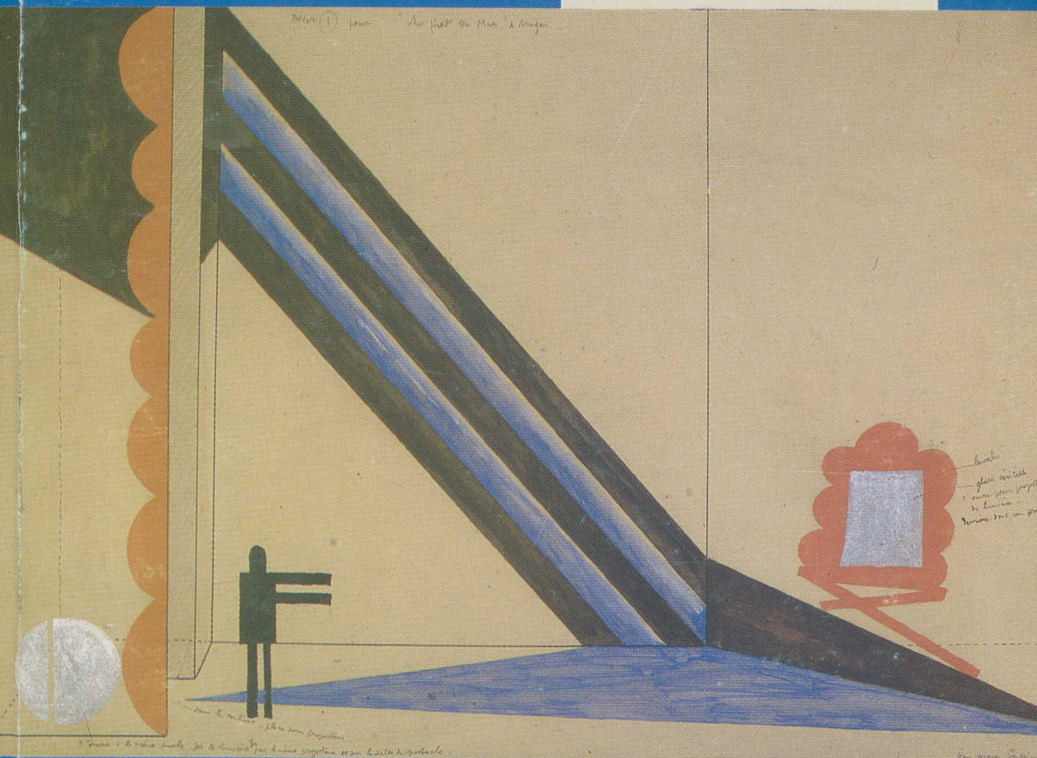


y a-t-il un
économiste
(socialiste)
dans l'avion ?

CM

CAHIERS
MARXISTES



mateo alaluf - francis bismans
madeleine crabbé - Gérard de Bernis
philippe defeyt - François Gobbe
georges grinberg - pierre jonckheer
jean-philippe peemans - Hedwige
peemans-pouillet
robert tolet

décembre 1994

196

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue rend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique 1 000 F

pour l'Union Eur. 1 200 F

hors Union Eur. 1 400 F

au compte 001-1047600-76

des *CM* (20, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)

Tél : 32-2-514.53.52

Fax : 512.23.84

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Albert Carton, Ouardia Derriche,
Pascal Delwit, Jean-Michel De
Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Claude
Herne, Rosine Lewin,
Bérangère Marquès-Pereira,
Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Marc
Rayet, Claude Renard, Jean-
Maurice Rosier, Christian
Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis, Michel Godard

sommaire

- <i>éditorial</i>		3
- du travail pour tous, partout dans le monde	gérard de bernis	11
- mondialisation et développement durable : «meilleur des mondes capitaliste» ou «projet socialiste» ?	jean-philippe peemans	43
- recherche marché financier à réguler, ... désespérément ?	madeleine crabbé	71
- bretton woods : cinquante ans, ça suffit !	françois gobbe	87
- institutions financières internationales : quelles alternatives ?	françois gobbe	103
- le «livre blanc» de l'union européenne et la rupture du «contrat social»	pierre jonckheer	119
- un avis depuis la cabine de pilotage	georges grinberg et robert tollet	129
- un plan pour l'emploi	francis bismans	143
- l'écodéveloppement comme projet de société	philippe defeyt	171
- travailler plus pour travailler tous	hedwige peemans-poullet	183
- le travail et sa contre-partie	mateo alaluf	191
<hr/>		
- livres		202

Avec l'aimable permission de la femme et de la fille du peintre, la part graphique de ce numéro est prise dans l'œuvre de Jean-Jacques GAILLIARD (1890-1976). L'exceptionnelle longévité artistique du peintre - des premiers travaux de l'adolescence, au tournant du siècle, jusqu'au soir de la vie, septante ans plus tard - fait la part belle aux chronologies, mais emporte également le risque de voir nombre de périodes de travail être sous-évaluées ou simplement moins bien connues. Par exemple celle des années 20 et 30 dont datent les linos qui ont attiré notre attention.

Bruxellois presque tout au long, ami de Michel de Ghelderode, ce fils de peintre a vu son œuvre prendre à cette époque une inflexion majeure : une pointe d'ironie dadaïste et de verve surréaliste marque désormais son parcours, son rapport au littéraire, quand bien même sa palette connaîtra un chemin plein de couleurs, qui ne doit rien du tout au boulevard des allusions pseudo-classiques.

Notre image de couverture est un projet de 1925 pour le décor d'une pièce de théâtre d'Aragon, «Au pied du mur» - tout un programme, pour notre cahier du moins. La facture constructiviste signale l'insertion du peintre dans le milieu intellectuel de l'époque, où les théâtres bruxellois de l'Assaut et du Rataillon jouent un rôle important.

Les gravures de 1923 que nous reprenons dans le corps du numéro ont fait, elles, l'objet d'une publication en recueil en 1931 encouragée par Marinetti. Sous le titre de *Vie d'Alcibiade*, du nom de ce général de l'antiquité grecque réputé pour son caractère fantasque, et pour avoir fait couper la queue de son chien.

Contrepoint involontaire au Plan De Man devrions-nous suggérer aujourd'hui, l'œil sur notre avion ? Plan, plan et rataplan aurait répondu la *zwanze* bruxelloise.

M.G.

PS. Un catalogue de l'exposition rétrospective de 1989 est encore disponible au Crédit communal. Le défenseur du patrimoine architectural bruxellois mérite aussi d'être signalé.

y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?

Certains auront été surpris, cet automne, par la résurgence, dans la foulée du mouvement étudiant, d'une vieille proposition, celle d'un impôt exceptionnel sur le patrimoine, remise au goût du jour par Max Frank, professeur émérite à l'ULB et analyste opiniâtre de la fraude fiscale : destinée à rencontrer la revendication de refinancement de la Communauté française, elle n'est certes pas révolutionnaire, pas vraiment nouvelle non plus, mais en rupture avec le tout-au-capital qui a fait figure de règle d'or de la politique économique pendant quelques années, au point que d'aucuns se seraient crus obligés de se rincer la bouche après avoir proféré une proposition de ce type - obscène... Tant il est vrai que les projets d'alternative économique, de réformes de structure, d'initiative publique ou de contrôle public de l'économie, de transformation du rôle de l'Etat en faveur des dominés avaient disparu des préoccupations de l'*intelligentsia*, comme si l'analyse économique avait cédé le pas à l'observation des cours de la Bourse et des états d'âme des *wonder boys*, l'effondrement des Etats post-staliniens venant confirmer les évidences et achever de priver de toute consistance ces rêves d'un autre âge. Les réfuter n'était pas nécessaire, il suffisait d'en rire.

Aujourd'hui, la gangue idéologique qui enrobait l'histoire du dernier lustre se fissure jusqu'à l'éclatement; débarrassé de cette couver-

ture, le capitalisme est tout nu, et il n'est pas beau à voir, comme le disait notre ami Claude Renard dans l'émission télévisée qu'Hugues Le Païge a consacrée au PCB. La tentative de canonisation du marché par les prêtres de l'orthodoxie libéralissime a fait long feu. Le moment nous semble donc bien choisi pour renouer avec une tradition dans laquelle nous nous inscrivons, celle de la confrontation des projets de société, afin de rendre possible ce qui apparaît à nouveau comme nécessaire. C'est à cette idée que renvoie la métaphore de notre titre : les forces qui se réclament de la gauche sont-elles capables de choisir la destination de l'avion qui nous emporte, ou se contentent-elles d'atterrir là où les mènera le pilote automatique, fonction que les plus béats de nos gouvernants espèrent voir remplie par le marché, quitte à provoquer la catastrophe si l'on s'est trompé?

Il n'est toutefois pas question pour nous, insistons-y, d'un retour à la case départ. Les leçons du passé doivent être tirées, en particulier quant à un certain fétichisme de l'Etat auquel la gauche sacrifia à l'occasion, engendrant une surestimation des capacités à transformer les rapports sociaux par l'exercice du pouvoir politique, et aussi quant à une sous-estimation, corrélée au ci-devant mentionné fétichisme, de l'importance de la détermination par le contexte international.

Autant donc prendre ce taureau international par ses cornes, et y consacrer, dans ce numéro, le temps (de lecture) ou l'espace (en nombre de pages) nécessaire. Six contributions répondent à cette exigence, en tenant chacune le difficile pari de dépasser la simple description pour en venir à des propositions d'alternatives.

Les deux premières d'entre elles, très fouillées, dues aux économistes Gérard de Bernis et Jean-Philippe Peemans, sont résolument planétaires, nous parlent des rapports Nord-Sud, déshabillent le processus de mondialisation de l'économie et les effets de qualification/déqualification régionale qu'il induit, et plaident pour une réappropriation de l'Etat par les forces populaires, le mouvement syndical occupant, pour nos deux auteurs, une position-clé en leur sein.

Avec les textes qui suivent, nous ne quittons pas le niveau mondial, mais l'accent est cette fois mis sur les problèmes financiers. Madeleine Crabbé souligne l'inconséquence des responsables de la finance mondiale qui, après avoir accordé aux capitaux une mobilité sans limite, semblent s'étonner et se plaindre de l'impos-

sibilité de réguler les marchés... Qui sème le vent récolte la tempête, nous dit Madeleine Crabbé, qui démontre rigoureusement que «*la spéculation est aux marchés financiers ce que la drogue est à l'héroïnomane - nécessaire, chaque jour un peu plus, pour sa survie*», et qui plaide pour un système de taux de change fixes; nous verrons que cette position n'emporte pas l'adhésion de tous nos contributeurs. Sur le même thème, François Gobbe, animateur de la campagne *Kairos* qui pose les problèmes de l'exclusion à l'échelle mondiale, nous présente les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI), depuis leur fondation sur les ruines des propositions initiales de John Maynard Keynes, jusqu'aux dérives plus récentes des plans d'ajustement structurel. Bretton Woods, cinquante ans, ça suffit ! Il enchaîne avec un ensemble de propositions alternatives, dont la logique consiste à donner davantage de poids aux instances internationales démocratiques (ou moins anti-démocratiques, faudrait-il plutôt dire) au détriment de celles où le pouvoir est fonction de la richesse.

Notre voyage à l'étranger s'achève avec Pierre Jonckheer, sénateur Ecolo, qui s'en prend au Livre blanc de Jacques Delors et aux orientations de la Commission européenne, accusées de rompre le contrat social.

C'est avec la seconde partie du numéro que nous en venons à la discussion des problèmes posés à la gauche belge - ou faut-il dire à la gauche wallonne et bruxelloise ? On aurait toutefois tort de ne voir dans notre première partie qu'une introduction académique prouvant que nous nous intéressons aussi à ce qui se passe ailleurs. Est-il possible de mener une «autre» politique économique dans le cadre belge - voire wallon ? Une modification significative de l'organisation du travail, par exemple quant à sa durée, est-elle envisageable dans un espace aussi restreint que la Belgique ? Quelle articulation entre projet national et «contraintes» internationales - les guillemets renvoyant à l'idée que ces contraintes sont l'effet de décisions prises ailleurs ? La réponse à ces questions conditionne largement les choix politiques locaux, c'est une évidence, et selon que l'on estime ces contraintes plus ou moins contournables, on développera un projet plus ou moins radical.

Les deux contributions qui suivent balisent remarquablement cette opposition, en en marquant les pôles. On sera peut-être surpris de trouver dans les *Cahiers Marxistes* une défense du Plan Global du gouvernement Dehaene, mais, outre la qualité de nos interve-

nants, il nous a paru juste de montrer précisément où se situent les divergences... et de donner la parole à la défense, ce Plan Global étant l'objet de critiques acerbes (dont les nôtres, que nous ne renions pas le moins du monde).

Du côté de la défense donc, Robert Tollet, président du Conseil Central de l'Economie et négociateur socialiste du Plan Global, et Georges Grinberg, ancien directeur de *La Wallonie* et chef de cabinet de la ministre Magda De Galan. Leur article est d'abord un plaidoyer pour la cohérence sociale, contre les corporatismes, appuyé sur l'idée que seule une politique résolue du moindre mal peut faire progresser cette cohérence - que l'on pourrait aussi nommer solidarité, ainsi que sur une solide conviction que la politique du franc fort se justifie par la stabilité des taux de change qu'elle rend possible. L'ensemble - cohérence sociale et équilibres financiers - est une condition du sauvetage de la sécurité sociale, désigné comme principal objectif d'une politique social-démocrate, la lutte contre le chômage devant être menée en parallèle. La présence d'un pilote social-démocrate aux commandes de l'avion est ainsi affirmée. Un point de l'argumentation de nos copilotes nous paraît décisif, et mériter un bout de discussion : le moindre mal-Plan Global constitue l'horizon indépassable de nos perspectives politiques dans la mesure où les forces sociales désireuses de le dépasser sont décomposées. Prétendre qu'elles ne le sont pas relèverait du *wishful thinking*, reconnaissons-le, mais cet argument pose tout le problème du lien entre objectivité (quelle position un groupe donné occupe-t-il dans la division sociale ?) et subjectivité (quelle est l'image que ce groupe se fait de cette position ?), lien qui traditionnellement a forgé la conscience de classe. Plus précisément, alors que les rapports de classe évoluent rapidement (c'est le volet objectif de la situation), comment espérer fortifier les solidarités autrement qu'en mobilisant ceux dont on déplore l'apathie autour d'un projet de société autonome à l'égard des pouvoirs, économique et politique ? Et comment nier que la social-démocratie inverse les priorités que requiert une telle démarche en circonscrivant tout débat aux limites étroites de la compétitivité triomphante et de l'orthodoxie financière - voir de Bernis et Peemans pour plus de détails ?

Francis Bismans, économiste socialiste et wallon, constitue l'autre pôle de notre contradiction. Il entend bien tracer les grandes lignes d'un projet socialiste, d'un plan pour l'emploi, dont les racines plongent dans le Plan du Travail d'Henri De Man (1934), qui renoue avec les axes principaux des réformes de structure des

années 50, et qui s'appuie sur une analyse fine de nos «difficultés» économiques. Francis Bismans nous extrait sans regret de l'atmosphère de timidité frileuse à laquelle je faisais allusion au début de cet éditorial. Il est d'ailleurs un autre plan où ses conceptions tranchent : sans méconnaître l'importance du contexte international, il croit à la possibilité de mener une politique économique socialiste dans un cadre national - belge ou wallon, l'Histoire en décidera - à condition de faire appel à l'arme monétaire de la dévaluation pour qu'une relance de la consommation s'accompagne d'une relance de la production. Il est donc hostile à un système de taux de change fixes.

Sortie de crise : c'est le thème commun à nos trois dernières contributions. A ne pas confondre avec le bout du tunnel, que Martens, alors premier ministre, invoquait régulièrement miroiter à nos yeux, au sens où cette sortie de crise résultera, pour nos auteurs, de profondes réformes, et pas de l'acceptation résignée de l'austérité. Sur ce sujet aussi, on perçoit de nettes différences de sensibilité, question d'école, vraisemblablement. D'un côté, on met en parallèle les problèmes actuels avec le chômage massif de l'entre-deux-guerres et la crise de surproduction qui en fut la cause, ce qui conduit à insister sur l'importance de la croissance; c'est, brossée à grands traits, la position de Bismans, la réduction du temps de travail accompagnant - faut-il dire résultant de ? - une transformation de l'économie dans un sens socialiste, favorable aux travailleurs. De l'autre, on insiste plutôt sur le caractère totalement inédit des gains actuels de productivité, appelant une approche plus radicale de la question de la durée du travail - on ne s'étonnera pas de retrouver Philippe Defeyt, économiste et député Ecolo, plutôt de ce côté de la controverse. L'écodéveloppement dont il nous parle, c'est d'ailleurs son titre, est plus un projet de société qu'un projet de sortie de crise, puisqu'il postule la mise en avant d'objectifs d'utilité sociale pour la production en même temps qu'une refonte de l'organisation du travail. On s'étonnera peut-être davantage de retrouver Grinberg et Tollet proches de cette idée, mais ce rapprochement est induit par leur souci de dissocier la lutte contre le chômage des choix budgétaires et de la politique économique, focalisés sur la pérennité des systèmes de protection sociale.

Un indice de plus que la gauche se fait moins frileuse est précisément la réactivation du débat sur la durée du travail, notamment avec la proposition de la semaine de trente-deux heures en quatre jours, formalisée par Yves de Wasseige. Signalons au passage la

publication intégrale de cette proposition dans le numéro d'octobre-novembre 1994 de *République* (n°23-24), ainsi que les réponses critiques que lui opposent Claude Adrienssens et Pascal Ramioul. Ces critiques portent à la fois sur le caractère aléatoire de l'embauche prévisible et sur les diminutions salariales annoncées (3 % en moyenne sur la masse salariale, selon de Wasseige); elles se situent donc dans le cadre du débat contradictoire évoqué au paragraphe précédent, puisque, dans une perspective keynésienne, un accroissement du pouvoir d'achat populaire est une condition de la relance, alors que de Wasseige raisonne sur une proposition blanche de ce point de vue.

Nos deux dernières contributions montrent toutefois qu'il n'est pas possible de placer l'ensemble des positions défendues sur un repère unidimensionnel, sur un seul axe. Ainsi, Hedwige Peemans-Pouillet s'oppose à l'idée de la réduction du temps de travail, au nom des aptitudes des chômeurs, qui ne leur permettent pas d'occuper, à volonté, n'importe quel emploi, et de l'ampleur des besoins insatisfaits, dont elle dresse par ailleurs un inventaire dans quatre articles publiés par *En Marche* (les 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre); on y évoque l'assurance dépendance (aide aux malades et aux non valides), la petite enfance, l'environnement urbain, etc. : travailler plus pour travailler tous, nous propose-t-elle.

Sur la même question, Mateo Alaluf adopte un point de vue plus proche de celui défendu par Francis Bismans, en rappelant que la diminution de la durée du travail est une tendance lourde de notre histoire sociale, mais qu'elle a été de pair avec une augmentation, et pas avec une diminution des salaires ! Après tout, on travaille pour gagner sa vie, et pas pour le plaisir, même si le travail est en même temps un évident facteur de socialisation... On notera cependant que ces préalables ne l'empêchent pas de prendre parti pour une réduction du temps de travail.

En toute modestie, notre numéro est (exceptionnellement ?) riche en éléments de débat. Au détriment, peut-être, d'une cohérence programmatique qui n'est de toute façon pas notre objet. Néanmoins, on pointera au passage quelques idées qui reviennent sous plusieurs plumes, et que je m'en voudrais de ne pas mettre en exergue :

- l'actuelle division internationale du travail est inacceptable, injuste et intenable;

- le développement de la démocratie exige de casser le pouvoir d'organes non contrôlés, traduisant la loi du plus fort (FMI, Banque Mondiale);
- la croissance n'est pas un but en soi, et la référence à un développement durable, ou à un écodéveloppement, est bien plus qu'une mode;
- l'économie sociale apparaît comme un nœud de convergence des objectifs du développement; l'accroissement de son poids dans la société est un critère décisif de progrès, dans le sens duquel il faut orienter l'action des pouvoirs publics.

D'une manière ou d'une autre, ces thèses sont en contradiction avec le cours dominant de l'économie mondiale. Mais en matière de progrès social, si le capitalisme est la réponse, rappelez-moi donc quelle était la question...

Pierre Gillis

VIE D'ALCIBIADE



IO LINOS
PAR

JEAN JACQUES
GAILLIARD

EDITION /
LAVACHE ROSE



du travail pour tous, partout dans le monde

gérard de bernis *

Les chiffres du chômage impressionnent ¹ : dans le monde, 30 % de la population active (de 2,8 milliards de personnes) sont sans emploi productif ², la masse des «pauvres absolus» est de l'ordre de 1,1 milliard de personnes, la moitié vivant en Asie du Sud-Est, la plupart n'ayant ni terre ni outil de travail. Dans l'OCDE, sauf rares périodes de stabilisation, ou de faible régression, le chômage

* Ce texte est en très grande partie une reprise du texte du Rapport Général (de conclusion) au Colloque organisé sur ce thème par l'ISERES-CGT (Paris, février 1994). Gérard de Bernis est professeur à la Faculté de Sciences Economiques de Grenoble, et directeur de l'Institut de Science Mathématique et Economique Appliquée (Paris).

1. On dispose de deux documents récents, importants : le rapport de la réunion d'experts sur l'expansion de l'emploi productif tenue en Suède en octobre 1993, en vue de la préparation du Sommet Mondial pour le Développement Social, qui doit se tenir au Danemark en 1995, et qui fournit les chiffres très officiels du chômage rappelés dans le texte, et une étude de la FSM sur les suppressions d'emploi annoncées dans la presse internationale entre juin 1992 et décembre 1993, à savoir 2 814 000 (dont 1 605 000 par les sociétés transnationales).
2. En désignant par emploi productif celui qui fait une addition au produit social supérieur au revenu, celui-ci étant en même temps supérieur au seuil de pauvreté absolu.

croît depuis 1967, et touche, début 1994, 35 millions de personnes, soit un taux de chômage (rapporté à la population active) de 8,6 %, mais 12 % dans l'Union Européenne³, sans compter les travailleurs à temps partiel; en Europe de l'Est, on est à 15 % au moins, la pauvreté croît, la «tiers-mondisation»⁴ monte; en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les estimations vont de 10 à 20 %, les jeunes en sont les premières victimes, on connaît la gravité des contradictions sociales qui en résultent; en Afrique sub-saharienne, le chômage urbain atteint 20 %, il est «estimé» à 60 % dans le «secteur informel» (activités de survie), à 50 % dans les zones rurales.

On voilerait une partie de la réalité en s'en tenant aux seuls aspects quantitatifs. Trois processus essentiels sont à prendre en compte : le chômage produit une marginalisation de masse, il déstructure la société, il engendre les migrations.

- la marginalisation de masse

Le chômage est un processus massif d'**exclusion**, mais la masse des exclus ne forme pas un groupe homogène. L'exclusion stratifie, différencie ces exclus déjà isolés par leur statut commun. Quand le processus d'exclusion opère, il inscrit ces exclus dans des catégories spécifiques différentes les unes des autres selon l'ancienneté du chômage, la qualification du chômeur, l'âge qui renvoie aux difficultés particulières pour trouver un premier emploi, la structure familiale : quand, dans la même famille, plusieurs sont au chômage, la situation globale de la famille atteint vite le seuil de précarité.

De là, naissent les **cercles vicieux du chômage**. Il porte atteinte à la satisfaction des besoins de base, nourriture, logement, santé. Le chômage des parents se répercute sur la vie de la famille, les enfants surtout : les traumatismes qu'ils subissent portent atteinte à leur état de santé, leur psychologie, leur scolarité. Le fait de ne plus pouvoir avoir un logement, qui a éclaté en France au cours

3. Une étude récente de l'*American Express Bank* souligne que ce chiffre est sous-estimé, car il ne tient pas compte des «chômeurs découragés» qui ont cessé de chercher un emploi : les inclure relèverait le taux de chômage de 6,4 à 9,3 aux Etats-Unis, de 12 à 13,7 en France, de 9,8 à 12,3 en Angleterre, et de 2,7 à 9,6 au Japon.

4. Cf. Nagels, J. (1993), *La Tiers-Mondisation de l'ex-URSS*.

de l'hiver 1993-94, t moignage extr me de la mont e du ch mage, enl ve de fait toute possibilit  de trouver un emploi. La situation est pire en Europe de l'Est : la population ignorait le ch mage, les fortes in galit s, la hausse rapide des prix; le ch mage se r pand avec les in galit s sociales criantes, l'inflation (donc la r duction brutale du pouvoir d'achat des faibles), la destruction de l'industrie. Dans les pays du Sud, o  l'obligation de payer la dette et la d pendance aggravent encore la situation, le ch mage des adultes monte encore d'un cran quand l'employeur a avantage (salaire)   substituer les enfants, d s leur plus jeune  ge, aux adultes.

- du ch mage aux d structurations sociales

Le ch mage permet les atteintes aux **conditions de travail** de ceux qui conservent leur emploi : on  voque   ce sujet la pression sur le salaire, la pr carit  du travail, la mise en cause du droit du travail, la flexibilit , que recommandent les organisations internationales elles-m mes (OIT, Union Europ enne), la tendance   la r duction conjointe de la dur e et de la r mun ration du travail (le th me du partage), la remont e des accidents, les nouvelles atteintes   la sant  li es aux nouvelles techniques (cf. un rapport r cent du Minist re du Travail en France).

L'analyse des cons quences du ch mage sur le **tissu social**   diff rents niveaux r v le aussi son effet d stabilisant.

Au niveau des **individus**, des questions graves se posent au-del  de l'exclusion sociale, de l'insertion des jeunes, de l'exclusion des ch meurs de longue dur e. On peut se demander quelle conception se font du travail ces jeunes qui ont de vingt   vingt-cinq ans aujourd'hui, qui sont n s et ont toujours v cu dans le ch mage, et ce qu'en seront les cons quences   long terme. Face aux pratiques par lesquelles les gouvernements cherchent plus   voiler la r alit  du ch mage qu'  lutter contre lui, on se demande   quoi m nent des stages qui ne donnent pas de vraie formation et ne d bouchent pas sur un emploi, et s'ils ne d truisent pas la conscience qu'un jeune peut avoir de la n cessit  d' lever son niveau de qualification; l'extension de la pr carit  de l'emploi, des emplois d structur s (petits boulots, temps partiel, travail du week-end, etc.) risque de modifier profond ment les comportements sociaux.

On rejoint ainsi les r percussions du ch mage massif sur le **tissu social** lui-m me. Les collectivit s locales ont des difficult s crois-

santes à assurer les dépenses d'équipement indispensables. Les organisations syndicales sont sur la défensive, dans divers pays, elles acceptent des objectifs et des idées plus nationalistes qu'internationalistes, avec les conséquences dangereuses qui peuvent en résulter. Plus loin encore, on doit analyser la détérioration profonde du tissu social de divers pays : on évoque l'Algérie, elle n'est pas le seul pays concerné, on retrouve les mêmes problèmes, liés toujours au chômage, surtout des jeunes, du Maghreb au Moyen-Orient, probablement bien au-delà. Quand un peuple perd tout espoir parce que l'Etat, contraint par la dette, dépendant de l'extérieur, ne peut plus faire fonctionner l'économie, ni couvrir les besoins minima, le contrat social se rompt, le sens de la communauté nationale s'efface devant le repli sur la structure familiale restreinte, ou le plongeon dans l'attente d'une solution qui viendrait d'ailleurs, avec le risque de tous les excès que le fanatisme peut engendrer.

- les migrations

Les migrations disent ces contradictions, la désespérance en la capacité de la nation d'assurer un emploi et des moyens d'existence. Elles sont multiples, entre pays du Sud, du Sud au Nord, et maintenant de l'Est à l'Ouest, celles-ci faisant concurrence aux précédentes, ce qui est loin de diminuer les contradictions qu'elles engendrent. A leur tour, elles en créent de nouvelles entre les groupes sociaux, dans les pays de départ et d'arrivée. Elles concernent aussi bien ceux dont la qualification est faible que les techniciens, ingénieurs, médecins, etc. Pour les uns comme pour les autres, le chômage est le facteur décisif de l'émigration. Quoique l'on ait pu dire, elle ne contribue jamais au développement du pays de départ, et quand il s'agit de ceux qui ont acquis chez eux un niveau de qualification élevé, grâce à un effort coûteux de leur Etat, et ne peuvent le valoriser chez eux, il s'agit d'une lourde perte pour le pays de départ, d'un véritable prélèvement parfois organisé par le pays d'arrivée, en forces vives et en ressources financières (formation).

S'il en est ainsi, on voit qu'il n'y a pas de solution aux contradictions que le chômage crée partout dans le monde, y compris pour ceux qui ont encore un emploi, si on ne prend le problème à sa racine, si on ne met en œuvre une politique capable de réduire ce chômage jusqu'à établir le plein emploi partout dans le monde. Il ne peut y avoir d'autre objectif, cet objectif est réaliste. Pour le

montrer, on revient sur les causes du ch mage pour dire qu'il n'a rien de n cessaire (1), on sugg re bri vement comment on pourrait caract riser la notion de plein emploi (2), et on  nonce quelques voies de recherche pour une croissance rapide de l'emploi (3).

1. pourquoi le ch mage massif ?

Les r ponses de la **pens e dominante**   cette question ne sont pas satisfaisantes.

Les uns d nombrent les «ch meurs n o-classiques», ou les «ch meurs keyn siens», ces derniers d finis dans le cadre de la synth se n o-classico-keyn sienne. On ne peut pas soutenir que les employeurs embaucheraient davantage si le «co t du travail»  tait plus faible : ils embauchent selon leur besoin de main d' uvre, ou, ce qui en est la base, selon le profit attendu de son  largissement, donc de l'anticipation qu'ils forment sur la partie la moins incertaine de leur carnet de commande, soit selon une combinaison complexe de l' tat de la «demande effective»⁵ (de Keynes), et de l'incertitude (de Keynes aussi) sur l'avenir   deux ou trois ans.

Les autres tiennent le discours du caract re naturel, ou «n cessaire», des faits concrets, selon la vieille pratique que Victor Hugo, d j , d non ait en disant des  conomistes qu'«ils habillent du voile de la n cessit  les fictions profitables», au lieu de chercher   comprendre ce qu'est le monde depuis pr s de trente ann es. L'avenir du monde serait dans sa mondialisation qui serait son unification; ce processus passe par la g n ralisation de la d r glementation, la libre concurrence permettant aux meilleurs de gagner, de s'imposer, d'assurer ainsi la meilleure productivit , ce qui donnera au monde qui se construit la plus haute qualit ; si des difficult s existent, on les doit donc   la persistance de structures et comportements anciens qui constituent autant d'obstacles au progr s; ceux-ci lev s, elles dispara tront d'elles-m mes; il faut donc mener   son terme le processus de d r glementation. On nie ainsi toute contradiction.

5. Il n'est pas sans int r t de noter que le gouvernement fran ais a r cemment pr f r  inciter   la consommation (encore faut-il dire avec quel revenu) qu'  l' pargne.

A cette vision idéaliste d'une économie mondiale unifiée, sans conflit, qui est toujours celle des forces dominantes, pour des raisons idéologiques claires, s'oppose la recherche d'une explication de la situation présente à travers les contradictions qui ne cessent de s'y développer : on rend concrète et efficace l'idée du «travail pour tous partout dans le monde», si on commence par comprendre les forces en présence, et leurs interactions.

L'exacerbation de la concurrence dès le début de la crise a conduit les entreprises les plus puissantes, qui voulaient échapper à la baisse de leur taux de profit, à recourir au commerce mondial et à se délocaliser, engendrant le phénomène de la **mondialisation**. Se sentant en puissance de devenir les nouvelles forces dominantes, et de se substituer comme telles aux grandes firmes qui en restaient encore à l'échelle des nations, elles ne pouvaient imposer leur force qu'en balayant les règles dans le cadre desquelles celles-ci exerçaient leur pouvoir dans les années 50 et 60 : la déréglementation conditionnait cette novation structurelle, elles l'imposèrent au nom de la liberté. L'un de ses effets les plus nets a été la mise en concurrence, à l'échelle du monde, de tous les agriculteurs, d'une part, de tous les travailleurs urbains, de l'autre, qui explique le développement du chômage, la conséquence directe de la libre concurrence à échelle mondiale, qu'il est si rassurant de nommer «mondialisation».

Cette concurrence a généralisé le nouveau mot d'ordre de «**compétitivité**», qu'utilisent les entreprises pour justifier leurs modes de gestion, imposer le chômage, attaquer le droit du travail, aligner sur le bas les règles qui norment les rapports sociaux. La concurrence à ce niveau ne pouvait aller sans accélérer la concentration, en même temps qu'elle la transposait de l'échelle des anciens systèmes productifs des années 50 et 60, à celle du monde. Elle en créait les conditions, tout en l'exigeant.

Mondialisation et compétitivité ne peuvent se dissocier sans arbitraire, leurs effets se conjuguent sans pouvoir être toujours attribués à l'une plutôt qu'à l'autre. Cependant, il faut bien les analyser successivement, tout en gardant présente à l'esprit leur indissociable association.

1.1. la mondialisation

Le processus de **mondialisation**, comme tout processus, mais peut- tre plus que d'autres, compte tenu de son  chelle, est complexe, contradictoire. Comme il est r cent, les termes par lesquels les uns et les autres en d signent les divers aspects sont loin d' tre d finitivement codifi s.

On devrait pouvoir admettre que la mondialisation n' tant pas encore achev e, l'expression « conomie mondiale» n'a pas (pas encore)   l' chelle du monde le sens que l'on donne   « conomie nationale»   celle d'une nation (avec un Etat, une monnaie, donc un taux de change, etc.). La mondialisation est, au plus, un futur, souhaitable ou in vitable, pour ceux qui pensent que l'on va vers l' conomie mondiale par extension au monde de l' conomie nationale (un pouvoir politique mondial, une seule monnaie), qu'ils le souhaitent ou le craignent. Elle n'est qu'une des tendances   l'oeuvre actuellement pour ceux qui se rappellent que le monde a d j  v cu des tendances analogues, m me si elles n'eurent pas la m me vigueur, et que ce processus, travers  de contradictions internes, se heurte   des forces contraires qui peuvent le mettre en  chec.

L'analyse du processus global ne peut progresser que si on en analyse les divers composants. Les concepts n' tant pas  tablis unanimement, il faut pr ciser le vocabulaire. Dans le processus de mondialisation, on inclut trois ph nom nes, la **globalisation financi re**, int gration des march s financiers qui renvoie   la relation entre les sph res financi re et productive, la **tripolarisation**, tendance   l'organisation de trois grands espaces autour des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Japon, processus qui,   la fois, d coule des tendances   la mondialisation, et s'y oppose, la **transnationalisation**, strat gie mondiale des grandes firmes industrielles d'o  d coule l'interaction nouvelle entre l'espace  mergent des activit s transnationales et la r alit  des Etats nationaux.

1.1.1. de la sph re financi re   la sph re productive

Le terme de «globalisation» constitue en lui-m me une double g n ralisation abusive, significative du comportement des forces dominantes : elle n'a de r alit  qu'  propos des seuls march s financiers, d s lors   parler de globalisation sans pr cision, on souligne la domination de la finance sur la production, l'aspect le

plus dangereux de la crise, on parle donc ici de «globalisation financière»; à l'exception, bien marginale du reste, des quelques pays qui viennent de ré-entrer sur le marché des capitaux, grâce à l'initiative Brady, elle ne concerne que les pays de l'OCDE, la plupart de ceux du Tiers-Monde n'étant que des figurants, donc des exclus qui se contentent de voir les autres jouer.

Si la globalisation n'est que financière, elle n'en a pas moins un impact sur la production. Ces relations entre sphère financière et sphère productive conduisent à la conjonction de deux phénomènes, abondance des liquidités, faiblesse des occasions d'investir. Les **liquidités mondiales** se nourrissent du déficit de la balance commerciale des Etats-Unis : le dollar étant accepté universellement comme moyen de paiement, ce pays a le privilège unique de pouvoir payer une part de ses importations en sa propre monnaie, émise ou créée par ses propres agents publics ou privés, sans limite, d'autant plus qu'étant l'économie internationalement dominante, il est indifférent à son taux de change, les autres pays n'ayant qu'à s'y ajuster; dès lors, sous la forme de xéno-monnaies, euro-dollars surtout, une énorme masse de liquidités circule librement dans le monde (déréglementation financière), faisant leur profit des différentiels de taux d'intérêt, et des variations suscitées sur les marchés des changes.

Quatre conséquences toutes négatives, en résultent sur le **volume de l'investissement**. L'instabilité des taux de change empêche les entreprises de prévoir leurs dépenses et leurs recettes, donc leur profit. Les taux d'intérêt, utilisés pour éviter que les mouvements de capitaux ne déstabilisent la balance externe et le taux de change de la monnaie nationale, sont fixés en fonction non d'objectifs productifs internes, mais des marchés financiers. Les entreprises investissent d'autant moins que, pouvant «placer» leurs liquidités sur ces marchés à un taux d'intérêt connu à court/moyen terme, les potentialités de l'investissement productif sont détournées vers la sphère financière, d'où le développement des marchés financiers quand l'investissement productif se réduit. La sphère financière ne pouvant générer de profit par elle-même, les bénéfices ou intérêts qui y sont perçus sont prélevés sur la sphère productive, y décourageant encore l'investissement productif. Ainsi s'explique l'incertitude générale, qui ne suscite pas d'anticipations stimulant l'investissement.

1.1.2. mondialisation et tripolarisation

Alors qu'on insiste sur la mondialisation, trois grands ensembles r gionaux se renforcent peu   peu, qui regroupent des pays « affili s » autour d'un « pays-foyer » (ou un ensemble-foyer pour la CEE), pour prendre le langage de Wooley.

L'UE a h rit  des relations coloniales de ses membres, en substituant aux anciennes relations coloniales des « accords de coop ration », qui relient « verticalement » (voire via son ancien colonisateur) chaque pays ACP   l'UE, sans v ritable coop ration entre les ACP. L'ensemble UE-ACP est plus structur  que les deux autres, reste   savoir quel est son degr  d'autonomie   l' gard des Etats-Unis.

Le Japon cherche    tre le moteur du d veloppement rapide de l'Asie du Pacifique. Soutenu par plusieurs pays de la zone voulant  chapper   la domination am ricaine, il a  limin  le *condominium* am ricano-nippon sur la r gion (les Philippines y restent le seul bastion de l'IDE am ricain). Les tentatives men es pour l'organiser ⁶ montrent la volont  d'y parvenir et les obstacles qui demeurent, d'o  l'incertitude due   une situation encore instable. Le renforcement de la zone se voit   la comparaison des matrices r gionales du commerce des pays de la r gion avec les Etats-Unis - ancien pays dominant - et le Japon - pays qui le devient -  labor es pour 1975 et 1985 ⁷ : les effets d'un point de croissance de chacun de ces pays sur la production du Japon et celle des Etats-Unis s'accroissent   l' gard du Japon et se r duisent   l' gard des Etats-Unis⁸.

6. On la trouve par exemple,   jour en juin 1991, dans un travail d'Emmanuelle Bertrand, *Dominations et Coop rations Economiques au sein de l'Asie du Pacifique* (GRREC, Grenoble, octobre 1992).

7. *Institute of Developing Economies*, Tokyo.

8. Il faut aussi  tre attentif   la constitution de v ritables p les de caract re r gional : on pense   ce qui est en voie de r alisation dans l' le de Kyushu, la plus m ridionale du Japon, la plus proche de la Cor e du Sud et de la Chine. On y voit se retrouver non seulement les firmes japonaises de l'automobile, mais Hyundai est venue les rejoindre, ainsi que les firmes de l' lectronique cor ennes et japonaises, pour cr er des centres de recherche priv s de tr s grande dimension, et les premiers accords de coop ration avec la Chine sont d j  op rationnels : si on isolait statistiquement cette  le, elle serait actuellement la 13^e puissance industrielle mondiale.

Les Etats-Unis ont longtemps pensé que le pouvoir mondial les dispensait de se créer une zone de domination spécifique. Le Japon et l'Allemagne⁹ ont installé des bases en plusieurs pays d'Amérique Latine. Ils ont été concurrents un moment au Brésil, mais les firmes japonaises ont vite réalisé l'intérêt de s'implanter sur la côte Ouest¹⁰, le Mexique, avant même la négociation de NAFTA, servant de porte d'entrée sur le marché américain. Revenant à la doctrine de Monroë, les Etats-Unis ont réagi en structurant la zone dont ils entendaient rester maîtres, d'où l'idée d'*Enterprise for the Americas*¹¹, un grand marché libre, organisé, prêt à négocier avec les deux autres Régions en formation dans le monde.

Paradoxalement, les effets négatifs de la mondialisation sur les pays «affiliés» peuvent les amener à penser qu'ils trouveraient une certaine protection dans l'appartenance à un ensemble régional structuré autour d'un pays-foyer.

Chacun des trois ensembles ne se comprend dans sa complexité qu'en analysant trois éléments : les intérêts et stratégies de cha-

9. Parler de stratégies nationales est une commodité de langage. Il n'y a pas de stratégie définie explicitement par les pouvoirs publics de ces pays qui s'imposerait aux firmes transnationales qui en sont originaires. Il n'en reste pas moins que le MITI, l'Agence de Planification et l'Agence de Coopération du Japon sont partie prenante au consensus par lequel se forment les stratégies des grands groupes et de leurs *sogho soshu*. Il n'y a pas de stratégie allemande établie par le gouvernement, mais il y a des firmes allemandes contrôlées par un petit nombre de banques qui, une fois installées dans une zone étrangère donnée s'entraident plus qu'elles ne sont concurrentes et y facilitent l'implantation de nouvelles firmes, ce qui finit par constituer des ensembles significatifs.

10. A tel point que l'on a pu se demander dans quelle mesure l'Amérique Latine n'allait pas se diviser selon la ligne de la Cordillère, les firmes allemandes se réservant la côte Est, et les firmes japonaises la côte Ouest (on s'en rend mieux compte lorsque l'on reporte les implantations japonaises sur une planisphère centrée sur le Pacifique, alors qu'en France nous ne disposons le plus souvent que de planisphères centrées sur l'Atlantique !...)

11. On pense inévitablement à la phrase de Hobsbawm qui définissait le comportement de l'Angleterre lors de la Conférence de Berlin de 1884 comme l'«*échange d'une domination informelle sur l'ensemble du monde contre sa domination formelle sur une partie de celui-ci*». Si l'histoire ne se reproduit pas, elle livre des enseignements.

que pays-foyer pour renforcer sa puissance relative,   partir de donn es g ographiques ou historiques; les structures naturelles, productives, sociales, des «affili s», dans leur dimension individuelle et collective, les pays ACP  tant diff rents des pays latino-am ricains ou de l'Asie du Pacifique; la situation propre de l'ensemble consid r  au sein de l' conomie internationale, la d finition naturelle de l'ensemble am ricain (Nord et Sud) tranchant avec les fronti res vagues de l'Asie du Pacifique aux marches d'Empires complexes, ou avec la dispersion d'une partie au moins des pays ACP, et leur tr s grande h t rog n it .

La mondialisation se heurte ainsi   une double s rie de contradictions, les unes li es au statut d'«affili » propos    ces pays, les autres   la volont  de puissance relative des pays-foyers entre eux. Ceux-ci ont   tenir compte   la fois des contraintes de la mondialisation, de l' volution des pays qui restent   l' cart (Inde, Chine), des rapports de forces dans leur zone. Ainsi, le Japon tire profit de ses relations avec les quatre Dragons, il peut tirer profit de celles qu'il renforce avec les pays de l'ASEAN; mais ces relations, plus dynamiques que celles qui existent dans les autres ensembles, transforment d j  la balance des paiements du Japon au moment o  les luttes s'accroissent entre les trois ensembles : la pression constante des Etats-Unis   la revalorisation du yen lui impose un effort accru de productivit , qui suppose qu'il continue   b n ficier des avantages tir s de sa zone, posant en termes nouveaux la question de savoir qui est prisonnier de qui, et si les «affili s» du Japon auront toujours int r t   soutenir sa croissance ¹².

Ces luttes ne rel vent pas de la seule volont  des Etats. Le processus contradictoire de mondialisation/tripolarisation tient pour une large part des firmes transnationales : prises ensemble, ou par l'aspect de leurs  changes, leur activit  est plan taire mais, prises

12. C'est peut- tre une des raisons pour lesquelles l'Inde ou la Chine, chez qui la volont  d'«ind pendance» est une tradition culturelle historique, restent circonspects devant cette  volution du monde, tout en sachant qu'ils sont aussi un enjeu des luttes entre les Grands (d'o  l'int r t des travaux en cours sur le r le des importations dans la construction de l'Inde, la comparaison des divers IDE en Inde, le r le de la diaspora chinoise dans la structuration du monde, sur les coop rations et dominations en Asie du Pacifique, le Japon redistributeur de capitaux dans le monde, etc.). Cette  tude sort de l'objet de notre article.

individuellement, sauf exception (IBM en fut, un temps, un rare exemple), chacune ne gère des activités productives qu'en quelques lieux du monde. Cela ne suffirait pas à récuser leur caractère mondial, tout au moins celui de leurs stratégies, bien des firmes dites nationales ne couvrent pas tout leur territoire national, tout en ayant cet espace comme débouché privilégié. Mais, là n'est pas le point, ces firmes ne décident pas de s'implanter ici ou là pour de seules raisons de rationalité économique.

Les cartes des implantations des firmes dont l'origine du capital se trouve dans l'une des grandes puissances montrent des regroupements de fait des capitaux (du capital) de cette puissance. On peut les interpréter cas par cas¹³, ou avec moins d'empirisme, y voir la manifestation de rivalités, de luttes pour substituer ces nouvelles zones de domination aux espaces des anciens systèmes productifs déstructurés par la crise, les Etats de ces puissances ou leurs groupes bancaires n'étant pas toujours étrangers au choix de ces implantations. Si l'espace mondial est financier et commercial, il n'est pas productif. Ce processus de tripolarisation inséparable et issu de celui de la mondialisation, semble s'opposer à lui, comme rivalités et luttes s'opposent à l'entente cordiale.

Les luttes entre fractions du capital sont toujours des luttes-concours. Un monde tripolaire se distingue d'un monde bi-polaire, car il permet des coalitions de deux d'entre eux contre le troisième¹⁴. Mais les capitaux originaires des trois puissances ont aussi des intérêts communs à l'égard du reste du monde : leurs formes de domination sont identiques, les dominés considèrent simplement qu'ils sont dominés par eux sans faire de différence; ils ont le même besoin de s'implanter librement là où ils veulent, commercer librement à travers les frontières, repartir librement; ils ont le même besoin de développer leurs stratégies financières, on a noté le rôle de celles-ci dans les dynamiques de production.

La meilleure preuve de cette rivalité entre les capitaux des trois puissances est l'impossibilité de stabiliser les taux de change entre leurs monnaies : les économistes de la pensée dominante

13. Cf. n°9.

14. Les capitaux américains et allemands trouvent un terrain d'entente dans une commune méfiance à l'égard des capitaux nippons, les capitaux allemands et japonais peuvent avoir des intérêts communs à l'égard des américains.

ne cessent de répéter depuis plus de dix ans que cette stabilisation, indispensable à la reprise de l'investissement, exige une coopération des trois Etats, mais ces appels n'y suffisent pas, car ces pays ne peuvent y avoir un intérêt commun tant que leurs capitaux sont en lutte pour la définition de nouveaux espaces de domination.

1.1.3. mondialisation et états

Que le monde soit global ou tripolaire, il se partage d'abord entre **dominants et dominés**. Les pouvoirs des Etats sur leur espace national ne sont pas identiques et les firmes transnationales n'ont pas les mêmes rapports avec l'Etat de leur espace d'origine qu'avec celui de l'espace où elles s'implantent. La différence est considérable : les uns aident leurs firmes à se transnationaliser ou se font leur complice, car elles accroissent la puissance de l'économie nationale, les autres subissent sous la contrainte l'action des firmes des premiers. L'objectif de la Commission Trilatérale était de réduire les Gouvernements au rôle d'Administrateurs locaux sous la houlette du Gouvernement mondial : les Etats des pays dominants gardent l'initiative de renforcer leur puissance par tous les moyens, et n'hésitent même plus à imposer aux autres leurs formes constitutionnelles.

Partout l'idée est affirmée que les **procédures sociales de régulation** ne peuvent plus être nationales, que tout Etat doit accepter de jouer les «nouvelles règles du jeu». Partout ces règles tendent de plus en plus à être imposées par les forces du capital. L'analogie s'arrête là. Chez les trois Grands, l'alliance des firmes privées et du pouvoir étatique s'affirme, prenant seulement des formes différentes selon les cultures nationales, ces formes se définissant dans le cadre de cette alliance. Chez les autres, hors peut-être la France, l'Angleterre, l'Italie, pays intermédiaires, ces mêmes règles sont imposées par les Grands, directement ou par leurs firmes transnationales, voire via le FMI à travers la contrainte de la dette et les Programmes d'Ajustement Structurel. Ces règles sont les mêmes : l'ajustement, la privatisation.

L'**ajustement** se fait toujours par rapport à l'extérieur, en ce moment, par rapport au déficit américain, compte tenu du statut spécifique déjà évoqué de ce pays. Aspect essentiel de la dénationalisation des économies nationales, il ne se limite pas aux seuls pays du Tiers-Monde, endettés, soumis au diktat du FMI, il est la

règle d'or en tout pays, hors les Etats-Unis : les pays européens, la France, en particulier, depuis 1984, le Japon aujourd'hui, mènent des politiques d'ajustement à l'extérieur, et, du coup, de privatisation.

Privatiser n'est pas seulement transférer des activités productives au capital privé (les pays de l'OCDE s'en sont fait une règle, le FMI l'impose aux pays du Sud ou de l'Est, ce qui y entraîne la dégradation rapide des niveaux de vie). Plus subtilement, c'est soumettre la gestion publique à la norme de la gestion privée : les autorités de l'UE veulent enlever toute trace de critère d'intérêt général ou national dans la gestion des secteurs publics européens, les «statuts» des personnels sont tournés pour «dégraisser» facilement, les intérêts des usagers, voire leur sécurité, sont sacrifiés.

On comprend ainsi en quoi la crise a modifié le rôle que les forces dominantes donnent à l'**Etat** : ce n'est pas «moins d'Etat», c'est un autre Etat. L'Etat ne diminue pas son aide aux entreprises : il ne les aide plus selon la logique du développement cohérent de l'économie nationale, dans le cadre d'une situation proche du plein emploi, comme dans les années 50 et 60, il les aide selon la logique de l'ajustement à l'extérieur et de la compétitivité internationale.

1.2. la compétitivité

La **compétitivité**, c'est l'argument pour réorganiser (désorganiser ?) le travail, réduire son coût, dénaturer le droit du travail, «dégraisser» les effectifs, mais aussi ajuster les structures productives nationales à celles de l'économie mondiale, soumettre l'Etat aux règles imposées de l'extérieur (commerce international, capital transnational) : elle permet d'accélérer le «redéploiement», la **délocalisation des activités**, commencée au début de la crise, dès que le taux de profit s'est orienté à la baisse (Etats-Unis, 1965; Europe, 1969).

On connaît les effets immédiats de la délocalisation des activités. Quelques firmes transnationales produisent pour le marché local, elles mettent au chômage les anciens artisans et substituent des biens intermédiaires importés aux produits locaux, ce qui déséquilibre la balance externe. Plus souvent, produisant pour exporter, elles **transfèrent les ressources naturelles** du pays, d'un usage répondant à ses besoins, à un usage au profit du capital à travers

la consommation d'autres pays. On dit parfois qu'elles créent des occasions de travail pour satisfaire des besoins d'autres pays, ce ne serait exact que si cette production répondait à leur demande, et si ces biens importés n'y détruisaient pas d'emplois. L'argument des firmes est bien connu, les pays du Nord doivent laisser créer des emplois dans le Sud parce que le Sud en a besoin : il n'a aucun sens, aucun pays ne se développe en produisant pour les autres et non pour lui. En fait, les relations commerciales internationales détruisent à la fois des emplois au Nord et au Sud, on est en pleine contradiction.

Deux aspects de la compétitivité sont particulièrement vicieux, la déstructuration des agricultures du Tiers-Monde, les Programmes d'Ajustement Structurel.

1.2.1. compétitivité et mise en cause des agricultures du sud

Nous n'assistons plus seulement à ce que l'on a appelé, il y a quelques années la «destruction des sociétés rurales», mais à «l'inversion du rôle de l'agriculture».

Ce n'est pas un mythe naturaliste ni passéiste de penser que la fonction de l'agriculture d'un pays est de **nourrir** sa population, c'est une sécurité pour elle, l'équilibre entre besoins et travail. Or, au lieu de produire pour nourrir ses habitants, les terres du Sud aujourd'hui produisent pour nourrir le Nord (huile, cacao, café, sucre, légumes de contre saison, fruits, etc.) ou approvisionner ses entreprises (jute, coton, laine, etc.). Pendant ce temps, ces terres ne peuvent produire autre chose : s'il y a plusieurs étages de cultures dans les oasis, celles-ci ne sont pas substituables.

La contrepartie, c'est que le Nord (les Etats-Unis, la France, ..., pays dits excédentaires en produits alimentaires) cherche à exporter ses produits. Les Etats-Unis avaient fait de la France un de leurs marchés, lui imposant d'adapter son système d'alimentation du bétail, mettant en difficulté sa céréaliculture. La France a réagi en inondant les marchés des pays du Sud, au détriment de leur propre agriculture. Mais ces pays n'ont plus la possibilité de reporter leurs difficultés sur d'autres. **Il n'y a aucune raison que les pays du Sud ne se garantissent pas à eux-mêmes leur propre nourriture**, il y va de leur indépendance - le temps n'est pas ancien où les Etats-Unis utilisaient l'arme alimentaire pour imposer leurs

diktats -, mais aussi du coût (échange inégal, prélèvement de valeur), les pays du Nord contrôlant les prix des deux groupes de produits, exportés ou importés par le Sud. Pendant ce temps, la France refuse les importations venant de l'Est : il y a bien deux poids, deux mesures. «Selon que tu seras puissant ou faible...» !

C'est le cœur des problèmes discutés récemment au GATT, les relations de l'Europe avec les Etats-Unis, comme avec le Sud et l'Est : le GATT ne fait qu'exprimer ces rapports de forces, le commerce mondial détruit des emplois, au nom de la loi du plus fort. Le projet américain d'Organisation Mondiale du Commerce, dont on ne sait pas ce que sera le statut, peut inquiéter. Ces questions sont au cœur même des solidarités à l'échelle internationale, on ne peut en minimiser la portée.

1.2.2. compétitivité et programmes d'ajustement structurel (PAS)

Le terme **ajustement** ayant été employé à propos des pays du Nord ou de l'Est, il faut souligner que, si sa nature est la même, il y a des différences de degré, et les conséquences des PAS sont plus fondamentales dans les pays du Tiers-Monde.

Ils ne sont pas des programmes de **vérité des prix**. Cela ne tient pas seulement à ce que l'**échange** entre pays plus et moins avancés, aujourd'hui comme hier, est **inégal**, organisant un prélèvement de valeur des premiers sur les seconds par les **prix absolus**. L'intégration des pays du Sud au marché mondial est une novation structurelle essentielle. Le volume de l'emploi dépend de la correspondance entre les structures des **prix relatifs** et des productivités sectorielles du travail (niveau de développement des forces productives). Si celui-ci définit normalement les prix relatifs, sur le marché mondial, aujourd'hui, la puissance des pays de l'OCDE est telle que le niveau de développement de leurs forces productives définit, qu'ils le veuillent ou non, la structure des prix relatifs. Tous les pays allant sur le même marché, le développement de leurs forces productives étant inégal, la structure des prix imposée par les uns empêche les autres de se développer. Le système de prix est vrai pour les uns, faux pour les autres.

Les PAS interviennent dans ce cadre, auquel le FMI trouve toutes les vertus. En les présentant comme des programmes d'équilibre du budget de l'Etat et de la balance externe, il impose de libéraliser

les importations, avec un argument qui ne peut en aucune manière se déduire de la théorie dominante de l'échange : selon lui, un pays aurait toujours intérêt à importer un produit dont le prix est inférieur au coût de sa production interne, **même si cette importation supprime des emplois**. On comprend : le capital des pays avancés a intérêt à imposer la loi de la compétitivité, qui implique le libre échange absolu, pour y conquérir un nouveau marché, pourquoi ne pas profiter des PAS pour assurer cette liberté ?

De même, la conception que le FMI se fait de l'équilibre lui fait affirmer que la **dévaluation** est le moyen de rétablir l'équilibre externe : relevant le coût des produits importés, elle décourage l'importation, abaissant le prix en monnaie étrangère des produits exportés, elle stimule l'exportation. Il ignore un théorème essentiel : si les importations sont incompressibles - le pays se nourrit par l'importation - et si les exportations sont limitées par les capacités productives, le coût des importations croît et les recettes d'exportation baissent. De-là, on déduit que la récente dévaluation du CFA, conséquence de la soumission de la France au FMI, aura des effets négatifs pour les pays africains de la zone franc.

Alors, la dette ne pourra jamais être payée; contre le FMI, le dernier rapport de la CNUCED note que la crise de la dette est loin d'être finie. En fait, l'objectif des PAS est moins d'assurer son règlement rapide, que de l'utiliser pour **restructurer l'économie du monde**. Ceci est confirmé par les résultats de «l'initiative Brady». Admettant que la dette ne sera jamais payée, il voulait cependant réintroduire les plus grands au moins des pays endettés sur le marché international des capitaux, pour donner de nouvelles occasions de placement de leurs liquidités aux institutions financières qui n'en ont pas assez, et ainsi élargir leur profit. Ainsi, les pays qui ont obtenu quelques réductions de leur dette, et ont pu en restructurer le reste, sont «ré-entrés» sur ce marché, le FMI s'en félicite hautement, alors qu'il note qu'il s'agit d'un nouveau processus d'endettement, assorti d'une insécurité bien supérieure à l'ancienne, puisque ces capitaux peuvent, à la moindre difficulté, repartir aussi vite qu'ils sont venus.

Cette compétitivité conduit à une **recolonisation** de plus en plus formelle, sous de nouvelles formes. Le FMI y joue un rôle décisif : par ses statuts, s'il signe un accord avec un pays, dans le cadre de la «conditionnalité», il se donne le droit de déclarer unilatéralement que le pays ne respecte pas l'accord signé; le Club de Paris, chargé de la renégociation de la dette, qui n'a, par lui-même,

aucun pouvoir, a décidé de soumettre son rééchelonnement à la condition que le pays ait un accord avec le FMI; ce système verrouillé représente, compte tenu de la difficulté pour un pays endetté d'échapper à un PAS, une forme de domination coloniale, avec toutes ses perversions, dont celle de ces dominants qui ne refusent pas de s'appuyer sur des dirigeants sans scrupule, amassant des fortunes personnelles supérieures au PIB du pays, imputant au budget étatique, renfloué par l'aide extérieure, la paye des ouvriers de leurs plantations privées, et pourtant soutenus, honorés jusqu'à leur mort, par les pays occidentaux, peu pressés de leur imposer une réforme constitutionnelle plus démocratique. Il y a un lien entre la **corruption**, les PAS et cette forme de recolonisation. Mais il faut aller plus loin.

Au prélèvement de valeurs sur les pays du Tiers-Monde à travers le système des prix absolus, évoqué ci-dessus, s'ajoute l'énorme prélèvement effectué au titre du service de **la dette**. Ces pays ont déjà payé, à ce titre, bien plus que le montant de leur dette en 1982; depuis, ils n'ont plus reçu de crédits en argent frais, et leur dette est 2,8 fois plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1982, du fait de la capitalisation des échéances en retard. L'expression officielle de «transfert inverse» n'est pas due au hasard, elle exprime la même idée que l'inversion des courants de commerce alimentaire. Dire alors que le chômage au Sud y est dû à l'insuffisance de l'investissement, c'est une manière de dénoncer ces prélèvements de valeur par les prix ou la dette.

Il faut alors caractériser plus profondément deux aspects économiques de ce **prélèvement**.

D'une part, **supprimant des emplois** au Sud, il en supprime aussi au Nord, l'investissement dans le Sud se répercutant en création d'emplois au Nord. C'est ce qui fonde la véritable solidarité de tous les travailleurs du Sud et du Nord.

D'autre part, l'analyse économique la plus élémentaire montre le **caractère anti-économique** de ce transfert inverse. Si la propension à consommer est plus élevée dans un pays pauvre (donc la réaction de l'investissement à la hausse du revenu y est plus rapide), et l'efficacité du capital plus élevée parce qu'il y est moins abondant (la vieille loi de la baisse tendancielle du taux de profit, ou de l'efficacité du capital, vaut toujours partout), ce prélèvement consiste à prendre du capital là où il est plus efficace pour le transférer là où il l'est moins.

En conclusion sur ce point, on fera trois observations.

Compte tenu des effets de l'intégration mondiale, le danger existe de réactions nationalistes, avec leurs excès et dangers : la définition de **règles du commerce international** est urgente.

Devant l'intégration mondiale et la dénationalisation des économies nationales, le point de savoir si un **secteur public** se maintiendra, ou du moins pourra contribuer à la régulation efficace des économies, est crucial pour l'emploi.

Dans le Sud l'emploi se confond avec le développement. On est donc en droit de récuser très nettement ces stratégies de développement qui, trop souvent dans le passé, ont négligé la question de l'emploi. Du point de vue des populations, l'accès au travail productif est la première priorité.

Ces différents points seront repris lorsqu'on présentera quelques thèmes de réflexion pour une politique de l'emploi. Mais, il faut d'abord tenter de préciser la nature de l'emploi recherché quand on parle du plein emploi.

2. quel emploi pour le plein emploi ?

L'aggravation de la crise en 1992 et 1993, a permis au débat sur l'emploi de s'imposer. Si un certain niveau de chômage peut paraître utile au capital par sa pression sur le salaire - théorie de la désinflation compétitive -, au-delà d'un certain seuil le chômage est une contradiction pour lui. On comprend donc que la question soit discutée aux divers échelons de responsabilité. Néanmoins, ce débat est souvent faussé : le plein emploi doit être redéfini, on ne peut plus donner un emploi à chacun, d'autant plus que certaines personnes sont «inemployables», dit-on¹⁵. Au contraire, comme la Démocratie, le plein emploi est indivisible.

15. On n'hésite même pas devant le cercle vicieux, puisque l'on ajoute que la génération qui n'a connu que le chômage sera incapable de s'habituer aux contraintes du travail industriel.

Démocratie et plein emploi sont indissociables. Burdeau la définit comme «*l'inaliénable vocation des hommes à prendre en charge leur destin tant individuel que collectif*», c'est l'inverse de l'aliénation. Dès 1793, la Déclaration des Droits inclut le «*droit au travail*», inscrit aujourd'hui dans nombre de Constitutions, ce qui le situe à la base du contrat social¹⁶. La mise au chômage est l'atteinte première à la Démocratie; elle témoigne de l'inégalité des droits au sein de la société, ou de l'inégal statut des citoyens : un homme peut priver un autre de son emploi, l'exclure de fait de la société, sans avoir ni à tenir compte des besoins et de l'avis de l'intéressé, ni à en rendre compte à quiconque, même si le décideur prétend, ce qu'il peut toujours faire, et qui est éventuellement exact dans les structures économiques actuelles, qu'ainsi il sauve d'autres emplois !...

C'est pourquoi le plein emploi est ou n'est pas. Parler d'un plein emploi à 95 %, c'est choisir d'exclure 5 % de la population, il faut dire qui, au nom de quoi ceux-là plus que les autres. Ce n'est pas une utopie, la contradiction entre la coexistence d'une immense cohorte de femmes et d'hommes sans emploi, et d'une immense masse de besoins non couverts, quand on maîtrise les techniques de production les plus efficaces jamais disponibles, est évidente, c'est l'échec de l'organisation actuelle de nos sociétés. La seule alternative est le vrai plein emploi, qui sauve la Démocratie¹⁷.

Ce n'est pas pour autant que l'on peut donner un contenu précis au terme de plein emploi, ne serait-ce que parce que le terme d'emploi n'est pas généralisable.

Dans l'industrie, pendant la crise, le terme **emploi** est devenu très ambigu : un véritable *continuum* d'états divers, chacun peu différent des voisins, permet de passer de l'emploi stable (poste de travail défini, salaire et horaire fixes) à l'état de «*chômeur sans droit*» (terme officiel en France !) sans solution de continuité. Dans

16. Et, en même temps, à quel point les dirigeants politiques sont peu soucieux du respect des Constitutions, il est vrai qu'il s'agit toujours de leurs préambules, c'est-à-dire de choses ... peu importantes !

17. Je ne m'arrêterai pas sur le point important des atteintes à la Démocratie entraînées par les situations de chômage, il a fait l'objet de communications dans le cadre de l'important Colloque organisé les 14 et 15 octobre 1994 à l'ULB par l'Association des Anciens de l'ULB sur les atteintes à la Démocratie.

l'agriculture (la petite, du moins) ce terme **emploi** est moins utilisé, on parle de travail ou d'activité, mais on dit de ceux qu'elle exclut vers la ville qu'ils y gonflent la masse des demandeurs d'emploi; dans les pays développés, on a deux statuts d'agriculteurs, propriétaires (ou fermiers), salariés; dans les pays du Sud, où les statuts sont plus diversifiés, on trouve aussi des salariés agricoles (dans les plantations capitalistes en particulier). Quant à ceux qui, rejetés de la terre qui les faisait vivre, tentent de survivre au pourtour des grandes conurbations urbaines du Sud, dans le secteur «précaire de subsistances», (ou «secteur informel»), ce ne sont qu'exceptionnellement des salariés.

On doit donc parler de travail productif, et d'activité reconnue comme socialement utile (même non productive au sens économique du terme). Cette reconnaissance sociale apparaît dans le fait que la société rémunère ouvertement celui qui la pratique (cas inverse, les trafiquants en drogue, influence politique, ou corruption, même s'ils s'approprient une énorme richesse) : la personne assure son indépendance grâce à ce travail/activité qui lui procure le revenu dont elle a besoin pour vivre, travail/activité, satisfaction des besoins individuels et collectifs, démocratie, se retrouvant ainsi profondément unis. Ceci étant, ce travail/activité peut être ou non organisé sous le mode du salariat, cela dépend des situations concrètes, *hic et nunc*. L'essentiel est qu'il ne s'agit pas d'une activité quelconque, elle doit apporter à la collectivité un plus jugé supérieur au revenu acquis¹⁸, dans des conditions telles que ce revenu soit lui-même supérieur au seuil de pauvreté absolue.

C'est donc bien de **socialisation** qu'il faut parler, si le travail est plus qu'une production de **biens**, et l'activité plus qu'une production de **services utiles**. Ceci ne minimise pas le fait déjà important que le travail produise des biens, il serait même très important que les travailleurs (salariés ou non) puissent, à partir de leur travail, se nourrir et satisfaire leurs besoins, ce qui n'est pas toujours le cas : la première contradiction sociale est, en effet, que les salariés du capital ne peuvent satisfaire que les seuls besoins qu'il leur reconnaît, selon sa propre logique, qui n'inclut pas les besoins dont la satisfaction ne lui est pas directement utile (productivité, débouchés). On peut en dire autant du revenu paysan (prix du produit vendu).

18. Bien entendu, l'évaluation du service rendu, s'il n'engendre pas d'échange monétaire, soulève des questions théoriques qu'il n'est pas le lieu d'étudier.

D'une part, le travail **produit l'homme**. Ces deux aspects vont ensemble dans une véritable dialectique. Certes, l'homme ne peut pas se produire lui-même si les biens que le capital lui attribue ne répondent pas à ses besoins. Mais, le fait que l'homme se produise par son travail donne à celui-ci une toute autre dimension, plus essentielle. Elle révèle surtout le caractère intolérable de la contradiction sociale qui veut que des hommes sont exclus du travail au nom de l'argent.

D'autre part, le travail **produit la société**. Séparer la production de biens, celle de l'homme, et celle de la société n'est pas fatal. Ceci renvoie aux formes de socialisation, différentes selon les pays ou les régions, comme à la dynamique propre du plein emploi, nécessairement progressive, en quantité, et en qualité. On ne peut parler de progrès vers le plein emploi que si l'emploi devient de plus en plus qualifié, afin de valoriser les potentialités de chaque homme, celles de l'humanité, celles de la nature.

L'état actuel des connaissances ne permet pas de produire les biens nécessaires pour assurer le niveau de vie des pays de l'OCDE à sept ou huit milliards de personnes : une des tâches de notre génération est d'accéder, par la recherche scientifique (le travail scientifique exige la coopération de tous), à une connaissance toujours plus fine des lois de la nature et des moyens de les respecter, pour satisfaire les besoins des hommes, ce qui exige de supprimer les gaspillages générés par le capitalisme; Marx montrait déjà qu'il détruit ses deux piliers, l'homme et la nature. Dans cet esprit, on peut analyser utilement les liens entre économie et écologie : le travail productif est le seul moyen d'élever sans cesse la qualité de la vie de tous, encore faut-il qu'il ne soit pas destructeur. Le Sommet de la Terre affirme l'étroite liaison développement/écologie. La dialectique des deux tient pour une part en ce que le premier aide à sauvegarder la seconde, les groupes de population du Tiers-Monde accédant à un niveau de vie plus élevé que la moyenne de leur peuple tendant à réduire spontanément leur taux de croissance démographique.

Certes, ce n'est pas en termes de qualification que l'on peut analyser le travail des peuples de paysans des régions où, aidés au mieux d'outils rudimentaires, ils ne disposent que de l'énergie humaine pour gratter le sol et lui faire rendre le minimum nécessaire à leur survie. Mais, disposer d'outils plus élaborés (plus adaptés) et progresser dans la qualification et la prise de conscience des exigences de nouveaux progrès vont de pair (le travail produit

l'homme¹⁹); le monde ne progresse que si chaque homme est mis en mesure de valoriser ses potentialit s (le travail produit la soci t ²⁰) en utilisant collectivement les techniques les plus modernes pour  largir l' ventail des besoins satisfaits, ce qui restaure la place de la dynamique des besoins dans la dynamique sociale. Comme dans les soci t s industrielles, on ne devrait pas pouvoir davantage, dans les pays du Sud, analyser le travail sans analyser sa qualification.

Au total, le plein emploi dont on parle est celui d'un emploi **de moins en moins ali n , de plus en plus lib rateur**. Encore ne peut-on r fl chir au contenu du plein emploi sans r fl chir aux moyens de progresser dans cette voie, m me si l'exp rience prouve que la connaissance des questions difficiles ne s'approfondit que dans les luttes concr tes.

3. quelques voies de recherche

Sans chercher    laborer de programme, il faut traduire ce constat de la **disqualification du capitalisme**   assurer le progr s de l'humanit  en quelques orientations de r flexion sur des alternatives r alistes, le constat ne tenant   aucune fatalit . Quatre th mes sont    voquer sans n gliger leurs interf rences : les rapports entre progr s technique, profit et incertitude; le r le de l'Etat; la r organisation de l' conomie internationale; les forces   m me de mener la lutte pour un ordre  conomique du plein emploi.

19. L'histoire de la culture attel e, ou du d veloppement des p rim tres irrigu s, en Afrique sub-saharienne livre quantit  d'observations importantes de ce point de vue. Les  checs n'ont pas tenu aux hommes qui, dans l'un et l'autre cas, ont beaucoup  volu , et ont su s'adapter aux exigences de ces techniques nouvelles. Ce n'est pas leur incapacit  technique qui a conduit   l' chec, mais un syst me de prix qui rendait moins al atoire la poursuite du travail   la main ou en sec, et un syst me de cr dit parfaitement inadapt    une situation sp cifique. Bien entendu, c'est plus facile pour les responsables de ces projets de ne pas voir leurs propres insuffisances et de renvoyer l' chec sur le dos des paysans.

20. Ces constatations ne datent pas d'aujourd'hui, m me si les le ons n'en ont pas  t  tir es, il est encore utile de se reporter   deux beaux livres, l'un sur l'agriculture, J.P. Harroy, *Afrique, terre qui meurt*, Hayez, Bruxelles, 1949, l'autre sur l'industrie, M.E. Morgaut, *Un dialogue nouveau : l'Afrique et l'Industrie*, Fayard, Paris, 1959.

3.1. progrès technique, profit, incertitude

Le **progrès technique** n'est pas responsable du chômage, il ne peut s'agir de l'arrêter. Sauf déviation particulière, il est la voie du progrès, de la libération, le moyen d'élever le niveau de satisfaction des besoins de tous, il ne supprime jamais directement d'emplois (les suppressions d'emplois à un stade en créent d'autres à un autre). Le progrès technique accroît la productivité du travail ou retrécit la nature par rapport à l'homme (Sauvy), il ouvre la possibilité, à la fois de réduire l'intensité du travail et sa durée, et d'accroître le niveau de satisfaction des besoins. Ces quatre variables jouent toujours ensemble dans leur dialectique positive.

La réduction de la durée du travail libère l'homme de la contrainte du travail. Il ne peut devenir «**créatif**» si ses conditions de travail le détruisent, s'il n'a pas de temps libre au-delà du temps pour travailler et récupérer sa fatigue et s'il ne dispose des biens nécessaires à l'exercice de cette créativité. Le premier terme évoque l'intensité du travail, la fatigue ne doit pas l'écraser; le second, la durée du travail, si sa réduction n'est pas compensée par l'intensification du travail, comme ce fut toujours le cas dans l'histoire ouvrière; le troisième, sa rémunération. A ces trois éléments indissociables, il faut ajouter la culture et la formation, indispensables à la créativité.

Le progrès technique, en lui-même, permettrait d'avancer sur tous ces points, s'il n'était perverti par le capitalisme parce qu'il y constitue une double contradiction.

D'une part, élevant la composition organique du capital, toutes choses égales par ailleurs, le progrès technique tend à réduire le **taux de profit**. Relativement lent en période de stabilité, il est imposé brutalement dans les grandes crises, l'exigence de la compétitivité forçant les entreprises à le mettre en œuvre au risque de disparaître. Pour maintenir le taux de profit, elles accroissent les prélèvements de valeur : renforcement de l'exploitation des salariés au Nord, au Sud, à l'Est - pression sur le salaire par la mise en concurrence de tous les travailleurs à l'échelle du monde - accentuation des prélèvements sur le Sud au titre de la dette, ou par le système des prix. Tout ceci va contre l'emploi et empêche le progrès technique de devenir progrès social. C'est pourquoi les **luttés** pour le salaire et la réduction de la durée et de l'intensité du travail, aussi bien que pour l'abandon de la dette ou la réorganisation de l'économie internationale, sont les moyens du progrès vers le plein emploi.

D'autre part, l'obsession de la comp tivit  cr e une **incertitude** sur les techniques du futur qui d courage encore l'investissement productif au profit du placement financier. Cette nouvelle cause d'incertitude, diff rente par sa nature de celles qui ont  t   voqu es   propos des taux de change, et des luttes entre  conomies dominantes, s'y ajoute, et, au total, se cumulant, les unes et les autres peuvent entra ner de lourdes erreurs d'investissements, ou r duire la part de l'investissement de capacit , au profit de l'investissement de modernisation qui r duit directement l'emploi. R duire ces incertitudes est une priorit , la t che urgente de l'Etat.

3.2. restaurer et se r approprier l' tat

La **privatisation de la gestion  tatique** n'a pas, et de loin, l'efficacit  que les forces dominantes lui pr tent. Les exemples concrets abondent : ainsi, en France, tout le monde admet que la SNCF  tait mieux g r e quand elle  tait « service public » qu'aujourd'hui; les nationalisations de 1982 ont  vit  les faillites de grands groupes industriels, ils n'ont pu  tre « privatis s » en 1986 que parce qu'entre temps, l'Etat avait assum  le co t de leur remise en ordre, etc. Et, en Europe, sous la pression du lib ralisme, qui a tant d truit depuis le d but de la crise, la Commission de l'UE veut g rer les secteurs comme le gaz, l' lectricit , ou les t l coms, selon les r gles d duites de la gestion priv e, oubliant que les entreprises en r seau sont   rendements croissants, et que la th orie dominante elle-m me en conclut que ces r gles ne peuvent leur  tre appliqu es. Le dogmatisme d passe ici les limites de toute logique  conomique.

Ce mode de gestion des Etats les emp che d'organiser les « **reducteurs des incertitudes** » n cessaires pour r tablir les conditions de l'investissement productif. Si l'incertitude due aux changements techniques est difficile   r duire, ce n'est pas le cas de celle due   la volatilit  des taux de change. L'attente des firmes et des Gouvernements d'une baisse des taux d'int r t est ambigu  : m me si celle-ci facilitait l'investissement, ce qui n'est pas s r²¹, elle est impossible tant que les **mouvements internationaux de capitaux** sont libres; l'utilisation du taux d'int r t pour contr ler le taux de change, emp che de le fixer en fonction d'ob-

21. L'exp rience des pays qui ont conserv  des taux d'int r t faibles (Japon, Etats-Unis) conduit   mettre en doute cette affirmation couramment r pandue.

jectifs internes²². On ne peut lui imputer les difficultés de la conjoncture, si les pouvoirs financiers refusent le contrôle de ces mouvements. La stabilité des taux de change, et la reprise durable de l'investissement sont impossibles tant qu'il en sera ainsi. Chacun le sait, les économistes libéraux les premiers, pour qui cette liberté fait courir des risques « systémiques » à l'économie mondiale.

Dans les pays du Sud, deux questions essentielles sont la restauration de leur indépendance, et la réappropriation de leurs Etats par les populations.

Sur le premier point, la dette continue à permettre des prélèvements insupportables, à maintenir la dépendance à l'égard de l'exportation, et à être un obstacle à la mise en œuvre d'une stratégie efficace de développement et d'emploi. Si les forces n'existent plus qui soutenaient la nécessité de son abandon, du moins pourrait-on la transformer en un fonds d'investissement, à la condition expresse qu'il ne soit géré ni par les investisseurs privés, ni par les banques.

Mais ce n'est que le moyen de l'indépendance. Au delà, les forces progressistes des pays du Nord ont à aider les Gouvernements du Sud, en charge d'organiser les stratégies utiles, à renforcer leurs moyens d'action. Le progrès de l'emploi dépend d'abord de problèmes assez simples mais qui exigent que ces Etats aient un pouvoir réel d'intervention, hors de toute dépendance envers les échanges, autre que celle qui tient à l'équilibre de leur balance, condition de cette indépendance. Comme exemples, on peut prendre la gestion rationnelle de l'eau²³, celle des terres²⁴, l'organisa-

22. Keynes avait beaucoup insisté sur ce problème dans le *Treatise* (1930).

23. Elle est capitale : les Etats ont à en organiser sa sauvegarde, la répartir entre villes et campagnes (réduire les difficultés des villes, dont l'expansion est liée à la destruction des sociétés rurales, sans appauvrir celles-ci, au risque d'accélérer le mouvement cumulatif d'urbanisation et d'appauvrissement), inciter à l'utiliser dans les campagnes pour y développer l'emploi et élever la productivité du travail. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens.

24. Les Etats ont à pousser au retour de leur usage à leur fonction première qui n'est pas de répondre aux besoins des pays du Nord, ce qui a entraîné la dépendance alimentaire déjà analysée, mais de nourrir la population du pays.

tion un d'un syst me efficace de financement de l' conomie ²⁵.

Rien de ceci cependant n'a de sens si l'Etat continue    tre consid r  comme la propri t  de ses dirigeants pour leur enrichissement personnel. Si le mode d'organisation de l'aide par les pays dominants y conduit, il faut introduire cette question dans les d bats politiques au Nord. C'est un nouveau lien entre strat gie de l'emploi et D mocratie, si l'on cesse de d finir celle-ci par un pluripartisme abstrait, pour donner enfin la parole   la population (  commencer par les paysans), et la lui laisser quand elle l'a prise. En ce sens, on pourrait imaginer de mettre en place un syst me international de contr le des patrimoines personnels des dirigeants politiques et  conomiques de tous les pays ²⁶.

Si la situation des pays de l'Est ne s'assimile pas (pas encore ?)   celle des pays du Sud, leurs Etats n' chapperont pas   la d pendance de l'Occident s'ils ne commencent pas par se lib rer des experts qui leur sont envoy s : ils y agissent pour faire de ces pays un march  pour le capitalisme. Pour  tre ind pendants, ils ont   consolider leur monnaie, que la dollarisation an antit,   r organiser, avec les coop rations n cessaires, leur industrie attaqu e du dedans et du dehors. Gr ce   leur technologie, ils peuvent renouer des relations utiles avec les pays du Sud, dont certains - comme l'Inde - ont subi un coup terrible du fait de l'effondrement de l'Est.

Tout ceci exige une r organisation profonde de l'ensemble des relations  conomiques internationales.

3.3. r organiser l' conomie internationale

Sans pr tendre  puiser ce sujet qui demande une analyse beaucoup plus approfondie, on insiste sur trois th mes.

25. Il s'agit d' viter de recourir syst matiquement aux devises convertibles, ce qui implique aussi bien de faire en sorte que le syst me bancaire joue son r le normal efficacement - l'industrie du Nord ne s'est pas d velopp e autrement-que de d velopper le commerce Sud-Sud; l'id e de transformer la dette en fonds d'investissement rejoint cette question.

26. Quand on est fran ais aujourd'hui, et que l'on voit le degr  de corruption pour l'enrichissement personnel auquel une partie de la classe politique en est arriv e, il serait ind cent de n'envisager ce syst me que pour les pays du Sud.

3.3.1. Le libéralisme a permis aux firmes transnationales dès les années 70, et aux puissances financières qui se sont développées depuis les années 80 grâce à la totale liberté des **mouvements internationaux de capitaux**, de réorganiser sous leur contrôle les relations entre pays et régions. Cette liberté des mouvements de capitaux peut conduire à une grave crise financière. Malgré les incantations dont elle est l'objet depuis quinze ans, la coopération internationale dans le domaine financier et monétaire bute sur les contradictions d'intérêts entre les grandes puissances. Cette question est un enjeu essentiel de la situation actuelle.

3.3.2. le progrès vers l'emploi passe par le **développement**

Si le changement structurel qui a conduit à faire émerger la régionalisation au sein du processus de globalisation semble quasi irréversible, rien ne permet de savoir si la Triade surmontera ses contradictions externes (la moitié de l'humanité en dehors), et internes (instabilité des taux de change), voire celles qui existent en chacun des trois grands espaces (l'Europe par exemple). Le progrès de l'emploi exige de donner un **autre contenu à la croissance** au Nord, et d'articuler cette « nouvelle croissance » du Nord aux exigences du développement à l'Est et au Sud. S'il est difficile de penser cette articulation à l'échelle du monde, on pourrait envisager de le faire plus facilement à l'intérieur de chacun des grands espaces, mais à condition de ne pas oublier que la Triade reproduit des modes de domination que l'on croyait à jamais abandonnés, et que la volonté actuelle du capital est d'en revenir aux plus vieilles pratiques. Ces questions complexes, contradictoires, demandent un examen approfondi.

Boumedienne, notant en 1975 que l'industrialisation du Sud profitait au Nord, en concluait que, de ce fait, le Nord pouvait aider le Sud : il nommait **la solidarité du Nord et du Sud** pour un effort commun. Dans cette voie, on peut envisager plusieurs voies de recherche : solvabiliser les demandes du Sud, en créant les instruments financiers appropriés pour permettre un développement autonome et rétablir le FMI et la Banque Mondiale dans les fonctions qui avaient été définies à Bretton Woods; faciliter les coopérations spécifiques Sud-Sud, pour la circulation des matières premières entre eux et la cartellisation vis-à-vis des pays utilisateurs du Nord, et pour la mise en œuvre d'une division du travail originale, non intégrée à celle du Nord; développer des coopérations entre le Nord et le Sud sur la base du co-développement (des

objectifs limit s, d finis en commun par n gociations entre institutions, sur un pied d' galit , avec rapprochements entre les travailleurs dans le cadre des organisations syndicales).

D'importants travaux d'infrastructure,  nergie, moyens de transports, habitat, t l communications, etc. sont urgents dans le monde entier. Dans un monde d stabilis  par la surabondance des liquidit s, la solidarit  peut s'exprimer par le pr l vement sur cette masse des moyens n cessaires au financement de ces grands travaux, imm diatement cr ateurs d'emplois et de revenus, aux effets doublement positifs, la cr ation d'emplois, et un retour   l'investissement facilit  par l'assainissement financier ainsi amorc . En soi, l'existence d'un secteur public ne garantit rien, et s'il est soumis   un Etat qui accepte sa d nationalisation, il peut acc l rer les transformations r gressives ou l'ajustement. A l'inverse, c'est sur lui que les luttes peuvent s'appuyer pour r sister   la d nationalisation de l' conomie.

3.3.3. au-del  de l'investissement, la politique de l'emploi est d termin e par les **structures du commerce international**.

Le commerce international est utile quand il permet aux pays du Sud de transformer les biens non accumulables qu'ils produisent (agro-alimentaire, mati res premi res) en biens accumulables, ou aux pays de l'Est et du Sud d' changer les biens qu'ils peuvent mutuellement se fournir avec un syst me de prix relatifs correspondant au niveau de d veloppement de leurs forces productives, sans usage de devises convertibles. Il est dangereux entre le Nord et le Sud s'il conduit   produire les uns pour les autres, en d truisant des emplois ici et l . Une approche positive du commerce international refuse le mercantilisme, r pandu aujourd'hui comme dans toute grande crise du capitalisme²⁷, car il conduit aux oppositions d'int r ts :   l'inverse, le commerce international peut  tre une forme sup rieure de coop ration internationale, la forme de la

27. J.S. Mill le d nonc ait avec force pendant celle des ann es 1840-1850. Il notait que le seul v ritable gain   l' change tient aux biens import s (ce qui renvoie aux conditions de l'industrialisation), sous r serve bien s r de l' quilibre de la balance, mais exporter pour payer les importations de machines est autre chose que l'*export-led-growth*.

solidarité mondiale, pour établir les moyens du travail pour tous. Encore faut-il qu'il soit organisé dans ce but.

La juridisation des relations internationales avait été à l'ordre du jour des réunions internationales dans les années 1973-75, lorsque les dirigeants du Tiers-Monde présentaient les éléments d'un nouvel Ordre Economique International. La substitution d'un droit démocratiquement élaboré à la loi du plus fort est un aspect du progrès des sociétés. L'expérience montre que l'ouverture des pays du Sud à tous les vents est un obstacle au développement. La mise en chantier d'un droit du commerce international visant au développement de tous est urgente : les forces dominantes, en continuant de le refuser, prennent de graves responsabilités pour l'avenir du monde, car elles n'empêcheront pas les réactions explosives. Cette situation est d'autant plus dangereuse que le Tiers-Monde est devenu silencieux.

Ces forces ont **mis en concurrence les travailleurs** à l'échelle mondiale, et développé le chômage. Quand les firmes du Nord sont soumises à la concurrence de leurs filiales du Sud, le capital la considère comme saine; il la refuse si elle vient de firmes indépendantes du Sud, d'où l'idée de se protéger contre le «*dumping social*»²⁸. Le projet de Charte Sociale Internationale pour empêcher les firmes de profiter de la faiblesse des normes sociales dans les pays du Sud (que les firmes du Nord sont les premières à imposer) est un moyen déguisé de protection du capital du Nord, inquiétant pour l'emploi au Sud, d'autant plus pervers qu'on lui recommande en même temps de maintenir de faibles salaires, et, pour payer la dette, de continuer à exporter à bas prix les biens-salaires utiles pour réduire au Nord le niveau des salaires. Il est temps d'étudier comment rendre compatibles les intérêts des travailleurs du Nord et du Sud.

Ce droit du commerce international doit donner à chaque pays les moyens de définir en toute indépendance les voies de son déve-

28. L'idée en a été acceptée, par les pays du Nord au moins, à la Conférence de Marrakech, à la clôture de l'Uruguay Round, et elle pourrait être reprise et organisée par la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce, dont on note au passage que l'on ne sait que très peu de choses sur ce qu'elle fera, même s'il est évident qu'une organisation dotée de pouvoirs risque d'être beaucoup plus dangereuse qu'un Accord dont le contenu ne pouvait être modifié que par négociation.

loppement. Les trafics normaux d'alimentation sont   reconstruire, l'assainissement profitera   tous. Le r le de l'industrialisation dans la cr ation d'emplois permet de mettre l'accent sur l'identit  entre d veloppement et emploi, mais aussi sur la solidarit  mondiale, puisque le processus d'industrialisation dans un pays se r percute   la fois dans les autres pays du Sud - capables d j   fournir une gamme de biens d' quipement -,   l'Est - qui y retrouverait la place de fournisseur de biens d' quipement bien adapt s du point de vue technique, qui  tait la sienne, il y a encore quelques ann es -, et au Nord, *a fortiori*, qui y trouverait un  l ment nouveau pour la reprise de son propre investissement.

3.3.4. les forces pour entra ner ce mouvement

Nous ne sommes plus en 1975. La crise, le lib ralisme et les attaques contre le Mouvement des Pays Non Align s, voire contre la CNUCED elle-m me, les contradictions cr ees par le capital entre diff rents groupes de pays du Tiers-Monde - il se dit lui-m me plus souvent  clat  qu'il ne reconna t son unit  - et le refus des pays du Nord d'engager la discussion sur les th mes du Nouvel Ordre Economique International ont fini par atteindre, puis d truire les institutions m mes qui avaient un temps port  les espoirs du Tiers-Monde. Qui se souvient aujourd'hui de Bandung ? Il n'est plus d'institution pour porter les int r ts du Tiers-Monde en tant que tel, pas plus que de l'Est, du reste. Ce vide est dangereux. La seule force existant encore aujourd'hui reste le mouvement syndical. C'est avec lui qu'il s'agit de travailler.

Dans cette perspective, il est important de ne pas perdre de vue que se tiendra en 1995 le Sommet Mondial pour le D veloppement Social. Pour les forces d mocratiques, il s'agit l  d'un  v nement important susceptible de stimuler l' nergie pour faire en sorte que les probl mes essentiels soient bien pos s et que des propositions concr tes en sortent dans le sens de la solidarit    l' chelle du monde.



Alcibiade, disciple de Socrate - acteur.

mondialisation et développement : «meilleur des mondes capilaliste» ou «projet socialiste» ?

jean-philippe peemans

les enjeux d'une lecture de la «mondialisation» à partir d'une problématique du développement

L'objet de cet article est d'essayer de clarifier quelques enjeux des rapports entre les quatre termes : mondialisation, développement, capitalisme et socialisme.

A lire la plus grande partie de la littérature et des médias occidentaux au début des années 90, on a naturellement l'impression que ce débat n'a plus de sens puisqu'il a été résolu à la fin des années 80. Le socialisme a disparu comme projet crédible, le capitalisme s'est imposé, non pas comme système inégal d'exploitation qui aurait vaincu en termes de rapport de force, mais comme évidence rationnelle : le marché s'est imposé comme «loi naturelle du développement», et ce développement lui-même est porté vers de nouvelles frontières à travers la mondialisation. La mondialisation est le vecteur du développement, et elle est *«la fin de l'histoire»* (FUKUYAMA, 1992).

Ce thème est évidemment très vaste et il condamne de rester en quelques pages au niveau des grandes généralités. Mais il paraît cependant incontournable si, dans la confusion idéologique actuel-

le, on veut au moins essayer de poser quelques pistes pour restaurer la possibilité d'une réflexion critique sur les enjeux du développement et de ses rapports éventuels avec le socialisme.

L'angle d'approche proposé est le champ de la réflexion sur le «développement». Les débats actuels sur le développement nous montrent qu'il y a des manières conflictuelles de voir les rapports entre mondialisation et développement, et peuvent aider à dégager des pistes pour repenser les problèmes d'une alternative au «capitalisme» comme système hégémonique.

D'abord, ce concept a l'avantage d'aider à sortir de la dichotomie entre «avant» et «après» 1989. Si, avant 1989, on opposait souvent développement socialiste et développement capitaliste, après 1989, on parle beaucoup de la recherche d'un «développement humain» et d'un «développement durable» qui restent à définir. Même si cet angle d'approche peut paraître mineur, il a l'avantage de suggérer que, malgré son triomphe apparent, le «développement capitaliste» ne posséderait pas automatiquement ces deux qualités, ce qui ouvre un autre point de vue sur la «*fin de l'histoire*». L'histoire du développement «humain et durable» reste encore à faire ou à refaire.

Ensuite, le champ du développement offre à la fois une réflexion en terme normatif sur la relation entre mondialisation et développement, et une approche en terme d'analyse de la réalité quant à la nature du développement comme mondialisation.

On y trouve certes une école de pensée qui a élaboré le plus fortement une relation univoque entre mondialisation de l'économie et développement (doctrines du FMI et de la BM sur l'ajustement et la croissance). Mais on y rencontre également des analyses qui montrent le caractère problématique des relations entre mondialisation et développement, aussi bien quant à la nature et à l'impact de la «mondialisation» sur les structures économiques des diverses régions du monde, que quant à son impact social et environnemental sur les conditions de vie des peuples et sur leur milieu de vie. Dans une perspective interdisciplinaire de l'analyse du développement, on est amené à voir la «mondialisation» autant comme un processus socio-politique que comme une fatalité économique et technologique.

En mettant en valeur les mutations récentes dans la nature des processus d'accumulation depuis une vingtaine d'années, cette

analyse peut notamment aider à faire une distinction plus claire entre accumulation, croissance et développement. Elle pose la question de la place et des demandes des populations exclues ou écrasées par la logique de l'accumulation et dont les pratiques, plus que les discours, révèlent la demande d'un «autre développement».

quelques éléments d'une «économie politique» de l'«accumulation mondialisée»

Les années 90 voient se déployer les effets des évolutions qui ont marqué les années 80. Parmi celles-ci, la concentration du pouvoir économique dans les grands ensembles du Nord (U.S.A., C.E.E., Japon) a continué à progresser tout en prenant des formes nouvelles et variées.

A travers les fusions, rachats, O.P.A., etc. sont apparues de nouvelles formes d'interpénétration entre capital financier et capital industriel, tendance renforcée par la diffusion de nouveaux paquets technologiques intégrés dans l'ensemble des secteurs de biens et services. Des groupes anciens ont été restructurés, absorbés et éliminés dans une atmosphère d'agressivité et de compétition plus sévères (AGLIETTA et al, 1990).

Les groupes économiques qui se sont consolidés dans ce climat sont plus internationalisés dans leurs stratégies et leurs structures d'activités, tandis que leur rentabilité dépend souvent autant de leur capacité de se mouvoir dans l'espace financier dérégulé que de la mise en œuvre de nouvelles technologies dans les secteurs productifs qu'elles dominent.

Ils ont donné lieu ainsi à l'affirmation de nouvelles couches de cadres et de gestionnaires qui maîtrisent les mêmes techniques, partagent les mêmes langages et sont confrontés à des problèmes similaires en matière de stratégie et d'organisation (REICH, 1993).

Cette nouvelle «technostructure» transcende les frontières entre secteurs et entre pays; elle est aussi la base de «nouvelles classes moyennes» associées activement à la consolidation de ces noyaux du nouveau mode d'accumulation.

Malgré un contexte de concurrence plus agressif, on a en même

temps l'élargissement d'un espace international régi par les normes de ces grandes entreprises, ce qui renforce les potentialités de stratégie d'alliances et de coopération entre grandes entreprises et grands groupes à l'échelle internationale (EDEN & POTTER, 1993).

Cet élargissement est la résultante non seulement de l'évolution économique mais aussi de la déréglementation, de la dérégulation et de l'affaiblissement général des contextes institutionnels nationaux ayant essayé antérieurement de contrôler ou orienter les processus d'accumulation et de leur fixer des paramètres socio-politiques de fonctionnement propres à chaque espace national (STRANGE, 1988).

Il en est résulté une sorte de privatisation d'une partie de l'espace politique, qui a bénéficié principalement aux grands groupes et entreprises internationalisés.

En conséquence, ces derniers ont renforcé leur capacité d'orienter le processus d'accumulation et même d'influencer le contexte institutionnel, non seulement dans chaque espace national, mais aussi au niveau international. En effet, les années 80 ont vu se consolider, entre grandes zones du Nord (U.S.A., C.E.E., Japon), ce qu'on peut appeler des réseaux internationalisés de pouvoir, où sont inextricablement mêlés représentants des entreprises transnationales, des organisations multilatérales et internationales, et des Etats et institutions nationales.

Cet espace politique internationalisé a des structures institutionnelles visibles (G 7, Commission C.E.E.) et des aspects informels, sa composante privée est non négligeable, et les contrôles exercés par les institutions démocratiques nationales n'ont qu'un impact lointain et fort atténué sur les décisions qui s'y prennent. Celles-ci se présentent sous la forme de solutions techniques à des problèmes complexes dans le domaine économique ou de la sécurité, correspondant à des contraintes internationales inévitables, mais finalement elles restreignent considérablement la sphère de la décision qui peut rester sous l'empire des mécanismes institutionnels soumis au contrôle démocratique.

Ces réseaux internationalisés de pouvoir ont renforcé considérablement leur efficacité et leur capacité d'influencer les décisions politiques dans les années 90, notamment grâce à l'incorporation dans leur espace de pouvoir des pays de l'Europe Centrale et probablement de l'U.R.S.S.

aspects nord-sud de la dynamique de l'«accumulation mondialisée»

La concentration du pouvoir économique, l'interpénétration plus forte entre capital financier et industriel des grands zones du Nord, la plus grande efficacité des nouveaux réseaux internationaux de pouvoir, ont contribué à consolider le fonctionnement et l'interdépendance des économies du Nord selon ce que l'on peut appeler une logique de pôles performants.

La performance, dans ce cas, ne doit pas être vue comme exclusivement liée à la maîtrise de la technologie la plus avancée. Elle peut être aussi liée à la capacité de maîtriser les règles de la spéculation financière, voire les trafics dits «illégaux» et les circuits du recyclage financier issus de ces derniers.

Une approche en terme de «réseaux transnationaux de pouvoir», basés sur le contrôle des pôles performants d'accumulation, permet sans doute de rendre compte, mieux qu'une approche en termes de «compétitivité entre pays» ou de «concurrence entre blocs», de l'extrême imbrication entre les divers partenaires-concurrents de l'«économie mondialisée». Par exemple, une approche en termes de «blocs» condamne à ne pouvoir prendre en considération que les Etats comme acteurs, et le débat est enfermé dans la question de savoir si l'on va vers une logique de «blocs» ou vers une logique de «multilatéralisme» à travers l'application des accords du GATT (KEBADJIAN, 1994).

Dans certains scénarios, on voit la Triade (USA, CEE, Japon) face au reste du monde, avec la sous-question de savoir qui va exercer le *leadership* dans la Triade. Dans d'autres on voit l'émergence d'une logique de «blocs régionaux» avec les trois *leaders* de la Triade assurant la restructuration des rapports Nord-Sud à l'intérieur de leur région d'influence, etc. (PETRELLA, 1992).

Ces scénarios ne parviennent pas à rendre vraiment compte de la complexité des nouvelles formes d'interdépendance conflictuelle qui relie, à travers les frontières des pays de la Triade, et entre le Nord, le Sud et l'Est, des réseaux transnationaux de pouvoirs où composantes politiques, économiques, voire maffieuses dans certains cas, s'interpénètrent de manière à la fois structurelle et volatile.

De toute manière, en termes socio-économiques, à travers des

processus de restructuration multiformes et souvent brutaux au cours des années 80, surtout à partir de 1985, la dynamique des pôles performants a fini par impulser une nouvelle croissance occupant une nouvelle génération de cadres, de techniciens et de travailleurs qualifiés. Seule une minorité privilégiée trouve un emploi stable au cœur de ces secteurs. Mais ces secteurs s'appuient aussi sur une «nébuleuse» très vaste : des millions de petites entreprises se sont créées offrant des biens et services spécialisés aux entreprises des pôles performants ou aux couches moyennes à hauts revenus intégrés à ceux-ci. Ces entreprises combinent souvent l'auto-emploi avec le travail précaire, et ont souvent aussi un caractère éphémère. Seule une minorité se consolide et entre, avec le temps, dans le cercle de l'accumulation performante.

Cette nébuleuse diffuse largement l'idéologie entrepreneuriale, les thèmes de la performance liés aux risques et aux succès individuels, et fait accepter à travers ceux-ci les réalités de la flexibilité et de la précarité. Cette nébuleuse contribue donc à consolider l'assise sociale du nouveau noyau d'accumulation, même parmi des couches sociales qui objectivement subissent les nouvelles contraintes imposées par ce dernier.

Fondamentalement, l'évolution des pays du Sud est marquée, elle aussi, par la logique d'accumulation des pôles performants liés à l'économie internationale. Au cours des années 80, les différences entre pays du Sud ont eu tendance à s'accroître, selon leur capacité à faire émerger ou à consolider et élargir un ou plusieurs pôles performants.

Dans une grande majorité de petits pays, notamment ceux qu'on appelle les PMA (les pays les moins avancés), ces pôles restent absents ou liés à l'exploitation de l'une ou l'autre ressource naturelle, à condition de pouvoir adapter les conditions de production aux normes internationales plus exigeantes en termes de coût et de qualité. Dans ces pays, l'assise économique des couches sociales liées à un pôle d'activité internationalisé reste donc très faible, et ces couches ne constituent qu'une très petite fraction de la population.

Par contre, dans un certain nombre de grands et de très grands pays (Inde, Chine, Mexique, Brésil), les pôles performants ont continué à croître et diversifier leurs activités, quel que soit le taux de croissance globale de l'économie (beaucoup plus faible en Amérique latine qu'en Asie), et à augmenter leur insertion dans les

réseaux internationalisés de l'accumulation en terme de circulation des produits, des techniques, des profits et des cadres. Un certain nombre de pays moyens a connu la même évolution, surtout en Asie du Sud-Est.

Dans ces pays, les couches moyennes liées aux pôles d'activité internationalisés ont connu une forte expansion, de même que leurs revenus. Leur mode de consommation s'est de plus en plus aligné sur les normes internationales définies conjointement par les pôles où les revenus moyens sont les plus élevés (C.E.E., U.S.A., Japon et NPI d'Asie Orientale) (SKLAIR, 1991).

Les normes de référence de ces couches moyennes sont de plus en plus internationales en terme de carrière individuelle, de modes de gestion. Ces couches moyennes feront donc preuve d'une mobilité accrue en terme de travail et d'épargne. Dans les pays où elles estiment que les conditions de rentabilité de l'activité ne sont pas satisfaisantes, elles contribuent donc à des sorties massives de capitaux, orientées vers les niches les plus attractives des placements financiers internationaux.

Cette internationalisation croissante des conditions de l'accumulation contraste de plus en plus avec la responsabilité laissée aux Etats de gérer les séquelles de l'endettement encouru surtout dans les années 70, et qui a créé les conditions de cette accumulation internationalisée.

Sous la tutelle de plus en plus contraignante des organisations financières multilatérales, les Etats, dans ces pays, doivent donc continuer à consacrer une part considérable de leurs ressources au service de la dette, à diminuer leurs interventions dans l'activité économique, à réduire l'importance des services publics et des transferts sociaux.

Cependant, cette évolution n'est pas due uniquement aux pressions extérieures, mais est impulsée par la pression des nouvelles couches moyennes liées aux pôles performants, et qui considèrent que leur prospérité ne dépend plus des initiatives de l'Etat, mais qu'au contraire celles-ci restreignent leur champ d'autonomie.

Fondamentalement, la logique d'accumulation des pays du Sud est donc marquée par les mêmes tendances qu'au Nord, les pôles performants des deux mondes augmentant leurs échanges et relations mutuels. Cependant au Sud, dans l'ensemble, la duali-

sation provoquée par cette dynamique, est beaucoup plus étendue et violente, prolongeant les tendances apparues dans les années 80.

l'idéologie des réseaux internationaux de pouvoir et l'offensive vers le «meilleur des mondes capitaliste»

La prise en considération des nouveaux contextes socio-économique et géopolitique des années 80, et de l'interaction entre eux, permet sans doute de formuler certaines hypothèses sur le climat idéologique particulier des années 80-90.

La période 1980-1990 voit une évolution importante dans le rôle joué par le concept de «démocratie» dans les rapports de pouvoir en Occident et dans les rapports de force entre l'Occident et le reste du monde. Il y a une interaction importante entre ces deux dimensions.

Tandis que progressivement se redéployait la pensée libérale dans les domaines politiques et sociaux, le retour de la démocratie parlementaire, basée sur le pluripartisme, a été vu comme coextensif au renforcement de l'économie de marché, consolidé lui-même par la réaffirmation de la société civile face à l'Etat. S'il est vrai que l'offensive part du Nord, des USA et de l'Europe, il est vrai aussi qu'elle trouve un contexte de diffusion favorable au Sud comme à l'Est.

La nature de la «crise» des années 80 joue sans doute un rôle important dans le type de relation qui s'établit entre contexte et idéologie. Au Nord, et notamment en Europe, si la «crise» devient bien structurelle, ce n'est pas une crise de stagnation, c'est une crise de recomposition et de restructuration permanente, avec des secteurs et des groupes sociaux qui gagnent et d'autres qui perdent dans cette restructuration.

Ce contexte particulier est important du point de vue idéologique, car il va permettre la mise en œuvre d'une idéologie de la compétitivité et de la performance, qui est associée fortement à une capacité de s'adapter ou non, à titre individuel et collectif, aux exigences du changement, aux nouvelles percées du progrès technologique. Dans ce contexte, l'«invention idéologique» peut jouer un rôle central dans la production de nouvelles images d'identification.

Il y a place pour une nouvelle idéologie qui offre une grille de lecture positive de la crise : il ne s'agirait plus d'une péripétie de la «lutte des classes», du conflit entre le capital et le travail qui constituait la grille de lecture de référence, sous des modalités variables, d'une partie importante, voire majoritaire de l'intelligentsia et du monde du travail européen depuis des générations. Le conflit est présenté comme une lutte entre le passé et l'avenir, entre le changement porteur de progrès et les tenants d'une économie rentière, les salariés bénéficiant de la sécurité sociale et du plein emploi devenant eux-mêmes, dans cette vision, des rentiers. Le rôle de l'Etat est présenté comme un élément de rigidité institutionnelle qui freine le dynamisme et le changement. Les frontières nationales elles-mêmes deviennent des barrières et tous ceux qui font de la référence à l'espace national le point d'ancrage de la législation sociale et des politiques de solidarité et de redistribution sont accusés de myopie et de frilosité : le social est présenté comme une couverture du protectionnisme. L'entreprise privée devient le nouvel acteur social valorisé, parce qu'elle saute les frontières et se redéploie dans l'espace international, vecteur de progrès et de changement.

La nouvelle idéologie est donc bien celle des pôles performants existants ou à mettre en place : il faut soutenir prioritairement les agents de l'internationalisation, leur performance et leur compétitivité à l'exportation deviennent des priorités nationales auxquelles doivent se soumettre tous les autres acteurs sociaux.

Autrement dit, l'espace national doit être adapté aux exigences et aux normes de l'international. Il y a donc une liaison forte entre l'évolution du pouvoir économique, les groupes qui en sont les porteurs et l'évolution de la production idéologique. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'importance du concept de «démocratie» et surtout son évolution dans les années 80.

Les réformes sociales entreprises depuis le début du siècle ont donné une légitimité politique de masse à l'Etat-Nation en Europe, et ont permis une certaine stabilité politique du capitalisme européen pendant trente ans, après la seconde guerre mondiale (POG-GI, 1990).

L'immense travail idéologique des droites néo-libérales dans les années 80 a consisté à délégitimer progressivement l'Etat-Nation comme lieu d'identification positif, comme lieu de consensus sous l'angle des politiques de redistribution à partir des gains de l'ac-

cumulation et de gestion d'une solidarité fonctionnelle entre les classes sociales. Dorénavant, le lieu de l'accumulation est déplacé dans l'international et le rôle de l'Etat-Nation est d'adapter l'espace national à cette exigence et d'imposer un nouveau consensus dans ce cadre.

On peut faire l'hypothèse que tout le travail sur l'idéologie de la démocratie dans les années 80 a été lié largement à cette exigence. Il a consisté simultanément à déplacer les enjeux de la démocratie du progrès social dans le cadre national vers la défense de la liberté individuelle dans le cadre international, et à définir la démocratie simplement comme une des composantes institutionnelles requises par l'économie de marché, étant entendu que l'international est le référent ultime de cette dernière. Ce travail idéologique cherche à légitimer politiquement les acteurs des pôles performants dans chacun des espaces nationaux où ils agissent, mais aussi à légitimer leurs «réseaux transnationaux de pouvoir» qui vont se constituer progressivement en ce qui va s'auto-proclamer à la fin des années 80 la «communauté internationale». Il consiste aussi à apporter de la légitimité à ceux qui veulent faire émerger des pôles performants compétitifs et à entrer dans le «réseau transnational de pouvoir» ailleurs dans le monde, que ce soit au Sud ou à l'Est.

Ce travail de légitimation et d'appui s'accompagne symétriquement d'une solidarité dans la recherche de la délégitimation de tous les acteurs, politiques ou sociaux, qui s'opposent ou résistent au projet hégémonique des «réseaux de pouvoirs transnationaux».

La nouvelle idéologie de la démocratie a joué un rôle essentiel dans l'imposition, à l'intérieur des divers espaces nationaux, d'un nouveau consensus autour d'un rôle de l'Etat fonctionnel par rapport aux nouvelles exigences de l'internationalisation de l'économie, mais elle a aussi servi à consolider la coopération internationale entre tous les groupes socio-économiques à l'Ouest, au Sud et à l'Est dont la vision du développement et les intérêts coïncident avec l'expansion indéfinie de la logique d'internationalisation (BRAU-TIGNAN, 1992).

C'est dans ce contexte très complexe que doit s'analyser l'émergence de l'idéologie de la «transition à la démocratie et à l'économie de marché» dans les années 80, qui s'est avéré un projet à la fois ambitieux et conquérant de redéfinition des rapports entre démocratie et développement (LEFTWICH, 1994).

Lorsque la crise des Etats-Nations au Sud aboutit à discréditer par exemple des régimes autoritaires affaiblis, le plus souvent mis en place antérieurement avec le soutien de l'Occident, mais qui ne sont plus «fonctionnels» une fois la menace de l'Est estompée, l'intervention peut prendre diverses formes. A partir de la fin des années 80, on a eu soit l'«ingérence politique» quand existent de nouveaux partenaires soucieux de redessiner l'Etat en fonction des impératifs du «nouvel ordre global», soit l'intervention directe de type «militaro-humanitaire», si la crise provoque un vide politique et qu'il n'y a pas de nouveaux partenaires crédibles (PERROT, 1994).

Autrement dit, à la fin des années 80, «imposer» la démocratie au Sud permet aux nouveaux «réseaux transnationaux de pouvoir» à la fois de relégitimer à l'Ouest, comme projet à vocation universelle qu'il faut promouvoir par l'aide au développement, une démocratie multipartite progressivement vidée de son contenu social, et de conforter au Sud une nouvelle classe moyenne émergente, très minoritaire, mais à vocation internationale et future gestionnaire de la variante locale de la «démocratie avec marché» et future partenaire du «réseau transnational de pouvoir».

En effet, à la fin des années 80, les thèmes de la démocratisation et des droits de l'homme ont trouvé dans de nombreux pays du Sud des relais dans les nouvelles couches moyennes, qui ont essayé de se positionner dans le nouveau contexte politique. Elles se présentent comme les relais crédibles des nouvelles exigences de l'Occident, comme les porte-parole des impératifs de la «communauté internationale» et du «nouvel ordre mondial». Il est sans doute vrai que l'on ne peut simplement réduire la croisade apparente de l'Occident «pour la démocratie et le marché» à une imposition pure et simple des principes du «nouvel ordre global» au Sud affaibli par le Nord hégémonique, puisque la mise en oeuvre de ces concepts bénéficie manifestement de relais consentants au Sud. La question ne se pose pas moins de la représentativité et de la légitimité de ces partenaires du Nord à l'intérieur du Sud. On en conclura que le clivage Nord-Sud ne passe plus nécessairement par les frontières entre les nations, mais plus que jamais par les clivages entre les classes sociales ou entre d'autres catégories socio-économiques pertinentes selon les contextes à l'intérieur des nations.

Du point de vue d'une analyse des processus de développement, l'inflation des discours sur la «démocratie et le marché» ne peut

pas masquer le caractère idéologique de cette production, qui semble avoir repris la «langue de bois» des régimes du «socialisme réel», en présentant les mêmes caractéristiques d'un discours clos sur lui-même, en contradiction avec les réalités vécues par la grande majorité des populations. Le discours sur le «meilleur des mondes capitaliste» ne peut masquer les contradictions et les déficits de l'accumulation mondialisée en terme de développement «humain et durable» (BECKMAN, 1993).

l'impact de l'accumulation mondialisée sur les conditions de vie des populations, et les nouvelles tendances à la fragmentation socio-économique au nord et au sud

Il est évident qu'au Nord, dans l'ensemble, le poids des pôles performants est important, même s'il varie fort selon les pays, selon la capacité que ceux-ci ont eu au cours des années 80 de faire émerger un ensemble de secteurs correspondant aux nouvelles normes de l'accumulation internationalisée.

Il y a de grandes différences entre pays de la C.E.E., entre celle-ci, les U.S.A. et le Japon, du point de vue de la proportion entre nouveaux pôles performants et anciens secteurs victimes des restructurations. Des secteurs et des régions entières ont vu leurs structures de production traditionnelles s'effondrer entre 1975 et 1990, provoquant chômage, déqualification et exclusion d'une génération de travailleurs, baisse du niveau de vie d'une partie importante de leurs populations. Aux U.S.A. particulièrement, de larges franges de la population, blanche et non blanche, ont été «tiers-mondisées» par la restructuration économique.

Si l'avenir de cette nouvelle logique d'accumulation paraît assurée au Nord à moyen terme, ses relations avec le développement paraissent beaucoup plus problématiques. En effet, il n'y a plus de relation assurée entre croissance économique et consolidation des systèmes de solidarité sociale. C'est le contraire qui se manifeste, comme le montre l'impossibilité de donner un contenu substantiel au concept d'espace social européen.

La croissance restera très probablement associée à une affirmation des tendances hégémoniques des groupes contrôlant l'accumulation, au recul ou à la marginalisation du rôle de la concertation

entre représentants du capital et du travail pour définir les grandes options du développement, à l'atomisation des rapports sociaux, à l'érosion des solidarités basées sur les mécanismes de transfert et de redistribution.

On peut donc extrapoler un scénario au Nord où seront présents des aspects fondamentaux de ce que des analyses centrées surtout sur le Sud appellent les «nouvelles formes de mal-développement».

Ces aspects de mal-développement sont évidemment beaucoup plus accentués au Sud. Dans l'ensemble, la dualisation provoquée par cette dynamique est beaucoup plus étendue et violente, prolongeant les tendances apparues dans les années 80.

Non seulement la capacité des Etats de réguler l'accumulation, d'organiser une certaine redistribution des résultats de la croissance, est encore beaucoup plus réduite qu'au Nord, mais la dynamique même des pôles performants augmente les disparités de revenus entre eux et la plus grande partie de l'économie et de la société (CETRI, 1993).

Non seulement la nature même de la croissance tend à créer un nombre limité d'emplois au sein des pôles performants, mais la crise et le démantèlement de l'Etat et du secteur public continuent à accélérer la marginalisation d'une partie des couches populaires et des petites classes moyennes en milieu urbain (SABOIA, 1993).

La nécessité de mobiliser toutes les ressources en travail familial pour survivre entraîne une croissance accélérée des activités dites informelles tant à la ville qu'à la campagne, comme c'est déjà apparu depuis une quinzaine d'années. Une grande partie de ce secteur informel reste un secteur de survie où une diversification des activités est liée à l'élargissement des couches sociales touchées par la paupérisation, l'exclusion et la marginalisation.

Il existe un rapport entre ce secteur informel et la formation d'une nébuleuse de micro-entreprises se structurant soit en fonction des besoins mêmes des secteurs informels et marginalisés, soit de plus en plus en fonction d'une demande de biens et services provenant des pôles performants, à travers la sous-traitance. Les conditions de travail y sont donc extrêmement dures, pouvant, on le sait, aller jusqu'au quasi-esclavage de la main-d'oeuvre infantile et adolescente. Ces nébuleuses reposent sur des formes extrêmes

de précarisation du travail, dérivées du poids même des secteurs paupérisés.

Dans de nombreux pays, cette dynamique s'est amplifiée dans les quinze dernières années, et concerne notamment les activités de la construction, de la confection, d'entretien et réparation, voir même la production intensive en travail pour l'exportation.

Par exemple, dans le cas du Mexique, où toute la politique économique est délibérément axée sur l'ouverture internationale, à travers la mise en oeuvre de l'ALENA, la croissance de l'emploi dans les années récentes serait due uniquement au secteur informel. L'emploi dans le secteur informel a cru de 80 % depuis la fin des années 80, passant à 46 % de l'emploi total estimé, c'est-à-dire près de 11 millions de travailleurs sur environ 22,7 millions. L'emploi dans le secteur manufacturier «formel» a diminué, l'extension dans le secteur des *maquiladoras* tourné vers l'exportation étant compensée par l'effet négatif sur l'emploi des fermetures et rationalisations dans le secteur tourné vers le marché intérieur : les entreprises relativement intensives en travail y ont été lourdement frappées par l'ouverture croissante aux importations. Il est estimé que sur 2,3 millions d'«entreprises», 1,5 million n'occupent pas plus de deux travailleurs en moyenne (INEGI, 1994).

La logique des pôles performants concerne également l'agriculture et y accélère la marginalisation et la paupérisation de la petite paysannerie, provoquant une augmentation des migrations campagnes-villes, et une précarisation plus grande des conditions de vie en milieu rural, dans un contexte élargi de monétarisation de ce dernier.

La crise agraire est, elle aussi, induite d'abord par les conséquences d'une logique de pôles performants dans l'agriculture. Tant au Nord qu'au Sud, les progrès de productivité réalisés dans la production agricole ont été spectaculaires depuis vingt ans. Ils ont été fortement liés à une intégration plus forte de l'agriculture et de l'industrie, à travers la chimisation et la mécanisation. En outre, l'internationalisation des normes de production et de consommation s'est accélérée avec la transnationalisation de plus en plus marquée des industries agro-alimentaires.

Le résultat de cette percée technologique, reposant sur une petite minorité d'agents économiques agissant dans un contexte très internationalisé, est à la fois une croissance des surplus agricoles

et une poussée nouvelle vers la marginalisation de larges couches de la paysannerie (PEEMANS, 1992).

C'est un aspect majeur de la désarticulation d'une logique territoriale de développement, qui reposait normalement sur des institutions et des rapports sociaux établissant un lien organique entre collectivités locales et éco-systèmes locaux. La crise agraire induite par la logique des pôles performants est donc une crise de déstructuration des conditions locales du développement d'une région conçue comme territoire.

Au Sud, dans un contexte de croissance démographique élevée, l'aggravation de la crise agraire provoque et continuera à provoquer une aggravation de la crise urbaine. La croissance urbaine, alimentée en partie par les migrations campagnes-villes, a entraîné dans les grandes mégapoles du Sud une gigantesque dilatation des espaces urbains. A première vue, ces espaces sont chaotiques, caractérisés par une expansion incontrôlée d'immenses zones de taudis, de bidonvilles, manquant des infrastructures élémentaires d'hygiène et de santé.

Cependant, ces conurbations sont bien régies par un ordre induit par les caractéristiques des pôles performants. Les quartiers d'affaires sont connectés entre eux et aux zones résidentielles, à l'aéroport international, par des infrastructures routières qui ont vu leurs dimensions et leurs emprises sur l'espace urbain s'accroître considérablement dans les vingt dernières années. Elles reflètent la montée de la modernisation individualiste des classes moyennes, et, dans certains cas, l'emprise sur l'espace urbain de ces infrastructures devient si dense qu'elle contribue à réduire les zones d'habitat populaire à l'état de *no man's land* traversés voire survolés par ces infrastructures.

A nouveau, cette tendance est bien la traduction de la logique de globalisation de l'accumulation et elle touche aussi bien les pays du Nord que du Sud, et maintenant de l'Est. On assiste à une recomposition de l'espace urbain autour de la logique de fonctionnement des pôles performants en termes de lieux de décision, de consommation, de production et de mode de vie de ceux qui y sont liés activement. Cette logique fonctionne au milieu du chaos apparent de la ville éclatée et déstructurée. En fait, elle participe elle-même à la déstructuration de la ville comme territoire intégré et comme lieu de vie, en faisant de l'espace urbain le simple support des exigences de l'accumulation.

Cette évolution touche tous les centres urbains dynamiques du Sud comme du Nord : encombrement, congestion généralisée, niveaux de bruit et de pollution de plus en plus élevés, pressions de plus en plus violentes sur les conditions de vie quotidienne, partout la croissance des pôles performants provoque une détérioration des conditions de vie concrètes.

l'évolution vers un autre regard sur les relations entre accumulation et développement

L'impact de l'accumulation globalisée sur les milieux de vie de l'immense majorité de la population mondiale apparaît donc bien problématique par rapport à la rhétorique du « meilleur des mondes capitaliste », avec ses promesses de « lendemains qui chantent » dans le cadre de la démocratie de marché.

Face à ces réalités, on peut dire que beaucoup d'analyses sur le développement prennent conscience de ce que le mouvement le plus important des quinze dernières années est une tendance à la fragmentation des sociétés sous l'effet même de l'accélération vers l'accumulation globalisée (MINGIONE, 1991).

C'est cette fracture, endogène à l'accumulation elle-même qui est le mouvement de fond. Le mouvement accéléré vers plus d'intégration économique à l'échelle mondiale semble entraîner plus de tendances vers la désintégration pour une majorité des sociétés, et accentue les inégalités entre une minorité de la population mondiale bénéficiant de la logique d'accumulation polarisée et le reste de la population mondiale. Cette fracture endogène à l'histoire de l'accumulation en train de se faire est sans doute plus importante que la rupture linéaire du temps que veut introduire la vision de la « fin de l'histoire », avec « l'avant » et « l'après » 1989.

En réalité, ce « dualisme » n'oppose pas un passé stagnant et un présent porté par le progrès. C'est le présent même en train de se faire, à travers un « progrès » enfermé dans les contraintes de l'accumulation qui recrée de manière permanente la désarticulation et la fracture. L'histoire en train de se faire est toujours bien une histoire de l'inégalité. La réaction à cette situation restera inévitablement un des grands vecteurs de l'histoire des prochaines générations, même si elle ne reproduira pas nécessairement les schémas de l'histoire des luttes sociales du XIX^e et XX^e siècle en Occident.

En effet, si la fragmentation sociale prend souvent de nouvelles formes d'anomie, de violence et de désagrégation du tissu social, endogènes aux nouvelles réalités de la marginalisation et de l'exclusion, il ne faut pas en conclure que les populations subissent passivement cet état de choses. Certes, il y a des situations particulières où les populations sont réellement écrasées par l'ampleur des chocs qui leur sont infligés de l'extérieur. Mais dans l'ensemble, ce qui a frappé les observateurs des réalités du développement depuis une dizaine d'années, c'est plutôt la capacité d'initiative des populations face à la crise de l'économie et de l'Etat, une volonté de lutter par des formes diverses pour maintenir ou rétablir une dignité de vie.

Deux éléments ressortent lorsque le regard sur le développement est porté sur des réalités «micro», c'est-à-dire lorsque sont prises en considération les initiatives des populations pour essayer de survivre et défendre leur milieu de vie.

D'une part, c'est l'éloignement, la distanciation, la non-mobilisation des classes populaires par rapport à de nouvelles promesses de faire dépendre l'amélioration des conditions de vie concrète des retombées de l'une ou l'autre variante de projets «macro» de la modernisation mondialisée. Cette distanciation prend des formes différentes de résistance passive ou de mobilisation active, selon les contextes et les pays. Les exemples abondent, non seulement au Sud, mais aussi récemment à l'Est et même à l'Ouest.

Il suffit de songer aux majorités faibles ou même dérisoires que le «grand projet européen de modernisation transnationale» parvint à recueillir dans les années récentes, dans la plupart des cas où les populations concernées ont eu la possibilité de s'exprimer. Il suffit de rappeler aussi les taux impressionnants d'abstention aux élections dans de nombreux pays du Sud, et même de l'Est où la population était supposée désirer ardemment «la démocratie avec marché». L'on n'évoquera même pas ici le paradoxe du retour des anciens partis communistes par la voie parlementaire, ce qui nécessiterait une analyse spécifique, mais qui, malgré les contorsions embarrassées des commentateurs occidentaux, paraît indiquer que la réalité même des pays de l'Est plaide pour une approche un peu plus complexe que celle de la rupture historique de 1989 entre «l'écroulement du totalitarisme» et «l'avènement de la Liberté».

D'autre part, on rencontre, sous des formes multiples et diverses,

la réaffirmation de l'identité locale accompagnée de tentatives de composer des «territoires» de vie au niveau local, parfois de manière pacifique, et aussi l'invention de nouvelles formes d'autonomie locale, parfois de manière violente et agressive. Cette réaffirmation identitaire est sans doute directement induite par l'accélération de l'accumulation globalisée, et à son impact négatif sur les milieux de vie des populations.

Si l'on accepte l'idée que la logique des pôles performants restera bien la logique fondamentale de la croissance économique de la prochaine décennie, au Nord, au Sud et à l'Est, on doit admettre également l'idée que l'articulation entre pôles, nébuleuses et zones d'exclusion restera également une caractéristique centrale de l'accumulation. Il continuera, dès lors, à en résulter une sorte de désarticulation symétrique des logiques territoriales de développement. En effet, l'accumulation continuera à manifester une très grande flexibilité et une très grande volatilité dérivées de son internationalisation toujours plus grande, et donc elle aura une autonomie plus large par rapport aux régions où elle déploiera concrètement ses effets. Or, c'est dans ces logiques territoriales que s'inscrivent aussi concrètement les trajectoires de vie de l'immense majorité des populations attachées à une région, à une ville ou à une zone rurale spécifique. L'accumulation globalisée induit dès lors un «déficit identitaire» croissant, à un moment où l'Etat-Nation, affaibli par les politiques d'adaptation aux exigences de la globalisation, n'est précisément plus capable de rendre crédible les promesses d'une «modernisation nationale» porteuse de développement (BADIE & SMOUTS, 1992).

Dans la mesure où cette logique d'accumulation aboutit à rendre de plus en plus difficiles les conditions de vie concrètes des populations, on peut dire qu'elle est le signe le plus tangible du mal-développement au Nord comme au Sud. Elle se traduit par un découplage entre croissance et développement. Au niveau des territoires entendus comme lieux de vie concrets, urbains et ruraux, les externalités négatives de l'accumulation se transforment en mal-développement cumulatif et irréversible.

Il n'est donc pas étonnant que les luttes sociales d'aujourd'hui prennent, plutôt que la forme de «mouvements sociaux» pour la conquête de l'Etat, celle de mobilisations dans des contextes particuliers. Ces mobilisations vont dans le même sens : la «gestion d'un milieu de vie» redevient l'enjeu central du développement, parallèlement au scepticisme croissant sur la capacité de fonder

le développement sur les promesses de la «modernisation globale». C'est sans doute dans ce champ des études sur le développement qu'on redécouvre peu à peu les populations comme acteurs du développement dans leur contexte de vie.

On peut donc faire raisonnablement l'hypothèse, que malgré l'offensive spectaculaire de l'idéologie du «marché démocratique globalisé», tous les acteurs du «réseau transnational de pouvoir» souffrent d'une crise de légitimation très profonde. Ce sont ces faits qui fournissent une réponse à la «pensée cosmétique sur le marché et ses vertus» et qui révèlent son incapacité de penser les conséquences pratiques de l'inégalité vécue à travers les retombées de l'accumulation comme lieu de pouvoir et de décision sur les conditions de vie concrète des populations (L. WHITEHEAD, ed. 1993). L'extrême médiatisation de l'idéologie néo-libérale des réseaux internationaux de pouvoir occulte une réalité symétrique aux effets des politiques qu'elle inspire, c'est-à-dire les pratiques populaires de tentative de reconquête d'un développement local, particulièrement dans les pays du Sud, qui ont subi les effets les plus déstructurants de ces politiques.

problèmes de la consolidation d'une «économie populaire» et recherche d'un «autre style de développement»

Un courant important de la pensée sur le développement a commencé, dans les années récentes, à porter un autre regard sur ces nouvelles réalités (SCHUURMAN, 1993).

S'il est vrai qu'il y a eu une évolution vers le «développement humain» et le «développement durable», il ne faut cependant pas négliger les aspects de confusion, récupération et mystification souvent associés à l'utilisation de ces concepts.

Beaucoup de monde parle de développement participatif, de démocratie, de participation populaire. Les acteurs les plus doctrinaires de l'«accumulation globalisée», la Banque Mondiale en tête, se sont mis eux-mêmes à employer ces mots avec lyrisme, avec en plus une référence insistante au développement durable. Mais il est peu crédible de prendre comme critère de durabilité l'équité envers les générations futures quand les politiques recommandées, ou imposées, ont comme résultat visible d'aggraver les

inégalités, à l'échelle mondiale, entre les générations présentes. Ce que ces acteurs cherchent à promouvoir, c'est une conception fonctionnelle du local par rapport à la diminution du rôle de l'Etat, à travers une décentralisation qui aboutirait à réduire le poids des dépenses publiques. Il y a une sorte de vision vertueuse de la «gouvernance locale» dont les principes s'apparenteraient à la gestion des entreprises performantes (HYDEN, 1992).

Cette vision s'appuie sur une conception de l'économie informelle, qui, elle aussi, deviendrait une pépinière de micro-entreprises, reliée par la «sous-traitance» à l'accumulation mondialisée, et au moindre coût. Dans cette vision, l'informel est réinscrit dans les exigences de l'économie mondialisée, en exaltant la flexibilité, la pauvreté autogérée comme nouvelle frontière de l'accumulation. Cependant, même si les «économies populaires» sont pleines de contradictions et d'ambiguïté dans leurs comportements, l'on peut dégager quelques pistes pour situer leur place dans la «réinvention du développement».

Une première piste concerne les limites pratiques que leur existence assigne à l'efficacité des discours sur «le marché et la démocratie» dans les pays du Sud et de l'Est, et à la capacité des groupes qui s'en font les relais d'imposer à l'ensemble de la société la logique de l'«accumulation globalisée».

Tout le schéma occidental fonctionne sur la base de la représentativité des groupes issus des «nouvelles classes moyennes» qui se sont proclamées porteuses du projet de démocratisation. On présente ces groupes comme étant porteurs des revendications de toutes les couches de la population «pour la démocratie et le marché», validant ainsi à la fois l'universalité des valeurs occidentales et le devoir d'ingérence.

La question fondamentale qui se pose est cependant celle de la réalité de cette unanimité de façade. La plupart du temps, pour les plus larges couches de la population, l'adhésion au principe du marché ne signifie rien d'autre que l'adhésion à des principes qui régulent la vie quotidienne : tout le monde achète et vend sur les «marchés» qui sont une composante inextricable de la vie sociale. Mais ces petits marchés de la vie populaire, ou de l'économie informelle, sont bien loin de la réalité abstraite du «marché» internationalisé et globalisé des techniciens des organisations multilatérales et relayés par leurs séides locaux (NYSSSENS, 1994). Ce marché-là, dominé par les entreprises transnationales, s'apparen-

te à une logique de concentration extrême de la richesse et du pouvoir économique, à une logique d'accumulation privatisée, qui est bien loin des attentes des masses populaires, pour qui il ne s'agit pas d'accumulation mais bien d'assurer des conditions plus viables et décentes de la reproduction des conditions de la vie quotidienne. Il ne s'agit pas de devoir leur inculquer les principes du marché, qu'elles pratiquent avec une adresse et une efficacité consommées depuis des générations.

Dans la plupart des pays du Sud, et maintenant de l'Est, les années 80 ont vu une explosion de cette créativité marchande et d'innovation pour la survie d'abord, et dans certains cas pour mettre en oeuvre toutes les potentialités des réseaux de sociabilité locales dans leurs composantes économiques, sociales et ethniques. Mais ce qu'il est important de saisir, c'est que, dans ce contexte, le marché active la vie sociale et ne la détruit pas, car il fait partie intégrante de la reproduction de la vie sociale, mais au milieu d'innombrables autres gestes et pratiques d'échange. Le marché est une composante de l'«économie populaire», qui est elle-même une composante de la sociabilité populaire (RAZETO, 1991). C'est dans cette sociabilité, sans cesse réinventée et riche d'une trame multiforme, que s'encastre le marché, qui n'en est qu'une des multiples composantes, et que s'exprime la demande de démocratie, qui ne peut, elle aussi, qu'en être une des dimensions parmi d'autres.

Cela veut dire que la demande de démocratie et de marché est une demande visant essentiellement à supprimer les excès de contrainte politique et économique qui perturbent profondément les conditions de reproduction de la vie sociale. L'accaparement des biens publics, la corruption, la violence policière et militaire sont vues comme les causes visibles de la dégradation des conditions de la vie quotidienne. La démocratie est vue comme une sorte de palliatif pouvant remédier aux causes de la misère, provoquée et non inéluctable, dont souffre le plus grand nombre. En ce sens, il y a bien une demande de démocratie, tout comme il y avait une demande de démocratie dans les pays de l'Est avant 1990.

Mais la «démocratie» ne peut être un instrument par lequel une minorité reprend le pouvoir pour impulser une logique d'accumulation privée à travers les politiques de transition, restructuration, ajustement, etc. De même, le «marché» et son immense vitalité informelle ne peuvent être confisqués et normalisés par la sphère de l'accumulation privée d'une élite.

Une seconde piste, si l'on tente de redéfinir les rapports entre développement et accumulation, consiste à clarifier les rapports entre marché et accumulation. La pensée dominante est incapable de le faire et elle confond «pratique du marché» avec adhésion à la logique de l'accumulation globalisée. Elle est dès lors incapable de saisir la logique de la fragmentation actuelle, où la pratique du marché s'accompagne du renforcement de pratiques identitaires, sous des formes diverses.

Il est donc important de pouvoir clarifier les relations entre marché et économie populaire, si l'on veut redéfinir un projet «socialiste» de développement. La pensée marxiste elle-même a souvent confondu marché et accumulation, et les politiques des pays du socialisme réel se sont souvent évertuées à anesthésier le «marché populaire» pour empêcher le développement du capitalisme. En confiant la tâche de l'accumulation uniquement à l'Etat, ils ont progressivement affaibli les capacités de résistance de la sociabilité populaire face à la montée d'une couche de gestionnaires, dont finalement une majorité n'a progressivement plus eu d'autre horizon que l'alignement sur les normes «technico-économiques» de l'accumulation internationalisée. De ce point de vue, 1989 n'est qu'une péripétie d'un processus très conflictuel de longue période dont la prise en considération permettrait de relire autrement l'histoire et la «fin» des pays socialistes.

Dans les années 90, nous voyons à la fois une majorité de ces anciens *apparatchiks* vouloir se reconvertir en *managers* de pôles performants, et la reconstitution d'un marché populaire qui se combine avec une méfiance radicale des larges masses de la population à l'égard du projet d'accumulation globalisée. Cela se traduit notamment par une réaffirmation très forte de l'identité culturelle, et des pratiques de résistance notamment face aux tentatives de démantèlement et de privatisation des coopératives et des anciens *kolkhozes*, que les observateurs occidentaux avaient toujours présentés comme des instruments d'oppression de la paysannerie. Les théoriciens néo-libéraux de la thérapie de choc se lamentent aujourd'hui de voir aujourd'hui se produire partout de «fausses privatisations», notamment parce que, dans de nombreux cas, les travailleurs s'organisent collectivement pour transformer leur entreprise en une forme ou l'autre d'autogestion. Cette situation est visible notamment en Russie, où, en outre, les luttes populaires se sont repliées sur des enjeux locaux, avec une réactivation de la «démocratie des soviets». La dissolution brutale des «soviets» locaux, à la fin de 1993, par le pouvoir eltsinien, illustre

bien les enjeux des antagonismes existant entre les résistances populaires et les «réformateurs globalitaires» (qui s'appellent d'ailleurs eux-mêmes «démocrates»), et les limites assignées par ceux-ci à une autonomie locale qui ne serait pas fonctionnelle par rapport à la logique d'accumulation internationalisée. Mais l'histoire de ces résistances et de ces luttes n'en est pas pour autant terminée, ni en Russie, ni ailleurs.

Ces réalités présentes démontrent bien que nous sommes certainement loin de la «*fin de l'histoire*». Mais elles montrent aussi la nécessité de prendre sérieusement en compte la possibilité d'autres chemins de développement à partir de l'examen des pratiques populaires au Sud, à l'Est et même dans certains pays du Nord.

la contribution d'une «économie sociale territorialisée» au «développement durable»

Dans cette perspective, on se rend compte qu'il est crucial d'établir un lien entre les luttes pour la défense et l'amélioration du travail et les luttes pour la défense et l'amélioration des conditions de vie. Mais on peut se rendre compte aussi qu'il est très important de «contextualiser» les objectifs des luttes, dans le sillage de l'histoire où elles se sont développées. Il ne peut donc être question de définir un «autre développement», encore moins un «développement socialiste» comme une recette ou un modèle universel. Le projet commun doit sans doute être de reconstruire des espaces de résistance à la volonté hégémonique des acteurs de l'accumulation globalisée. Dans cette perspective, l'enjeu partout est certainement d'établir de nouveaux rapports de force entre cette «sphère de l'accumulation» et une «sphère du développement humain et durable».

La meilleure voie pour le faire est sans doute d'impulser partout le développement d'un puissant secteur d'«économie sociale», en partenariat avec l'Etat et le secteur public, pour donner dans des «territoires» urbains et ruraux un contenu économique et social concret au besoin d'identité (SACHS, 1993).

Cela signifie développer une production de valeurs d'usage correspondant aux potentialités des éco-systèmes locaux et répondant aux besoins des populations à travers des réseaux interdépendants de coopératives, mutuelles et associations de produc-

teurs, usagers et consommateurs. Il s'agit bien d'un projet «politique» de lutte pour un autre développement, puisque ces objectifs sont manifestement l'antidote du «meilleur des mondes capitalistes». Un secteur d'économie sociale est un moyen d'institutionnaliser l'économie populaire et de lui donner les moyens d'imposer une logique des besoins et du plein emploi face aux acteurs de l'accumulation globalisée.

Les objectifs de la construction d'un secteur d'économie sociale doivent dépendre du contexte historique où il s'inscrit.

Dans la majorité des pays du Sud, il s'agit de faire émerger ou de consolider une économie populaire organisée à partir du secteur informel et de le soustraire aux stratégies visant à le rendre fonctionnel par rapport aux exigences de l'accumulation transnationale ou d'autogestion de la pauvreté.

Dans les pays de l'Est, il s'agit de préserver, revitaliser et élargir les réseaux de coopératives de production et de consommation qui existaient et de les lier à de nouvelles initiatives mutualistes et associatives pour faire face à la violence de la régression sociale imposée par les politiques néo-libérales.

En ce qui concerne l'Europe, si l'on accepte de voir dans le projet de «Maastricht» et de l'Union monétaire la variante européenne de la soumission du développement aux critères de l'accumulation globalisée, la réaffirmation d'un secteur d'économie sociale puissant devrait participer à la recherche d'un autre équilibre entre acteurs et «partenaires» sociaux. Il devrait s'inscrire dans la réaffirmation de politiques de développement régionales ou sous-régionales marginalisées par les choix «globalistes» de Maastricht. C'est au niveau de ces sous-régions que peuvent s'établir au mieux des critères de «développement durable» en conformité avec les demandes exprimées par les populations. L'immensité des besoins sociaux et environnementaux non satisfaits sont réperables à ces niveaux et permettent de définir des stratégies de plein emploi pour y faire face à travers la mise en oeuvre d'un secteur d'économie sociale.

Cela permet aussi de montrer les limites et les dangers de stratégies qui préconisent d'augmenter l'emploi uniquement en réduisant le temps de travail dans la sphère de l'accumulation, à travers des politiques de temps partiel ou autres.

L'équilibre du rapport de forces à établir entre sphère du développement et sphère de l'accumulation, dans le contexte spécifique européen, doit aussi tenir compte des acquis des luttes sociales des générations précédentes dans la sphère de l'accumulation, et notamment les conquêtes dans le domaine de la sécurité sociale. Un secteur d'économie sociale doit aider à consolider et à amplifier ces acquis, pas à les diminuer ou les supprimer. C'est dans cette perspective que doit être affirmée l'opposition complète entre une perspective d'économie sociale et des propositions libertariennes comme l'«allocation universelle» ou le «revenu de citoyenneté» qui ne peuvent qu'aboutir à annuler les résultats des conquêtes sociales. Elles détruisent des notions comme celle du salaire minimum garanti, confondent les notions de sécurité sociale et d'assistance publique, et rejoignent la pensée néo-libérale en présentant les victoires syndicales du passé comme la source des «rigidités» d'aujourd'hui à la base du chômage et de la pauvreté. La redéfinition d'une sphère de développement face à l'hégémonie de la sphère de l'accumulation passe en Europe, au contraire, par une réactivation des luttes syndicales et la définition de nouveaux objectifs de lutte.

L'action syndicale devrait jouer un rôle central dans l'articulation entre différentes formes de lutte. C'est une voie à explorer pour permettre au syndicalisme de rester un acteur social majeur, et de répondre de manière offensive aux nouvelles contraintes imposées par la logique des pôles performants, tout en revenant à ses valeurs fondamentales, et à ce qui a fait sa force originelle.

Toute l'évolution récente montre que la défense de l'emploi et des conditions de travail sera de plus en plus inséparable de la défense du milieu de vie des travailleurs, car à la précarisation des conditions de travail correspond la précarisation du milieu de vie, sous des formes multiples.

Le syndicalisme doit inscrire dans son action une composante territoriale. En effet, c'est à travers celle-ci que peut s'établir un rapport d'appui entre lutte des travailleurs organisés et nouvelles luttes populaires locales. Aider à remailler le tissu social, à reconstruire des solidarités populaires, en appuyant les initiatives de nouveaux acteurs socio-économiques en faveur du développement local (coopératives, associations, mutuelles, entreprises sociales de production) permettra de consolider la base d'une économie populaire au niveau d'un territoire donné. Cela permettra de développer l'emploi, tout en répondant directement aux besoins

des populations locales, en améliorant la qualité de vie de celles-ci, et en augmentant leurs capacités de résistance et leur pouvoir de négociation sociale et politique.

L'action syndicale devrait donc s'inscrire résolument dans le soutien aux initiatives allant vers une nouvelle planification territoriale décentralisée, permettant de définir de nouveaux rapports entre secteur public, secteur privé, secteur d'économie sociale et organisations représentatives des travailleurs (BENNINGTON, 1986).

Si les syndicats sont des partenaires actifs dans la mise en oeuvre de pareilles structures, en utilisant leurs compétences et leur potentiel militant pour aider au fonctionnement et à l'animation d'un secteur d'économie populaire, ils auront un meilleur enracinement dans ce qui constitue le milieu de vie des travailleurs, en élargissant l'assise des solidarités populaires. Ce secteur d'économie sociale, en s'amplifiant, permettra de reconquérir progressivement un espace social et économique sur la logique des pôles performants et de la sphère de l'accumulation. Il permettra dès lors de créer un meilleur rapport de force avec les décideurs des entreprises et des organisations patronales contrôlant les pôles performants.

Il permettra ainsi de combiner la défense des travailleurs avec une meilleure capacité de résistance au niveau local, dans la mesure où ils pourront bénéficier d'une sorte de base de repli et de soutien, en étant appuyés par le secteur d'économie populaire. Le soutien mutuel entre travailleurs organisés et secteurs populaires pourra être ainsi un moyen d'amplifier les luttes contre les effets négatifs et déstructurants de l'accumulation internationalisée.

références

- M. AGLIETTA, A. BRENDER, Y. COUDERT. *Globalisation financière : l'aventure obligée*, Economica, Paris, 1990.
- B. BADIE et M. C. SMOUTS, *Le retournement du monde*, Dalloz, Paris, 1992.
- B. BECKMAN, «The Liberation of Civil Society : Neo-Liberal Ideology and Political Theory», *Review of African Political Economy*, n°58, 1993.
- J. BENNINGTON, *Local Economic Strategies : Paradigmes for a Planned Economy*, *Local Economy*, 1, 1986

- D. BRAUTIGNAN, «Governance, Economy and Foreign Aid», *Studies in Comparative International Development*, n°3, 1992.
- CETRI, *Les aspects sociaux de la logique du marché dans les sociétés du Sud : perspectives et alternatives*, Louvain-la-Neuve, novembre 1993.
- L. EDEN & E. POTTER eds., *Multinationals in the Global Political Economy*, St. Martin's Press, New York, 1993
- F. FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992.
- HYDEN, G. , BRATTON, M., *Governance and politics in Africa*, Lynne Rienner, Boulder, 1992.
- INEGI, *Censo economico*, Mexico 1994, Aguascalientes, 1994.
- G. KEBADJAN, *L'économie mondiale, enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Seuil, Paris, 1994.
- A. LEFTWICH, «Governance, the State and the Politics of Development», *Development and Change*, vol. 25, 1994.
- E. MINGIONE, *Fragmented Societies, a Sociology of Economic Life beyond the Market Paradigm*, Basil Blackwell, Oxford, 1991.
- M. NYSSSENS, *Quatre essais sur l'économie populaire urbaine : le cas de Santiago du Chili*, Louvain-la-Neuve, 1994.
- J. PH. PEEMANS, «Libéralisation des échanges agricoles, internationalisation et enjeux d'un développement durable pour l'agriculture, Perspectives», *Revue du GERE*, juin 1992.
- M. D. PERROT ed., «Dérives humanitaires», *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, PUF, Paris, 1994
- R. PETRELLA, «Pax Triadica», *Le Monde Diplomatique*, novembre 1992.
- G. POGGI, *The State, Its Nature, Development and Prospects*, Polity Press, Cambridge, 1990.
- L. RAZETO, «La veine populaire de l'économie latino-américaine», *Revue Nouvelle*, n°2, 1991.
- R. REICH, *L'économie mondialisée*, Dunod, Paris, 1993.
- J. SABOIA, «Travail, revenu et pauvreté dans les années 1980», *Problèmes d'Amérique latine*, n°9, 1993.
- I. SACHS, *L'écodéveloppement*, Syros, Paris, 1994.
- F. J. SCHUURMAN ed. *Beyond the Impasse, New Directions in Development Theory*, Zed Books, London, 1993.
- L. SKLAIR, *Sociology of the Global System*, Harvester, New York, 1991.
- S. STRANGE, *States and the Markets*, Basil Blackwell, Oxford, 1988.
- L. WHITEHEAD ed., «Economic Liberalization and Democratization : explorations of the Linkages», *World Development*, n°8, 1993.



**Alcibiade à la Cour de Tisapherne
business man.**

cherche marché financier à réguler,... désespérement ?

madeleine crabbé

Mille milliards de dollars de transactions quotidiennes sur les marchés des changes, soit cinquante fois la valeur des échanges commerciaux internationaux ou encore douze fois la valeur de la production annuelle de l'OCDE : les marchés financiers internationaux ont pris des proportions impressionnantes. Ils sont en grande partie responsables de la croissance démesurée de la **sphère financière** dans l'économie.

Le phénomène n'est pas récent. Enclenché dès le début des années 80 dans la foulée néo-libérale aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, dénoncé à l'occasion du *krach* boursier de 1987, il poursuit sa progression. Pour ce qui est des mouvements internationaux de capitaux, les seules sorties brutes de fonds des grands pays industriels sont ainsi passées d'une moyenne annuelle de cent milliards de dollars durant la première moitié des années 80 à cinq cents milliards pour la période 1985-1993 et ont atteint environ huit cent-cinquante milliards en 1993.

les conséquences particulièrement négatives pour l'économie mondiale

Nous identifierons trois types de conséquences.

1. une instabilité qui désorganise l'activité économique et les échanges commerciaux internationaux

La mobilité internationale des capitaux, qui est à présent quasiment illimitée, se traduit concrètement par une accumulation d'avois financiers par des non-résidents, c'est-à-dire d'une nationalité différente de celle du débiteur (par exemple une compagnie d'assurances suisse détenant des bons du trésor américain). Or, de tels avois sont particulièrement instables et sensibles à la moindre rumeur, à la moindre «anticipation» (entendez : prévision spéculative), à la moindre publication d'un indicateur économique, même provisoire et révisé en sens contraire peu de temps après.

De ce point de vue, la technologie, permettant une diffusion et un traitement instantanés de l'information à travers le monde, a créé les conditions matérielles d'une véritable mondialisation des marchés financiers qui sont actuellement quasi entièrement intégrés. L'impact des mouvements de capitaux sur les taux d'intérêt est immédiat : toute vente massive de bons du trésor américain en fera baisser les cours, augmenter les rendements et donc les taux d'intérêt; cette hausse se répercutera sur toutes les places financières de la planète. L'instabilité des taux d'intérêt rend l'investissement réel aléatoire et désorganise donc profondément l'activité économique.

Dans le cas des taux de change, c'est bien entendu dans la mesure où, depuis l'effondrement du système de *Bretton-Woods*, le monde vit dans un système de taux de change flottants que les transactions financières internationales pèsent directement sur le cours des devises et perturbent gravement les relations commerciales internationales.

2. une contrainte arbitraire sur les politiques économiques des gouvernements

Contrainte parce que toute mesure économique qui irait à l'encontre de ce que les marchés financiers considèrent comme «sage» serait immédiatement sanctionnée par des retraits de capitaux. Or, la sagesse des financiers est basée sur une seule hantise, celle de la crainte de l'inflation qui rogne la valeur de leurs avois, et sur un dogme unique, celui de la nécessité d'une politique monétaire et budgétaire restrictive, à l'image de celle de l'Allemagne, seule capable d'assurer la stabilité des prix. Voilà qui trace très précisément le cadre des politiques économiques tolérées.

A noter que cette «sagesse» est apparemment très largement partagée par les autorités politiques puisqu'elles ont elles-mêmes contribué à créer les conditions de leur propre impuissance en levant les entraves aux mouvements de capitaux. La contrainte qui en résulte pour les gouvernements leur serait finalement «salutaire» et les obligerait à mener des «politiques macroéconomiques crédibles», comme disent tous les rapports de banques centrales, des ministères des finances et des institutions internationales... Qu'en économie marchande la contrainte financière soit inévitable, avec ou sans marché financier mondialisé, c'est un fait; qu'elle soit «salutaire» dépend exclusivement de la façon dont elle se manifeste. Or, celle-ci apparaît de plus en plus comme **arbitraire**. C'est normal : l'opérateur financier, devant les opportunités mondiales de placement qui s'ouvrent à lui, ne raisonne qu'en fonction de son intérêt immédiat et de sa perception propre des risques; il ne connaît que le court terme et se décide en fonction de variables éminemment conjoncturelles.

Cette **myopie** des marchés financiers se conjugue à la faculté, mise en évidence en son temps par Keynes, de provoquer, par mimétisme, la réalisation des prévisions des opérateurs (par exemple, si certains opérateurs pensent que le dollar va baisser - et l'on sait que ce genre de rumeurs fait instantanément le tour des places financières -, la plupart d'entre eux vont avoir tendance à liquider leurs positions en dollars, ce qui va effectivement le faire baisser, conformément à la prédiction).

En face, les Etats, fortement endettés pour la plupart, dont les situations et les structures socio-économiques divergent profondément, dont les politiques visent nécessairement le long terme, qui ont à prendre en compte des intérêts collectifs, et dont le libéralisme a émasculé le pouvoir d'intervention.

Les marchés sont donc entièrement livrés à eux-mêmes, baignent dans l'euphorie au plus profond de la récession l'année dernière, plongent dans la morosité ces derniers mois alors que la reprise s'amorce, font payer des taux élevés à l'Europe alors que la conjoncture économique est encore convalescente, se désespèrent quand le chômage américain diminue **trop vite**... La doctrine libérale voudrait cependant qu'un marché libre soit le meilleur garant d'une allocation optimale des ressources. Les marchés financiers remplissent à peu de choses près toutes les conditions d'un fonctionnement entièrement libre et le résultat, on le voit, est loin de correspondre à un quelconque optimum, sauf bien entendu

à celui qui tend à maximiser à court terme les revenus des détenteurs de capitaux. La logique des marchés financiers ne peut donc être qu'arbitraire tout comme la contrainte qu'ils font peser sur les Etats.

3. un transfert considérable de ressources au profit de la sphère financière

Ce transfert s'effectue d'une double façon. En premier lieu, le fonctionnement des marchés financiers mondialisés requiert des moyens humains et matériels extrêmement importants et sophistiqués. L'ingénierie financière se complexifie et coûte cher. Sans puissante informatique, sans réseaux mondiaux d'information, sans personnel aux qualifications pointues, la gestion financière des banques, des fonds de placement, des compagnies d'assurance, des sociétés transnationales,... n'est plus concevable. Comme le fait remarquer Michel Beaud (*Le Monde*, 6/9/94), «on consacre à l'argent plus d'intelligence et de ressources qu'à secourir les hommes».

En deuxième lieu, la prééminence financière se traduit **par des taux d'intérêt réels particulièrement élevés**. Depuis le début des années 80, les taux d'intérêt réels (c'est-à-dire les taux nominaux moins le taux d'inflation) ont atteint, dans la plupart des pays industrialisés, entre 4 et 7% contre de 1 à 3% durant les années 60 et sont restés proches de zéro, voire négatifs, durant les années 70. L'OCDE, qui rapporte ces chiffres (*Perspectives économiques*, juin 1993), attribue le phénomène à la fois à la priorité donnée à la lutte anti-inflationniste et au processus de libéralisation et de globalisation des marchés financiers. Il s'agit bien, dans les deux cas, de conséquences directes de la prééminence accordée à la sphère financière.

Les taux réels sont-ils pour autant **trop** élevés ? Pour l'OCDE, «tant que les marchés fonctionnent normalement, il n'y a guère de raisons de penser qu'ils sont trop élevés dans l'absolu». Pour nous, comme indiqué ci-dessus, le fonctionnement normal des marchés est par nature arbitraire et le niveau **absolu** des taux n'a pas, *a priori*, de fondement objectif. Depuis une quinzaine d'années, les taux d'intérêt réels dépassent largement leur niveau historique (2 à 3 %) ainsi que ceux des années 60 et 70; ils sont, par ailleurs, nettement supérieurs au taux de croissance des pays industrialisés. Ils imposent de ce fait à l'économie réelle un surcoût artificiel improductif, auto-entretenu puisque des charges financiè-

res accrues augmentent les besoins de financement ultérieurs, et qui menace particulièrement, il faut l'observer, le financement des activités non marchandes incapables, par définition, de répercuter ce surcoût dans un prix de vente.

est-ce grave, docteur lamfalussy ?

La hausse brutale des taux d'intérêt depuis le début de l'année, le *krach* qui s'en est suivi sur le marché mondial des obligations (c'est-à-dire celui des titres d'endettement à long terme) où la perte de valeur a été estimée à trois mille cinq cents milliards de dollars par R. Leuschel, directeur à la BBL (*Le Monde*, 30-31/10/1994), la poursuite de la baisse du dollar, les crises de septembre 1992 et d'août 1993 du système monétaire européen, les turbulences récurrentes sur les marchés des changes, tous ces événements ont provoqué un regain d'attention pour le fonctionnement des marchés financiers.

L'attitude des autorités mérite d'être analysée. Elle nous semble bien représentée par les déclarations d'Alexandre Lamfalussy (*L'Echo*, 8-10/10/1994), le président belge du nouvel Institut monétaire européen (l'IME qui, conformément au traité de Maastricht, fera place à la future Banque centrale européenne lors de la 3^e phase du processus d'union monétaire), et ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux. Sa position peut se résumer en quatre points :

- les errements des marchés financiers doivent être minimisés et leurs jugements, s'ils peuvent être excessifs, ne sont pas incorrects;
- les conséquences économiques des évolutions financières ne doivent pas être exagérées et, en particulier, la remontée des taux ne constitue pas actuellement un obstacle à la reprise économique en Europe;
- face aux tensions financières, les pouvoirs publics n'ont qu'une seule attitude possible, celle d'une politique de constance dans la gestion macroéconomique, à la fois dans la politique monétaire et dans la politique budgétaire; sur ce dernier plan, si l'on parvient à prendre en mains des problèmes tels que le financement des retraites et des systèmes de santé, les marchés finiront par se calmer un peu.
- il n'est ni souhaitable ni possible de «reréguler» le système financier; tout au plus peut-on envisager une meilleure infor-

mation des opérateurs sur l'utilisation des instruments financiers, l'obligation de constituer des provisions pour les risques éventuels et la surveillance des systèmes de paiements.

Reprenons ces différents points.

En premier lieu, la confiance manifestée malgré tout dans le jugement des marchés financiers ressemble fort à une profession de foi. Lamfalussy peut bien entendu faire état de corrélations entre les taux d'inflation passée et les taux d'intérêt ou entre les évolutions des taux de change et celle des taux d'intérêt des différentes devises et tenter ainsi de justifier la hausse actuelle des taux d'intérêt; ces corrélations ne prouvent cependant rien d'autre que ce qui a été dit plus haut, à savoir que les détenteurs d'actifs financiers vivent dans la hantise d'une dévalorisation de leurs avoirs. Mais cela ne démontre nullement que le **niveau** actuel des taux soit, lui, justifié, cela n'explique en rien pourquoi cette crainte de l'inflation entraîne **maintenant** les taux réels jusqu'à 6 voire 7%.

Il en va de même pour la corrélation entre les taux d'intérêt et les déficits publics escomptés durant l'année en cours : elle confirme simplement que les marchés redoutent les effets inflationnistes des déficits publics mais absolument pas que cette crainte justifie le niveau actuel des taux d'intérêt réels.

Nous nous trouvons d'ailleurs ici typiquement en présence d'un de ces **mécanismes autoréalisateurs** dont on a donné un premier exemple plus haut, et par lequel la peur des déficits publics entraîne une hausse des taux qui contribuera elle-même à les aggraver en raison de l'accroissement des charges financières induites.

Toutes ces tentatives d'explication ne démontrent en réalité rien du tout, si ce n'est que la logique financière à courte vue pollue les comportements et les esprits, y compris ceux de nos experts chevronnés. «*Certes, avoue Lamfalussy, les réactions des marchés sont par nature excessives*». Nous ajouterons : excessives, donc incorrectes, **par nature**.

En deuxième lieu, l'affirmation selon laquelle les conséquences économiques de la hausse des taux ne sont pas dra-

matiques («*Je ne considère pas que nous ayons atteint la cote d'alerte*») repose sur un raisonnement pour le moins partiel. Le président de l'IME nous dit en effet qu'en Europe, les entreprises dans beaucoup de secteurs ont des actifs financiers suffisants pour équilibrer leurs passifs et sont donc immunisées contre l'évolution des taux d'intérêt.

Mais cela ne diminue en rien l'impact sur l'activité économique car les entreprises, même en équilibre financier, opteront forcément pour l'utilisation la plus rentable de leurs fonds et si les rendements financiers sont élevés, ce sera ce type de placement qui sera choisi au détriment de l'investissement réel, avec toutes les conséquences négatives que ce choix peut entraîner pour l'activité économique. Tous les analystes savent cela, et ne pas en faire état témoigne simplement d'une volonté délibérée de minimiser les choses.

Quant à l'impact de charges financières élevées sur le financement des activités non marchandes, nous avons vu qu'il est particulièrement important et nul ne peut le contester.

Le troisième point est fondamental car proprement **politique**. Pour réagir aux turbulences financières, les autorités doivent, pour ce qui concerne les politiques budgétaires, rassurer les marchés en se montrant capables de résoudre le grand problème qui pèse sur l'avenir des finances publiques, à savoir le financement des systèmes de retraite et de santé. A. Lamfalussy nous donne là une parfaite illustration de la fameuse contrainte que font peser les marchés financiers sur les politiques des gouvernements : l'objectif n'est donc pas d'abord de maintenir, encore moins de renforcer, la sécurité sociale, mais de rassurer les marchés.

Théoriquement, les pouvoirs publics sont évidemment libres de résoudre leurs problèmes de financement comme ils l'entendent; en pratique, on comprend bien que certaines voies auront la préférence des acteurs de la scène financière et que les choix des gouvernements seront sérieusement restreints.

Il est, par exemple, très peu probable que les marchés financiers accueillent favorablement un refinancement public basé sur une hausse des prélèvements obligatoires, en particulier sur les revenus du capital ou sur le patrimoine, comme vient

une autre solution pour refinancer les pouvoirs publics ?

L'épargne est abondante en Belgique. Elle a permis aux ménages et aux sociétés de se constituer un patrimoine évalué à près de trente mille milliards de francs. Les avoirs financiers à l'étranger y interviennent pour une part importante et croissante. C'est ainsi que chaque année, les épargnants belges placent en obligations étrangères de l'ordre de quatre cents à cinq cents milliards, soit des montants supérieurs aux besoins de financement de l'Etat.

Cette richesse (très inégalement répartie, faut-il le préciser) n'empêche pas le FMI, dans son dernier rapport sur la Belgique (octobre 1994), de préconiser, pour résoudre les problèmes des finances publiques, de centrer l'effort non pas sur les recettes mais sur les dépenses de l'Etat et, très précisément, sur le coût des soins de santé («bloquer les dépenses et sanctionner tout dépassement»), et des pensions («réexaminer le niveau des pensions»). Le FMI conseille aussi de limiter les dépenses des communautés et régions, ce dont les étudiants du supérieur lui sauront sûrement gré...

Cette médication n'est pas très neuve mais le danger vient de ce qu'elle est de plus en plus largement partagée dans certains milieux politiques et pas seulement chez des libéraux ultras. Les chiffres cités ci-dessus montrent pourtant qu'une autre voie est possible. Selon le professeur Max Franck (*Le Soir*, 30/09/94), une taxation exceptionnelle de ce patrimoine, visant uniquement les grosses fortunes, aurait pour effet de refinancer l'Etat, de sortir du cercle vicieux de l'endettement public et d'alléger progressivement la contrainte financière.

Le caractère **unique et exceptionnel** de cette taxe permettrait d'éviter en partie le piège de la fuite des capitaux, tout au moins si on l'applique sans tergiverser...

Les 10% de ménages les plus riches se verraient imposer à concurrence d'un million et demi et les 70% de ménages les moins riches seraient exonérés de la taxe.

Cette opération permettrait d'alléger significativement la dette des pouvoirs publics et de récupérer annuellement une centaine de milliards sur le budget pour relâcher l'austérité et refinancer les activités collectives.

Problème : pour appliquer cette proposition, un cadastre des fortunes doit être établi, ce qui représente une tâche énorme et nécessiterait de surcroît la levée du secret bancaire. Les marchés financiers apprécieront certainement !

On se permettra néanmoins de lancer une petite idée à ce sujet : l'identification des grosses fortunes ne pourrait-elle pas se baser sur le cadastre des biens immobiliers ? Ce cadastre a le mérite d'exister et on ne fuit pas si facilement à l'étranger avec sa villa et sa piscine ou avec ses immeubles de bureaux sur le dos...

de le proposer, pour la Belgique, le professeur Max Franck (voir encadré ci-dessus).

En revanche, toute forme de diminution du déficit public qui réduit l'espace de l'intervention de l'Etat dans la société sera applaudie. C'est ainsi que toute forme de privatisation des systèmes de pensions aura l'heur de plaire, d'autant plus qu'elle signifie injection supplémentaire de fonds dans la sphère financière. Et ce qui est vrai pour les systèmes de sécurité sociale l'est bien entendu aussi pour l'enseignement, l'environnement, le logement, la culture, ..., bref pour tout le champ de l'action publique.

La soumission aveugle à la censure arbitraire des marchés financiers représente finalement un dangereux engrenage dont on ne mesure pas assez les risques pour l'avenir de notre mode de vie sociale. En bout de course nous attendent en effet des pouvoirs publics dont le rôle de redistribution des richesses se trouvera réduit au strict minimum, à l'image des Etats-Unis, et dont la capacité à porter un projet collectif de société se sera complètement évanouie.

On en arrive enfin à la problématique de la régulation des mouvements de capitaux. Il sera évidemment difficile de suivre A. Lamfalussy lorsqu'il juge cette régulation non souhaitable. Mais est-elle possible ?

Ici, également, la réponse du président de l'IME est négative car une telle régulation nécessiterait un vaste accord international, impensable dans les circonstances actuelles. Les seules actions à mener pour se prémunir des « bulles financières » concernent une meilleure information des intervenants, une meilleure transparence, la constitution de provisions pour couvrir d'éventuelles défaillances, l'amélioration du fonctionnement des systèmes de paiement afin d'éviter que des perturbations locales ne se transmettent à l'ensemble. L'ambition des pouvoirs publics doit donc se limiter à huiler les rouages et, pour le reste, *« il faut vivre avec la nervosité des évolutions financières »*.

Ces propositions, aussi modestes soient-elles, pèchent encore par excès d'optimisme. Elles présupposent que des opérateurs financiers bien informés et dûment avertis des risques adoptent des comportements plus rationnels, plus conforme aux réalités économiques, mais aussi moins risqués et donc moins spéculatifs. Or, vouloir limiter les comportements spéculatifs des opérateurs est aussi illusoire que vouloir faire tourner un moteur sans source d'énergie. Plus exactement, comme on le montrera ci-dessous, la spéculation est aux marchés financiers ce que la drogue est à l'héroïnomane : nécessaire, chaque jour un peu plus, pour sa survie. Dans ces conditions, on ne peut imaginer sérieusement de « civiliser » les marchés financiers. Mais est-il possible alors de les contrôler, de les réguler ?

comment réguler les marchés financiers ?

Pour tenter de répondre à cette question, un retour sur le rôle de la spéculation s'impose.

Nous avons dit qu'elle était une drogue indispensable pour le fonctionnement des marchés financiers. Voici, en trois temps, pourquoi.

1. les mécanismes actuels des marchés financiers engendrent l'incertitude...

En même temps que, par suite de la libéralisation quasi complète des mouvements internationaux de capitaux, de l'adoption par un nombre croissant de pays (non seulement les pays de la zone OCDE mais aussi les pays de l'Est et du Sud) d'une convertibilité

étendue de leur monnaie, se crée un véritable marché mondial des capitaux et des devises, apparaissent instabilité et volatilité chroniques des taux d'intérêt et des taux de change. Cette conséquence n'est pas, à dire vrai, inévitable : avant 1914, la mobilité internationale des capitaux était également très étendue sans entraîner une telle instabilité. Outre l'existence de systèmes mondiaux de télécommunication et de traitement des données permettant la diffusion en temps réel de l'information, l'instabilité financière qui caractérise la situation actuelle peut s'expliquer par quelques différences essentielles par rapport à la période d'avant 1914 (cf. *Banque des règlements internationaux* - BRI, Rapport 93-94). D'abord, le système de change à l'époque était **fixe**, basé sur l'étalon or, et, de plus, **crédible**, parce que soutenu sans faille par le *leadership* de la puissance économique dominante, l'Angleterre; ajoutons que les mouvements de fonds s'orientaient essentiellement vers le financement d'importations de biens de sorte que les tensions de change étaient limitées puisque, schématiquement, les devises entraient sur le marché national pour en ressortir aussitôt. Aujourd'hui, non seulement le flottement des monnaies est généralisé, mais les flux de capitaux sont bien moins souvent associés à des importations de biens et demeurent dans la sphère financière, ce qui déséquilibre profondément les marchés des changes.

Ensuite, le volume des transactions financières est de loin plus important actuellement. A l'origine, une accumulation impressionnante de dettes durant les deux dernières décennies, aussi bien de la part des Etats que des entreprises. Mais bientôt, cette course à l'endettement s'est traduite par une multiplication de **titres financiers négociables internationalement**, produits d'une ingénierie financière hypertrophiée, libérée par l'affaiblissement du rôle traditionnel du système bancaire en tant qu'intermédiaire financier entre demandeurs et apporteurs de fonds. Les chiffres cités en introduction montrent bien que les transactions liées à des déterminants financiers dépassent de loin celles qui sont liées à des opérations commerciales, ce qui rend les marchés des changes et les taux d'intérêt bien plus dépendants des «états d'âme» des opérateurs.

Le rôle des investisseurs (placeurs) dits «institutionnels» (compagnies d'assurance, fonds de placement, fonds de pension) est bien plus important aujourd'hui, conséquence directe de la tendance à la privatisation partielle, voire totale, des systèmes d'assurance sociale et de retraite. Ces organismes gèrent, au jour le jour, des masses énormes de fonds (cf. les chiffres des sorties de capitaux

cités en introduction) qui circulent à travers le monde, à la recherche des placements les plus rentables et les moins risqués. Ils représentent une cause essentielle de l'instabilité des marchés des changes et des capitaux.

2. ... or, les opérateurs financiers redoutent l'incertitude

C'est le paradoxe de l'économie de marché qui cherche à se prémunir contre l'incertitude qu'elle a elle-même créée. Il se manifeste quel que soit le secteur où les mécanismes de marché sont à l'œuvre, mais plus particulièrement dans le secteur financier lorsqu'il se déconnecte de la sphère réelle. Plus question en effet, dans le cas d'une « bulle » financière, d'une contrepartie économique qui sous-tendrait et validerait les gains réalisés.

En revanche, les pertes peuvent être impressionnantes et mettre en péril l'économie réelle : la compagnie d'assurances *Swiss Life*, principal assureur-vie suisse, a perdu cette année plus de quatre milliards de francs belges sur ses opérations financières; *Procter & Gamble* en a perdu environ trois et demi et le groupe allemand *Metallgesellschaft* a frôlé la faillite après une perte de près de trente milliards de francs encaissée par sa filiale américaine.

Les opérateurs financiers vont donc âprement chercher à se mettre à l'abri des fluctuations de change et de taux d'intérêt.

3. la fuite en avant : les spéculateurs à la rescousse

La protection contre l'incertitude financière viendra d'une véritable **fuite en avant** : chaque opération d'achat ou de vente d'un actif financier va être protégée par une **deuxième opération, inverse** (vente ou achat), dont le dénouement viendra, parce qu'il aura un résultat **inverse**, compenser la perte éventuelle enregistrée dans la première opération. Cette deuxième opération financière, dite « dérivée », portera sur de nouveaux produits financiers dits eux aussi « dérivés » (les « futures », les « options » et les « swaps »), traités sur des marchés spécifiques, les marchés à terme.

Il sort évidemment du propos de cet article d'entrer dans les détails de ces derniers cris de la haute technologie financière. Si nous avons tenu à en décrire grossièrement les principes, c'est pour faire apparaître les mécanismes d'emballlement et d'auto-alimentation des marchés financiers. Car les choses n'en resteront pas là : la deuxième opération, censée protéger la première, va en entraîner une troisième pour se protéger elle-même, puis une quatrième, ..., et les combinaisons d'opérations, les stratégies de

protection contre l'incertitude, pourront alors s'enchaîner quasiment sans limites.

Les opérations sur produits dérivés ont connu ces dernières années une croissance vertigineuse. La Banque des règlements internationaux signale que les montants traités sont passés de mille trois cents milliards de dollars en 1988 à sept mille huit cents milliards de dollars en 1993, soit une croissance annuelle de près de 40%. Encore ces chiffres ne concernent-ils que les opérations traitées sur les bourses officielles, à l'exclusion donc des transactions hors bourse. Il faudrait d'ailleurs y ajouter les transactions sur les marchés à terme des matières premières (essentiellement le pétrole), elles aussi de plus en plus perverties par la logique financière, avec comme conséquence particulière que les prix mondiaux des matières premières reflètent aujourd'hui davantage les préoccupations des opérateurs financiers que celles des producteurs et des consommateurs...

Cette explosion des marchés dérivés a-t-elle pour autant diminué l'incertitude ? Oui, pour celui qui enclenche l'opération dérivée ; non, pour celui qui se porte contrepartie, sauf si, à son tour, il se protège par une nouvelle opération dérivée. Au bout de la chaîne, le risque subsistera néanmoins ; celui qui l'assumera sera précisément **le spéculateur** qui, en tant que dernière contrepartie, aura accepté de courir le risque dans l'espoir de réaliser de plantureuses plus-values si le risque initial ne se réalise pas.

La présence de spéculateurs est donc une *condition sine qua non* pour la couverture des risques sur les marchés financiers et plus les spéculateurs, acceptant de prendre les risques, seront nombreux, plus les autres opérateurs seront à même de se protéger contre l'incertitude, plus les marchés financiers dérivés prendront de l'ampleur. C'est parmi ces spéculateurs que se situent les fameux *hedge funds* («fonds de performance»), principalement américains, comme celui du financier George Soros. Ils représentent un capital cumulé de l'ordre de cent milliards de dollars qu'ils font «tourner» sur les différents marchés en démultipliant les transactions, avec comme seul objectif de réaliser des performances élevées (rentabilité de plus de 20% en 1993 !) par la prise calculée de risques.

Mais l'intervention des spéculateurs ne **supprime pas le risque**. En fin de compte, le risque de perte subsiste et la note devra bien être payée par quelqu'un. Le mécanisme de la spéculation permet en réalité de **diluer** ce risque, de le répartir sur un très grand nombre d'intervenants et d'opérations sur toutes les places finan-

cières, bref, de le **mondialiser**. Autrement dit, si l'opérateur individuel a pu se couvrir contre l'éventualité d'une perte, ce n'est qu'au prix du franchissement d'un degré supplémentaire sur l'échelle de Richter des risques, en les généralisant à l'ensemble du système financier international qui s'en trouvera **structurellement** fragilisé.

L'étape suivante consistera, bien entendu, à faire intervenir, comme cela existe déjà au niveau national, des **mécanismes publics** de protection et d'indemnisation au niveau mondial pour éviter, en cas de crise majeure, que tout l'édifice ne s'écroule comme un château de cartes.

En résumé : l'instabilité chronique des marchés financiers nourrit une spéculation structurelle qui débouche sur une généralisation des risques à l'échelle de l'ensemble de la planète.

Dans ces conditions, la seule façon de civiliser des marchés financiers naturellement spéculatifs et donc sauvages, sera de s'attaquer aux racines du mal, **c'est-à-dire à l'instabilité elle-même**. La régulation des marchés financiers passe donc inévitablement par une **recherche de la stabilisation des taux de change et d'intérêt au niveau mondial**. Une telle stabilisation coupera *de facto* l'alimentation de la spéculation et, à terme, marginalisera l'impact des marchés financiers eux-mêmes.

pour un nouveau système de changes fixes

La première étape de la stabilisation consistera à construire un **nouveau système de taux de changes fixes**, appuyé sur de nouveaux mécanismes de soutien entre les différentes monnaies. La mise en place de tels mécanismes suppose une prise en compte de la réalité du monde actuel, monde multipolaire avec, à côté des pôles traditionnels de puissance (Etats-Unis, Union européenne, Japon), l'irruption de nouvelles puissances en Asie, en Amérique latine et, potentiellement (à condition de la considérer autrement qu'une zone d'influence), en Afrique. Solidarité et coopération multilatérale devront prendre le pas sur les velléités hégémoniques, la compétition, la confrontation.

Dans le monde disloqué d'aujourd'hui, dominé par le capitalisme néo-libéral triomphant, cette mission peut s'apparenter à une mission impossible. C'est, en tout cas, l'avis d'A. Lamfalussy (voir plus haut). En l'occurrence, ce genre d'opinion a exactement le

même effet que les mécanismes autoréalisateurs des marchés financiers : il suffit de la proclamer pour qu'elle se réalise. Il n'existe cependant pas d'autre solution que l'instauration d'un nouveau système de changes fixes.

Seules des actions de nature **politique** à l'échelon mondial pourront toutefois y mener, ce qui implique évidemment un renversement complet des valeurs afin de **libérer le champ politique du joug de l'économique**. Fameux examen de conscience de la part de ceux qui, charmés par les sirènes néo-libérales, ont, dans la CEE, fait sauté les derniers verrous de la régulation qui préservaient encore nos économies des capitaux sauvages en leur accordant, sans autre garde-fou que leur logique financière, une liberté de mouvements inégalée à travers les frontières européennes. Grande est, à cet égard, la responsabilité des signataires et thuriféraires du traité de Maastricht.

Un retour en arrière vers des régulations nationales n'est plus possible : elles font eau de toutes parts sous les coups de boutoir du capitalisme néo-libéral. Les régulations à construire viseront l'échelon planétaire ou ne seront pas.

La tâche est-elle désespérée ? Comme disait Guillaume le taciturne, «*Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre*»...



Alcibiade et son chien - publiciste.

bretton woods : cinquante ans, ça suffit !

françois gobbe *

*Les deux articles qui suivent développent l'argumentation présentée à l'occasion de la campagne **Kairos**, des 26 et 27 juin 1994. Insistant au départ sur l'organisation de la solidarité avec les exclus, Kairos, regroupement pluraliste d'une quarantaine d'organisations, en est venu à poser les problèmes du développement mondial, en mettant l'accent sur l'endettement et sur l'enrichissement du capital, au Sud, à l'Est et au Nord. Cette campagne a culminé avec l'organisation d'une manifestation européenne devant la Bourse de Bruxelles, à l'appui d'une interpellation devant le Parlement européen. On peut prendre contact avec Kairos-Europe à l'adresse suivante: avenue du Parc Royal, 3 - 1020 Bruxelles (tél: 02/478.47.12)*

C'est sous ce slogan que s'est réuni à Madrid en octobre dernier un important rassemblement de deux cents ONG contestant les organisations financières internationales à l'occasion de leur

* Animation Communautaire (ANCO à l'UCL, 02/762.39.20).

cinquantième anniversaire. Cette critique émanait tout autant d'un puissant groupe de lobbying américain «cinquante ans, ça suffit !», que d'associations multiples tiers-mondistes et écologistes, de divers comités nationaux d'annulation de la dette du Tiers-Monde ou encore d'organisations chrétiennes. Ce forum alternatif dont les réunions se tenaient dans des locaux syndicaux et universitaires entendait faire face à l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque Mondiale qui avaient attiré quinze mille personnes et plus de deux cents ministres des finances. La facture globale de cet événement dont les à-côtés mondains (cocktails, dîners, tournois de golf, expositions et spectacles...) furent nombreux comme à l'habitude, est estimée à environ un milliard de francs belges, dont six cent cinquante millions rien que pour les notes d'hôtel !

Les quelques pages qui suivent voudraient suivre les cinquante ans d'action et de métamorphoses de ces institutions issues de Bretton Woods pour en mieux comprendre les dérives et les options fondamentales. Cette évolution commence par les tentatives de jeter les bases d'un nouvel ordre mondial de l'après-guerre pour se terminer par la globalisation actuelle des économies sous la houlette du marché tout puissant dans une dérégulation croissante qui ne peut que troubler le citoyen. N'est-il pas plus que temps de revenir sur les visées initiales de Bretton Woods et de chercher à créer les institutions d'une économie-monde capables non seulement de production de richesses, mais aussi de redistribution ?

les tentatives de création d'un nouvel ordre mondial de l'après-guerre

22 juillet 1944 : quarante-quatre pays engagés dans un effort de guerre sans précédent contre les pays de l'axe (Allemagne nazie, Japon...) s'accordent à Bretton Woods (New Hampshire - USA) sur les projets de statuts du FMI et de la Banque Mondiale. Ils entendent par là définir **le nouvel ordre mondial de l'après-guerre**. La Grande-Bretagne, affaiblie par la guerre renonce à continuer d'être la banque centrale du monde, rôle qu'elle assumait de fait depuis le XIX^e siècle, en assurant la convertibilité de la livre en or. Elle cède le relais aux Etats-Unis, son fournisseur principal de matériel de guerre, alors en plein essor industriel et commercial.

Une crainte existe, celle de voir **les erreurs économiques** de l'entre-deux guerres se renouveler. Ces erreurs sont rendues en grande partie responsables de la deuxième guerre mondiale elle-même. Elles s'appellent : fluctuations des taux de change, abandon de l'étalon-or, extension internationale de la déflation, le recours à des dévaluations pour relancer les économies, le développement de politiques protectionnistes par les restrictions commerciales, par les limitations de change et développement du bilatéralisme. Plus positivement, on veut négocier une « constitution » monétaire internationale basée sur des taux de change stables mais ajustables, définir des politiques de plein emploi permettant d'éviter les instabilités sociales, et enfin rechercher le développement de la coopération internationale par le biais des échanges commerciaux, ce qui ne pouvait que convenir aux intérêts américains immédiats.

Deux propositions vont être mises en présence : celle de l'économiste anglais Keynes, qui envisage un ensemble d'éléments d'équilibres supra-nationaux capables d'asseoir un ordre économique et monétaire mondial, c'est-à-dire une banque centrale mondiale s'appuyant sur des banques nationales, une monnaie « neutre » supra-nationale (le bancor) appuyée sur des réserves-or, des taxes sur les surplus des puissances économiques les plus fortes et un fond de développement pour les plus faibles. Il s'agit de rendre impossible une accumulation de déficits mais aussi d'excédents, et donc une expansion incontrôlée des liquidités au profit de quelques-uns. Ce véritable ordre monétaire international devait permettre, selon Keynes, une stabilité des changes et des matières premières essentielle à la croissance collective et au développement du commerce.

Les Etats-Unis, de leur côté, défendent un autre plan, dit plan *White*. Celui-ci, qui soutient l'idée d'un développement du commerce mondial, prône l'ouverture maximum des économies et le rejet du protectionnisme mondial par la réduction des droits de douane. C'est l'origine des accords du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) devenus depuis cette année l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en conclusion de l'*Uruguay Round*. La proposition américaine favorise les pays extra-vertis disposant d'une puissante infrastructure commerciale et industrielle, donc les plus forts. Il impose par contre un état de fait unilatéralement aux Etats moins concurrentiels.

Le plan américain sera admis d'emblée comme base de travail de la conférence et largement gagnant au terme de celle-ci. La proposition nord-américaine s'explique par la situation des Etats-Unis en cette fin de guerre. Leur économie est prospère; l'effort de guerre a plutôt renforcé leur dynamisme. Ils ne craignent pas la récession, mais des discriminations dont leurs produits pourraient être l'objet dans le monde. Leur monnaie, le dollar, ne leur cause aucune inquiétude. New-York est déjà le principal centre financier mondial. Leurs réserves d'or représentent les deux tiers des réserves officielles dans le monde. Ils souhaitent donc que le métal garde un rôle important.

Le système monétaire préconisé est à la fois un système basé sur l'or et sur le dollar (*Gold Exchange Standard*) et non plus basé sur l'étalon-or comme dans l'entre-deux guerres.

La stabilité et la convertibilité des monnaies principales se fait en référence à une monnaie, le dollar. Le dollar est lui-même référé de manière fixe à l'or. Le dollar devient l'unité de compte internationale parallèlement à l'or. L'or garde une place également de référence, mais en second derrière le dollar. Les USA ne doivent pas défendre leur monnaie sur les marchés; par contre, les autres pays (dont la monnaie est cotée en dollar) doivent intervenir pour défendre la parité entre leur monnaie et la nouvelle unité de référence. Le dollar assume en fait un rôle double : monnaie de référence internationale et monnaie propre à la nation américaine. Cette ambivalence de la monnaie américaine mènera le système de changes fixes de Bretton Woods à sa perte...

Deux institutions jumelles sont créées pour encadrer ces dispositions monétaires.

Le FMI (Fonds monétaire international) qui n'est pas une banque, mais un fonds de stabilisation des monnaies. Il ne crée pas de monnaie aux origines, mais veille sur l'équilibre des balances de paiement et sur la stabilité des changes. Il accorde pourtant des crédits à court terme en cas de déficit de balances, suivant des quote-parts souscrites par ses membres. Les dévaluations des monnaies nationales (par rapport au dollar) supérieures à 20% doivent être soumises à l'avis du FMI. Une dévaluation de l'or est possible, mais ne fut jamais appliquée. Mais surtout, le FMI émet des avis sur l'état des diverses économies nationales par rapport à l'équilibre de leurs finances. C'est ce feu rouge, orange ou vert du FMI qui conditionne l'accès aux crédits de la Banque Mondiale ou des banques privées !

D'autre part, est également créée en 1945 la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) mieux connue sous le nom de **Banque Mondiale**. Elle répond au problème des liquidités, c'est-à-dire aux besoins de capitaux à long terme des Etats. Elle sera complétée en 1956 par la société de finance internationale, destinée à stimuler les investissements privés dans les pays en voie de développement et en 1960 par l'association internationale pour le développement dont les prêts sont à faible intérêt. Cette assistance s'adresse aux gouvernements ou exige des garanties gouvernementales. Les taux de prêt correspondent à ceux du marché. Dès lors, la Banque Mondiale est un organisme rentable qui affiche d'ailleurs ces dernières années des profits en progression constante.

Les vingt-cinq années qui ont suivi Bretton Woods apparaissent aujourd'hui comme un **relatif âge d'or de stabilité des changes et de croissance économique rapide**. Le revenu national des pays du G-7 a crû durant cette période plus rapidement que jamais, soit de 5% environ et le double de la période qui va suivre de 1970 à aujourd'hui. Il est tentant d'attribuer ce fait à l'accord monétaire international de 1944. Le Fonds monétaire, par sa politique de parités fixes, a créé un climat de confiance tant au niveau des investisseurs qu'au niveau commercial. Il a aidé les pays européens en pleine reconstruction à stabiliser leurs monnaies, même si en fait c'est le plan Marshall qui fournira les fonds. En trois ans, de 1948 à 1951, via ce plan, les Etats-Unis accorderont à douze pays européens 12,5 milliards de dollars (soit une fois et demi le total des quote-parts du FMI), alors que le FMI se limitera à des interventions de 100 millions de dollars par année. C'est à cette époque également que seront créés l'OCEE et l'Union européenne des paiements, qui deviendront par la suite l'OCDE et donneront l'idée aux Européens de se rapprocher économiquement et politiquement grâce au marché commun. Le Japon bénéficiera également d'un plan Dodge et s'engagera sur la voie de l'ouverture commerciale grâce au Traité de San Francisco (1951). Mais il n'est pas inutile de se rappeler que cette prospérité s'est étendue principalement au Nord de la planète et dans un climat d'après-guerre, donc entre pays industrialisés relativement homogènes et en pleine reconstruction...

l'abandon américain du système de change de bretton woods

15 août 1971 : c'est le commencement de la fin !

Richard Nixon, président des USA, empêtré dans le coûteux et interminable conflit viet-namien, au prise avec des besoins de financement de l'Etat américain très élevés, **décide** unilatéralement de suspendre le taux officiel de convertibilité du dollar à 35 dollars l'once d'or. Le guichet-or est fermé. La décision est prise **de laisser flotter le dollar sur les marchés des changes**. «*Les Etats-Unis se libéraient à la fois des liens politiques et des liens économiques qu'ils avaient acceptés depuis 1947*» (J.Denizet).

En fait, et cela depuis longtemps selon certains observateurs, les USA ont toujours préféré la croissance de leur économie à l'équilibre de leur balance des paiements.

Le flottement du dollar va favoriser l'instabilité monétaire et économique; les variations de change du dollar et des autres devises deviendront aléatoires et souvent spéculatives, indépendantes des facteurs économiques ou commerciaux de base, mais liées aux réactions du marché qui répondent à de nombreux facteurs politiques, de taux d'intérêt ou de spéculation.

les raisons de la décision américaine sont multiples :

Les dépenses militaires et sociales aux Etats-Unis dans les années 70 sont élevées. Les déficits du commerce extérieur américain sont devenus en quelques années importants. La puissance commerciale et industrielle américaine perd lentement son *leadership* et entre de plus en plus en concurrence avec les alliés européens et japonais. Sur le plan strictement monétaire, un marché libre de l'or s'est rouvert à Londres en 1954, et dès lors un *pool* de l'or destiné à stabiliser le prix de celui-ci qui tend à s'envoler. Un véritable double marché officiel et libre du métal et de son prix se crée. Mais dès 1968, le dollar commence à cesser d'être totalement convertible en or. Trop de dollars ont été créés, vu l'expansion industrielle et commerciale mondiale. Les dévaluations commencent à se multiplier (livre sterling, novembre 1967; franc français, août 1969; deutsche mark fin 1969). Le dollar est lui-même attaqué sur les marchés des changes, forçant les banques étrangères suivant les définitions de Bretton Woods à intervenir en rachetant des dollars. En août 1971, lorsque la

Belgique et l'Allemagne demandent la conversion en or de leurs dollars, **Nixon suspend la libre convertibilité.**

Pour favoriser au fond le commerce extérieur des USA et se redonner une marge d'initiative politique, le dollar est dévalué et cesse d'être aligné sur l'or. Les parités sont réalignées, mais ne seront plus stabilisées que temporairement.

La transition vers un nouveau régime de taux de change flottants s'achèvera en 1973. La turbulence financière de la période qui va suivre dépasse de loin tout ce dont on avait été témoin durant les années Bretton Woods. A partir de 1973, le prix de l'or flotte librement et les taux de change ne sont plus fixes en dollars. Le système des changes de Bretton Woods est dissous sans que le FMI ait pu rien y faire. Les grandes monnaies flottent librement, mais elles n'ont cours que dans un quart des Etats membres du FMI. Les autres se rattachent entre elles de manières diverses : comme par exemple, en Europe bientôt avec le «serpent» monétaire ou pour les pays en développement rattachées à une monnaie (le franc CFA rattaché au franc français) ou ancrées à un panier de monnaies.

le nouveau rôle du FMI : le problème des liquidités

Le Fonds monétaire perd dès lors son rôle de gardien des changes et va devoir par conséquent chercher à justifier son existence en répondant à d'autres défis. **Il va se tourner vers un autre problème lié à l'expansion du commerce mondial : le problème des liquidités.** L'occasion lui en sera fournie par la crise pétrolière (1973) avec l'apparition brusque d'énormes réserves monétaires (les pétro-dollars) et un déficit subit des économies acheteuses de pétrole. Une gestion généreuse largement au profit des économies les plus industrialisées préparera la crise de la dette des pays en développement et la mise en place par le FMI de programmes d'ajustement structurel (1974-1990) qui, eux, se montreront nettement moins généreux envers les plus faibles.

Le Fonds monétaire va permettre d'amortir le choc pétrolier en recyclant une partie des surplus via une nouvelle unité monétaire internationale artificielle les DTS (1974-1975), grâce à des tira-

ges «faciles». L'OCDE dans son rapport de 1982, parlera à ce propos de gestion peu judicieuse. Le tiers de la facture pétrolière de cinquante-cinq pays sera ainsi financé par des emprunts du Fonds auprès de dix-sept pays bénéficiaires de l'augmentation subite du prix du pétrole.

Dès 1960, l'économiste belge **Triffin** avait exprimé le dilemme américain face au problème des liquidités, tel qu'il avait été conçu par les accords de Bretton Woods : le dollar y était en effet consacré à la fois comme monnaie nationale et unité internationale de compte. Dès lors, ou bien la Réserve Fédérale américaine acceptait de créer des quantités importantes de dollars pour satisfaire la demande mondiale, mais alors elle risquait de créer des tendances inflationnistes à domicile et ailleurs et de mettre en danger le lien fixe entre le dollar et l'or comme on a bien du le constater en 1971, ou bien la politique monétaire américaine se voulait restrictive et risquait par là de propager la récession par pénurie de dollars. De toute façon, il existe à cette époque une stricte interdépendance entre les décisions de politique monétaire intérieure américaine et l'état de l'économie mondiale. Après 1971, les experts du Fonds craignent progressivement qu'à la générosité de l'immédiat après-guerre se substituent des politiques plus restrictives. Ils vont travailler sur l'idée d'un nouvel instrument de réserve censé se substituer au dollar et à l'or : les droits de tirages spéciaux (DTS). En fait, loin de voir leur progression se ralentir, le stock de dollars augmentera cinq fois plus qu'eux !

Créées en 1969, les **DTS** sont une monnaie internationale artificielle utilisée uniquement pour des transactions entre banques centrales. Ils doivent être considérés comme des réserves additionnelles (à l'or et aux devises) et donc entrant en quelque sorte en concurrence avec celles-ci. Leur valeur est calculée à partir d'un «panier» des cinq monnaies les plus importantes (dollar, yen, mark, livre et franc français). Les DTS sont accordés aux membres du FMI en fonction de leur importance économique. Les détenteurs de DTS ont droit à l'achat de monnaies convertibles durant une période limitée. Celles-ci doivent être utilisées pour des transactions d'emprunt ou de paiement.

En fait les DTS créés ne dépasseront pas les 21 milliards de dollars, soit, en 1993, moins de 3% des avoirs officiels en devises, et ce pourcentage se réduit à mesure que ces avoirs progressent. Au début 1980, les Etats-Unis, constatant que le

dollar commençait à nouveau à s'apprécier, marquèrent leur hostilité au développement de cette nouvelle unité de compte. Depuis, le projet semblait totalement abandonné... Il a repris consistance avec l'intérêt nouveau apporté par M. Camdessus, actuel directeur général du FMI, désireux de créer de nouveaux DTS. Ceux-ci, selon son analyse, seraient particulièrement adaptés au contexte actuel : arrivée de nouveaux candidats au FMI (pays de l'Est), faible inflation mondiale et demande accrue de liquidités étant donné d'un côté les endettements croissants ou la demande en investissements tant au Sud qu'à l'Est. Ces propositions n'ont pas rencontré l'adhésion des principaux pays du G-7 (les USA, la GB et l'Allemagne) qui y voient aussi bien une manière de contourner l'influence politique et économique qu'ils prétendent exercer au niveau mondial, via leurs propres marchés financiers, qu'une manière d'affaiblir le poids de leur propre monnaie (dollar, livre sterling...). Un conflit s'est ainsi ouvert au sein du Conseil intérimaire du FMI de Madrid en octobre dernier : un groupe de pays en développement, dont l'Inde, a demandé de porter à 45 milliards de dollars les DTS alors que le G-7 ne souhaite les ouvrir qu'à 23,5 milliards de dollars. Malgré la diversité de ces mécanismes, l'aide accordée par le Fonds restera modeste : sur quarante ans, 127 milliards de dollars de tirage pour tous les pays en développement. Le rôle du Fonds en matière de financement est plus qualitatif que quantitatif. Il y a d'ailleurs rappelons-le, division du travail entre le Fonds et la Banque Mondiale : le Fonds dicte les politiques sans se laisser fléchir, tandis que la Banque s'emploie par ses missions techniques à mettre en œuvre sur le terrain les décisions arrêtées.

S'abstenant dans le même temps de tout contrôle à l'égard du déficit américain dans les années 80, le Fonds va se tourner vers les problèmes d'endettement du Tiers-Monde et y défendre une politique néo-libérale d'ouverture commerciale basée sur la possibilité des plus forts d'entrer chez les plus faibles (ouverture des marchés). Il continue à assumer le rôle de surveillance des taux de change, mais ceux-ci ne sont plus une donnée fixe mais un but à atteindre (accords de Kingston, art. IV)... ce qui n'engage pas à grand chose !

la crise de la dette des années 80

C'est la crise de la dette en 1982, où l'économie mondiale passe à un cheveu de la faillite, qui va précipiter le FMI dans son nouveau rôle. La dette des pays en développement s'élève à 732 milliards de dollars et l'Amérique latine concentre à elle seule 44,3% du montant.

En août 1982, le Mexique, bientôt suivi par l'Argentine, le Brésil et le Pérou, annonce qu'il ne peut plus assurer le service de sa dette. Pendant plus de dix ans, divers plans (Baker, Brady, Major...) de rééchelonnement des dettes publiques de pays de plus en plus nombreux, comportant divers allègements, seront proposés et signés. Ils aboutiront à la création du club de Paris chargé de modaliser les rééchelonnements publics et à celle du Club de Londres qui s'occupera de regrouper les financements privés. Le montant total de la dette continue pourtant de s'accroître, et s'élève en 1993 à plus du double de 1982, 1 770 milliards de dollars, dont 1 423,5 pour les pays en développement ! Financièrement, on peut estimer que les pays endettés ont déjà payé plusieurs fois leurs dettes, alors que celle-ci a doublé, voire triplé et qu'elle est en croissance d'environ 10% par an !

Ainsi, depuis le moratoire de 1982, les relations économiques et financières de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont profondément détériorées vis-à-vis du Nord. Le total des pertes subies par la région rien qu'entre 1991 et 1993, serait, suivant une projection de la Banque Mondiale elle-même, de 95,4 milliards de dollars, soit de 19% du montant de la dette totale de la région ! Il comprend le remboursement des intérêts (29,7 milliards de dollars), la fuite des capitaux (20 milliards de dollars) et la perte en marchés à l'exportation (45 milliards de dollars, soit 36% des profits à l'exportation).

Le FMI devra proposer des solutions financières et économiques permettant de sortir de la crise; ce seront les fameux programmes d'ajustements structurels. **Il devient ainsi un gendarme financier, au service des plus riches contre les pays endettés.**

les programmes d'ajustement structurel (PAS)

Parallèlement aux négociations portant l'allègement des dettes, les programmes d'ajustement structurel (PAS) et ceux qui leur ont succédé (programmes d'ajustements structurels renforcés-PASR) qui commencent effectivement en 1986, assureront l'instrumentalisation croissante du FMI au profit des économies les plus fortes. Ils s'inscriront dans un contexte de **conditionalité** de l'aide et des financements.

Rappelons-en la procédure : Une lettre d'intention présente au pays demandeur de financements une série de mesures de politique économique. Il s'agit de conditions *a priori* (conditionnalité) pour la mise à la disposition de prêts ou d'argent en provenance de banques privées. Les pays demandeurs n'ont donc pas le choix à l'égard des mesures de politique économique contenues dans ces programmes visant évidemment à un retour à la stabilisation des balances de paiements (= ajustement).

Les moyens préconisés pour le retour à l'équilibre de celles-ci sont doubles, soit agir sur l'offre, soit sur la demande, ou sur les deux à la fois !

La limitation de la demande comporte essentiellement des mesures d'ordre intérieur et budgétaires : compression des dépenses de l'Etat et de son endettement, gel ou modération des salaires des fonctionnaires, ralentissement des salaires dans le privé et désindexation éventuelle, coupe dans les avantages sociaux, accroissement du coût des services publics, diminution des investissements dans le secteur public, suppression du soutien public aux denrées de base, réduction du coût de travail ou de ses « rigidités »... le tout devant déboucher, via la diminution de la demande à une baisse du volume d'achats à l'étranger (importations) et à une réduction globale de l'activité économique ou récession. Il faut remarquer que l'effet de l'ensemble de ces mesures, aboutissant finalement à diminuer les importations, est indirect ; à aucun moment le FMI ne prône des limitations directes et quantitatives d'importations : ce serait en effet contraire à son credo libre-échangiste, et des clauses présentes dans les lettres d'intention l'interdisent même formellement.

Même si une latitude est laissée aux gouvernements pour adapter les conseils du FMI à chaque situation nationale, il convient de souligner les souhaits et injonctions du FMI lui-même : pour

arriver à l'ajustement, il donne la préférence à la **diminution des dépenses de l'Etat** sur l'augmentation de ses recettes. Dès les années 70, le rapport endettement public/PIB a pris valeur de critère-clé de santé des économies nationales et l'est toujours pour un pays comme la Belgique en 1994 !

Le FMI montre par là le caractère libéral de ces politiques d'ajustement qui tendent globalement à modifier la répartition existante entre secteur public et privé à l'intérieur du pays concerné.

L'action sur l'offre passe par toute une série de mesures visant à renforcer à moyen terme le secteur externe de l'offre (commerce extérieur) : dévaluations compétitives (également utilisées pour diminuer la demande interne), pression sur les salaires, abandon des secteurs protégés par l'Etat (agriculture, énergie), prix « vrais » et donc répercutés sur le consommateur. Cette action vise à **ouvrir davantage les économies**, principalement celles des pays les plus faibles, au marché mondial; si dans le moyen terme, elle vise à développer le côté recette de la balance commerciale de chaque pays, elle vise surtout à étendre au niveau mondial, grâce à cette opération d'extra-version, les « avantages comparatifs ».

Suivant cette théorie émise aux origines par Ricardo, le libéralisme commercial est le seul moyen d'arriver au développement économique généralisé. L'échange international sans entraves (taxes, quotas...), sur base des seuls coûts réels comparés, améliore le bien-être de chacun des échangistes, puisque ceux-ci peuvent se procurer à meilleur coût ce qu'ils devaient auparavant produire. Chacun, affectant ainsi sa production à l'endroit où il dispose de la meilleure productivité, peut se procurer à meilleur coût ce qu'il devait produire lui-même.

Des réactions sociales et politiques ont vu le jour autour de ces programmes qui touchaient directement le pouvoir d'achat des groupes de population les plus pauvres. On les a parfois dénommées « émeutes de la faim » comme en Tunisie ou au Vénézuéla. De nombreux conflits des années 90, dits ethniques ou intra-étatiques, doivent être également attribués aux impasses créées par ces programmes de récession et d'austérité du FMI. Ainsi doit-on leur attribuer l'effondrement dans la guerre civile en Somalie ou encore les affrontements qui déchirent la fin de la Fédération de l'ex-Yougoslavie depuis la fin des années 80, conformément aux analyses de Catherine Samary.

La question de savoir si ce modèle d'économie extravertie était **généralisable** avec succès à l'ensemble des économies, a rencontré dans les années 80, l'opposition des théoriciens tiers-mondistes, soucieux de développement (comme Samir Amin, C. Furtado...). Pour eux, ce modèle libre-échangiste fonctionne pour le Sud, sur une spécialisation internationale héritée du colonialisme, handicapée par la détérioration des termes de l'échange et l'instabilité des recettes d'exportation fondées sur les matières premières. L'ouverture des économies des pays en développement ne peut donc déboucher que sur une plus grande dépendance. Les stratégies de croissance développées par ceux-ci doivent dès lors être fondées sur un **développement auto-centré**, sur la recherche d'une plus grande auto-suffisance et, au niveau international, sur la coopération Sud-Sud, en vue de développer un axe d'autonomie collective.

Au tournant des années 90, l'échec des économies centralisées et planifiées à l'Est, le développement accéléré de technologies performantes au Nord, l'apparition d'un marché mondialisé, ont placé cette solution économique alternative en position de plus en plus difficile. La Chine communiste elle-même, dernier grand géant démographique, après le Viet-Nam, s'ouvre de plus en plus au commerce et à la finance internationale et semble abandonner le recours au modèle auto-centré au niveau national.

Seules à défendre les économies des populations locales, les ONG de développement s'appuient sur des micro-réalisations et des micro-circuits de commercialisation des produits indigènes pour développer une alternative économique et sociale. Cette foi dans le «*small is beautiful*» et dans la micro-réalisation s'allie à une option pour le basisme, et finalement, le faible poids politique des ONG pose lui-même question pour le développement d'alternatives efficaces au système du marché et à ses effets meurtriers. Seule une pression conjointe des diverses forces sociales, syndicales, démocratiques, écologiques présentes dans les sociétés du Sud comme du Nord peut leur donner une force politique suffisante pour en faire de vrais vecteurs de changement de société.

Dans son évaluation de 1993, la Banque Mondiale elle-même admet que l'ajustement «laisse beaucoup à désirer en termes de croissance économique et de bien-être social», et admet que les taux d'investissements ont beaucoup baissé dans les pays qui mettent ces programmes en œuvre. Les effets sont graves sur les services de santé et d'éducation, par exemple, dans les pays

les services de santé et d'éducation, par exemple, dans les pays de l'Afrique sub-saharienne et ont suscité les réactions de plus en plus indignées des ONG.

A la fin des années 80, le FMI lui-même, dirigé par Mr Camdessus, va d'ailleurs s'intéresser pour la première fois à des actions spécifiques de lutte contre la pauvreté via un soutien à l'action sociale et prônera une coordination de plus en plus étroite avec la Banque Mondiale et les ONG. La Banque mondiale elle-même va mettre en place des fonds sociaux d'urgence, ayant pour vocation de servir de mécanisme souple pour **«gérer la pauvreté» pendant que s'opère le démantèlement des finances publiques**, notamment en Afrique subsaharienne et à l'Est. Ces fonds sociaux représentent 30% des prêts de la Banque Mondiale en 1993. Ceci n'a pas empêché des démissions à la Banque Mondiale, comme celle de Mr D.L. Budhoo (expliquée dans le document *Enough is Enough* - New York/Goa 1990) et celle, plus récente, de Pierre Galand (janvier 1994). Elles dénoncent le caractère relatif de cette nouvelle «orientation sociale» du FMI qui n'est qu'un correctif aux effets nocifs et suicidaire des PAS et à la politique du tout au marché, plus qu'un véritable virage vers une économie axée sur les droits et les besoins des populations du Tiers-Monde.

le fmi, gardien d'une économie-monde et l'instauration d'un modèle normatif extraverti et libéral

La chute du Mur de Berlin et l'émergence de nouveaux régimes politiques en Europe de l'Est et en URSS mènent l'ensemble de ces pays, dont l'économie était jusque-là centralisée et planifiée, à des programmes de réforme et de transition vers l'économie de marché. Désormais, le FMI n'étend plus seulement son champ de surveillance au Sud, mais aussi à l'Est. En 1992, le nombre total des pays membres atteint 177, dont les républiques issues de l'ex-Union soviétique. Les quote-parts sont revues pour la neuvième fois; des mécanismes de suspension graduelle des droits des pays en arriéré à l'égard du Fonds sont introduits. Désormais, le FMI est bien, suivant les vues de Bretton Woods, le gardien de la mondialisation du marché ou encore du nouvel ordre mondial.

Mieux encore, les deux institutions jumelles de Bretton Woods se veulent à l'image des «civilisateurs» d'hier, porteuses d'un bon message à l'égard du reste de la planète, les **nouvelles normes** héritées de ceux qui ont réussi et qui sont aujourd'hui les plus forts

Leur objectif fondamental est l'expansion commerciale, le moyen d'y parvenir la stabilité des changes, et les pertes de revenus des accidents, comme le suggèrent les mesures restrictives des PAS; tout peut être fait, sauf freiner la progression des échanges. Les conséquences de cette ouverture à tout crin, seront, c'est garanti, l'augmentation de la production et par là du revenu. S'appuyant sur la philosophie des avantages comparatifs, on prônera la spécialisation croissante et une intensification croissante des biens échangeables (commercialisables) par rapport aux biens non-échangeables (jusqu'ici non-marchand, dont s'occupe le secteur public comme l'enseignement, la santé, la culture... !) et même si possible un glissement de ces derniers vers les premiers !

Le résultat est une gigantesque **uniformisation** des différents modes de fonctionnements sociaux; au bout de l'avantage comparatif se situe, on l'oublie rapidement, la disparition des différences au nom d'un maximum d'efficacité et de rationalité économique universelle. Les nations se transforment de plus en plus, sous l'action de cette normalisation économique, en des entreprises qui ont pour tâche de maximiser leurs ventes (exportations), de minimiser leurs pertes (déficits) et d'améliorer leurs résultats (taux de croissance). De là à parler en cette période de globalisation triomphante du marché, de disparition du politique et de sentiment d'impuissance du citoyen face à ce qui lui est présenté comme une loi «naturelle» de l'évolution sociale, il n'y a probablement pas loin... !

Le libéralisme développé ainsi n'est pas du tout, comme le fait remarquer Marie-France L'Hériveau, celui du «laissez-faire, laissez-passer», mais bien une version beaucoup plus activiste qui s'apparente au «faites-faire, faites-passer»; il s'agit non pas d'une version libérale passéiste, mais bien **volontariste, interventionniste**. Il s'agit de faire reculer la part du secteur public par rapport au privé, d'ouvrir des économies et des secteurs jusqu'ici fonctionnant sur d'autres logiques comme celles des besoins, du non-marchand ou des droits reconnus des populations. C'est bien pourquoi, comme on l'a vu plus haut, au rôle de grand pédagogue

et de médecin des économies nationales assumé par le FMI, il faut ajouter celui de gendarme, de policier des Etats. N'oublions pas que les «bons» conseils des institutions internationales sont une condition pratiquement *sine qua non* d'accès au financement international, et privé en particulier. Le non-respect des bons conseils peut s'accompagner de sanctions comme le refus de l'accès à ces sources !

Les conséquences de ce modèle d'économies extraverties sont connues. Si l'Asie du Sud-Est «émerge» avec une croissance remarquable, la concentration des richesses et l'exclusion croissante vont de pair partout ailleurs, au Sud, à l'Est comme au Nord (cf. article ci-joint). La production de richesses ne s'accompagne pas de la redistribution de celles-ci.

Ainsi, cinquante ans de Bretton Woods ont conduit les institutions internationales à se dérégler de plus en plus, au profit des plus forts, au risque de développer une instabilité croissante sous l'effet d'une économie spéculative qui ne trouve plus à s'investir dans un développement durable (cf. article ci-joint). Ces orientations globalement désastreuses ne peuvent que rencontrer un refus de tous ceux qui recherchent justice et démocratie.

Y a-t-il moyen de redonner aux institutions économiques internationales d'autres buts et moyens que ceux retenus aujourd'hui et qui émanent d'un libéralisme volontariste ? Peut-on revenir à certaines intuitions de Keynes à propos des régulations économiques mondiales ? Un rôle particulier revient-il à l'Europe dans cette transformation ? L'article qui suit, tente de répondre à ces questions, en rassemblant quelques pistes alternatives, dans le contexte de globalisation économique des années 90.

institutions financières internationales : quelles alternatives ?

françois gobbe *

Le rappel historique de l'article qui précède, montre bien que les institutions de Bretton Woods ont dérivé de leurs buts initiaux (stabilité des changes et contrôle des liquidités); elles se sont maintenues grâce à de nouveaux objectifs activement libéraux, comme l'ouverture des économies, la suspension et le démantèlement du secteur public, accompagné d'un glissement vers le privé et d'une perte de pouvoir d'achat des groupes les plus pauvres. Ces nouveaux objectifs s'étendent dans les années 90 avec la globalisation des marchés au Sud, à l'Est, et aussi à l'intérieur des économies développées du Nord...

les conséquences du modèle des économies ouvertes

Les institutions internationales ont développé un néo-libéralisme intensif qui a accompagné et stimulé les mutations liées à la mondialisation du marché. La planète porte les stigmates de ces mutations : inégalités croissantes et concentration des richesses, appauvrissement et exclusion croissante de groupes sociaux tant au Sud, qu'à l'Est et au Nord, inflation croissante dans les pays récemment « ouverts » au marché comme ceux de l'Est et de l'ex-URSS ou encore d'Amérique latine, développement

sans précédents des marchés des capitaux et fragilité croissante des monnaies nationales.

La concentration croissante des richesses a accru les inégalités : disparités entre le Nord et le Sud, inégalités à l'intérieur des pays. La fameuse « coupe de champagne », mise en évidence par le PNUD l'illustre bien : les 20% les plus riches de la population mondiale détiennent 82,7% des richesses. Les 60% les plus faibles se contentent de 5,6% de la richesse existante ! En moyenne, la situation s'est détériorée entre les pays qui connaissaient le plus grand retard et les autres : ainsi le PIB par habitant dans les pays à développement faible est-il passé de 11 à 8 entre 1960 et 1990, si la moyenne du Nord est posée égale à 100.

Ainsi pour l'Amérique latine, durant la période 1980-1991 la pauvreté s'est accrue de 8,4%, avec des appauvrissements plus aigus comme ceux de la Guyane (41,6%), du Nicaragua (38,2%), de la Bolivie (22,4%), d'Haïti (22,3%) et d'Argentine (20,3%). Le salaire minimum urbain est passé de 100 en 1980 à 56,2 au Brésil; 52,4 en Uruguay, 49,3 en Argentine; 41,6 au Mexique; 21,4 en Equateur et 16,3 au Pérou. Les ajustements néo-libéraux n'ont pu être appliqués que grâce à des gouvernements autoritaires ou dictatoriaux, que ce soit Pinochet au Chili, Fujimori au Pérou ou encore le très remarquable parti révolutionnaire indépendant du Mexique (PRI) au pouvoir depuis soixante-cinq ans !

Dans le Nord également, les pays adeptes des thèses néolibérales, comme l'Angleterre de Thatcher et les USA de Reagan, ont vu se creuser des écarts entre les extrêmes de la population : en Angleterre le revenu du dixième la plus pauvre est resté le même qu'en 1961, alors que celui du dixième la plus riche a doublé. Aux Etats-Unis, le nombre de salariés payés en-dessous du minimum a augmenté de 50% depuis 1979; le salaire hebdomadaire réel a diminué de 20% entre 1973 et 1992 et s'est situé en décembre 1992 au même niveau qu'en 1959. Sous l'effet de l'ouverture et de la globalisation économique, les écarts de revenus se creusent entre métiers spécialisés ou de haute technologie, et travailleurs non-qualifiés.

Comme on le souligne, dans les pays industrialisés, croissance économique et reprise ont cessé de rimer avec emploi. Dans l'Union européenne, les délocalisations d'entreprises se multiplient. On a atteint en 1993 les 19 millions de chômeurs et 53 millions de personnes devraient être rangées dans la catégorie

des pauvres. Les politiques de monnaies fortes rattachées au mark allemand ont augmenté les dettes des Etats et freiné les investissements. Les politiques de haut taux d'intérêts ont accru les bénéfices des banques de manière importante, alors que les revenus du travail stagnaient.

Les mesures néo-libérales encourageant la dérégulation des transferts des capitaux ont abouti à transformer en profondeur l'importance de ces marchés, comme on a pu le constater lors des crises monétaires de septembre 1992 et juillet 1993 qui affectèrent les devises européennes et forcèrent la lire italienne et la livre britannique à quitter le système monétaire européen, provoquant sa déstabilisation.

les changements profonds intervenus dans les économies réelles depuis les années 70

De nouveaux circuits de formation et d'accumulation de la richesse à l'échelon international se sont ouverts depuis les années 70 et échappent à tout contrôle.

Ainsi peut-on relever avec G. Corm :

1. l'élargissement spectaculaire des **circuits de l'économie informelle** (fraude fiscale et argent sale, incluant drogue, armements et mafias) en particulier dans les pays du Tiers-Monde et transitant par les centres détaxés *offshore*.

Selon le FMI lui-même, on estime cette caisse noire entre 700 et 1 000 milliards de dollars, avec une augmentation annuelle de 80 à 100 milliards. La narco-économie représenterait 270 milliards de dollars, un chiffre d'affaires qui se situe juste après les ventes d'armements - légales ou illégales - mais avant les marchés de l'automobile et du pétrole

2. le développement exponentiel de **la sphère financière et boursière**, lié notamment aux hauts taux d'intérêts, à la politique du dollar fort des années 1980 et à des créations bancaires multiples (SICAV, « futures » couvrant les risques des transactions...) qui a mené au cours des dix dernières années à quelques mini-krachs.

Le montant des transactions boursières internationales de 1980 à 1991 est passé de 120 milliards de dollars à 1 400



Alcibiade chez les Lacédémoniens - sportif.

milliards; les transactions journalières sur le marché des changes atteignent les 1 000 milliards de dollars.

3. le fonctionnement d'une **économie de rente à l'échelle internationale** liée aux hauts taux d'intérêt, dont les acteurs principaux sont les banques et les firmes multinationales, mais aussi de nouveaux acteurs comme les investisseurs institutionnels : fonds de retraite, compagnies d'assurances et fonds de couverture.

Ainsi, en Grande-Bretagne, les actifs des investisseurs institutionnels sont-ils passés de 66% du PNB du Royaume-Uni en 1981, à 133% du PNB en 1990. Les gestionnaires américains et européens contrôlent à eux seuls plus de 8 000 milliards de dollars... Il en résulte que les décisions d'investissements se concentrent de plus en plus entre les mains de gestionnaires privés. Si la globalisation se poursuit, les conséquences en seront claires : baisse des coûts pour les emprunteurs, accroissement de la taille des marchés, hausse des revenus des investisseurs et... fragilisation des marchés financiers !

4. les systèmes de **sociétés-écrans et de paradis fiscaux** empêchent les Etats de taxer les profits réalisés alors que ces Etats sont les premiers à devoir défendre leur monnaie, par exemple en cas d'attaque spéculative de la part de ces capitaux flottants, comme on l'a vu en 1993 pour les monnaies européennes. La fraude fiscale, transitant par ces divers systèmes, est en hausse croissante, comme l'indique des évaluations faites par exemple pour la Belgique : entre 400 et 550 milliards de francs belges pour l'année 1993. L'ensemble de ces marchés parallèles aux banques centrales et aux bourses officielles n'est pas né d'hier, mais il a pris avec la décennie 80 un développement inquiétant. Il trouve son origine dans le marché libre de l'or de Londres et du sterling en 1957, tout autant que dans les chaînes d'eurodollars créées à partir des limitations sur le loyer de l'argent aux Etats-Unis (réglementation Q). L'afflux de dollars en 1974, notamment dans les caisses des pays pétroliers devait leur donner une impulsion décisive.

Mais c'est la globalisation des marchés, perceptible depuis le milieu des années 80, qui leur a donné une force inquiétante. Selon les estimations du FMI lui-même, le chiffre d'affaires net de **transfert de devises quotidien atteint en 1992, les 1 000**

milliards de dollars pour 206 milliards en 1986. Son importance peut être comparée à l'ensemble des réserves de devises des pays industrialisés qui serait égale à la moitié de ce chiffre. La dérégulation de plus en plus totale sur les mouvements de capitaux, tant au sein de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde, n'a pu qu'asseoir le pouvoir de ces capitaux flottants comme l'ont appris en 1993 diverses monnaies, qui s'étaient réfugiées dans le système monétaire européen. Sous l'influence de la spéculation, on a assisté à la sortie de la livre britannique et de la lire italienne du SME, à l'abandon de la référence à l'écu pour les monnaies scandinaves et enfin à un élargissement des plages de flottement admises à l'intérieur du dispositif monétaire européen. Tout ceci fait pression, à l'approche de l'unification monétaire européenne décidée à Maastricht, dont on rappellera qu'elle justifie les exigences de convergence des politiques économiques et financières entre partenaires européens, au risque... de voir les logiques de besoins et des droits des populations complètement oubliées ! C'est bien pourquoi l'échéance de l'instauration de la monnaie unique européenne paraît reculer à chaque nouvelle épreuve. En témoignent les récentes déclarations du président de la banque européenne, M. Lamfalussy (octobre 1994), qui parle d'introduire une période de délai supplémentaire avant le passage à l'écu. Cette nouvelle étape devrait consister en une période de taux de change fixes entre les diverses monnaies nationales. On peut le comprendre devant la force des marchés...

alternatives au désordre économique et financier dans le cadre de l'ONU et stratégies de transition pour les institutions de bretton woods

La question que pose la mise au point d'alternatives est celle de l'architecture des institutions héritées de l'après-guerre et de la répartition des tâches qui leur ont été assignées.

La chute du Mur de Berlin avait fait naître chez certains l'espoir de voir une communauté internationale réunifiée autour de grands enjeux communs pour la première fois depuis 1945. La guerre du Golfe, comme les nombreux échecs encourus par l'ONU en Somalie, ex-Yougoslavie, Haïti ou au Rwanda révèlent l'incapacité à s'entendre sur un nouvel ordre, sinon celui des intérêts politiques et économiques propres aux «grandes puissances», et

une conception de l'unité mondiale basée sur des politiques d'interventions militaires aseptisées par de l'humanitaire. **La conception de la sécurité collective utilisée à l'ONU** ne fait pas appel à une politique de prévention collective des conflits, réconciliant économie et politique. C'est cette absence de politique commune de prévention à moyen terme qui mène l'organisation à intervenir à chaque fois militairement quand le conflit est largement irrécupérable, confiant des missions impossibles aux troupes qui y sont déployées. **L'ordre issu de 1945 distingue totalement les questions politiques et économiques.** Il attribue les premières à l'ONU avec pour mission le rétablissement ou le maintien de la paix par la force armée. Les secondes, pourtant elles aussi décisives pour la paix, sont du ressort des institutions de Bretton Woods. Dans les premières, le Nord concède la démocratie politique au niveau de l'Assemblée générale (une voix, un pays) mais la cadenasse par les droits de veto du Conseil de Sécurité, attribués aux nations les plus armées de la planète; dans les secondes, la démocratie se mesure à la richesse des Etats et mesure donc les droits des plus faibles.

La critique doit donc porter sur **la division du travail entre les Nations-Unies et les institutions de Bretton Woods.** La stratégie du Nord est claire et extrêmement dangereuse : dans les questions de développement, l'ONU seule est responsable de la paix et de la politique sociale. Les finances et les politiques économiques par contre, sont du ressort pratiquement exclusif des institutions de Bretton Woods. La raison en apparaît malheureusement avec évidence : le fonctionnement de ces dernières, basé sur des participations financières, est contrôlé par les pays riches et industrialisés. Au contraire, à l'ONU et à son assemblée générale tout particulièrement, la majorité est détenue par le Tiers-Monde. C'est à de longues luttes de libération et de décolonisation qu'est dû le principe un pays, une voix.

La tactique du Nord est donc de renforcer les pouvoirs des institutions de Bretton Woods, mais en même temps d'affaiblir, d'instrumentaliser les institutions des Nations-Unies, comme on l'a vu avec la guerre du Golfe, évidemment en maintenant le droit de veto détenu par les puissances industrielles et nucléaires au sein du Conseil de sécurité, ou par exemple en marginalisant des institutions comme l'Unesco dans les années 80 ou encore le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), accusés d'être trop à l'écoute des thèses tiers-mondistes.

A l'opposé, la stratégie du Sud et de tous les démocrates épris de paix devrait être de gagner les institutions de Bretton Woods à plus de démocratie, de pluralisme et d'universalité. Mais ils ne pourront le faire que par des luttes qui changeront les divers rapports de force au sein de celles-ci. L'apparition d'une opposition au sein du Conseil intérimaire du FMI à Madrid en octobre dernier à propos des DTS (droits de tirage spéciaux), entre membres du G-7 et une coalition dirigée par l'Inde, montre peut-être quelques signaux encourageants à ce sujet.

les rapports du pnud

Depuis plusieurs années, au sein des Nations-Unies, le PNUD défend dans son rapport annuel diverses pistes de réorganisation du système international. Elles coïncident avec les inquiétudes exprimées jusqu'ici à l'égard du modèle économique d'ouverture au marché et à ses effets. Elles n'ont trouvé à ce jour que peu de relais politiques.

En 1992, le PNUD, dans son *Rapport sur le développement humain* proposait un plan global pour un nouvel ordre économique et financier international, basé sur la constatation que «*l'ordre économique international actuel est non-démocratique, contre les intérêts de la majorité de la population mondiale, et dès lors extrêmement dangereux*» (§ 78).

Le *Rapport* mettait en avant deux principes de base pour un nouveau système : «*D'abord, un ensemble de règlements et procédures auxquels tous les Etats-nations accepteraient de souscrire dans leurs décisions comme dans leurs relations. Deuxièmement un système clair et efficace permettant d'imposer de telles règles aux Etats-nations*» (§ 78). La raison en est claire : les pays les plus puissants ont la possibilité de gouverner les économies des pays endettés, grâce aux institutions de Bretton Woods. Ils ne doivent pas effectuer eux-mêmes d'ajustements structurels et peuvent souvent échapper aux décisions des organisations de l'ONU par divers biais. Rappelons, par exemple, le refus des USA devant la Cour internationale de Justice de La Haye de payer une compensation de trois milliards de dollars au Nicaragua, ou encore l'arrêt du versement de leur quote-part à l'Unesco tant qu'on y a parlé d'un Nouvel Ordre de l'information.

Parmi les propositions à long terme, qui s'inspirent largement des travaux de Keynes pour la Conférence de Bretton Woods, on peut citer :

- **la création d'une banque centrale mondiale.**

Elle aurait pour tâche de «créer une monnaie commune, de maintenir la stabilité des changes, de fournir un ajustement global des surplus et des déficits par un accès égal aux prêts internationaux, et de donner assistance et liquidité aux nations les plus pauvres» (§ 78f). Cette proposition est une reprise des idées de Keynes en 1944, rejetées par les Etats-Unis et qui ont été remplacées par la création du FMI, de la Banque Mondiale et l'adoption du dollar comme monnaie mondiale.

- un deuxième élément de long terme est **un système d'impôt progressif** - *«qui devrait être prélevé automatiquement auprès des pays les plus riches et redistribué aux nations les plus pauvres selon leurs revenus et nécessités de développement. La gestion de cet impôt devrait respecter à égalité les intérêts des nations donatrices et des nations "receveuses". Les fonds devraient être accordés sur base d'une politique de dialogue, plutôt que sous le système de la conditionnalité»* (§79).

Cette proposition révolutionnaire va beaucoup plus loin que Keynes, mais est dans la ligne de sa pensée : la communauté internationale devrait prendre le relais des Etats et donc introduire un impôt et redistribuer ainsi les profits du commerce mondial, inégalement répartis.

- troisièmement, *«une organisation du commerce international est nécessaire, pour assurer un accès libre et égal à toutes les formes d'échanges mondiaux, gérer des schémas de **stabilisation des matières premières** et faire des recommandations en cette matière. Cette nouvelle organisation devrait assumer les rôles du GATT et de la CNUCED, mais elle devrait être renforcée par des pouvoirs de régulations efficaces et par un conseil de direction petit et manœuvrable»* (§79).

Cette proposition vise à remédier à la constante détérioration des termes de l'échange. Elle reprend des idées de Keynes refusées également par les USA, quand ils refusèrent de signer la charte de La Havane en 1947.

- quatrièmement, le PNUD propose un système des Nations-Unies renforcé, *«avec un nouveau **Conseil de sécurité pour le développement**, qui établirait le cadre politique des questions de développement. Ces questions vont de la sécurité alimentaire à l'écologie, de l'assistance humanitaire à l'aide au développement, de la gestion de la dette au développe-*

ment social, du contrôle de la drogue aux migrations internationales» (§ 79).

Cette proposition est neuve par rapport à Bretton Woods. Elle tient compte du fait que depuis la fin de la guerre froide et du conflit Est-Ouest, les vrais problèmes de sécurité se répercutent à des niveaux intra-étatiques, comme l'ont montré des conflits comme ceux de l'ex-Yougoslavie, de Somalie ou même de Haïti, par la destruction des ressources sociales et écologiques sous l'effet de l'actuel système économique mondial. Ce Conseil devrait bien sûr dans sa composition tenir compte du fait que les pays du Tiers-Monde sont devenus de réels acteurs sur la scène mondiale depuis leur décolonisation et leur faire large part dans sa représentation.

Ce genre d'orientation vers l'ouverture démocratique et sociale semble susciter quelque intérêt. Jacques Delors, président de la Commission européenne, s'est prononcé ce 7 juin 1994 en faveur de la création d'un Conseil de sécurité économique afin de permettre un développement durable. Il a déclaré qu'il fallait avoir une vision globale d'un monde marqué par l'unification des économies et faire le lien entre le développement du commerce, les relations monétaires entre les Etats et d'autres préoccupations comme l'environnement. Le même jour, M. Camdessus, directeur général du FMI, déclarait à Washington être partisan à titre personnel de l'instauration au niveau mondial d'un système de change plus stable, s'inspirant des mécanismes du système monétaire européen. Un fonds d'aide aux pays victimes d'attaques purement spéculatives sur leur monnaie devait être discuté lors de la dernière assemblée générale du Fonds à Madrid. Philippe Maystadt, président du comité intérimaire du FMI, a déclaré également souhaiter associer aux travaux de celui-ci le représentant du BIT, favorable à la signature de clauses sociales mondiales sur les conditions de travail, visant essentiellement à l'interdiction du travail des enfants.

Toujours suivant le *Rapport du PNUD*, une **stratégie de transition** viserait à réformer les institutions existantes aussi longtemps que ces propositions de long terme sont inappliquées. **A plus court terme**, ses propositions tendent à replacer le FMI dans un rôle de stabilisateur des changes par une régulation des marchés de capitaux transnationaux, comme on l'a vu plus haut, envisagée au niveau européen. **Une taxe minimale de 0,5 % sur toutes les transactions du marché des devises**, selon la pro-

position du prix Nobel James Tobin, rapporterait environ 1500 milliards de dollars, mais suffirait à freiner les mouvements de capitaux sans nuire vraiment aux opérations commerciales ou aux mouvements non spéculatifs ! Elle devrait s'appliquer à l'échelle mondiale sous peine d'être inefficace.

En ce qui concerne le FMI, «où l'ajustement des balances se fait exclusivement aux dépens des pays déficitaires dans le système actuel, il faut à tout prix éviter que les pays déficitaires ne détruisent leurs sociétés par des fardeaux d'ajustements douloureux, alors que les pays excédentaires ne ressentent pas l'obligation parallèle d'augmenter leurs importations». Le FMI devrait réactiver la proposition faite par Keynes de se transformer en une Union internationale des paiements *clearance* ayant la possibilité d'**imposer une pénalité aux pays excédentaires**, 1% des surplus par mois, pour les encourager aussi dans la ligne des ajustements. «*Le système actuel est à la fois inefficace et injuste*» (§79).

Cette proposition de Keynes serait un correctif puissant au fossé croissant entre nations riches et nations pauvres et devrait être fortement soutenue par les forces de solidarité dans les pays industrialisés.

Dans son second rôle (celui de fournisseur de liquidités), le FMI a créé en 1969 des DTS (droits de tirage spéciaux) par analogie avec la monnaie supra-nationale de Keynes, le bancor (cf. «Bretton Woods, cinquante ans ça suffit» page 87). Pourtant, au lieu de fournir ces **tirages aux banques centrales des pays les plus défavorisés**, le FMI les a donnés en grande partie aux nations industrialisées, élargissant encore le fossé entre riches et pauvres. La dette astronomique des USA dans les années 80 a joué ici un rôle particulièrement négatif.

Le troisième rôle envisagé pour le FMI en 1944, celui de banque centrale mondiale fut saboté dès le départ. Mais ce rôle est plus nécessaire que jamais, vu les transferts de capitaux. L'absence de régulation des marchés de capitaux transnationaux est le cancer du système actuel. Cela semble ressenti par les membres du parlement européen.

la taxation des capitaux et l'union européenne

Le *Rapport Roumeliotis* du 15 décembre 1993 du Parlement européen analyse les effets de la globalisation des marchés des capitaux et les conséquences des déréglementations évoquées plus haut. On y constate que *«le système de coopération monétaire internationale, tel qu'il a été érigé sur les bases des accords de Bretton Woods, ne peut plus répondre aux nouvelles situations en matière monétaire apparues au milieu des années 80, quand le phénomène de globalisation a pris de l'ampleur et a mis des limites à la coopération internationale»* (§5) et également que *«dans l'après Bretton Woods, le volume des transactions des principaux centres financiers mondiaux a atteint un niveau supérieur à celui de l'ensemble des banques centrales de l'OCDE et dépasse donc leur capacité d'influer sur les taux de change»* (§6).

En ce qui concerne les options des politiques à mener, le rapport estime que *«la communauté peut prendre l'initiative d'appliquer le principe "à finances globales, réglementations globales et contrôle global" et user de la position de force qu'elle détient au FMI et à la Banque mondiale pour réformer les institutions internationales.»* (§7e).

Dans ce sens, la Communauté peut travailler à la transparence des marchés des capitaux, à la surveillance des banques, à l'élaboration d'un taux de couverture minimal pour freiner le crédit au niveau bancaire, à l'étude de l'obligation, lors de chaque achat de devises, d'effectuer un dépôt correspondant à de un pourcentage donné de cet achat (§7 g,h,i,j,k), toutes mesures visant à freiner les attaques spéculatives en devises.

La Commission est invitée par le Parlement à présenter une proposition détaillée en vue de **l'instauration d'une taxe sur les opérations de change ainsi qu'une stratégie internationale visant à mettre fin aux délocalisations de capitaux résultant des pratiques de *dumping* pratiquées par les paradis fiscaux, tolérés d'ailleurs par certains Etats** (§9 à 11).

On peut penser que la Commission, dont les principaux directeurs généraux aux questions économiques et financières sont d'orientation libérale n'ont pu que voir cette injonction émanant du Parlement d'un très mauvais œil ! Les tensions produites en juin dernier autour de la nomination du successeur de Jacques

Delors renforcent cette impression. Le rejet du candidat Dehaene jugé trop fédéraliste par le libre-échangiste et conservateur, John Major, au profit de l'expert financier luxembourgeois Jacques Santer, n'est-il pas la prolongation de cette lutte autour du contrôle des mouvements de capitaux et de l'existence au sein de l'Union Européenne de paradis fiscaux ?

Ce n'est un secret pour personne que les Allemands avaient placé sur leur agenda de leur présidence européenne de juillet dernier **une harmonisation des taxes sur les capitaux**, sorte de précompte mobilier européen, en vue de réduire les fraudes fiscales et la fuite de capitaux en direction des paradis détaxés, dont notamment le Luxembourg particulièrement accessible à l'épargne allemande. M. Santer, lui-même expert financier et partisan d'une Europe libre-échangiste, a déclaré souhaiter une taxe étendue à l'ensemble des paradis fiscaux de l'OCDE (Suisse, Gibraltar, Lichtenstein, Bahamas, Bermudes...). L'accord sur l'harmonisation des taxes au niveau européen semble dès lors impossible entre le chancelier Kohl et le nouveau secrétaire de la commission, suivant les déclarations de M. Thiel, directeur général de l'Association des Banques luxembourgeoises, et l'on peut se demander ce que la Commission répondra au Parlement européen sur cette question. Ce n'est évidemment pas l'Angleterre de John Major, ni l'Italie de Silvio Berlusconi qui s'en plaindront !

Cette harmonisation est pourtant un minimum, inhérent aux décisions du Grand Marché et devrait le parachever comme le suggère notamment - avec quelque timidité - Philippe Maystadt. L'issue de ce débat sera instructive quant à l'avenir de l'Europe : nationaliste et libre-échangiste, ou fédérale et redistributive ?

un nouveau paradigme économique-social intégrant les droits et les besoins des populations

Face à toutes les carences engendrées par le système économique d'extraversion et de privatisation accélérée auquel ont recours les institutions de Bretton Woods (cf. article ci-joint), il est urgent plus que jamais de développer un nouveau modèle d'économie basé sur **les droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels** ratifiés par 122 des pays membres des

Nations-Unies et par ceux qui contrôlent le FMI et la Banque Mondiale. Il s'agit du droit à l'alimentation, au travail et au libre choix du travail, à la sécurité sociale, à un niveau de vie suffisant, à un juste salaire, à l'amélioration des conditions de vie, à la formation et à l'enseignement... Ils garantissent, comme y insiste le rapport du PNUD de 1994, un développement durable.

Ces droits économiques, sociaux et culturels (ESC) font partie intégralement, depuis 1966, des droits humains tels qu'ils ont été reconnus par les Nations-Unies, au même titre que les droits civils et politiques. Il est clair que la négation de ces droits entraîne des mécanismes d'exclusion qui se développent rapidement et fragmentent la société. Ainsi, le non-respect du droit au travail ou encore la montée du chômage entraîne une montée simultanée de la violence et de l'insécurité contre laquelle les autorités seront nombreuses à prendre des mesures portant atteinte aux droits civils et politiques, à la liberté ou au respect de la vie privée, par exemple à l'égard des immigrés considérés comme des bouc-émissaires. Il est probable que les populations visées réagiront - c'est légitime, mais aussi que ces réactions seront réprimées parfois de manière sanglante, comme on l'a déjà constaté.

Les effets des PAS et PASR, et plus largement des orientations du FMI et de la Banque Mondiale, ont été rappelés plus haut; ils procèdent de politiques purement macroéconomiques où les seuls indicateurs retenus sont monétaires et bilantaires, mais où la santé «réelle» des groupes de populations, leurs droits fondamentaux et leurs besoins ne sont pas pris en compte. Les PAS doivent être intégrés dans des politiques de développement durable et soutenable, préalablement définies, qui tiennent compte du contexte local. Ils ne peuvent viser à simplement rétablir des équilibres macro-économiques et financiers. Ils doivent être élaborés par les populations elles-mêmes et non recréer un rapport de dépendance de type colonialiste.

Plus fondamentalement, il s'agit donc, comme le *Rapport du PNUD 94* y invite, de **définir des indicateurs de développement humain en vue d'un développement durable** et d'accorder à leur croissance une attention prioritaire de la part des institutions internationales. Par contre les budgets militaires qui ont souvent fait l'objet d'une indulgence manifeste de la part du FMI - il s'avère que les pays qui dépensent plus pour leur budget militaire reçoivent davantage d'aide publique au développement que les

autres - devront faire l'objet d'une attention toute particulière et être encouragés à la décroissance. En bref, il s'agit de remettre l'économie au service du développement et de l'humain. Mais dans une société où la science économique est devenue autonome et où la réflexion académique est rarement multidisciplinaire, c'est une autre histoire...

On le voit, les idées présentes dans ces rapports sont multiples, des solutions existent, mais ce que l'on voit mal, c'est la volonté politique et idéologique de changer les choses. Elle exige une union des forces diverses à la base, syndicales, tiers-mondistes, écologistes, démocratiques et du mouvement de la paix. Des divergences d'analyses, superficielles selon nous, subsistent entre ces différents courants. Elles demandent pourtant à être éclaircies. Elles attendent également de se confronter à des alternatives économiques cohérentes qui permettraient de se dégager du système de l'argent-roi. Dans les milieux économiques eux-mêmes, traîne la question de l'insécurité des changes et du ralentissement de la croissance, autant que celle de la globalisation économique et de la dualisation qui l'accompagne. La poursuite du combat sera nationale, européenne et planétaire.

Un **sommet pour le développement social** se prépare à Copenhague pour mars 1995. Il coïncidera avec le cinquantième anniversaire des Nations-Unies. Il sera l'occasion pour les forces progressistes de notre pays (sous l'impulsion du CNCD) et dans le monde d'accentuer les pressions sur les institutions internationales pour une nouvelle sécurité, celle née du développement et des droits des populations, mais aussi pour inscrire le projet de développement dans celui d'une autre économie basée sur le développement humain.

éléments de bibliographie

- *Le Fonds monétaire international et les pays du Tiers-Monde*, M-France L'Héritau, IEDES, Coll. Tiers-Monde, PUF, 1986.
- *Rapport sur le développement humain*, PNUD (Programme des Nations-Unies pour le développement), New York/Oxford, 1992, 1993 et 1994.
- «The global economy : War of the worlds», *The Economist*, 1/10/94.
- Economic Alternatives - Responding to the Fifty Years of the Dominant Financial Systems Established at Bretton Woods by U.Duchrow and M.Gück, Campagne Kairos, mai 94.
- *Afrique beaucoup d'atouts, trop d'obstacles*, Oxfam Belgique, 1993 (39, rue du Conseil, 1050 Bruxelles).
- «Banque Mondiale/FMI : 50 ans ça suffit !», *CADTM*, 3 trimestre 94 (29, rue Platin, 1070 Bruxelles).
- *L'ONU*, Maurice Bertrand, La Découverte, Coll. Repères, 1994.
- *Le FMI*, Patrick Lenain, La Découverte, Coll. Repères n 133, 1993
- *Rapport Roumeliotis* sur la coopération monétaire internationale, Parlement européen 2/12/93 206.736/déf, résolution du PE du 15/12/93 sur la coopération monétaire internationale PV 48 II
- «Enough is Enough, Dear M. Camdessus...». Open letter of resignation to the managing Director of the international Monetary Fund, Budhoo, D.L. New York/Goa, 1990.
- «Vers un nouveau Bretton Woods : alternatives pour l'économie globale», Rapport pour le programme FAST par St. Holland, Doc FOP 325, Bruxelles, Commission Européenne, 1993.

le «livre blanc» de l'union européenne et la rupture du «contrat social»

pierre jonckheer

introduction

Pour l'écologiste qui suit attentivement les débats de l'Union européenne et les politiques qui y sont décidées par les gouvernements, les réjouissances ne sont pas à l'ordre du jour.

Les deux problèmes majeurs pour le futur des sociétés européennes que sont, à notre sens, la rupture progressive du contrat social et le caractère «insoutenable» de nos modes de vie, ne trouvent pas suffisamment d'échos au sein de l'Union européenne et, surtout, ne se traduisent pas en stratégie d'action. Pourtant, ce ne sont pas les analyses qui manquent sur la rupture des solidarités et l'accroissement des pauvretés en Europe. Sur le plan mondial comme sur le plan européen, la nécessité de réorienter les modes de production et de consommation des sociétés «avancées» pour rencontrer les défis d'un développement soutenable est affirmée avec force dans plusieurs documents d'importance, qui ne sont pas des essais académiques mais des documents officiels approuvés par les gouvernements : l'*Agenda 21* suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement comme le V^e programme-cadre de l'Union européenne sur le développement soutenable, contiennent d'excellentes analyses et propositions.¹

1. V^e programme-cadre de l'Union européenne, JOC 138, du 17 mai 1993.

Les difficultés à mettre en œuvre ces nouvelles politiques sont réelles, les conflits d'intérêt sont observables quotidiennement. Mais on peut être aussi saisi de doutes sur la conviction et la détermination des acteurs politiques lorsque l'on considère les politiques européennes actuelles. Comme l'écrivent les auteurs du Manifeste international «Pour un monde solidaire et responsable» publié sous l'égide de la Fondation pour le Progrès de l'Homme : *«Ce qui prédomine actuellement, c'est un profond sentiment d'impuissance. Chaque société, prise isolément, semble paralysée devant l'ampleur des transformations à entreprendre. Chacun, individu, entreprise, ou Etat, sait qu'il faut agir mais se résigne à ne rien faire, attendant que les autres commencent ou que des décisions soient prises... ailleurs. Science, technique, marché deviennent les nouveaux noms du destin. Evoluant trop lentement, les idéologies et les institutions sont souvent mal adaptées aux urgences et aux défis de la période»*².

Ce constat toutefois n'est que partiellement vrai. Il est exact que la compréhension que nous avons de la complexité sociale est insatisfaisante mais, en même temps, des stratégies d'acteurs sont à l'œuvre qui ne vont pas dans la direction souhaitable du point de vue des enjeux du «développement durable». Il en est ainsi, et c'est notre propos ici, pour les politiques menées au niveau européen par les gouvernements, sous la pression d'une compétition économique mondiale non maîtrisée par quiconque. Le Livre blanc sur la «croissance, la compétitivité et l'emploi» de la Commission européenne, publié en juin 1993, illustre malheureusement ce décalage.

Mais la crise est finalement culturelle en ce sens que la guerre économique, appuyée par la découverte de nouvelles techniques, mobilise tous les acteurs économiques, politiques et sociaux. La finalité des projets poursuivis et leur impact sur le bien-être des personnes est insuffisamment explorée et encore moins débattue. L'exemple des projets de la «société de l'information» est à cet égard significatif.

Pour l'instant, il n'y a pas de forces sociales regroupées qui, culturellement et politiquement, et avec continuité, pèsent sur les rapports de force en faveur d'un changement de politique. La social-démocratie ouest-européenne participe pleinement aux

2. publié dans *Le Monde Diplomatique*, avril 1994, Paris.

politiques actuelles. Et les forces de l'écologie politique restent trop peu nombreuses et trop limitées aux pays du Nord et du centre de l'Europe de l'Ouest (Scandinavie, Benelux, Allemagne, Autriche) pour influencer le processus de décision européen sur les grands dossiers.

le principe de compétition mondiale et la rupture du «contrat social» dans les sociétés européennes

De nombreuses analyses mettent en évidence la mondialisation des activités économiques et leurs implications négatives pour les relations sociales à l'intérieur des sociétés occidentales.

L'extension du nombre de pauvres, de jeunes sans emploi, de personnes mises à la retraite à cinquante ans, l'aggravation rapide des inégalités de revenus, la montée des sociétés «grises» qui se développent ne peuvent rester sans effet. La cohésion culturelle et sociale qui s'est construite autour du progrès, de la croissance des biens de consommation et de l'augmentation du pouvoir d'achat se distend.

Je partage l'analyse menée notamment par Ricardo Petrella sur le démantèlement progressif du «contrat social» caractérisé par le droit au travail, la lutte contre la pauvreté, la protection contre les risques individuels et sociaux et la promotion de l'égalité des chances³. Les causes de la déstabilisation du «contrat social» peuvent être résumées, selon son analyse, en cinq groupes principaux de facteurs :

- la crise économique débutant dès la fin des années 60;
- les révolutions scientifiques et techniques transformant le système productif;
- la globalisation concurrentielle des différents marchés dont les marchés financiers;
- les changements des conditions sociales (déclin de la classe ouvrière, faiblesse de la classe moyenne, vieillissement de la

3. Groupe de Lisbonne : *Limits to competition*, Gulbenkian Foundation, Lisbon, 1993 (traduction française annoncée).

population,...) qui ont contribué à la montée des valeurs individualistes;

- les déficits et contraintes financières des Etats et les choix de finances publiques.

Ces facteurs combinés, poursuit Petrella, ont fait de l'impératif de compétitivité l'objectif principal de chaque gouvernement où le maintien du *Welfare state* est assimilé désormais à une perte de compétitivité économique.

L'affaiblissement du rôle des Etats et de la capacité des acteurs politiques à orienter l'activité économique en fonction de projets et d'objectifs démocratiquement débattus et décidés sont également souvent mentionnés; le cadre de l'Etat-nation apparaît comme dépassé, les liens de solidarité créés en son sein se dénouent.

De cette mise en cause du «contrat social» proviennent fondamentalement la crise de la social-démocratie, la perte de son pouvoir d'attraction et la confusion des idées qui se manifestent par un consensus mou. *«Elle a cessé d'être un modèle de "compromis offensif" entre l'économique et le social. La pertinence de la solution sociale-démocrate était en effet liée à sa capacité d'institutionnaliser politiquement le conflit central des sociétés industrielles. Dès lors que l'éclatement du salariat entraîne la dissolution de l'affrontement en une multitude de contradictions sans cohérence, il n'est plus possible de donner une traduction politique à la conflictualité sociale»* ⁴.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le plan national, il était assez naturel de se tourner vers le projet européen pour y trouver des éléments de réponse. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les différents partis sociaux-démocrates dans leur ralliement progressif à la construction européenne, sans pour autant réussir à infléchir les caractéristiques dominantes du processus d'intégration économique européen. ⁵

Cette crise fonctionnelle et culturelle de la social-démocratie européenne - qui est essentielle à mes yeux si l'on veut réfléchir la

4. B. Perret et G. Roustang, *L'économie contre la société*, Ed. Le Seuil, Paris, 1993.

5. Mario Telo, *De la Nation à l'Europe*, Ed. Bruylant, Bruxelles, 1993.

scène politique - s'est traduite notamment par un alignement de toutes les politiques économiques et sociales nationales sur les contraintes nées d'une transnationalisation croissante des activités économiques et, en tout premier lieu, d'une mondialisation des activités financières. Rien de substantiel n'a été fait sur le plan européen pour freiner, infléchir, transformer ces évolutions qui - quoi qu'on en dise - aggravent la perte de cohésion sociale, la perte de sens et d'identité.

Force est de constater, en effet, que l'impératif de compétitivité est la référence exclusive sinon centrale de beaucoup de politiques menées avec constance depuis 1985, date de l'arrivée de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne. Les thèses de Petrella ne peuvent trouver meilleur exemple !

C'est la relance en 1985, conjuguée à l'approfondissement de l'unification des différents marchés nationaux, basés sur la reconnaissance mutuelle des normes nationales (c'est-à-dire l'introduction de la concurrence entre des normes législatives et réglementaires en vigueur dans chaque Etat) et sur l'existence de normes «planchers» en matière sociale, qui accentuent les dérégulations.

C'est la relance du projet de l'Union monétaire, acceptée par les Douze à Maastricht, moyennant des conditions de convergence (notamment en matière de déficit public à respecter par chaque Etat), qui a pour conséquence de renforcer les contraintes pesant sur les politiques nationales. Ce processus européen a été approuvé et mis en œuvre alors que deux «grands» pays de la Communauté étaient dirigés par des gouvernements socialistes (France, Espagne) et qu'une majorité potentielle de gauche était présente au Parlement européen.

C'est la mise en œuvre à l'échelle européenne de la mise en concurrence de secteurs essentiels, tels que l'énergie et les télécommunications, sans qu'il y ait un quelconque accord entre les Etats sur les notions du service public, qui risque de mettre en péril demain l'existence de fournitures et services de base, accessibles à tous pour un prix raisonnable.

En synthèse, une critique fondamentale que l'on peut adresser, à mes yeux, aux politiques du Marché unique et de l'Union monétaire c'est qu'elles accélèrent et aggravent les facteurs de remise en cause du contrat social mentionnés par Petrella. Autrement dit, elles ont accéléré le déplacement des rapports de force entre

acteurs économiques et sociaux. Que les forces politiques social-démocrates y aient fortement contribué n'est pas le moindre des paradoxes !

Nous sommes en effet très loin de ce que Mario Telo considère comme « *les deux enjeux actuels les plus cruciaux pour la social-démocratie (sur le plan européen) : la transformation de la CE en une Union politique démocratique et la construction d'une véritable démocratie sociale supranationale* ». ⁶

Si l'on se réfère maintenant au projet européen qui a suivi Maastricht et qui est destiné à rencontrer les défis du XXI^e siècle, nous pensons qu'il s'inscrit toujours dans la même logique analysée par Petrella et à l'intérieur du même rapport de force. A nouveau, ce document a reçu l'assentiment des forces sociales-démocrates et du monde syndical durant la dernière campagne électorale européenne de juin 1994. C'est à se demander qui l'avait effectivement lu !

le «livre blanc» : l'europe *high tech* et le recul de l'ambition politique

Le Livre blanc de la Commission européenne *Croissance, compétitivité, emploi* a le mérite d'explicitier clairement ce que sont les principales orientations de politique économique et sociale d'ici l'an 2 000. Elles font d'ailleurs l'objet aujourd'hui d'un large consensus de la part des trois familles politiques traditionnelles.

Que ce soit les domaines de la politique macroéconomique, monétaire et budgétaire, ou ceux du marché du travail, de la formation professionnelle,... on y retrouve fidèlement les caractéristiques du Plan Global du gouvernement belge, décidé, lui aussi, en 1993. En soi, cela n'a rien de surprenant puisqu'il faut rappeler que les différents gouvernements nationaux ont participé aux travaux préparatoires.

Mais, en amont des normes budgétaires et de la flexibilité du travail, l'ambition affichée par le Livre blanc est grande : son sous-titre, moins souvent cité, est *Défis et pistes pour entrer dans le XXI^e siècle*.

6. Mario Telo, *op cit*, page 38.

quelle est la philosophie générale du «livre blanc» ?

Ses propositions s'inscrivent comme le prolongement cohérent de la politique du marché unique visant à renforcer la compétitivité des entreprises dans un contexte de mondialisation des marchés et de la concurrence. Ceci ne signifie pas que le Livre blanc ne comprenne pas certaines propositions intéressantes, mais globalement si l'on considère les activités de production considérées comme prioritaires, le rôle des pouvoirs publics, la question de l'emploi et de l'Europe sociale, force est de constater que la vision néo-libérale de l'Europe reste au cœur du Livre blanc. «Développer une politique de compétitivité globale», tel est l'objet central et unique du Livre blanc. Pour rencontrer cet objectif, plusieurs pistes sont proposées.

La première piste vise à identifier les activités du futur qu'il faut absolument promouvoir : l'accent est mis sur «la société de l'information», considérée comme au cœur «du modèle de développement du XXI^e siècle». Les autoroutes de la communication (son/texte/image, interactivité) vont permettre de remodeler l'organisation sociale et celle du travail (par exemple, le télétravail). La recherche/développement, les investissements doivent se concentrer sur ces nouvelles technologies. «*L'Europe doit relever ce défi, réussir la première cette mutation, pour bénéficier ainsi d'avantages compétitifs importants sur le plan mondial*».

Outre ces technologies de l'information, les biotechnologies et les écotechnologies sont également considérées comme cruciales dans la course à la compétitivité mondiale. Enfin, il importe de mailler au plus vite le continent européen en soutenant l'établissement des «réseaux transeuropéens d'infrastructures de transport et d'énergie».

Un bref commentaire : sans adopter une attitude *a priori* «passéiste» quant à l'introduction de ces nouvelles techniques et leurs applications, il doit être permis de s'étonner qu'aucun débat public, impliquant le plus d'acteurs possibles, n'ait lieu sur les enjeux culturels, sociaux de telles offres techniques représentant, pour leur mise en œuvre, des dépenses énormes d'investissements. En lieu et place, il existe un battage publicitaire bien orchestré par les acteurs politiques comme par les entreprises⁷, et l'argument-mas-

7. Rapport du Groupe Bangemann.

sue traditionnel est utilisé : si les Européens tardent à se décider, ils seront hors course dans la compétition mondiale, et les conséquences en termes de pertes de marché seront lourdes. Que les forces syndicales et sociales-démocrates se taisent, une fois encore, sur ces sujets indiquent malheureusement leur dépendance idéologique par rapport au grand patronat.

La deuxième piste vise directement la question de l'emploi.

Outre une politique générale de modération salariale et de diminution du coût non salarial du travail peu qualifié (qui figurent parmi les principales dispositions du Plan Global du gouvernement Dehaene-Di Rupo), deux types de réponses sont formulés : investir dans les technologies du futur et déréglementer les marchés du travail pour accroître la flexibilité externe et interne (à l'entreprise).

L'investissement dans les technologies du futur est censé garantir pour les Européens une production de richesse qui aidera à financer tout le reste (du moins, on le suppose !) : le cadre de vie, la lutte contre l'exclusion sociale,...

Le Livre blanc considère aussi que *«d'une manière générale, la flexibilité du marché du travail s'est détériorée»* (p 18). Cette affirmation justifie que les Etats nationaux revoient les réglementations pour faciliter les licenciements, les formes de contrat à durée limitée, ... toutes choses bien présentes également dans le Plan Global belge (dont les effets en terme de création nette d'emplois d'ici à 1998 sont estimés par le Bureau du Plan à 50 000, signifiant par là le maintien du taux de chômage à son niveau actuel).

La troisième piste concerne le rôle des pouvoirs publics. Les activités de l'Etat dans la vie économique doivent être limitées et se concentrer sur le soutien réglementaire et financier aux entreprises, avec une attention particulière aux PME, ainsi qu'à la mise en place accélérée des réseaux transeuropéens. La politique de privatisation est encouragée, notamment dans les secteurs des télécommunications.

Les Etats sont appelés également à jouer un rôle actif pour accroître la flexibilité des marchés du travail.

Sur le plan européen, la tendance dominante est à la subsidiarité. Alors que le projet d'Union monétaire est un projet clairement politique impliquant un renforcement fédéral de l'Union européenne, les politiques à mener dans le cadre des recommandations du

Livre blanc sont principalement nationales, les Conseils européens des ministres jouant essentiellement un rôle de concertation et, au mieux, de coordination.

Les grands travaux d'intérêt européen ou «réseaux transeuropéens», l'élément le plus médiatisé du Livre blanc, se limitent pour l'instant à quatorze projets d'infrastructure de transport, essentiellement des lignes TGV et des réseaux autoroutiers pour lesquelles des financements publics européens sont envisagés en complément des investissements nationaux.

C'est avec peine que l'on cherche des recommandations pour «l'Europe sociale» ou mieux le renouvellement d'un modèle social européen. Pas un mot sur le futur de la législation sociale européenne, ni d'une législation fiscale sur les revenus des capitaux. Un appel est fait au consensus social et à la concertation entre syndicats et patronats. Lorsque l'on sait la volonté de l'Unice⁸ de refuser toute proposition légistique sur le plan européen, le «dialogue social» institué par le Traité de Maastricht ne peut que tourner à vide.

Le Livre blanc reste dans la philosophie que la meilleure politique sociale est la croissance et que tout aménagement du temps de travail doit se faire au niveau de l'entreprise.

En d'autres termes, le débat très actuel sur les souverainetés nationales (auquel est directement lié l'interprétation que l'on donne à la notion éminemment floue de subsidiarité) ne peut dissimuler cette réalité essentielle de la situation de l'Union européenne : les limitations du cadre politique national, l'insuffisance des politiques nationales ne sont pas aujourd'hui compensées par une volonté et une capacité d'action des gouvernements au sein de l'Union.

Au terme de ce bref relevé, si l'on pense que le défi du XXI^e siècle est de mener des politiques qui conduisent à «un nouveau modèle de développement soutenable», le Livre blanc doit être abandonné ou considérablement revu, c'est en tout cas ma conclusion.

Ce point de vue peut paraître comme excessivement sévère. Il est vrai que la Commission européenne produit un certain nombre de

8. L'Unice : Union internationale des chefs d'entreprises.

documents qui font preuve d'une créativité certaine, notamment en matière d'environnement. Mais il faut voir que notre critique ne porte pas sur la nécessité d'une politique européenne; au contraire, nous en sommes de farouches défenseurs. Elle met bien plus en cause l'incapacité des forces sociales-démocrates à impulser une autre orientation aux politiques européennes.

Cette défaillance dans la mobilisation sociale est d'autant plus grave que des propositions précises existent dans différents domaines.

Durant la campagne pour les élections européennes de juin 1994, les écologistes ont formulé un Livre blanc « alternatif » ciblant des domaines prioritaires d'investissement public national et européen par contraste avec les « *grands travaux d'infrastructure* »⁹. Nous y mentionnons notamment les projets nécessaires à l'application des directives européennes en matière de traitement des eaux usées, des déchets et de la pollution atmosphérique, mais également le développement des énergies renouvelables, la conversion d'une partie de la production agricole... pour rester dans des domaines de compétence européen.

Sur le plan macroéconomique, des propositions très précises ont été faites pour rencontrer la question de l'emploi qui démentent l'idée selon laquelle tout ne peut se faire qu'au niveau de l'entreprise. A titre d'exemple, et pour citer des propositions en provenance d'économistes orthodoxes, le groupe Malinvaud-Dreze a élaboré un scénario crédible pour une initiative européenne de croissance¹⁰.

En conclusion provisoire, j'insisterai sur la nouvelle réforme des Traités prévue pour 1996 : elle sera l'occasion de corriger les déséquilibres mentionnés sur le plan social et fiscal en particulier afin de doter l'Union européenne des instruments nécessaires de régulation. Dès à présent, il faut faire connaître ses exigences.

9. *Projet pour l'Europe*, conférence de presse Ecolo Bruxelles, Juin 1994.

10. Malinvaud et Dreze, *Croissance et emploi : l'ambition d'une initiative européenne*, Revue de l'OFCE, n°49, Paris, Avril 1994.

un avis depuis la cabine de pilotage

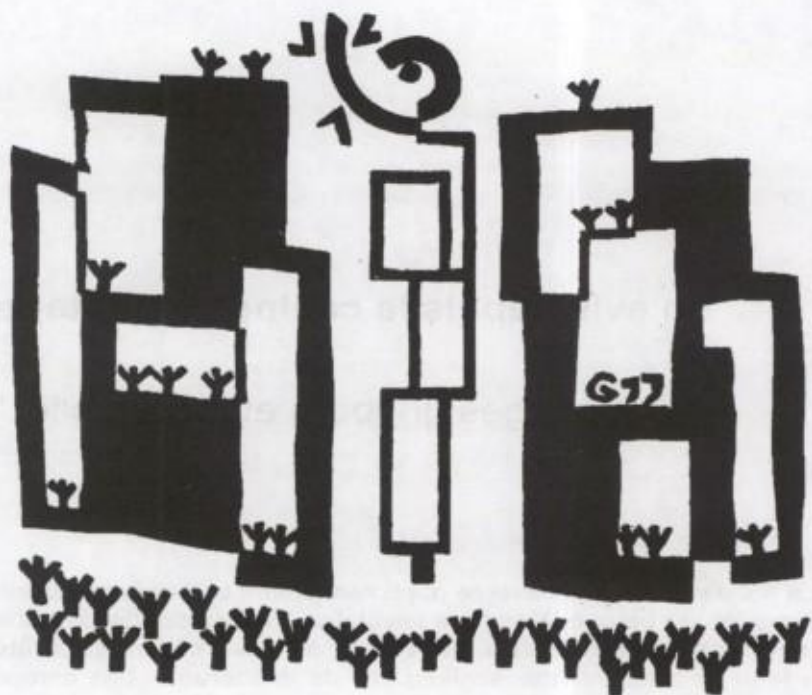
georges grinberg et robert tollet *

Le flot d'images que déverse quotidiennement la télévision nourrit d'inquiétude ceux qu'interroge l'évolution du monde. La barbarie revient en Europe centrale, en Afrique, à l'heure où l'on s'apprête à fêter le cinquantième anniversaire de la libération des camps d'extermination; l'intolérance, qu'exprime la résurgence des sentiments nationalistes et des intégrismes religieux, monte en vagues successives; la scène politique voit réapparaître des formations qui se réclament ouvertement de l'idéologie nationale-socialiste ou fasciste.

Cette inquiétude nourrit une demande de clarification sur quelques-unes des questions centrales qui traversent notre société, et elle amène naturellement à se demander s'il y a un pilote dans l'avion... et s'il est de gauche.

Cet article - centré sur une analyse des choix économiques récents de la fraction politique du mouvement socialiste - ne prétend pas répondre complètement à la question. Il se borne à examiner quelques-unes des transformations majeures de ces dernières années, qui ont canalisé la gauche démocrate vers une pratique éloignée de ses projets antérieurs.

* Tous deux sont économistes.



Retour d'Alcibiade à Athènes - comédien.

l'avenir n'est plus ce qu'il était

Une croyance fortement ancrée dans les esprits donnait à penser que la société industrielle, puis postindustrielle, reposait sur un roc inamovible, et que l'avenir n'était autre chose que le prolongement du présent, l'innovation suscitant la demande, la demande entraînant la croissance, la croissance finançant la protection sociale.

Cette croyance se fissure et se lézarde.

Les économistes, comme l'écrivait Claude Julien dans le *Monde Diplomatique*, dans la sphère qu'ils se réservent, scrutent régulièrement l'horizon à la recherche d'indicateurs annonciateurs d'une reprise vertueuse de la croissance, entretenant ainsi l'illusion, de six mois en six mois, que la crise, enfin, arrive à son terme.

Mais les éléments sur lesquels reposait la croissance antérieure ont changé. Il serait sans doute illusoire de vouloir les citer tous, ce qui n'empêche d'en épinglez quelques-uns :

- la mobilité du capital financier et industriel, signe manifeste d'une mondialisation croissante de nos économies, délocalise les activités, fragilise la stabilité des monnaies, redessine les flux d'échange entre les zones géographiques;
- les changements technologiques pénètrent et transforment le secteur tertiaire marchand, asséchant une des sources passées majeures de la création d'emplois et de l'insertion des femmes sur le marché du travail;
- l'absence de substitut à la demande actuelle, demande nouvelle qui entraînerait dans un mouvement long et ascendant nos économies comme ce fut le cas après la phase de reconstruction aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Au modèle keynésien se substitue, à la fin des années 70, une politique d'offre qui privilégie le recours au marché comme mode de gestion des rapports économiques et sociaux et comme vecteur de la remise en ordre des déséquilibres contemporains. La concurrence en est le moteur principal et dans la lutte acharnée pour la domination des marchés, la compétitivité en devient la norme de référence.

La dérégulation, maître-mot de la réponse politique à la crise,

balaie brutalement les résistances du mouvement ouvrier et impose sa logique à l'ensemble de l'économie mondiale. Dans pareil contexte, les espaces nationaux et régionaux se condamnent à gérer des contraintes.

Sous le poids conjugué de la mondialisation de l'économie, des mutations technologiques, de la dérégulation, un nouvel ordre s'ébauche et charrie en même temps un immense désordre, social, économique, culturel et politique.

la gestion de la force de travail

Parmi les manifestations les plus visibles de la crise, la transformation radicale des modalités de gestion de la force de travail porte en elle des interrogations cruciales pour l'avenir. On assiste aujourd'hui à une remise en cause fondamentale de ce qui fut, après la seconde guerre mondiale, un mouvement d'intégration des salariés à la logique de l'accumulation du capital.

Dès la fin du XIX^e siècle s'ébauchent progressivement les conditions du développement d'une production de masse. Sous l'action conjointe de la mécanisation et de l'organisation scientifique du travail, symbolisée aux Etats-Unis par Taylor et par Ford et représentée au cinéma par Charlie Chaplin dans les *Temps Modernes*, s'opère une transformation radicale du mode de production, transformation qui se traduit par une croissance sans précédent de la productivité et qui gagne progressivement l'ensemble de la sphère industrielle.

Cette accumulation, qualifiée d'intensive par les économistes, qui enrichit outrageusement dans l'entre-deux-guerres les détenteurs de capitaux et que favorise l'organisation du système bancaire, se heurte à une insuffisance des débouchés.

Ni les conditions salariales de l'époque, ni le mode de consommation n'autorisent l'adéquation, la rencontre entre les nouvelles formes de production et la consommation. Il faudra attendre les lendemains de la deuxième guerre mondiale, la poussée des luttes et des conquêtes du mouvement ouvrier, dans des conditions historiques déterminées, pour que s'édifie un compromis qui transforme la nature du rapport salarial, qui permette de dépasser la crise de 1929. On verra alors émerger des mécanismes centraux de négociation des salaires et des conditions de travail, de pro-

tection et de redistribution du pouvoir d'achat par le biais notamment d'une consolidation et d'une extension de la sécurité sociale, par une intervention croissante de l'Etat dans la régulation de l'économie et dans la codification du rapport salarial.

Ce modèle, fondé essentiellement sur les modalités de répartition des fruits de la croissance, a permis notamment l'amélioration individuelle du pouvoir d'achat des travailleurs et le financement d'une protection sociale sans cesse élargie.

Ce modèle sur lequel s'est bâtie la croissance des pays industrialisés, et des pays industrialisés seuls, est entré en crise à la fin des années 60, pour des raisons qui dépassent notre propos.

la concurrence comme norme exclusive

L'une des conséquences à retenir est la réapparition progressive d'un modèle concurrentiel de formation des salaires que traduit aujourd'hui l'extrême précarité du marché du travail. La précarité, comme nouveau statut du travail et comme déterminant de la formation des salaires, constitue la rupture centrale à partir de laquelle il convient de réfléchir sur les évolutions possibles du salariat.

Les régimes de protection sociale, dans le modèle bismarckien qui est le nôtre, se financent par prélèvement sur la masse salariale et par l'octroi d'une subvention publique.

La dégradation continue de l'emploi et les profondes modifications qui affectent le droit du travail n'assurent plus une base stable à ce financement. On notera, par parenthèse, que le droit entérine cette soumission croissante du rapport salarial aux injonctions de la concurrence et de la compétitivité. Il ne s'agit pas là d'un processus linéaire répondant à des impératifs techniques. Le droit enregistre seulement l'état et l'évolution du rapport des forces au sein de la société et, par vagues successives, quand un courant l'emporte, touche l'ensemble des éléments qui constituait le compromis social-démocrate des trente glorieuses¹.

1. Trente glorieuses : les trente années de croissance économiques qui ont suivi la guerre de 1940-45.

Dans pareil contexte, il n'est guère surprenant que le coût de la protection sociale apparaisse comme l'un des enjeux majeurs du débat politique des prochaines années.

Ce thème n'est pas propre à la situation belge, il alimente le débat dans tous les pays d'Europe, confrontés au même poids de la contrainte internationale et à une volonté de plus en plus manifeste de réduire le coût de la protection sociale pour maintenir la compétitivité et pour relancer l'emploi.

Internationalement, le concept de compétitivité devient le facteur clé dans la gestion des rapports économiques et sociaux, ce qui implique que le coût salarial est de plus en plus perçu comme un élément essentiel de cette compétitivité. Tout naturellement, on glisse vers un questionnement du coût de la protection sociale, désigné comme responsable du maintien ou de l'accroissement du chômage.

le financement de la protection sociale

Le problème du chômage pèse donc sur la source du financement de la sécurité sociale. Le groupe d'experts qui devait présider à un nouveau pacte social (avorté) a émis des idées à ce sujet, en proposant un élargissement de la base de taxation de façon à cesser de faire peser sur le seul coût du travail la charge du financement de la sécurité sociale, mais on peut se dire qu'il existe probablement une limite quant à cette possibilité de transfert de la charge du coût salarial vers d'autres formes de revenus susceptibles d'alimenter la sécurité sociale.

Dans les limites supposées du système de financement de la sécurité sociale, deux questions non contradictoires se posent : faut-il redéfinir l'espace couvert par les systèmes de protection sociale par une découpe plus stricte des droits qui y sont liés, d'une part; et d'autre part, ne peut-on valoriser davantage les ressources utilisées dans chacune des sous-branches de cette protection sociale ?

La Belgique offre cette particularité dans le débat d'ajouter à la flexibilité croissante du financement salarial l'importance des déficits publics et la permanence des politiques d'assainissement budgétaire qui en est le corollaire.

rigueur avant tout ?

La dernière décennie s'est en effet caractérisée par une primauté de la rigueur financière et budgétaire. La raison en est que la plupart des grands pays ont été entraînés dans une mécanique infernale, enclenchée par l'émergence d'un double déficit, celui du commerce extérieur et de la balance des paiements et, de manière croissante, celui des finances publiques, car, dans ce dernier cas, les stabilisateurs sociaux traditionnels ont continué à fonctionner.

Si l'on se penche sur l'évolution des systèmes de sécurité sociale européens, en particulier au sein de l'Union européenne, on constate que les grands systèmes de sécurité sociale issus des compromis de l'après-guerre ont été préservés financièrement, à travers la crise. Ils l'ont été par une maîtrise des coûts et des dépenses - la contribution de l'Etat aux dépenses sociales a diminué - mais aussi par un accroissement considérable de recettes additionnelles. La diminution de la contribution de l'Etat a ainsi été contrebalancée par une augmentation des ressources en provenance du travail salarié et des bénéficiaires du système, et par des mesures importantes d'économie sur les dépenses.

En Belgique, depuis 1982-1983, on a déplafonné l'assiette des cotisations sociales, et les trois sauts d'index ont permis d'alimenter le fonds d'équilibre pour la sécurité sociale; ces deux exemples illustrent la volonté de consolidation de la base de financement de la sécurité sociale. Plus récemment, le plan global a prévu de nouveaux financements destinés à consolider la sécurité sociale. A l'encontre de ce que l'on entend souvent affirmer, il faut plutôt constater que la dernière décennie a connu des formes de consolidation financière de la sécurité sociale qui ont persisté à travers les aléas politiques et les crises. En ce sens, le compromis social-démocrate n'a pas été détricoté : les rouages essentiels de notre économie sociale de marché ont été préservés. Les malades continuent à être soignés, même si le coût de la santé s'accroît, les chômeurs touchent leurs indemnités, les pensionnés perçoivent leur allocation de retraite, etc.

Le paradoxe est peut-être que cette continuité sociale a été de pair avec des ruptures au plan politique. La tendance générale des années 80 a été à l'expulsion des forces de gauche des gouvernements européens, aux deux exceptions notables près que constituent la Suède et la France, en 1981. Mais en France, il a suffi de deux ans pour passer de Mauroy à Fabius, et pour substituer

aux ambitions initiales des compromis tout empreints de rigueur et de contrainte financière. Là où des forces de gauche, socialistes ou social-démocrates, continuent à participer au pouvoir, comme c'est le cas en Belgique, elles ont dû opérer de sérieux changements de cap en matière de politique économique afin de continuer à gérer le compromis social-démocrate évoqué plus haut. Chez nous, le SP et le PS ont ainsi accordé leur aval au programme de convergence de la Communauté européenne, aux normes d'assainissement financier, aux efforts destinés à éradiquer les mécanismes d'auto-alimentation des intérêts de la dette publique. L'adoption de l'indice-santé et le blocage salarial en 1995-1996, dans le cadre du plan global, ont renforcé la cohérence qui existe entre la formation des salaires, celle des prix et la politique monétaire nationale d'arrimage du franc belge au deutsche mark. Le choix de cette politique monétaire peut apparaître comme éloigné des préoccupations quotidiennes des citoyens ou des travailleurs, mais ce choix favorise une politique qui vise à abaisser les taux d'intérêt à court terme, de manière à rompre l'effet boule de neige qui amplifie la dette et qui finit par produire des effets d'éviction et de dérégulations sociales manifestes en pesant sur d'autres budgets.

De même, les privatisations se sont inscrites dans le programme de convergence lié au Traité de Maastricht. Ce programme de privatisations (ou de cessions d'actifs publics) repose sur une logique financière, tout en cherchant à préserver le rôle régulateur de l'Etat à travers un partenariat vis-à-vis du secteur privé. A bien des égards, ce rôle est nouveau pour la puissance publique car il l'oblige à se définir comme actionnaire et donc à déterminer et préserver le rôle des fonctions collectives qu'elle entend porter dans la sphère économique, financière et sociale. Bien sûr, le primat budgétaire est évident, mais au-delà de ce constat, l'attention politique s'est focalisée sur la nécessité de sauvegarder des équilibres sociaux via la sécurité sociale. Toute la difficulté de gouverner à gauche en période de crise est résumée dans ce processus : jusqu'où peut-on aller pour préserver ces équilibres ? Les gouvernements belges à participation socialiste ont offert une réponse correcte à cette interrogation, en délimitant de manière précise les frontières à ne pas franchir. La Belgique est, avec le Luxembourg, le dernier pays où l'ensemble des salaires est indexé contractuellement, et une cohérence existe entre l'indexation des salaires, la loi de sauvegarde de la compétitivité, la politique monétaire belge et la définition de l'indice-santé. Le détricotage de l'un des volets de ce tout mettrait à mal l'ensemble, y compris l'indexation des salaires et des prestations sociales, par rupture

d'équilibre. Cet exercice est difficile et peut paraître peu mobilisateur mais il sauvegarde l'essentiel d'acquis que la mobilité des rapports sociaux rend vulnérables. Cette remarque ne revient pas à nier l'existence de l'exclusion sociale ou la montée de la pauvreté, mais elle a sans doute quelque chose à voir avec le fait que la population belge est, en Europe, l'une de celles qui compte la plus faible proportion d'hommes et de femmes en-dessous du seuil de pauvreté.

Cette politique - priorité à la sauvegarde de la sécurité sociale - se heurte à la permanence de la crise, à la masse largement incompressible des chômeurs, à la pression toujours plus contraignante de la logique du marché, à la progression autonome des dépenses sociales dont les rythmes de croissance se heurtent aux limites de financement du système.

un pacte social, quand même ?

C'est cet antagonisme entre la demande sociale et la gestion des contraintes économiques et financières qui est à l'origine de l'essai tenté par un groupe d'experts, à la demande du Gouvernement actuellement aux commandes, d'évaluer, à politique constante, dans un cadre macroéconomique déterminé, la situation financière à venir de nos régimes de protection sociale.

Cette exploration du futur devait être à l'origine d'un débat entre les diverses composantes de la société pour substituer un nouveau pacte social à l'ancien.

Ce nouveau pacte aurait signifié la reconnaissance par les syndicats, des contraintes imposées par la nouvelle donne du capitalisme mondial, le mouvement ouvrier étant expulsé du nouveau processus d'accumulation du capital. Et par cette reconnaissance, ces mêmes organisations auraient inscrit leur participation à la gestion de la descente d'une ou plusieurs marches de notre modèle social : le propos est rugueux et mériterait peut-être d'être abordé avec plus de nuances, mais il cerne bien les enjeux...

Notre pays n'est pas le seul à être confronté à ce débat, que l'on retrouve dans l'ensemble du monde occidental, mais son exigüité rend les contraintes encore plus dures. Ici comme ailleurs, la faiblesse et la division du monde syndical, d'une part, le refus massif des organisations patronales de rechercher des formes de

consolidation du rapport salarial ancien, d'autre part, ont conduit le politique à gérer essentiellement les contraintes de financement de la sécurité sociale.

la responsabilité du politique

Au bout de dix à douze ans de politique d'assainissement, consacrées à gérer les contraintes macroéconomiques, dans tous les pays industrialisés, le bilan belge n'est heureusement pas dérisoire. L'inflation est maîtrisée, la balance des paiements est rétablie (elle est aujourd'hui en surplus), nous nous comportons de façon synchrone en terme de croissance, et les finances publiques progressent vers l'équilibre. Mais la faillite monumentale de toutes les politiques de régulation économique, c'est leur échec en matière de chômage : la zone OCDE compte trente-quatre ou trente-cinq millions de chômeurs. Le chômage est massif, et comparable à celui de l'entre-deux-guerres.

Notre problème politique majeur est ainsi bien posé : comment arriver à rendre compatibles ces politiques de régulation budgétaire, indispensables au maintien des systèmes de protection sociale et de leur assise de financement, avec la nécessaire lutte contre le chômage ? La réponse politique à apporter comporte en tout cas deux éléments : il faut d'abord se réapproprier des moyens capables de faire baisser le taux de chômage, et donc affecter à la lutte contre le chômage tout ce qui peut apparaître comme marge de manœuvre budgétaire. Ensuite, politiquement et socialement, il faut réinsister sur le thème de la réduction du temps de travail, ou du partage du travail, les quatre jours par semaine, les trente-deux heures, ou toute autre chose que l'on pourrait imaginer.

Une ambiguïté doit cependant être levée : les politiques de rigueur ne trouvent pas leur justification dans la lutte contre le chômage. La rigueur budgétaire est destinée à conforter les acquis sociaux-démocrates en matière de sécurité sociale, leur sauvetage étant lui-même une condition du non-détricotage du tissu social. Mais la lutte contre le chômage se situe sur un autre plan : elle passe par un rétablissement du rapport de force vis-à-vis du patronat, de manière à imposer d'autres politiques, plus offensives, plus créatives, de partage du temps de travail.

Cette dichotomie voulue, qui débouche sur des choix de priorité, peut servir de guide de lecture pour les discussions qui ont donné

lieu à l'adoption du plan global. Les enjeux du pacte social, devenu plan global, se sont cristallisés sur une alternative : ou bien on consacrait l'essentiel de la manne financière récupérée grâce à la politique de rigueur (blocage salarial, financement alternatif) à une compensation des réductions de cotisations patronales que l'on aurait consenties dans l'espoir d'induire une certaine embauche, ou bien on réservait cette manne à la reconsolidation de la sécurité sociale, en connaissance de ses déficits actuels et de ceux à venir. Le choix du plan global, c'est celui de la seconde branche de l'alternative, favorable à une reconsolidation graduelle de la sécurité sociale. Dans une perspective de gauche, ce choix est judicieux, car le détricotage de la sécurité sociale entraînerait le démaillage de tout le tissu social.

C'est dans ce contexte que resurgit la thématique de la réduction du temps de travail. Cette résurgence est consécutive à la prise de conscience que les politiques de rigueur sont impuissantes à réguler le chômage de masse. Cet objectif ne pourra être atteint que par des politiques sélectives de main d'œuvre, qui nécessitent à la fois des budgets et des pratiques sociales nouvelles, à tous les niveaux de l'entreprise, et dont la mise en œuvre exigera l'invention, et puis la négociation, de formes de solidarité originales - c'est là que se trouve le véritable enjeu du pacte social.

En profondeur, l'objectif d'une politique économique de gauche reste la régulation d'ensemble de toutes les formes de notre économie sociale de marché, de la protection sociale de l'individu à l'infrastructure collective, en passant par la gestion des entreprises publiques, l'enseignement, la santé,... soit tous les grands acquis des politiques keynésiennes. Mais contrairement aux affirmations des économistes classiques, ces politiques de régulation ne suffisent pas à réguler à la baisse le chômage de masse, qui montre une fâcheuse tendance à s'accumuler au fil des crises. Il faudra donc faire sortir, de façon volontariste, les gens du chômage; pour y arriver, l'autorité politique doit disposer de moyens financiers. En pratique, les programmes les plus divers d'occupation de main d'œuvre, couplés, le cas échéant, avec des baisses de cotisation patronale, restent d'actualité.

les risques de la construction européenne

On aura donc compris que les choix belges de politique économique ne nous semblent pas fondamentalement condamnables; les

orientations européennes, en revanche, appellent bien plus de critiques. A ce niveau, le maître-mot, c'est la dérégulation, et vogue là galère sociale. Le contexte de toute notre discussion est celui de contraintes économiques précisées par le Traité de Maastricht. Faut-il les mettre en cause ?

Les programmes de convergence sont certes nécessaires à la marche vers une certaine unité monétaire, qu'on peut considérer comme la forme suprême de régulation des taux d'intérêt dans un monde où les taux de change flottent - ce flottement représentant la pire des situations pour la masse des travailleurs : la liberté des changes, c'est la liberté de la jungle, où le plus fort mange le plus faible, comme on le constate dans les rapports Nord-Sud. Mais si ces programmes de convergence ne s'appuient pas sur une régulation sociale qui uniformise les coûts de production, notamment en harmonisant les sécurités sociales, de manière à donner une consistance réelle au marché intérieur, alors toute l'entreprise court à l'échec. L'harmonisation devrait d'ailleurs s'étendre à la formation des salaires, via l'indexation.

Il faut sans conteste reconnaître que l'exacerbation des programmes de convergence accentue les pratiques déflationnistes des politiques économiques des gouvernements, mais il faut ajouter immédiatement que la Belgique est un des Etats qui résiste le mieux à la tentation déflationniste.

Au-delà de cette remarque, reste une idée forte : la construction européenne a permis d'établir une zone de paix et de libre-échange, et la construction monétaire est un gage de stabilité dans un monde où la dérégulation des taux de change est la règle. On peut évidemment s'interroger sur l'avenir de cette politique monétaire, à l'heure où l'on parle de plus en plus d'Europe à deux vitesses et de cristallisation d'un noyau de « bons élèves européens ». On peut aussi voir dans cette proposition la concrétisation de l'idée qu'il faut bien commencer par quelque part, et qu'il vaut mieux concrétiser ce qui peut l'être rapidement, de manière à ne pas renvoyer toute l'opération aux calendes grecques. Une fois que le noyau existera, on peut espérer que d'autres pays viendront s'y lier.

Se préoccuper de stabilité monétaire n'est pas aussi bourgeois qu'on pourrait croire : la stabilité monétaire permet la stabilité des taux d'intérêt, qui permet elle-même la stabilité des prix, et de là, la stabilité de la formation des salaires, d'où, *in fine*, la stabilité de

la consommation populaire. Cette stabilité concerne donc le travailleur comme celui qui bénéficie de la protection sociale. Si l'on en doute, que l'on aille prendre l'avis des Africains après la dévaluation du CFA...

Le raisonnement proposé ci-dessus n'est malheureusement pleinement pertinent qu'appliqué à un espace fermé : l'existence d'une zone de stabilité interne ne nous prémunit pas contre les effets de la rivalité entre les trois pôles mondiaux, à savoir l'Europe, l'Amérique et le Japon. Cet affrontement quasiment ouvert est une nouveauté : après guerre, les USA étaient hégémoniques. Aujourd'hui, les trois pôles dominants sont-ils suffisamment équilibrés pour qu'ils ajustent ensemble les rapports internationaux, et, par suite, les rapports économiques et sociaux à l'intérieur de leur propre territoire ? Ou, au contraire, quelles retombées leur confrontation pourrait-elle avoir sur la gestion de leurs équilibres internes ?

La réalité d'une zone européenne de stabilité est conditionnée par la réponse à ces questions, mais il n'est pas absurde d'imaginer que leurs propres difficultés poussent Japonais et Américains à devenir partie prenante d'accords monétaires internationaux; et de toute façon, cette incertitude ne doit pas empêcher les Européens d'avancer vers le règlement de leurs problèmes.

L'hypothèse inverse dessine un scénario catastrophe, que l'on pourrait imaginer comme suit : le corps social continue à se disloquer, le corps électoral se segmente davantage, les politiques nationalistes tiennent le haut du pavé sur base de replis identitaires et se traduisent par une réappropriation nationale des choix économiques, impliquant des mesures protectionnistes.

Cette tentation existe, même à gauche où certains en arrivent à se demander si un certain repli protectionniste ne permettrait pas de préserver nos régulations sociales. Il faut éviter de céder à cette tentation, grosse de multiples dangers, précisément parce qu'elle accentuerait la tendance actuelle à la dérégulation des taux de change. De tels choix ont d'ailleurs déjà été faits, par la Grande-Bretagne et par l'Italie, lorsqu'ils sont sortis du Système Monétaire Européen : ils ont fait appel à l'arme monétaire pour rétablir leurs propres équilibres et compromis. Quel bénéfice les travailleurs britanniques ou italiens ont-ils tiré de ces opérations ?

redéfinir une cohérence sociale

Il serait évidemment peu sérieux de faire l'impasse sur les rapports de classe, si l'on veut comprendre les moteurs de l'évolution que l'on décrit. Les changements radicaux qui s'initient dans la gestion des rapports économiques et sociaux poussent à ouvrir la comparaison avec l'immédiat après-guerre; toutefois, il faut d'emblée insister sur une différence majeure : dans les années qui ont suivi la Libération, une grande partie des compromis sociaux-démocrates ont été passés sous la domination de la contradiction Est-Ouest, et alors que l'influence des communistes était loin d'être négligeable. Aujourd'hui, la situation est tout autre : le manque de régulation sociale européen est à mettre en parallèle avec l'absence de pratique sociale alternative et avec la faiblesse des forces sociales porteuses de cette aspiration. On attend dès lors du politique qu'il se substitue aux acteurs sociaux défailants, en même temps qu'on s'interroge - vainement, à l'heure actuelle - sur la voie à suivre pour retrouver un rapport de force aussi favorable que celui de 1945.

Dans certains pays, la force syndicale a été affaiblie. Comment le politique peut-il s'ancrer sur un corps social susceptible d'implémenter et de dynamiser la négociation social-démocrate, alors que le corps électoral se segmente et que sa cohérence s'émiette ? Il paraît de plus en plus clair que la reconstruction d'une telle cohérence sociale est une condition absolument nécessaire pour remodeler et élargir les limites actuelles du compromis social-démocrate - ce que souhaite nombre de responsables du PS et du SP.

La gauche est confrontée à son rapport au corps social, dont la fragmentation provoque une autre fragmentation dans les choix politiques. De ce point de vue, au risque de faire hurler, nous avancerons l'idée que le plan global va à contre-sens, dans la mesure où il constitue une tentative de resocialiser les équilibres, en abordant les problèmes dans leur ensemble. C'est en ce sens que nous confirmons, sans triomphalisme, la présence d'un pilote dans l'avion : celui-ci ne vole pas sous pilotage automatique, et l'uniforme de la compagnie d'aviation reste de couleur social-démocrate.



un plan pour l'emploi

francis bismans *

Un des paradoxes de la situation actuelle des rapports sociaux, secoués au point qu'on ne parle plus que de crise pour les qualifier, est qu'on a l'impression que leur visibilité s'amenuise à mesure que leur tension s'accroît : les problèmes se posent en termes techniques, et leur solution ne semble pas relever d'un enjeu social. L'idée-même d'une alternative économique-politique devient dès lors évanescence, et les ambitions de changement social portées par le mouvement socialiste seraient à ranger dans la valise aux souvenirs.

Notre propos prend le contrepied de cette idée reçue, et, au prix d'un retour aux sources (quant aux objectifs du socialisme) et d'un examen synthétique de « la crise », entreprend la mise au point d'un programme de réformes qui ne camoufle pas son inspiration : c'est le Plan du Travail des années 30, ou, pour plonger moins loin dans le passé, les réformes de structures revendiquées par la FGTB dans les années 50 sous l'impulsion d'André Renard, elles-mêmes filles plus ou moins légitimes du Plan.

* Professeur d'Economie quantitative à l'Université de Lille et directeur du Service des Etudes et de la Statistique à la Région wallonne.



**Alcibiade, accompli du côté du corps et de l'esprit
interne et externe.**

socialisme et stratégie socialiste

qu'est-ce que le socialisme ?

En cette fin du XX^e siècle, le socialisme en est venu à s'identifier au développement du secteur public et à une politique de redistribution des revenus de facture keynésienne.

Le premier de ces objectifs est en quelque sorte le prolongement ou plutôt l'adaptation - on n'oserait dire la concrétisation - aux conditions de l'après-guerre du vieux mot d'ordre d'«*appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail*» qui figure déjà dans la Charte de Quaregnon (1894). De la sorte, on a placé un signe d'égalité entre la socialisation et l'étatisation, en oubliant l'avertissement donné par Emile Vandervelde dans *Le socialisme contre l'Etat* (1918) : «*le socialisme [...] n'est donc pas étatiste, mais bien au contraire anti-étatiste*». A la fin de l'ouvrage, le «patron» ajoutait qu'il fallait préparer l'abolition de l'Etat «*dans toutes les sphères de la vie sociale*», en s'efforçant de réaliser, vis-à-vis de lui, l'autonomie, toujours plus complète, des «*individus ou des collectivités*» (p. 171).

Quant au second objectif - l'amélioration de la répartition des revenus -, il est, on l'a dit, de facture essentiellement keynésienne. L'auteur de la *Théorie générale* savait, en effet, que la réduction des inégalités de revenus - par le biais de la taxation - augmentait globalement la propension à consommer et contribuait ainsi à stabiliser l'activité économique à un haut niveau. Aujourd'hui, avec le développement d'un chômage de masse à l'Europe et les difficultés - pour ne pas dire plus - des systèmes de sécurité sociale, l'Etat-providence a du plomb dans l'aile, et le modèle social-démocrate avec lui ! D'où la nécessité d'une refondation du socialisme.

On commencera par un rappel, élémentaire et utile à la fois : le socialisme est un mouvement social issu de la division de la société d'aujourd'hui en deux grandes classes, travailleurs et bourgeois. Pour vivre, la grande masse de la population, dépourvue de capitaux, d'outillage, de matière première, de machines-outils, est obligée de se mettre à la disposition de la classe qui possède les moyens de production, les capitalistes. Cette dernière prélève, jour après jour, année après année, une part importante de ce qui est produit par la grande majorité : une plus-value, un profit si l'on veut. Parallèlement, les travailleurs ont, dans l'organisation du travail, un rôle purement passif : ils ne décident rien ;

ils sont au contraire les exécutants de plans décidés par d'autres, en l'occurrence les bourgeois; la finalité de leur travail leur échappe complètement. A ce double titre, en tant que producteurs de plus-value et agents passifs, non libres, de l'organisation productive, ils sont exploités par la classe des capitalistes. Le socialisme, ce n'est rien d'autre que le mouvement social visant à abolir les différences de classes, à affranchir la classe exploitée et, par là-même, la société toute entière. Et voilà pourquoi, comme disait Jaurès, «*l'objectif essentiel du socialisme est de transformer la propriété capitaliste en propriété sociale*».

La propriété sociale n'est cependant pas l'étatisme, on l'a déjà souligné; c'est, au contraire, la propriété des producteurs associés: elle seule fournit la base matérielle de la suppression de l'exploitation dans la mesure où la production n'a plus pour mobile la plus-value ou le profit, et où les producteurs cessent d'être des agents passifs pour devenir les acteurs de l'organisation du travail. Dans les conditions actuelles, l'extension de la propriété sociale revient à développer le secteur de l'économie sociale, expression qui définit le secteur soustrait à la logique du profit et dont le noyau dur doit être constitué par des coopératives autogérées de production. Comme le disait fort bien le texte «Faire face à la crise», pour le congrès «Rénover et Agir», «*l'autogestion des entreprises reste un objectif fondamental à atteindre [...] qu'il importe de poursuivre avec réalisme et par étapes, [...] au départ d'expérience menées avec méthode*».

Mais ce n'est pas tout. La marche au socialisme doit également s'accompagner - elle est consubstantielle, pourrait-on dire - de la mise en place d'un développement écologiquement soutenable. Marx avait déjà remarqué dans *La critique du Programme de Gotha* (1875) - programme du parti social-démocrate allemand - que la nature était tout autant à la source des richesses que le travail. Or, l'extension du capitalisme conduit à l'appropriation et à l'utilisation auto-destructrice de la nature et de l'environnement, tout simplement parce que l'environnement ne coûte rien - du moins en apparence. C'est pourquoi le développement capitaliste prend la forme du productivisme, destructeur et dilapidateur de l'environnement. En réalité, les coûts de déforestation, de pollution de l'air, de l'eau et de l'atmosphère, de réchauffement du globe, etc., doivent être explicitement pris en compte, et lorsqu'ils le sont, on s'aperçoit que le développement capitaliste n'est pas soutenable, au sens où il met en cause les conditions de sa propre reproduction, et, plus largement, celles de la survie d'une société hu-

maine. Les socialistes lui opposent un développement qui «*répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins*». D'un point de vue quantitatif, nonobstant les délicats problèmes, pas encore résolus, de détermination d'indicateurs de soutenabilité écologique, l'exigence d'un développement soutenable signifie que la société est prête à prendre en charge le coût d'atteinte de la soutenabilité (coût défini par la différence entre le revenu traditionnel et le revenu national écologiquement soutenable).

Telles sont, si l'on peut dire, les deux «mamelles» du socialisme : la suppression des divisions de classes par l'extension maximale de la propriété et de l'économie sociales; un mode de développement soutenable.

sur la stratégie socialiste

Traditionnellement, les partis socialistes juxtaposaient un programme maximum définissant le but final (la société sans classes où les moyens de production appartiennent à tous) à un programme minimum constitué d'un ensemble de revendications immédiates telles l'extension du suffrage universel, la réduction du temps de travail, l'organisation de la protection sociale, etc. Il en est résulté une coupure entre les deux programmes, coupure qui a conduit à l'antagonisme réformisme/antiréformisme. Le Parti Ouvrier Belge, l'ancêtre du PS, est pourtant l'un des rares partis ouvriers qui a tenté de dépasser l'opposition entre les deux programmes et celle, corrélative, entre le réformisme et le «révolutionnarisme» : cette tentative a pris corps avec l'élaboration et l'adoption du Plan du Travail par le POB lors de son congrès de Noël 1933.

Avant de voir, brièvement, le fond de la démarche «planiste», il faut d'abord se rappeler le contexte économique et politique de l'époque. Les années 30 furent marquées par l'éclatement d'une crise économique majeure, consécutive au *krach* boursier d'octobre 1929 aux Etats-Unis. Elle s'est accompagnée en Belgique d'une politique de déflation, caractérisée par la baisse du niveau des prix et des salaires. Dans une telle situation, l'action réformiste était privée de toute marge de manœuvre du fait du rétrécissement du «gâteau» et de l'évanouissement consécutif des possibilités d'amélioration absolue ou relative des salaires.

Le Plan, comme on l'appelait, visait dans ce contexte passablement dégradé, à sortir le POB de son désarroi et à dégager les

axes d'une stratégie offensive dépassant l'opposition traditionnelle entre réformistes et antiréformistes :

1. Les réformes de structure, en particulier la réforme des institutions de crédit, doivent fournir les leviers de commande indispensables à l'exécution du Plan.
2. Ces leviers de commande sont utilisés pour mettre en cause une politique de conjoncture - on dirait aujourd'hui une politique économique - destinée à sortir de la crise et à résorber le chômage.
3. Réformes de structure et politique de conjoncture sont alors traduites dans un ensemble de mesures coordonnées et cohérentes, chiffrées, qui constituent le Plan et qui servent de base à un programme gouvernemental.

En tant que telle, la démarche reste tout à fait d'actualité. De surcroît, il existe manifestement des analogies entre les années 30 et la période actuelle, en particulier pour ce qui concerne le gonflement du chômage, et l'imposition de politiques déflatoires.

les faits stylisés pertinents

On retiendra quatre ensembles de faits majeurs, qui forment système et caractérisent le passé - disons depuis 1974 - tout autant que la situation actuelle. Ce sont la montée du chômage et du sous-emploi, un partage des revenus favorable au capital, l'hyper-trophie de la sphère purement financière et l'endettement croissant de l'Etat belge.

la montée du chômage

Considéré sur une longue période, par exemple sur un siècle, le chômage ne montre pas de tendance à la hausse ou à la baisse. Simplement, il fluctue au gré de la conjoncture et a atteint un maximum historique en 1933 (plus de 20 %). Cela dit, depuis 1974, il s'est accru notablement, mais en restant à des niveaux encore très inférieurs - à peu près la moitié - aux maxima des années 30.

Pour être plus précis - sans s'attarder sur des questions de définition -, il faut cependant envisager le chômage dans ses rapports avec d'autres variables qui lui sont directement liées telles l'emploi et la population active. C'est ce que permet le tableau 1.

Tableau 1. Population active, emploi et chômage en Belgique (en milliers, chiffres au 30 juin)

	population active (1)	secteur privé (2)	indépendants (3)	secteur public (4)	emploi total * (5)	chômage ** (6) = (1) - (5)
1974	3902	2347	621	779	3805	97
1980	4069	2145	606	948	3747	322
1984	4132	1954	629	958	3586	546
1990	4251	2118	675	971	3815	436
1990-1993	+80	-63	+20	?	-64	+144

* (5) = (2) + (3) + (4) + travailleurs frontaliers

** y compris les chômeurs âgés dispensés du pointage

Source : Bureau du Plan.

Du tableau 1, on peut tirer plusieurs conclusions importantes :

- (I) l'emploi et le chômage varient bien sûr en sens contraire l'un de l'autre, mais surtout ces deux variables évoluent au rythme de la conjoncture : ainsi, par exemple, l'emploi total chute entre 1974 - 1980-84 suite à l'occurrence des récessions respectives de 1974 et 1981, tandis qu'il s'accroît pendant la période de bonne conjoncture entre 1984 et 1990;
- (II) la population active est très peu sensible au cycle économique; elle montre une tendance à la hausse qui s'explique sans aucun doute par l'augmentation du taux d'activité féminin;
- (III) si l'on décompose l'emploi total entre les différentes catégories distinguées, on s'aperçoit que l'emploi indépendant est de moins en moins influencé par la conjoncture et qu'il progresse régulièrement; l'emploi public, après avoir connu un fort accroissement entre 1974 et 1980, ne progresse plus que très légèrement par la suite; quant à l'emploi salarié dans le secteur privé, il est particulièrement sensible à la conjoncture et c'est ainsi qu'il diminue entre 1974 et 1984 (effet des deux récessions déjà citées), mais s'accroît entre 1984 et 1990, i.e. lorsque l'économie connaît une forte croissance;
- (IV) le chômage, qui est évidemment un solde (la différence entre la population active et l'emploi total), a un comportement cyclique et augmente par paliers successifs : ainsi, par

exemple, la récente récession a accru le nombre de chômeurs de 144 000 unités, ce qui porte le total à 580 000, soit un nombre supérieur au précédent maximum de 1984.

Deux constatations capitales doivent également être faites et gardées à l'esprit pour juger de l'ampleur et du caractère dramatique du chômage. En premier lieu, la proportion de chômeurs de longue durée est devenue très importante, ce qui entraîne une tendance à l'auto-entretien du sous-emploi (les économistes parlent d'hystérèse pour désigner ce phénomène). Ensuite, le chômage touche principalement les travailleurs peu qualifiés ainsi que l'indique le tableau 2.

Tableau 2. Taux de chômage par niveaux de scolarité (Belgique, année 1989)

primaire	secondaire inférieur	secondaire supérieur	supérieur non universitaire	universitaire	total
14,0	9,2	4,7	2,7	2,0	7,5

Source : OCDE

le partage des revenus

Au niveau le plus fondamental, le taux de plus-value, qui est défini par le rapport entre la plus-value (les profits au sens large) et le capital variable (la masse salariale agrégée) - il représente un indicateur du rapport de forces entre les deux classes fondamentales que sont les travailleurs et les patrons - a évolué comme suit depuis 1948, soit depuis la fin de la période de reconstruction.

Comme on le voit (cf. tableau 3, page suivante), le taux de plus-value qui était de 1,1 en 1948 passe à 1,07 en 1961 et on peut donc considérer qu'il reste stationnaire pendant toute cette période; par contre, entre 1961 et 1975, il est nettement orienté à la baisse, ce qui traduit un rapport de forces beaucoup plus favorable aux travailleurs; ensuite, à partir de 1975 et jusqu'en 1981, il fluctue très légèrement autour d'un niveau égal à 0,6; enfin, les années 1982 et suivantes connaissent une remontée sensible du taux de plus-value, tendance à mettre en relation avec la formation du gouvernement Martens V et sa politique d'austérité.

Tableau 3. Taux de plus-value

année	année	année	année
1948 1,10	1959 1,06	1970 0,83	1981 0,59
1949 1,04	1960 1,06	1971 0,76	1982 0,65
1950 1,09	1961 1,07	1972 0,75	1983 0,70
1951 1,08	1962 1,01	1973 0,74	1984 0,74
1952 1,03	1963 0,95	1974 0,68	1985 0,79
1953 1,13	1964 0,92	1975 0,60	1986 0,85
1954 1,17	1965 0,91	1976 0,61	1987 0,87
1955 1,17	1966 0,85	1977 0,58	1988 0,91
1956 1,13	1967 0,84	1978 0,60	1989 0,98
1957 1,05	1968 0,85	1979 0,60	1990 0,93
1958 1,01	1969 0,85	1980 0,57	1991 0,86

L'analyse de la statistique des revenus confirme les conclusions tirées de l'évolution du taux de plus-value. Il en ressort notamment que les revenus du travail ont vu leur part se réduire tout au long de la décennie et qu'à l'opposé, les revenus du capital ont accru la leur. Il s'agit là d'une véritable tendance de fond, dont les causes, d'ordre macroéconomique, sont à chercher du côté de la politique économique mise en œuvre par les gouvernements Martens entre 1981 et 1987. On notera d'ailleurs que la substitution d'une coalition «rouge-romaine» à l'alliance chrétienne-libérale n'a pas modifié cette tendance de fond.

l'hypertrophie de la sphère financière

L'économie mondiale repose sur une énorme pyramide de dettes, qui est le produit absolument incontrôlé de la création de moyens de paiement traditionnels et nouveaux tant sur les marchés boursiers que sur les marchés des changes. Le tableau 4 (page suivante) permet de mesurer l'ampleur de ce dernier phénomène.

On s'aperçoit que les rapports entre flux totaux transitant par les marchés des changes et flux commerciaux varient très largement, passant de 137,5 pour Singapour à 3,6 pour la Grèce. Il n'empêche qu'une conclusion s'impose : en moyenne, les flux financiers sont de vingt à trente fois plus importants que les transactions commerciales sur biens et services. On a là l'explication de l'énorme développement des mouvements spéculatifs.

Tableau 4. Flux financiers nets par mois (en milliards de dollars, et en 1989)

pays	marché des changes (1)	commerce international (2)	(1) / (2)
Etats-Unis	2580,0	101,6	25,4
Singapour	100,0	8,0	137,5
France	520,0	44,3	11,7
Belgique	210,0	24,2	8,7
Grèce	8,0	2,2	3,6

Source : BRI

L'hypertrophie de la sphère purement financière est concomitante de changements profonds dans la banque traditionnelle, changements qui ont pour nom internationalisation de l'activité bancaire et déréglementation :

- * l'internationalisation est permise ou facilitée par plusieurs facteurs, au nombre desquels les progrès de l'informatique et de la télématique et la constitution du «grand marché» au 1^{er} janvier 1993;
- * la déréglementation, entamée aux Etats-Unis dès avant 1985, a progressivement gagné l'ensemble des pays européens; effet de la vague libérale des années 80, son insistance idéologique repose sur les vertus supposées de la concurrence, et elle fut rendue possible par les pressions de la CEE ou de l'OCDE pour que les Etats relâchent leur contrôle sur les mouvements de capitaux et par le retrait des Etats-Nations qui se refusent de plus en plus à contrôler leur système bancaire, tout en décrétant l'indépendance de leur banque centrale.

Le résultat de ce double mouvement a été de diversifier considérablement l'activité bancaire en faisant apparaître des activités «hors bilan» telles que services d'information, opérations de change, assurances, etc., et de permettre une large «désintermédiation», i.e. l'apparition, sur les marchés financiers, d'opérateurs non bancaires. C'est ainsi que, d'après l'Association belge des Banques, depuis 1985, la part des revenus engendrés par les activités hors banque représente depuis 1985 une bonne vingtaine de pour cent des recettes nettes des banques belges.

Au total, compte tenu de toutes ces transformations, la probabilité

d'une crise financière mondiale n'est plus à exclure. De plus, et c'est un élément dont il faut tenir le plus grand compte, les «accidents» qui ont secoué le Système Monétaire Européen en octobre 1992 et août 1993 ont montré la vulnérabilité des différents gouvernements face à des attaques spéculatives de grande ampleur sur les monnaies.

l'endettement de l'état belge

La dette publique représente, en principe, le stock - l'encours, dit-on - du total des emprunts contractés par les pouvoirs publics; en d'autres termes, il s'agit de la somme des dettes supportées, à un moment donné, par l'Etat fédéral, les régions (et communautés), la sécurité sociale et les administrations locales. Classiquement, on distingue :

- la dette directe, qui résulte de l'accumulation des déficits budgétaires;
- la dette indirecte ou débudgétisée, ensemble d'opérations dont les pouvoirs publics usent pour faire financer des dépenses par des organismes distincts de l'Etat lui-même (Etat entendu au sens large, i.e. pouvoirs locaux, régions, etc. inclus);
- la dette garantie qui, comme son nom l'indique, regroupe l'ensemble des emprunts émis par diverses institutions du secteur public et qui reçoivent la garantie de l'Etat pour le paiement des intérêts et/ou des amortissements.

La dette publique, qui représentait déjà une part importante du produit national à la fin des années 50 - environ 90 % - avait par contre connu une diminution relative durant les quinze années suivantes, au point que cette part n'était plus que de 39 % en 1974 : l'explication de cette baisse relative est simple et réside essentiellement dans la forte croissance des *Golden Sixties*, qui a eu pour effet d'accroître les recettes (effet renforcé par la non-indexation des barèmes fiscaux) et de diminuer les charges d'intérêt (le taux d'intérêt réel devenant négatif pendant la période de forte inflation des années...)

Par contre, avec la récession survenue en 1974, l'endettement public s'est considérablement alourdi et est devenu chronique. Le tableau 5 donne une idée de l'évolution de l'encours de la dette (il s'agit de la dette à l'exclusion des bons du Trésor remis en dépôt auprès du Fonds Monétaire International).

Tableau 5. Encours de la dette publique en % du PIB

1980	1984	1986	1988	1990	1992
70,6	109,6	118,4	124,1	122,1	126,2

Source : BNB

L'accroissement rapide de la dette publique a conduit à des charges d'intérêt de plus en plus conséquentes, ce dont témoigne le tableau 6 ci-après.

Tableau 6. Importance des charges d'intérêt

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
milliards de francs	447	516	575	564	574	642	706	715	777
en % des recettes	20,2	21,8	23,5	22,0	21,7	23,1	23,6	22,8	23,5

Source : BNB.

Il importe de prendre toute la mesure de la part qu'ont prises ces charges d'intérêt à la fois dans les recettes des pouvoirs publics et dans le Produit intérieur brut : en effet, elles représentent quasiment un quart des premières depuis 1990 et plus de 10 % du second depuis la moitié des années 80. Très concrètement, de tels pourcentages imposent aux pouvoirs publics de réaliser un excédent des recettes publiques hors charges d'intérêt. On voit immédiatement le lien avec l'hypertrophie de la sphère financière signalée au point précédent.

Enfin, pour en terminer avec le problème, il faut encore signaler qui sont les détenteurs de la dette publique, c'est-à-dire des titres émis par les pouvoirs publics, à court ou long terme, en francs belges ou en devises (i.e. en monnaies étrangères). Le tableau 7 fournit à cet égard des indications utiles.

Tableau 7. Répartition des créanciers de l'Etat en % du total (pour l'année 1988).

entreprises privées et particuliers	organismes publics	Etranger	institutions principalement monétaires	institutions financières	total
13,8	3,8	20,3	29,9	32,5	100

Source : Ministère des Finances

Plusieurs enseignements ressortent du tableau 7. En premier lieu, il ne faut pas accorder trop d'importance à la rubrique «Etranger» car il peut parfaitement arriver que les créances en question soient détenues par des résidents belges (par exemple des banques). Ensuite, la grande majorité des titres de la dette publique se trouve entre les mains des institutions principalement monétaires, en l'occurrence essentiellement les banques de dépôts et les institutions financières. Quant aux particuliers et entreprises privées - on peut opérer la distinction statistique entre ces deux catégories -, ils détiennent un peu moins de 14 % du total de la dette, ce qui est, en définitive, fort peu.

trois propositions préliminaires

Tous les discours s'accordent, en principe, pour faire de la résorption du chômage le grand objectif de la politique économique. Cependant, tous les moyens ne se valent pas pour atteindre cet objectif. C'est ce que précisent les trois propositions qui suivent.

1^o proposition : la création d'emplois est le produit ou le résultat de la croissance économique.

On prétend aujourd'hui que la croissance en tant que telle ne créerait plus d'emplois. Il s'agit là d'une affirmation sans fondement. La vérité est que la relation entre la variation des emplois et l'augmentation du produit national est essentiellement variable : en d'autres termes, elle n'est stable ni dans l'espace ni dans le temps, mais cette variabilité ne met pas en cause une loi générale : l'emploi augmente avec le produit national. De surcroît, cette relation a été plus favorable à l'emploi durant ces dix dernières années qu'auparavant. On se contentera de deux exemples :

- au plan européen d'abord, entre 1985 et 1990, le PNB a augmenté en moyenne de 3 % l'an et l'emploi d'un peu plus de 1,5 %; par contre, entre 1990 et 1992, i.e. avant la plongée dans la récession, la croissance s'est ralentie et fixée à 1,5 % tandis que l'emploi ne s'accroissait ni ne diminuait. Par conséquent, on aboutit à la conclusion qu'une croissance économique de l'ordre de 2 % est suffisante pour aboutir à une création nette d'emplois : 2 % représentent donc ce que l'on appelle le seuil d'emploi;
- en Belgique, le seuil d'emploi était estimé à 3,8 % entre 1960 et 1973, 2,1 % entre 1973 et 1979 et 1,6 % entre 1985 et

1991; cette réduction s'explique, d'après le Bureau du Plan, par trois facteurs : la diminution de la durée moyenne du travail, l'augmentation de l'emploi à temps partiel et la part de plus en plus importante des services.

2^e proposition : toute réduction instantanée du temps de travail a des effets incertains sur l'emploi pour des raisons à la fois structurelles et macroéconomiques.

- Dans une économie régie par le mode de production capitaliste, la décision d'embauche relève des entrepreneurs et cette décision se base sur un calcul économique de confrontation des coûts et des bénéfices escomptés de l'embauche : autrement dit, un travailleur ne sera engagé que si l'entrepreneur, le capitaliste, y trouve intérêt; or, sauf en cas de compensation salariale intégrale de la réduction du temps de travail, il n'y a aucun incitant pour que le capitaliste engage un travailleur additionnel; il s'ensuit qu'il n'y a fondamentalement que deux voies possibles pour associer création d'emplois et réduction du temps de travail (bien entendu, ces deux voies peuvent être empruntées simultanément ou en combinaison) :
 - imposer l'embauche compensatoire, sectoriellement ou globalement (par exemple par une loi);
 - compenser l'augmentation des coûts consécutifs à une diminution sensible du temps de travail par une réduction du salaire direct et/ou indirect (en pratique, étant donné l'importance de la compensation, il faut nécessairement abaisser et le premier et le second).
- Si l'on examine la praticabilité de chacune de ces deux voies, il apparaît que l'imposition de l'embauche est une vue de l'esprit dans les conditions présentes : sur un plan sectoriel d'abord, elle ne serait possible que moyennant un rapport de forces extrêmement favorable aux travailleurs et syndicats, ce qui ne s'observe pas actuellement et, de toute façon, les effets ne seraient, par définition, que partiels, ce qui aurait pour conséquence d'introduire de fortes différences entre secteurs et contribuerait encore un peu plus à déréguler le marché du travail; sur un plan global ensuite, l'introduction généralisée des trente-deux heures par exemple et d'une embauche proportionnelle suppose la capacité du mouvement ouvrier et du mouvement socialiste d'impo-

ser de telles réformes : or, précisément, les trois récessions qui sont survenues depuis 1974, de même que les politiques d'austérité poursuivies sans discontinuité depuis 1981, ont sensiblement diminué la capacité offensive des travailleurs et du mouvement socialiste sans parler, bien entendu, des différences de rapports de force entre la Flandre et la Wallonie; compte tenu de l'état des rapports de classe, il apparaît que la réduction du temps de travail doit être associée à une diminution compensatoire - très large si pas complète - du coût du travail.

Toute réduction du salaire direct et indirect a d'importantes conséquences macroéconomiques à la fois en matière de demande globale et d'endettement de l'Etat :

- la réduction du salaire-poche des travailleurs - variable, mais indispensable, on l'a dit, en cas de passage aux trente-deux heures ou trente heures - s'analyse en premier lieu comme une diminution de la demande globale, diminution qui a pour effet de freiner la croissance économique et donc également la création d'emplois ou le maintien des emplois existants; cet effet est certain et immédiat; par contre, il pourrait n'être que transitoire si (mais l'hypothèse est très forte et, en définitive, peu réaliste) la diminution du salaire direct global était intégralement compensée par l'embauche de nouveaux travailleurs;

- la réduction du salaire indirect est naturellement à charge du budget de la sécurité sociale; un effet est certain et immédiat : le déficit se creuse du montant correspondant à la diminution des cotisations sociales; si des travailleurs sont remis au travail, il s'ensuivra certes une réduction de ce déficit, mais pas une annulation puisque la réduction des charges de sécurité sociale s'applique à tous les travailleurs; la conclusion est évidente : toute réduction du temps de travail compensée salarialement creuse le déficit de l'Etat et doit donc être financée d'une manière ou d'une autre, en l'occurrence soit par réduction de certaines dépenses de l'Etat, ce qui a un effet déflationniste, soit par l'emprunt (on en connaît les conséquences !) ou par la création monétaire.

3^e proposition : le progrès technique se traduit par une croissance de la productivité, certes différenciée spatialement et temporellement, offrant la possibilité de réduire le temps de travail.

On peut conceptuellement distinguer deux grands modes d'accumulation du capital et donc de croissance : l'accumulation extensive qui conduit à une croissance de la production (nominale et en valeur) sans bouleversements techniques et l'accumulation intensive qui, elle, s'opère en incorporant le progrès technique. En pratique, cependant, la base technique n'est jamais restée invariante. Ainsi, en se référant aux évaluations de A. Maddison reprises au tableau 8, on constatera que la productivité, i.e. l'indicateur du progrès technique retenu, a augmenté à un taux moyen annuel composé de 2,4 % entre 1870 et 1979.

Tableau 8. Taux de croissance composé annuel moyen de la productivité (Produit intérieur brut par homme/heure)

	1870-1913	1913-1950	1950-1973	1973-1979	1879-1979
Belgique	1,2	1,4	4,4	4,2	2,1
France	1,8	2,0	5,1	3,5	2,6
Allemagne	1,9	1,1	6,0	4,2	2,6
Royaume Uni	1,2	1,6	3,1	2,1	1,8
Etats-Unis	2,0	2,6	2,6	1,4	2,3
moyenne arithmétique	1,6	1,8	4,5	2,7	2,4

A en juger d'après le tableau 9, la productivité aurait tendance à se maintenir à un taux moyen stable ou en légère diminution en Europe ou au Japon, tandis que les Etats-Unis, caractérisés dans le passé par des taux très bas, continueraient à connaître des taux très inférieurs à ceux de l'Europe.

Tableau 9 : productivité 1973-1987 (taux annuels moyens) du secteur manufacturier

	USA	Europe	Japon
1973-1979	0,4	3,5	3,6
1979-1987	0,6	2,7	3,8

Source : Armstrong, Ph. et al., *Capitalism since 1945*, p. 241.

Un des résultats importants de la croissance de la productivité est de nourrir à la fois les possibilités d'accroissement du salaire réel et de réduction du temps de travail moyen. En particulier, considéré sur un siècle, la durée du travail a été réduite de 50 %, ce qui tend à montrer que dans une optique dynamique, cette diminution du temps de travail n'a rien de catastrophique ou d'utopique.

actualiser les réformes de structure

Une fois rappelé l'objectif du socialisme et en s'appuyant sur le constat de la nature de nos problèmes sociaux, on en vient à définir un ensemble de propositions de réformes de structure destinées à mettre en œuvre une politique économique de relance globale et d'écocroissance.

réformer les institutions bancaires

La première de ces réformes de structure concerne les banques. Son objet est de scinder les établissements bancaires en deux groupes, les banques de dépôt et les banques de prêt ou de crédit. Les premières recevraient les dépôts des différents agents économiques, mais ne pourraient pas prêter les sommes qui leur auraient été confiées. Les dépôts effectués dans ces banques seraient donc neutralisés du point de vue des mouvements de capitaux : le rôle de ces banques de dépôt serait limité à la gestion des fonds qui leur sont confiés, gestion qui représente autant de services offerts aux clients. Ces services seraient facturés, comme on paie déjà les chèques, la carte bancaire, Mister Cash, Bancontact, ou la carte Visa. Les banques de dépôt seraient ainsi tenues à un calcul beaucoup plus strict des coûts, et à gérer au plus près les sommes qui leur sont confiées, alors qu'aujourd'hui, même leur comptabilité analytique est assez floue de ce point de vue.

Les autres banques, celles de crédit, emprunteraient, en principe pour un terme déterminé, et replaceraient les capitaux empruntés à plus long terme; leur marge proviendrait de la différence entre les intérêts débiteurs et les intérêts créditeurs. Ces banques ne seraient pas autorisées à recevoir des dépôts.

Pourquoi cette réforme ? Pour transférer le produit de la création monétaire à l'Etat. Aujourd'hui, les banques reçoivent des dépôts qu'elles replacent. C'est de là que provient la marge nette des banques, leur bénéfice; ce processus, qui voit les dépôts se trans-

former en crédits, permet aux banques de créer de la monnaie scripturale, non matérielle, qui résulte de simples jeux d'écriture. Par contre, dès que la scission entre les deux types de banques est effective, le produit de la création monétaire revient à l'Etat. Bien sûr, il faudrait, dans une telle hypothèse, que l'Etat lui-même crée de la monnaie; on peut estimer que l'Etat devrait, chaque année, accroître la masse monétaire d'à peu près 5 %, ce qui correspondrait à un taux de croissance de l'ordre de 3 % (la croissance du PNB) et à 2 % d'inflation. Aujourd'hui, ce sont les banques qui remplissent cette fonction. La proposition de scission offre aux pouvoirs publics la possibilité d'exercer un contrôle sur l'évolution de la masse monétaire. Les bénéfices liés à la création de monnaie, qui seraient aussi récupérés par l'Etat, sont loin d'être négligeables, puisqu'ils représentent à peu près 5 % du PNB.

généraliser l'indexation

Deuxième grande réforme : une indexation généralisée des revenus et de tous les contrats. Nous connaissons l'indexation des salaires, ainsi que celle des loyers; tous les prêts, en tout cas ceux consentis pour plus d'un an, devraient aussi être indexés, capital et intérêts. Cette mesure concerne évidemment toutes les opérations effectuées par les banques de crédit dont nous venons de parler, mais aussi les titres de la dette publique. L'objectif est d'échanger, sur une base volontaire, les titres existants contre ce nouveau type de titre à capital et intérêt indexés. Les taux d'intérêt pratiqués, y compris pour la dette publique, seraient beaucoup plus faibles que ceux pratiqués aujourd'hui, parce que l'indexation permet de supprimer la prime de risque. Il n'est dès lors plus justifié d'obtenir un revenu réel de 7 ou 8 %, sous forme d'intérêt.

Il faut signaler une petite difficulté technique : sur quelle base faut-il indexer ? De ce point de vue, il serait nécessaire de définir un indicateur de variation de l'ensemble des prix, et pas seulement des prix à la consommation; cet index général ressemblerait assez bien à ce qu'on appelle le déflateur du PNB. Mais la nuance est de détail : ce déflateur ne donnera normalement pas des résultats très différents de celui de l'indice des prix à la consommation.

réformer la fiscalité

La troisième grande réforme est fiscale. Il s'agit de supprimer simultanément l'impôt sur les sociétés et toute forme d'aide aux entreprises, plus précisément les aides à l'investissement, qui sont autant de subsidiations du capital. En procédant de la sorte, on

cesse de donner une prime au facteur capital par rapport au facteur travail, ce que la pratique actuelle effectue en réalité en subsidiant l'investissement, puisque cette subside rend moins cher le facteur capital, facilitant d'autant la substitution de ce que l'on appelle le travail vivant par du travail mort (le capital); on s'accordera sans doute pour estimer que cet effet n'est pas souhaitable en période de sous-emploi et de chômage massif. Une telle mesure implique de ne plus asseoir les cotisations sociales sur les salaires, mais sur l'ensemble de la valeur ajoutée, profits et rémunérations du capital y compris. Cette opération pourrait être réalisée sans grande difficulté technique, puisque les entreprises sont tenues de déclarer leur valeur ajoutée, mensuellement ou trimestriellement.

Enfin, il conviendrait de compléter la parafiscalité en généralisant l'écofiscalité : il s'agit de taxer les biens dont on veut décourager l'usage. De la sorte, les entreprises seraient amenées à prendre en charge les effets externes de leur activité, à savoir les dégradations que cette activité peut entraîner sur l'environnement - les coûts externes seraient « internalisés ». On peut, par exemple, penser à une taxe sur l'émission de CO₂.

le contexte de la mise en œuvre des réformes

Le programme de réformes de structure exposé ci-dessus conditionne la mise en œuvre d'une politique économique qui pourrait concrétiser les exigences d'écocroissance et de plein emploi. Mais la définition de cette politique elle-même suppose de prendre en considération le contexte européen général, en particulier du point de vue des taux de change.

changes fixes et changes flottants

D'une manière générale, le taux de change nominal est le prix d'une unité monétaire exprimé dans une autre unité monétaire (par exemple le dollar en francs belges ou l'inverse). Comme n'importe quel prix, il tend à varier en fonction de l'offre et de la demande : ainsi, par exemple, si le Japon, ce qui est le cas, connaît un excédent commercial, sa monnaie fera l'objet d'une forte demande par les étrangers et elle aura tendance à s'apprécier par rapport aux autres monnaies.

Dans un régime de **taux de change fixes**, le gouvernement déter-

mine un taux de change officiel - la parité d'une monnaie - par rapport à un étalon et intervient sur le marché des changes pour maintenir le taux de change égal ou proche de la parité. Un tel régime se caractérise donc par des fluctuations limitées autour d'une parité qui, elle, doit en principe demeurer stable. Le système d'étalon de change-or (*gold exchange standard*) mis en place à Bretton Woods (1944) et mort en 1973, est un exemple de régime de taux de change fixes. Le Système Monétaire Européen, qui, jusqu'en 1993, admettait des fluctuations de 2,25 % de part et d'autre des parités centrales, en est un autre exemple.

Les changes fixes souffrent de deux défauts principaux : ils sont incompatibles avec l'existence de différentiels d'inflation ou de croissance entre pays; ils maximisent la spéculation.

- (1) Supposons qu'un pays A connaisse un **taux d'inflation** supérieur à celui d'un autre pays B; alors les produits de A deviennent plus chers que ceux de B et s'exportent donc plus difficilement, ce qui finira par engendrer un déficit de la balance commerciale de A; dans un premier temps, le déficit peut être comblé par l'utilisation des réserves de change ou par l'obtention d'emprunts à l'étranger, mais tôt ou tard, les réserves et les possibilités d'emprunts seront épuisées : le pays A n'aura alors d'autre choix que la dévaluation; i.e. la diminution brutale et importante de la parité officielle; on observerait les mêmes effets en cas de **croissance différenciée** entre deux pays : en effet, le pays à la plus forte croissance va enregistrer un déficit commercial par suite de l'accroissement de ses importations causé par la demande accrue de biens de consommation et d'investissement étranger; d'où, au total, la proposition que **des différences de taux d'inflation ou de taux de croissance durables conduisent à modifier brutalement des parités fixes** avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent : pertes de change, épuisement des réserves, chocs brutaux, crédibilité, etc.;
- (2) la spéculation est l'activité qui consiste à acquérir un actif (tableau, action, devise, etc.) pour le revendre plus tard à un prix supérieur. Or, précisément, la fixité des taux de change encourage - maximise peut-on même dire - la spéculation. En effet, tout spéculateur sait que, dans le cadre de parités fixes, un déficit fondamental de la balance des paiements, c'est-à-dire durable et quelle qu'en soit la cause, se traduira

nécessairement par une dévaluation brusque et significative de la monnaie concernée et donc également par un gain important pour ce qui le concerne (ainsi, durant la crise du SME de septembre 1992, G. Soros a raconté comment il avait gagné un milliard de dollars en quelques heures en conséquence de la dévaluation de la Livre sterling).

Apparemment, les **taux de change flottants**, défendus par Milton Friedman dès 1953, semblent échapper à ces critiques. Par essence, de telles parités résultent du jeu de l'offre et de la demande sur le marché des changes : dans ce régime, si une monnaie fait l'objet d'une demande excédentaire, i.e. si sa demande est supérieure à son offre, elle se dépréciera sans qu'il y ait intervention de la banque centrale concernée. Par définition, la valeur externe d'une monnaie s'établit de manière à égaliser exactement son offre et sa demande. Cependant, un examen attentif du passé - de la période postérieure à la première guerre mondiale où les changes flottants ont dominé et de celle qui a suivi 1973 - montre que la flottaison des monnaies encourt les mêmes critiques que la fixité, mais néanmoins à un degré moindre :

- (1) les taux de change flottants conduisent à des parités déséquilibrées : c'est le phénomène de la surréaction (*overshooting*), par quoi il faut entendre que les parités s'écartent sensiblement des taux qui assureraient l'équilibre de la balance des paiements (pensons au dollar qui est passé d'un peu plus de trente francs belges sous Carter à une valeur proche de septante francs sous Reagan avant de replonger vers les trente francs par la suite). La raison en est que ces taux de change se comportent un peu comme des actions en Bourse, c'est-à-dire qu'ils sont déterminés bien davantage par les **anticipations** sur leurs valeurs futures que par la considération de leur valeur intrinsèque;
- (2) du fait que les changes flottants varient, comme on vient de l'expliquer, fortement et par à-coups, la spéculation peut jouer son rôle en contribuant aux surréactions et en en bénéficiant.

De ces développements il ressort que le bon régime des taux de change est celui qui combine à la fois la possibilité de réajustement des parités et la minimisation des mouvements purement spéculatifs.

le régime optimal

On rappellera d'abord quelques définitions. La balance des paiements d'un pays est un relevé de toutes ses transactions avec le reste du monde pendant une période déterminée (généralement le mois ou l'année). On peut y distinguer plusieurs sous-ensemble :

- la **balance commerciale** regroupe les exportations et importations de biens et services;
- la **balance courante** comprend, outre les exportations et importations de biens et services, les « invisibles » et les transferts, i.e. les paiements versés ou reçus sans contrepartie;
- la **balance de base** groupe les opérations courantes et les mouvements de capitaux à long terme; elle exclut donc les mouvements de **capitaux à court terme, essentiellement spéculatifs**.

Compte tenu de ces définitions, la politique optimale du change consistera à laisser **glisser** le cours d'une monnaie vers le haut ou vers le bas pour compenser les différences d'inflation et de croissance sur base du critère **d'assurer, à tout instant, l'équilibre de la balance de base**.

Voyons maintenant quels sont les avantages de cette formule :

- (1) le principal est qu'elle permet à un pays de mener une politique interne autonome et donc, en particulier, de relancer seul; par conséquent, les taux de change glissants aident à desserrer, presque totalement, la contrainte extérieure;
- (2) elle fait pièce à la spéculation parce qu'elle écarte les capitaux à court terme de la détermination du taux de change d'équilibre, mais aussi parce qu'elle exclut les modifications brutales de parités (dévaluation ou changes flottants);
- (3) elle est optimale également pour tous les autres pays : en effet, un pays qui laisse glisser le cours de sa monnaie et assure ainsi l'équilibre de sa balance de base contribue aussi à réduire les surplus ou déficits des balances des autres pays, puisque, par définition, surplus et déficits de l'ensemble des pays s'annulent algébriquement.

le système monétaire européen optimal (SMEO)

Le Système Monétaire Européen (SME) a été mis en place le 13 mars 1979. Il relevait incontestablement d'une grande ambition puisqu'il devait constituer l'élément essentiel « d'une vaste stratégie ayant pour objectifs une croissance soutenue dans la stabilité, un retour progressif au plein emploi, l'harmonisation du niveau de vie et la réduction des disparités régionales ». Comme on le sait, l'Ecu est à la base de tout le système; il représente en fait une monnaie-panier, qui est composé d'une certaine quantité de chaque devise participant au mécanisme de change européen (MCE). La valeur de l'Ecu exprimée en chacune des monnaies est calculée en prenant la contrevaletur dans cette monnaie de toutes les devises du panier. De cette manière, on a défini un **cours-pivot** de l'Ecu dans chaque monnaie. L'ensemble de ces cours-pivots sert alors à déterminer une **grille de parités** (ou cours-pivots bilatéraux). Par rapport à cette grille, le SME admettait des **marges de fluctuation** de 2,25 % de part et d'autre des cours bilatéraux. Fondamentalement, le SME relève donc d'un régime de taux de change fixes, moyennant des ajustements appropriés. Ces ajustements furent nombreux jusqu'en 1987. Par contre, à dater de cette année et jusqu'en 1992, plus aucun réalignement des parités n'est intervenu.

Avec le recul et l'expérience d'une bonne dizaine d'années, il apparaît que le SME ne favorise pas la poursuite de politiques de plein emploi, alors que tel était bien, on l'a rappelé, son objectif initial. Au contraire, la fixité des taux de change nominaux a conduit à des politiques de **désinflation compétitive** centrées sur l'abaissement **relatif** des salaires, politiques qui illustrent une remarque déjà faite par Keynes en 1930 devant le Macmillan Committee : « (...) *si vous êtes partie prenante d'un système international, vous pouvez toujours améliorer vos affaires en diminuant les salaires davantage que vos voisins* ». De plus, l'arrimage des monnaies du « noyau dur » au mark allemand a signifié l'alignement de la France, la Belgique, etc. sur l'objectif de la *Bundesbank* allemande de stabilité des prix au détriment de la résorption du chômage.

Cependant, après la tourmente monétaire de 1992 et celle, surtout, de l'été 1993, les bandes de fluctuation ont été élargies à 15 % de part et d'autre des parités centrales, ce qui transforme de fait le SME en régime de taux de change flottants et cela, même si les francs belge et français ou le florin hollandais s'accrochent avec obstination au mark.

Dès lors, étant donné ces marges de fluctuation extrêmement importantes, les conditions sont réunies pour transformer le SME en un Système Monétaire Européen Optimal, c'est-à-dire, répétons-le, pour adopter une politique du change consistant à laisser le cours des monnaies glisser vers le haut et vers le bas de manière à compenser les différences d'inflation et de croissance entre pays, ce qui, on l'a vu, peut se réaliser en assurant, à tout instant, l'équilibre de la balance de base.

une politique économique de plein emploi

Disons d'emblée - et ceci ne doit maintenant plus être mystérieux - qu'une politique de plein emploi et d'écocroissance combine obligatoirement trois volets qui doivent être appliqués simultanément :

- la stimulation de la dépense globale;
- la maîtrise des hausses de prix et l'orientation des anticipations inflatoires;
- l'adoption de taux de change glissants dans le cadre - si possible - du Système Monétaire Européen Optimal.

Voyons d'abord le premier volet. Globalement, il s'agit d'accroître à la fois la consommation et l'investissement. Une objection sera immédiatement avancée : vous négligez la contrainte budgétaire, où trouverez-vous les sommes nécessaires pour assurer l'accroissement de la dépense agrégée ? La réponse n'est pas difficile : les réformes de structure proposées - en particulier le retour du produit de la création monétaire à l'Etat et l'indexation généralisée des dettes et engagements à long et moyen terme - sont précisément destinés à fournir les moyens financiers indispensables à une politique volontariste de plein emploi. Ceci acquis, il faut encore répondre à la question de savoir comment stimuler la dépense.

Pour ce qui concerne la consommation, l'accroissement de la dépense doit s'appuyer principalement sur l'augmentation des transferts sociaux (notamment allocations de chômage, pensions, minimex, allocations familiales) et sur un allègement des taux de taxation pour les revenus bas et moyens. Dans ce cadre, la réduction du salaire indirect par la prise en charge étatique d'une partie des cotisations sociales relatives aux revenus inférieurs aux deux

tiers du salaire médian¹ est de nature à favoriser l'embauche des travailleurs les moins qualifiés. Au total, la diminution du chômage qui résultera de ces mesures diverses contribuera à augmenter le revenu des ex-chômeurs et donc la consommation, en même temps qu'elle fournira à l'Etat des recettes supplémentaires sous forme de cotisations sociales.

Quant à l'investissement, le but est de le diriger pour rencontrer les objectifs d'une croissance soutenable et du développement du secteur de l'économie sociale. Ces objectifs recouvrent en particulier :

- une politique **systématique** d'abaissement du coût de financement des entreprises d'économie sociale et de leur cœur, les entreprises autogérées de production;
- le «musclage» des entreprises du secteur public, dans des domaines bien spécifiques tels la promotion des transports en commun, l'urbanisme, le logement, la gestion des déchets, etc.;
- l'orientation vers le développement de la «matière grise» *via* les écoles, les universités, les centres de recherche, ce que les économistes appellent la «croissance endogène».

Pour accompagner cette politique de relance et de plein emploi, une gestion directe des prix et des revenus est nécessaire. La politique des prix a pour objet spécifique de brider les anticipations inflationnistes. Elle peut prendre différentes formes : blocage total, contrat de programme, contrôle sélectif et flexible. C'est cette dernière formule qui a notre préférence dans la mesure où elle consiste à tenir en laisse les prix les plus importants qui contribuent à la formation des coûts des entreprises et à accepter des réajustements de prix limités en fonction principalement des prix des produits importés. La politique des revenus a, elle, comme objectif, de maintenir constante, du moins dans un **premier temps**, les parts relatives du Capital et du Travail. Ce résultat peut être atteint par l'intermédiaire de la réforme structurelle qui consiste à indexer tous les revenus et créances :

1. Le salaire médian est la limite qui sépare en deux groupes égaux en nombre l'ensemble des salariés : 50% d'entre eux disposent d'un salaire supérieur à cette limite, et 50% d'un salaire qui lui est inférieur.

- pour ce qui concerne les revenus salariaux, un contrat doit être passé avec les organisations syndicales;
- comme on l'a vu, les intérêts et le capital sur les emprunts de l'Etat peuvent parfaitement être indexés de même, bien entendu, que tous les revenus;
- enfin, le contrôle des prix est la principale voie par laquelle passe le contrôle des revenus non salariaux.

On en vient maintenant au troisième volet d'une politique de plein emploi et de croissance soutenable, à savoir l'adoption d'un mécanisme de change approprié. De ce point de vue, la direction à suivre a été précisée : elle passe par la mise en place du Système Monétaire Européen Optimal - on n'y reviendra pas. Une question additionnelle se pose cependant : le cours du franc belge représente-t-il aujourd'hui une parité d'équilibre ? La réponse, une fois de plus, a été fournie par l'expérience puisque, lors de la tourmente de l'été 1993, le franc a fait l'objet d'une décote de 5 à 6 %. Il en résulte qu'avant même de laisser glisser le franc, il est indispensable de procéder à une dévaluation d'un montant comparable. Psychologiquement et du point de vue de la crédibilité des politiques publiques - comme dirait un «nouvel économiste classique» -, une dévaluation marquerait clairement la fin de la liaison du franc belge au mark allemand et donc la volonté de rompre explicitement avec les désinflationnistes compétitives pratiquées un peu partout en Europe.

La politique qui vient d'être esquissée, si elle est poursuivie de manière cohérente pendant un laps de temps suffisant, débouche à la fois sur une croissance finalisée - un développement soutenable - et la résorption progressive du chômage. Sur le plan directement politique, elle conduit naturellement à l'instauration d'un rapport de force plus favorable aux organisations des travailleurs et à la gauche en général. Tout aussi naturellement, ce rapport de force amélioré et cette politique de plein emploi devraient permettre d'élargir la majorité politique sur laquelle s'appuierait un gouvernement de gauche.

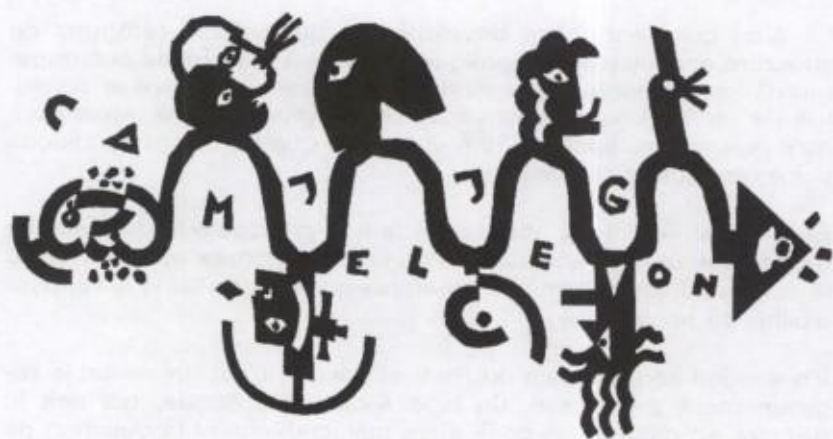
C'est dans ce cadre précis qu'il faut envisager la réduction du temps de travail et le passage aux trente-deux heures. Il doit être clair que l'objectif visé n'est pas «de partager le chômage», mais d'augmenter le temps libre, c'est-à-dire le temps consacré à l'autonomie et à l'épanouissement personnels.

conclusions

Le plan qui vient d'être développé et qui articule réformes de structure et politique économique destinée à résorber le chômage, fournit les éléments d'une stratégie socialiste offensive et constitue de ce fait une alternative au libéralisme ambiant. Mais pour qu'il puisse être appliqué, il faut encore que plusieurs conditions politiques soient réunies.

En premier lieu, il est nécessaire que la principale force politique de gauche, le Parti socialiste, s'en fasse le porteur et rompe avec le soi-disant «socialisme du possible» qui n'est en fait que l'impossibilité du socialisme...

En second lieu, au-delà du Parti socialiste, c'est un véritable regroupement majoritaire, un bloc social et politique, qui doit le prendre en charge. Se pose alors inéluctablement la question de savoir quel est le niveau d'application du Plan le plus approprié : l'Europe, la Belgique, la Wallonie. Si l'Europe constituait une fédération politique, il est certain que c'est à ce niveau qu'il faudrait agir. Malheureusement, on est très loin du compte. Alors, un tel programme est-il réalisable dans le cadre belge, étant donné les rapports de force politiques qui y dominent ? La réponse est rien moins qu'évidente compte tenu du caractère avancé, socialiste, des réformes de structure proposées. Quant à la Wallonie, ses compétences et ses moyens financiers sont trop limités, aujourd'hui, pour lui permettre de développer pleinement la politique économique nécessaire : contrairement à ce que pensait André Renard et avec lui une bonne partie du mouvement syndical, le fédéralisme ne suffit pas pour mettre en œuvre les réformes de structure. A tout le moins, dans les conditions actuelles, une organisation confédérale de l'Etat belge constitue-t-elle un préalable à l'application d'un véritable Plan pour l'emploi. Mais au-delà du slogan, la définition d'une telle organisation suppose des études poussées tant il est vrai que la vérité est toujours concrète, ainsi que le disait Gramsci.



Un et divers.

l'écodéveloppement comme projet de société ou la «sortie de crise» vue par les écologistes *

philippe defeyt

l'écodéveloppement : la logique des besoins

La sortie de crise de la Wallonie passera par une remise en cause profonde de la représentation - le versant culturel - et du contenu - le versant politique - de ce qu'il est convenu d'appeler le progrès socio-économique.

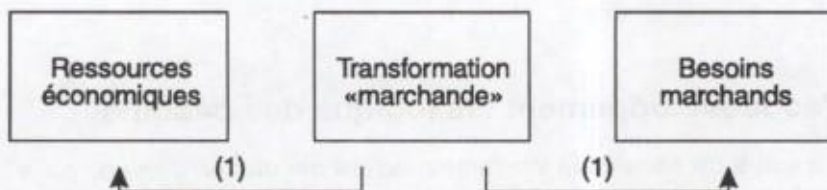
La vision toujours dominante du progrès socio-économique s'exprime dans les notions de PIB, croissance, parts de marché, emploi, ..., tous indicateurs dont les résultats récents plongent la société, les partenaires sociaux et les politiques dans le désarroi et, donc, l'inquiétude. Ce désarroi s'explique notamment par la longueur de la crise, les essais infructueux pour en sortir, les contraintes nées de l'internationalisation de l'économie et le vide de la pensée, elle-même expliquée par l'absence de tout projet mobilisateur. La crise a aussi une dimension culturelle : en effet, comment expliquer autrement le recours à la notion de crise alors que les statistiques de la comptabilité nationale - l'indicateur fé-

* Texte publié dans la revue *Critique régionale* de l'ULB, 20, 1994.
Philippe Defeyt est économiste et député Ecolo.

tiche des économistes - montrent que la production annuelle de biens et services a été multipliée par 2,5 au cours des trente dernières années et a augmenté de 2,5 % par an en moyenne (soit un doublement en trente ans) pendant la période dite de crise. Les indicateurs qui sont au cœur des décisions politiques et des discussions sociales ne disent donc plus le vécu quotidien, en tout cas le vécu de tous les citoyens.

Pour illustrer ceci, et par-là même définir quelque peu une autre représentation du progrès, partons d'un schéma simplifié tel que pourrait le donner un professeur d'économie en première candidature : le système de production transforme des ressources en biens et services qui satisfont les besoins marchands. Cette «transformation» se traduit, en caricaturant cette lecture classique, par une double flèche unidirectionnelle.

Schéma n° 1 :



(1) Externalités négatives et positives

Certes, des analyses plus poussées complexifient ce schéma

- en intégrant les besoins et ressources non monétarisés (ex : le plaisir donné par un beau paysage);
- en admettant une rétroaction, négative ou positive, du système de production sur la satisfaction des besoins ou l'état des ressources (= les externalités).

La prise en compte de ces deux dimensions, réelle dans la littérature et certains discours, est cependant insuffisante dans la représentation dominante du système socio-économique et dans les décisions politiques concernant sa gestion.

Ces trois pôles de l'analyse économique classique peuvent, à condition d'être étendus dans leur contenu et d'être inscrits dans

un triangle relationnel, servir à proposer une autre représentation du progrès et des mécanismes permettant de le réaliser.

Les besoins restent le point de départ de l'analyse mais le projet écologiste

- ambitionne de créer les conditions nécessaires pour satisfaire tous les besoins : les besoins «marchands» mais aussi le besoin d'être reconnu, de se sentir utile, de se sentir «bien dans sa peau»,... Cette ambition s'exprime dans la volonté de mettre au cœur du débat politique la notion de «bien-être»;
- se préoccupe des besoins jugés essentiels de tous les citoyens (accès équitable) et de la qualité au moins autant que de la quantité;
- veille à intégrer les besoins des autres (ceux qui vivent ailleurs et vivront demain ont le même droit que nous de satisfaire leurs besoins).

Comme l'exprime Ignacy SACHS, «*cette perspective nous renvoie immédiatement à ce qu'on pourrait appeler la **logique des besoins**, par opposition à la logique de la production - les deux choses étant bien entendu étroitement liées, les besoins sociaux ne pouvant être satisfaits qu'à travers la production. Mais cela fait une très grosse différence que de partir de la logique des besoins, de définir quels sont les besoins fondamentaux (matériels et culturels) et de postuler que les besoins fondamentaux de tous les hommes soient satisfaits dans les délais les plus courts (...) plutôt que de commencer par une logique de production et de dire qu'il faut dans un premier temps faire lever le gâteau, avant de pouvoir songer à sa plus juste répartition. Production et répartition, finalités et instrumentalités doivent être discutées d'emblée. (...) s'il ne s'agit pas de tomber dans l'ascèse, il n'est pas question de satisfaire seulement les besoins fondamentaux de caractère physiologique.*»

Si toutes les ressources (ressources économiques et autres) sont prises en compte dans la réflexion des écologistes, le problème de base qu'ils ont à résoudre est le même que celui que la science économique veut aider à résoudre, à savoir la nécessité de choisir entre des utilisations concurrentes de ressources rares. Il y a donc nécessité de trouver des mécanismes d'arbitrage, mécanismes économiques ou juridiques.

Enfin, la recherche de l'efficacité du processus de transformation des ressources en biens et services ne distingue pas vraiment l'approche des écologistes d'approches plus classiques de la «gestion» économique mais les écologistes prétendent à donner une envergure plus grande à la notion d'efficacité. Outre la maximisation du rapport produits/ressources, il s'agit :

- d'éviter un impact négatif des processus de production sur le bien-être. Une certaine vision de l'efficacité (ex : la rapidité des transports de marchandises) est effectivement à l'origine de retombées négatives (ex : un niveau de bruit important). Cette préoccupation conduit à introduire une dimension «durée» dans la recherche de efficacité productive; en effet, certaines retombées négatives ne se manifestent qu'à terme, par accumulation, ce que les écologistes appellent la dette cachée (ex : l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère ou de métaux lourds dans les nappes phréatiques);
- de favoriser le recours à des ressources renouvelables, ce qui introduit le critère de la durée dans la mesure de l'efficacité.

Cette brève description d'un système de satisfaction des besoins revu et corrigé peut être étoffée par quatre réflexions.

1. Le système de transformation de ressources en produits susceptibles de rencontrer des besoins ne se limite pas à son versant marchand. L'autoproduction, ce que d'aucuns appellent la sphère autonome, permet aussi une telle transformation.

2. Parmi les ressources, le projet écologiste accorde une importance particulière à la ressource qui est, pour chaque individu, la plus précieuse de toutes, à savoir le temps disponible. A l'instar du pétrole, personne ne connaît l'importance des réserves qui lui sont attribuées de cette ressource qui est ni réutilisable ni recyclable. Tout au plus, comme d'autres ressources non renouvelables, est-il souhaitable et possible de l'utiliser plus efficacement. A cet égard, les modalités de l'organisation du système productif et de la participation des citoyens à son fonctionnement sont d'une importance cruciale pour une bonne utilisation de cette ressource.

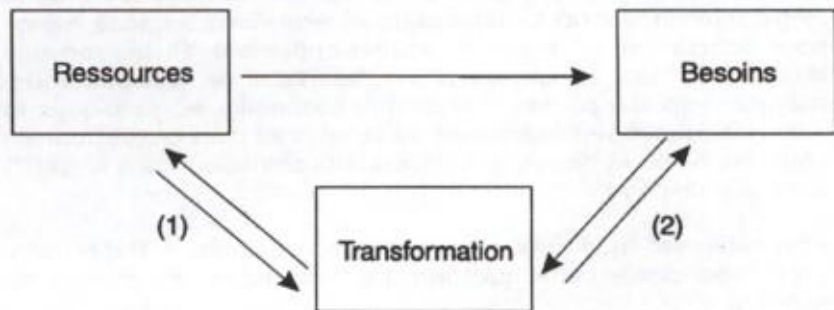
3. Ceci dit, les modalités de participation de chaque citoyen au processus de transformation des ressources et de répartition des revenus est un débat toujours ouvert au sein des écologistes. Deux grandes thèses coexistent plus ou moins harmonieusement.

La première envisage l'introduction de l'allocation universelle qui, par les modifications économiques et culturelles qu'elle est supposée induire, conduirait «spontanément» à une meilleure répartition des emplois. Le seconde, reprise par exemple dans le programme d'ECOLO, conduit à proposer un programme ambitieux et volontariste d'aménagement et de réduction du temps de travail en même temps qu'une modification profonde (individualisation, plus grande progressivité) des mécanismes de redistribution des revenus.

4. La volonté d'orienter plus la manière de satisfaire les besoins (utilisation des ressources et processus de transformation) conduit à accorder une grande importance aux instruments (écotaxes, redevances, consignes, subsides, ...) qui permettent d'orienter les décisions individuelles dans le cadre d'une décentralisation des décisions.

Ces diverses considérations peuvent se traduire graphiquement ainsi.

Schéma n° 2 :



- (1) Renouveau des ressources (ex : reboisement)
- (2) Logique des besoins plutôt que logique de production
- (3) Autoproduction

l'écodéveloppement : un projet wallon

Les orientations générales tracées à grand trait ci-dessus - regroupées sous le label d'écodéveloppement par les écologistes - peuvent être concrétisées dans les choix politiques régionaux. Les compétences régionales étant limitées, il est évident que des politiques d'encadrement doivent être menées à d'autres niveaux (fédéral et européen). On notera en particulier que

- les projets régionaux d'écodéveloppement n'ont pour la plupart aucune chance de survie si ne sont pas modifiées certaines «règles du jeu» au niveau international : règles du GATT, normes de Maastricht, fluctuations spéculatives des changes. Le cas dramatique de la Cellulose des Ardennes (dumping monétaire et écologique sur le prix des pâtes à papier importées) illustre parfaitement cette nécessité;
- les politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail doivent quant à elles être organisées, pour l'essentiel, dans le cadre fédéral.

Néanmoins, les compétences et les marges de manœuvre de la Région wallonne sont plus larges que généralement supposé, même pour concrétiser un projet d'écodéveloppement. Si les moyens budgétaires sont effectivement insuffisants, il ne faut pas sous-estimer l'importance des instruments économiques, juridiques et culturels (quelle représentation de la crise et d'un projet pour en sortir les actes et discours de l'Exécutif contribuent-ils à forger ?) dont elle dispose.

Concrètement, que peut faire la Région wallonne ? Reprenons, pour répondre à cette question, les trois pôles du triangle du schéma n° 2.

En ce qui concerne les **besoins**, la Région doit faire l'inventaire et l'analyse des besoins mal ou pas satisfaits. En particulier dans les domaines suivants :

- la mobilité (dans certaines sous-régions ou pour certaines catégories de personnes)
- le logement (qualité, localisation, accessibilité financière) en ce y compris les consommations énergétiques et d'eau
- l'environnement, le cadre de vie et le «bien-être» au sens large (quiétude, paysages, aménagement du territoire, tissu

relationnel, ...)

- l'alimentation.

La notion de besoins «mal ou pas satisfaits» renvoie à plusieurs dimensions différentes, quantitatives et qualitatives. On fera aussi remarquer que l'existence de logiques commerciales ou économiques aboutissant à faire consommer ou dépenser plus qu'il ne le faut pour satisfaire certains besoins - c'est notamment le cas en matière d'énergie et d'eau - est englobée dans cette notion. A titre de cadrage de ce débat, il n'est pas inutile de rappeler la structure du budget des ménages wallons (voir tableau 1 page suivante).

Cette analyse permanente des besoins et des modalités pour les rencontrer

- nécessite la mise au point d'autres indicateurs (cf. par exemple, les travaux exploratoires du PNUD pour construire des indicateurs sur le développement humain);
- passe par une participation des premiers concernés à la définition des besoins;
- doit se retrouver sous une forme ou une autre dans les contenus enseignés à l'école.

Les **ressources**, économiques, physiques et culturelles dont dispose la Région pour rencontrer les besoins de ses habitants doivent faire l'objet d'un inventaire permanent. Les ressources concernées sont bien évidemment les ressources existantes, renouvelables et non renouvelables, mais aussi les ressources potentielles (par exemple, les cultures non alimentaires - énergie, fibres, matières premières pour la chimie, ... - qui pourraient être cultivées simultanément ou alternativement aux cultures actuelles). Cet inventaire doit être complété par une bonne connaissance des techniques de valorisation et d'exploitation de ces ressources.

Cette manière d'appréhender la question des ressources :

- permet d'ouvrir un débat sur les utilisations concurrentes des ressources (ex : l'utilisation du sol) notamment en libérant les imaginations trop contraintes par ce qui se fait ou s'est toujours fait;
- doit se retrouver dans le contenus enseignés aux économistes, ingénieurs, ...;

Tableau n° 1 : Les grandes catégories de dépenses des ménages. Ménages wallons - en %

Catégorie de dépenses	Dépenses
Aliments	21,1
dont pain et céréales 2,5
viande 5,8
lait, fromage, œufs 2,2
eaux conditionnées 0,4
Habillement	6,9
Loyer, chauffage, eau 28,1
dont logement et charges 21,4
eau 0,5
chauffage, éclairage 6,2
Meubles, ustensiles de ménage	7,1
Soins corporels et santé	4,0
Transports et communications	13,0
dont achats de véhicules 4,4
dépenses d'utilisation véhicules 6,1
services de transport 0,9
postes et télécommunications 1,6
Culture et loisirs	7,0
Autres biens et services	13,6
Total (sans ristournes)	100,7
Ristournes	0,7
Total (après ristournes)	100,0

Source : Enquête 1987-1988 sur les budgets des ménages de l'INS.

- permet d'activer le passage du non renouvelable vers le renouvelable.

Ignacy SACHS précise quelque peu cette approche : *«C'est au niveau de la promotion des techniques qui valorisent les ressources potentiellement abondantes et ménagent les ressources rares que nous retrouvons la problématique du renouvelable, à commencer par l'énergie solaire (...) (A cet égard,) il convient de mentionner et de privilégier dans notre réflexion la bioconversion de l'énergie solaire et les nouveaux usages industriels des ressources renouvelables. (...) Enumérons quelques grands chapitres de ce dossier particulièrement prometteur. Le premier est la bioénergie, c'est-à-dire la production d'énergie à partir du végétal. (...) Le second chapitre est celui des polymères, c'est-à-dire la production des plastiques et des caoutchoucs synthétiques à partir de matière végétale. (...) Le troisième chapitre est celui des protéines : protéines extraites directement des feuilles des plantes terrestres et aquatiques ou protéines produites par des méthodes de microbiologie industrielle (...) Le quatrième chapitre, ce sont les matériaux de construction d'origine organique. Notre attention se portera en particulier (...) sur la combinaison de ces matériaux organiques avec certaines méthodes de traitement ou d'imprégnation plus ou moins sophistiquées, qui donnent de nouvelles qualités physiques aux produits d'origine végétale.»*

Une **gestion efficace** (voir supra) du système de transformation des ressources passe notamment par :

- un renforcement des conditions contractuelles imposées par la Région dans le cadre des aides à l'investissement. Devraient figurer dans le contrat liant la Région et les entreprises aidées par exemple des clauses favorables à une meilleure répartition de l'emploi (limitation des heures supplémentaires, répartition équitable d'éventuelles périodes de chômage économique, ...) et au respect intégral des normes de protection de l'environnement;
- un rôle plus actif des commandes publiques et des interventions publiques directes (SRIW, Intercommunales de développement, ...) pour favoriser le démarrage d'activités satisfaisant aux critères de l'écodéveloppement. Par exemple : généraliser l'usage de bois indigènes dans la construction résidentielle;
- une meilleure connaissance des externalités négatives (pol-

lutions diverses) et un recours accru aux réglementations et mécanismes économiques pour les réduire;

- une gestion plus économique des ressources (énergies non renouvelables, eau, ...) passant par des politiques basées sur des instrument juridiques, économiques et culturels. Par exemple : politiques de prévention en matière de déchets;
- la mise au point d'autres indicateurs. Le tableau ci-après reproduit, à titre d'illustration, quelques indicateurs classiques et «environnementaux» des activités productives.

Tableau 2 : Essai d'intégration de la dimension environnement dans les comptes nationaux - Pays-Bas - 1989 - en %

Secteurs	Indicateurs économiques			Indicateurs environnementaux				
	PIB net	Emploi	Exports	Détérioration couche d'ozone	Acidification	Effet de serre	Eutrophisation	Accumulation de déchets
Agriculture	4	4	6	0	47	13	85	5
Industrie	20	19	69	54	24	36	11	40
Electricité	1	1	0	0	10	28	1	1
Construction	6	8	1	25	1	1	0	21
Transport	5	5	10	6	12	6	1	13
Services	64	64	16	15	7	17	1	20
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Central Bureau of Statistics, Pays-Bas

Le projet présenté ci-après n'implique pas nécessairement, c'est aussi la thèse de Nadine Gouzée (voir référence), un changement radical du paradigme¹ de la science économique. Mais **il rend au politique la mission de fixer les orientations et priorités socié-**

1. Paradigme : «selon l'épistémologie de Kuhn, le changement de paradigme correspond à une révolution scientifique, le paradigme étant un ensemble de théories et de méthodes jugées suffisamment fécond pour être adopté par la quasi-totalité des chercheurs scientifiques dans un domaine donné.» (in Nadine GOUZEE)

tales au service desquelles doit se mettre l'économie. Eviden-
ce ? Peut-être. Mais c'est bien souvent l'inverse qui se fait et cette
évolution est devenue le lieu commun du discours politique : «On
ne va pas contre les forces du marché, les spéculateurs savent
ce qu'ils font,...». La mise en œuvre d'un projet d'écodéveloppe-
ment passe donc aussi par une révolution culturelle.

bibliographie indicative

Nadine GOUZEE, «Un an après la CNUED de Rio : vers un sou-
tenable développement du bien-être ?», *Wallonie*, 93/3.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1993*,
Economica, 1993.

Ignacy SACHS et al., *Initiation à l'écodéveloppement*, Collection
Regard, Privat éditeur, 1981.



Où Alcibiade n'a pas trouvé
l'Iliade d'Homère - poète.

travailler plus pour travailler tous *

hedwige peemans-poullet

Il y a dans notre pays quelque neuf cent mille adultes, en âge d'activité, qui ne trouvent pas à gagner leur vie normalement par leur travail. La Belgique est ainsi dans le «peloton de tête» de la honte sociale.

Pour cesser de détenir ce sinistre record, plusieurs propositions sont en présence. Les unes visent à réduire le temps de travail pour partager le travail disponible, selon divers types de modalités. Les autres visent à créer ou développer de nouveaux emplois en s'appuyant, d'une part, sur les capacités et aptitudes des chômeurs, et d'autre part, sur les besoins non satisfaits de la population, besoins plus ou moins exprimés et plus ou moins solvables. Dans ces quelques lignes, je voudrais brièvement critiquer la première proposition et soutenir la seconde.

L'idée de résorber le chômage par la réduction du temps de travail repose, à mon avis, sur des analyses tout à fait contestables économiquement et socialement. Evoquons rapidement les principaux points contestables. L'idée que la réduction du temps de

* Cet article a été publié dans *La Semaine Sociale* n°2, juin 1992. Hedwige Peemans-Poullet est rédactrice en chef de *En Marche* et membre de l'Université des Femmes.

travail puisse résorber le chômage repose d'abord sur un raisonnement économétrique qui transforme la réalité complexe de la personne du chômeur en un chiffre abstrait. En effet, c'est seulement le simplisme du calcul (diminuer de 10%, par exemple, le nombre d'heures prestées par travailleur permettrait d'augmenter le nombre de travailleurs de 11%) qui permet de faire croire à la radicalité de la solution¹. Or, il est évident que la population en chômage est asymétrique par rapport à la population occupée et qu'il est impossible de faire rentrer les chômeurs actuels dans la structure actuelle des emplois².

A moins de considérer comme normal, par exemple, qu'un maçon de Turnhout, quarante-cinq ans, marié et père de famille, accepte de se convertir en une infirmière de moins de trente ans à Arlon : en disant cela, je montre seulement (en caricaturant un peu !) la violence du langage des analyses économétriques.

L'idée «réduction du temps/partage du travail» repose aussi sur une analyse macroéconomique qui s'avère incapable de tenir compte des divers cloisonnements du marché du travail³. Prenons le simple cas de la répartition géographique des emplois. Il est bien évident que la réduction du temps de travail à Mons est bien incapable de résorber le chômage de Mons. Faudrait-il alors que les chômeurs de cette région aillent travailler ailleurs, abandonnant leurs habitations, désertant écoles, magasins, services de soins et créant ainsi de nouveaux déséquilibres économiques et so-

1. «La stratégie tendant à résoudre ce problème en diminuant la durée du travail s'inspire d'une idée très simple», dit H. Seifert : «Si chaque salarié travaille un peu moins et de ce fait a une production légèrement inférieure par jour ou par semaine, alors l'apport de travail global requis pour un niveau donné de production peut être réparti sur un plus grand nombre de personnes», dans R.I.T., vol. 130, 1991, p. 553.

2. Voir, par exemple, la complexité pour le seul secteur de la construction qui comprend vingt-trois professions et plus de cent-vingt qualifications. Une étude récente du S.E.R.V. montre, pour la Flandre, les difficultés de l'ajustement en tenant compte de ces professions et qualifications, mais aussi des répartitions géographiques (bureaux subrégionaux, ...), de l'âge moyen des chômeurs et de l'âge maximum des offres d'emploi, des années d'expérience et disponibles, etc.

3. Ce terme ne renvoie pas, ici, à la théorie de la segmentation développée par PIORE.

ciaux ? Je suppose que personne n'envisage une telle solution. Mais alors la réduction du temps de travail ne pourrait qu'accroître les déséquilibres régionaux. Un raisonnement macroéconomique est, en effet, toujours linéaire, et sa traduction dans la réalité ne peut donc qu'accroître les inégalités sociales et les déséquilibres préexistants.

L'idée de partage du «travail disponible» qui part de l'analyse de l'emploi amène automatiquement la concertation sociale au sujet du chômage dans le champ de ceux que l'on considère, à tort, comme les seuls «pourvoyeurs» d'emplois, c'est-à-dire les employeurs. Or, il faudrait d'abord cesser de faire aux patrons l'honneur de les considérer comme les seuls pourvoyeurs d'emplois et de rémunérations⁴. Nous nous sommes enfermés dans une illusion d'optique qui provient principalement de notre incapacité d'une part, à exiger une augmentation des fonctions étatiques (redéploiement des services publics) et d'autre part, à développer et transformer les besoins de base de la population en emplois dans le secteur non-marchand. Sur cette question de la résorption du chômage, si nous entrons en concertation avec le patronat, quel serait le rapport des forces ? D'un côté, le patronat est complètement anorexique vis-à-vis des travailleurs réels, et de l'autre, les organisations sociales voudraient leur faire avaler plusieurs centaines de milliers de chômeurs... Quel chantage en perspective ! Qui va payer le prix d'une transaction aussi inégale ? Le patronat ne manquera pas d'exiger une dérégulation plus grande encore et une **flexibilité** des travailleurs qui n'aura plus de limites... Si les syndicats avaient, dans cette concertation-ci, le pouvoir d'imposer leur volonté, alors ils l'auraient aussi pour des solutions qui paraissent meilleures. Il me semble que pour cette raison, rien ne nous empêche de tourner partiellement le dos aux employeurs.

Cette idée de «réduction du temps de travail/résorption du chômage» est aussi issue d'une analyse portant exclusivement sur le secteur secondaire et sur la partie du tertiaire où les gains de productivité sont réalisés et réalisables. Elle est d'une étonnante indifférence vis-à-vis des conséquences d'une telle réduction pour les secteurs publics et ceux de l'économie sociale. Que la réduction du temps de travail soit d'emblée générale et imposée par la loi, ou d'abord sectorielle et imposée par des conventions collectives, cela ne change rien au fond du problème; le temps de travail

4. Comme si d'ailleurs nous nous efforcions d'oublier qu'ils sont aussi les grands destructeurs de l'emploi.

s'alignera de toutes façons sur la norme la plus basse. On peut estimer, me semble-t-il⁵, qu'à peine 50% des emplois actuels relèvent des secteurs à profit et peuvent donc aisément supporter le coût d'une réduction du temps de travail⁶. Mais que ferons-nous quand il faudra appliquer une réduction de 10% du temps de travail dans l'enseignement, les hôpitaux, les maisons de repos, les entreprises publiques, les administrations, les services d'aides familiales,... ? Est-ce qu'on va réduire de 10% le temps de présence des élèves à l'école, ou bien trouvera-t-on tout à coup la force d'imposer aux pouvoirs publics d'engager 11% d'enseignants en plus ? Et la poste, et les transports publics ? Ce seront les utilisateurs qui paieront la différence ? Le seul fait que les défenseurs de la réduction massive du temps de travail n'expliquent pas comment ils envisagent la réduction du temps de travail dans les secteurs de l'économie sociale et les secteurs publics me paraît tout à fait inquiétant. C'est entraîner une moitié du monde du travail à oublier l'autre et cela, au nom des chômeurs...

En outre, la réduction du temps de travail suppose, en tout cas partiellement, une **privatisation** des gains de productivité des secteurs précités et cela au moment où précisément, nous devrions absolument socialiser ces gains. Les gains de productivité (des secteurs qui en ont) finissent habituellement, en effet, par être partiellement «privatisés», c'est-à-dire attribués individuellement aux travailleurs, soit sous forme d'augmentations salariales (espèces ou avantages divers), soit sous forme d'augmentation du temps libre. Une réduction du temps de travail avec maintien du salaire ou faible réduction du salaire équivaut à redistribuer et répartir entre les travailleurs occupés, à titre individuel, une partie de ces gains de productivité. L'embauche compensatoire équivaut à la socialisation d'une autre partie de ces gains. Malgré cette privatisation partielle des gains de productivité, dans certains secteurs, il n'est pas certain que les travailleurs accepteraient aujourd'hui de s'engager sur une telle voie. En effet, depuis un certain nombre d'années, ils assument de plus en plus complètement la charge de la sécurité sociale, ils assument les charges de la politique de l'emploi, et avec les allocataires sociaux, ils assument, par l'aus-

5. Je me demande d'ailleurs pourquoi ceux qui proposent la réduction du temps de travail ne se donnent pas la peine de proposer de telles évaluations.

6. Il serait utile aussi d'avoir, au sujet de cette éventuelle réduction du temps de travail, une réflexion particulière à propos des petites PME du secteur marchand.

térité sociale, la charge des intérêts de la dette publique, elle-même liée en très grande partie aux subsides publics octroyés aux entreprises. De plus, il est évident que pour créer des emplois dans les secteurs publics et de l'économie sociale, nous devons mobiliser toutes les ressources disponibles et notamment celles qui proviennent de l'accroissement des gains de productivité.

Finalement, cette proposition «réduction du temps de travail/résorption du chômage» se situe trop dans une perspective acceptant les impératifs libéraux qui voient dans le travailleur (et son salaire et ses conditions de travail et son adaptation professionnelle, ...) **une variable économique**. Celle-ci doit, dans la perspective libérale, s'adapter continuellement aux autres paramètres de la vie économique (la compétitivité, le taux de profit, la mondialisation de l'économie, ...), qui sont présentés comme incontournables, en d'autres termes comme des **constantes**. Il est urgent de redonner à la réalité sociale son armature théorique : les travailleurs, avec leur histoire, leur niveau de scolarisation, leurs qualifications professionnelles, leurs traditions professionnelles, le niveau de vie ambiant, leurs exigences en matières de relations professionnelles, de conditions de travail et de protection sociale, etc., sont une donnée de base, un invariant, un seuil à partir duquel il convient de discuter, d'aménager les variables de la vie économique. Ne pouvons-nous dans la question de la résorption du chômage partir de là ?

Beaucoup d'autres éléments mériteraient encore d'être évoqués, mais je voudrais en venir au point essentiel : que proposer pour résorber le chômage ?

Partons de deux approches complémentaires : les besoins non satisfaits de la population et les capacités et aptitudes des chômeurs. Les besoins non satisfaits de la population : ils sont innombrables. On ne peut pas faire trois pas sans avoir à en citer dix. Tous les adultes, belges et immigrés, qui ne savent pas lire, écrire et calculer..., les jeunes qui décrochent de la vie sociale, les tout-petits qui ne trouvent pas à crêcher, les enfants en âge scolaire qui manquent d'activités parascolaires sportives ou artistiques, ou encore, l'encadrement du maintien à domicile, le C.H.A.F. proposé par Vie Féminine, les aides à fournir aux personnes âgées, l'accompagnement des mourants, mais aussi, la rénovation, l'embellissement et l'entretien des lieux publics, rues, chemins de campagnes, cours d'eau,... Même chose pour les monuments, les oeuvres d'art, les musées,... Tout est à faire et on voudrait réduire

le temps de travail ? C'est absurde. Et ici, j'évoque seulement les besoins connus et répertoriés. Si notre imaginaire social n'avait pas été congelé par des années d'un libéralisme triomphant⁷ et par le totalitarisme d'un discours économique-centriste, nous aurions gardé nos capacités à réfléchir en termes humains et sociaux et nous serions continuellement soucieux d'améliorer l'être-au-monde de la population vivant en Belgique. Les besoins de la grande majorité de la population sont infinis, et songer avant tout à les satisfaire relève de la plus élémentaire démocratie.

La seule chose qui nous arrête dans cette démarche est la question du financement de la satisfaction de ces besoins. Et si c'est la seule chose qui nous arrête, nous ne devons garder en tête qu'une idée : comment trouver les moyens ?

Il y a principalement quatre pistes à creuser : il faut d'abord agir sur les finances publiques, récupérer certains cadeaux fiscaux exorbitants⁸, imposer correctement les bénéfices des sociétés, le patrimoine, revoir comment diminuer les intérêts de la dette (emprunt de reconversion ou de consolidation ?) ou asseoir sur ces intérêts des cotisations sociales affectées précisément à la résorption du chômage, sans parler de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et toute la panoplie des moyens qui sont à notre disposition pour réduire par la redistribution publique les inégalités socio-économiques...

La deuxième piste est déjà toute tracée, mais nous n'arrivons pas à tirer le meilleur parti de ses promesses. Il s'agit de tous les fonds qui sont alimentés et destinés à des politiques d'emploi : cotisation de solidarité à charge de certains agents du secteur public, cotisations à verser dans le fonds pour l'emploi et cotisations pour les groupes à risques... Cette politique qui prouve la solidarité des travailleurs à l'égard des chômeurs, souffre cependant de certains freins institutionnels et organisationnels qui viennent limiter l'impact des ressources disponibles. Il ne paraît pas impossible cependant d'envisager de globaliser ces efforts et de décider de les affecter à un fonds pour le développement du secteur de l'économie sociale. C'est dans ce cadre, bien sûr, que les gains de productivité des secteurs qui en font devraient être mobilisés pour

7. Dont les échecs sont cependant retentissants : il suffit d'additionner les ventes, dépeçages et fermetures d'entreprises.

8. Récupérer le seul cadeau du «quotient conjugal» ne permettrait-il pas de mettre au travail quelques soixante mille chômeurs ?

la création d'emplois dans un autre secteur du marché du travail (services publics et économie sociale).

Il ne faut pas oublier, c'est la troisième piste, que le budget des allocations de chômage peut, au *prorata* du nombre des chômeurs mis au travail, être mis à la disposition du développement de l'emploi non marchand. Dans le même ordre d'idées, on peut chercher à utiliser plus systématiquement d'autres dispositions sociales existantes. On pourrait, par exemple, mettre en congé-éducation, pendant six mois ou un an, tous les travailleurs de telle ou telle tranche d'âge (par exemple entre quarante et quarante-cinq ans) qui n'ont pas les acquis scolaires élémentaires en français (ou flamand) et dans leur langue maternelle. Ils seraient bien entendu remplacés provisoirement par des chômeurs. Enfin, il faut étudier les modalités d'une solvabilité partielle, totale ou proportionnelle de la satisfaction de ces besoins fondamentaux. Il faut par un travail de propagande sociale (pourquoi serait-elle plus honteuse que la publicité qui dévore notre environnement ?) amener la population à préférer dépenser ses revenus dans des services améliorant son bien-être quotidien et procurant de l'emploi en Belgique plutôt que d'affecter ceux-ci à l'achat d'objets obsolètes et importés.

Premier point donc, découvrir et stimuler les besoins non satisfaits et partir à la recherche des moyens de les financer tout en incitant les gens à consommer des services qui développent l'emploi intérieur. Nos organisations sociales peuvent jouer ici un rôle fondamental. Nous pouvons rêver de voir s'établir une concertation entre celles-ci et la population, plutôt que de laisser toutes les concertations se dérouler entre les organisations sociales et leur «adversaire principal».

Le deuxième point, c'est de partir à la recherche de l'offre de travail. Il faut reconnaître les travailleurs, ce qu'ils sont capables de faire, ce qu'ils sont disposés à faire, le temps qu'ils sont disposés à investir... Redéployer l'emploi à partir des qualifications disponibles chez les travailleurs: Dressons des inventaires de toutes les capacités non utilisées. Affichons l'immense gaspillage humain, je dirais même le délabrement humain de notre société vouée à la «compétitivité» et soumise aux endoctrinements libéraux. Avec sa structure de population active, notre pays devrait être un paradis de la formation, de la traduction, de la culture, des soins de santé... Pour établir ce cadastre permanent des ressources humaines, les informations dont on dispose à l'Orbem et au

Forem sont insuffisantes. Le niveau de scolarité, l'orientation des études, l'expérience professionnelle, c'est une base qui ne laisse aucune place aux modifications survenues en cours de vie. Combien de femmes ont un diplôme de puéricultrice ou de coiffeuse mais voudraient faire tout autre chose ? Combien de personnes, durement affectées dans leur vie privée, voudraient tout à coup trouver du travail dans le secteur des services sociaux ? Comment se réinsérer quand, par suite de déplacements familiaux, on se trouve dans une région qu'on connaît peu... Que faire quand, au cours de ses loisirs, on a acquis des capacités nouvelles qu'on voudrait pouvoir transformer en activité professionnelle ? L'idée de «plan d'accompagnement» de la CSC aurait pu aider à établir, localement, cette sorte de cadastre des capacités et disponibilités des travailleurs. On pourrait imaginer ensuite de choisir quelques communes-pilotes (expérience à faire financer au titre de politique de l'emploi) où l'on déciderait de chercher à faire coïncider la satisfaction des besoins locaux et les disponibilités locales de travail en créant des emplois véritables. Si l'expérience s'avère réaliste, on peut ultérieurement procéder de manière plus contraignante et décider par voie législative que pour telle ou telle date chaque commune (aidée par le personnel des plans d'accompagnement) doit avoir résorbé 50, puis 80% du chômage des jeunes de moins de vingt ans d'abord, puis de ceux de moins de vingt-cinq ans et ainsi de suite...

Voilà tout un ensemble de raisons qui me font préférer un projet de résorption du chômage par un redéploiement de l'emploi dans les secteurs de l'économie sociale et publique plutôt que de chercher à y parvenir par une réduction du temps de travail... Il y aurait encore beaucoup de choses à dire au sujet des nécessaires équilibres à sauvegarder pour l'avenir de la sécurité sociale, des pensions, des dépenses de soins de santé, des rapports entre notre taux d'activité ou notre temps de travail et celui du tiers monde... Beaucoup de choses aussi sur la «charge» de travail et la fatigue des déplacements quotidiens qui sont, en Belgique, trop intenses et qui font que les travailleurs sont épuisés vers cinquante-cinq ou soixante ans. Beaucoup de choses à dire aussi sur l'harmonisation entre le temps de travail et les autres activités (familiales et sociales), harmonisation pour laquelle, l'idée d'un «crédit de temps libre» à répartir au cours de la vie professionnelle a été avancée. Si on considère que la réduction du temps de travail est payable, alors pourquoi ne pas commencer, plutôt, par mettre sur pied ce «crédit de temps libre» ?

le travail et ses contreparties

mateo alaluf

Ce texte se fonde en grande partie sur le rapport rédigé par Jean-Yves Boulin, Robert Plasman et moi-même pour la Conférence organisée par la Confédération européenne des syndicats à Düsseldorf les 7 et 8 décembre 1994 et sur les débats qui s'y sont déroulés. Il tente d'esquisser quelques pistes pour une stratégie syndicale de réduction du temps de travail.

comme une impression de «play back»

Le chômage était massif, la crise économique avait appauvri la population. La politique déflationniste menée par le gouvernement ne laissait pas entrevoir le bout du tunnel. On se demandait si en réduisant le temps de travail de chaque ouvrier, on ne parviendrait pas à embaucher des chômeurs. Les syndicats étaient partagés. Certains pensaient qu'il fallait lutter pour la diminution du temps de travail sans se soucier de ses effets sur la compétitivité des entreprises et des capacités d'absorption du système. Ils prônaient une rupture révolutionnaire avec le capitalisme. D'autres pensaient qu'une diminution du temps de travail accompagnée de mutations internes aux entreprises était susceptible d'être absorbée par celles-ci dans leur mouvement de modernisation et, simultanément, était à même de soutenir l'emploi. L'attitude patronale paraissait, *«par principe, négative, même*

si la diminution du temps de travail s'avère supportable en termes de rationalité économique». Nous sommes dans la Belgique des années 30¹.

Si la question fut débattue à l'époque, des résultats ne furent guère obtenus. Il y eut certes quelques grèves pour obtenir la diminution du temps de travail. Les syndicats exigèrent l'instauration de la semaine des quarante heures. Dans les faits, c'est plutôt une tendance opposée qui gagnait du terrain : la loi de 1921 qui avait instauré la journée des huit heures fut en effet contestée à force de dérogations et d'exceptions multiples. Chacun craignait, dans un rapport de force dégradé pour les travailleurs, de «casser» l'outil économique en le «forçant» par la réduction du temps de travail.

De toutes les revendications ouvrières, celle-ci fut sans doute une de celles qui fut combattue avec le plus d'acharnement. La réduction du temps de travail avec maintien du salaire était stigmatisée par les patrons comme «la plus haute fantaisie économique qu'on ait jamais rêvée»². Si bien que, lorsque suite à la grève de 1932, le gouvernement créa une commission d'étude, celle-ci écarta d'emblée l'idée d'une réduction du temps de travail pour n'envisager comme solution éventuelle à la crise qu'un roulement du chômage entre les ouvriers. Il faudra attendre la grande grève de 1936 pour que, malgré l'opposition du Premier Ministre Van Zeeland à toute réduction uniforme et généralisée du temps de travail, les syndicats puissent mettre à nouveau en avant la revendication de la semaine de quarante heures.

les différents temps d'un débat

On peut schématiquement évoquer l'évolution du débat dans le temps. Précédemment la revendication de réduction du temps de travail était associée à l'amélioration des conditions de travail. Elle s'est traduite alors dans un premier temps par l'aspiration à des périodes fréquentes et courtes de temps libre que synthétise la revendication de réduction de la journée de travail et des 3 X 8 heures. Dans un deuxième temps, les revendications ont

1. Guy VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique. Son histoire, son actualité, de 1920 à 1940*, Ed. Labor, Bruxelles, 1994, pp. 168-169.

2. *Idem*.

porté sur la diminution du nombre de jours prestés dans la semaine et dans l'année. La semaine des cinq jours et les vacances annuelles illustrent bien cette période.

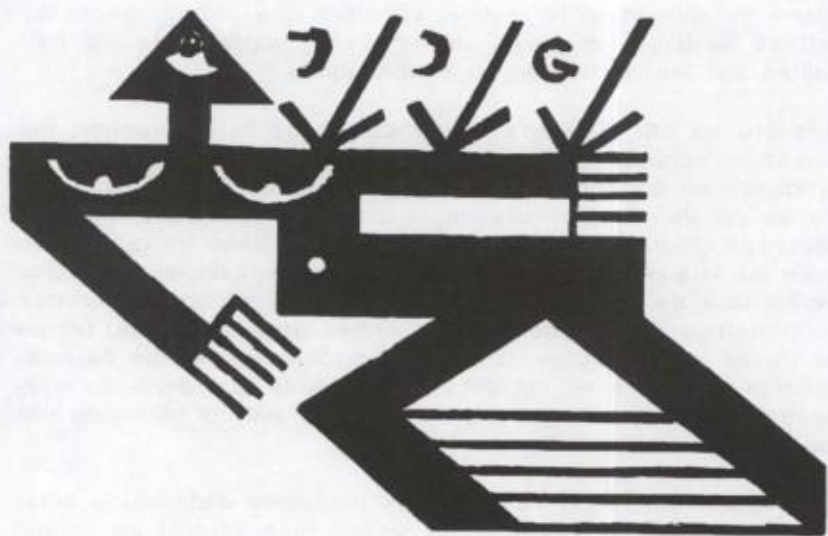
Avec la crise, c'est la lutte contre le chômage qui vient au premier plan. Le débat sur le temps de travail se confond avec celui pour l'emploi. Alors que les demandes diversifiées des salariés sont mises en évidence, le moteur principal des changements en matière de temps de travail devient l'effet supposé de ses modalités sur les performances économiques.

Des études ont d'ailleurs bien montré que la transaction qui suppose l'acceptation de l'assouplissement des règles par les syndicats en échange d'une réduction du temps de travail octroyée par les employeurs ne se traduit guère dans les faits depuis la crise. Les employeurs obtiennent, dans un rapport de force qui leur est favorable, les dérogations aux règles générales permettant de flexibiliser l'emploi sans devoir concéder des contreparties correspondantes en termes de réduction du temps de travail, en particulier dans les pays dont le système de relations professionnelles est décentralisé, alors que dans les systèmes centralisés des compensations sont parfois obtenues par les syndicats³.

La question se réduit dès lors aux modalités d'utilisation différenciée des personnes pour un emploi plus intensif du capital investi. Il s'agit ainsi d'ajuster pour l'entreprise la succession des périodes de faible activité avec des périodes de surcharge. Les pratiques d'individualisation qui en résultent non seulement augmentent l'isolement des salariés mais conduisent aussi à la destruction de liens sociaux qui structurent l'activité de travail.

Les individus se définissent par rapport aux conditions où ils se trouvent placés. Or, les relations sociales dans les entreprises pèsent actuellement de manière déterminante sur les choix. Celles-ci privilégient une amélioration de la durée d'utilisation des équipements et des heures d'ouverture, ou encore une adaptation de l'emploi au volume des commandes.

3. On peut se référer par exemple à l'étude comparative portant sur 13 pays industrialisés de G. BOSCH et F. MICHON, «Réduction et flexibilisation du temps de travail», F. MICHON et D. SEGRESTIN (Eds.), *L'emploi l'entreprise et la société*, Economica, Paris, 1990, pp. 217-228.



Mort d'Alcibiade - tragédien.

L'appréciation des mesures de réduction du temps de travail dépend des modalités de leur mise en œuvre, à savoir la réduction proprement dite, la compensation salariale qui lui est associée et les gains de productivité induits. Ces éléments permettent non seulement d'apprécier les effets macroéconomiques de la réduction mais aussi de son acceptabilité sociale.

Ainsi, une compensation salariale réduite est insupportable pour des revenus modestes et difficilement acceptable par la majorité des ménages. Que signifie un temps gagné s'accompagnant de restrictions des revenus ? D'autant plus qu'en termes d'efficacité économique, la réduction entraînera des gains de productivité pour autant que les réorganisations qui lui sont associées soient ambitieuses et qu'elles entraînent l'allongement de la durée d'utilisation des équipements. Il en résultera le développement d'horaires atypiques (tôt et tard dans la journée, le week-end, la nuit) et des exigences de polyvalence à l'égard des travailleurs. C'est ce que Dominique Taddei et Gilbert Cette appellent la 2RT, c'est-à-dire la réduction et la réorganisation du temps de travail.

Les cas de réduction de temps de travail accompagnés de diminution des revenus, de plus en plus fréquents à l'exemple de VW en Allemagne, se situent dans un contexte défensif pour les syndicats où la baisse de salaire n'est acceptée que pour éviter les pertes d'emploi. En Suède, par contre, le mouvement syndical a refusé de lier diminution du temps de travail et politique de l'emploi. Celui-ci a toujours mis en évidence la nécessité de disposer précisément de revenus suffisants pour les loisirs et a opposé en conséquence un net refus à l'idée de travailler moins pour gagner moins. Dès lors, la revendication de réduction du temps de travail est associée à l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés, alors que la lutte contre le chômage concerne les options de politique économique.

Pour comprendre ce que certains appellent «les obstacles organisationnels, sociaux et culturels à la réduction et à la réorganisation du temps de travail», il suffirait de retrouver la mémoire. Déjà au début du siècle, on savait, à la suite de Frederick W. Taylor, que le travail est d'abord une contrainte et que le salarié travaille précisément pour gagner sa vie. C'est son salaire qui lui permet de jouir de son temps libre, et son choix n'est donc pas un arbitrage entre travail et loisir puisque c'est l'un qui permet l'autre. Ensuite, comme l'avait révélé déjà dans les années 20 Elton Mayo, les relations de travail induisent toujours de la

sociabilité. Il en résulte qu'on ne peut jamais réduire à une somme de choix individuels les comportements des collectifs de travail.

La question du temps de travail ne peut donc être séparée de l'organisation, des conditions et de compensations éventuelles et ne peut jamais être réduite aux seuls choix individuels. Mais en même temps, comment ignorer que tout le monde ne travaille pas aux mêmes heures et qu'au sein même d'une entreprise, la diversité des horaires fait de cette question un véritable casse tête ?

C'est autour de ce constat que se déroulent les débats qui traversent le syndicalisme italien. Ainsi, lors du dernier congrès de la CGIL, Bruno Trentin plaidait-il, dans un rapport très fouillé, pour une articulation étroite entre temps de travail, organisation du travail et les temps hors travail (services collectifs, transports, activités militantes...), ce que l'on appelle en Italie «le temps des villes», de manière à rendre possible une «souveraineté sur le temps». C'est ainsi, au sein des collectifs de travail, dans les bureaux et les ateliers, que le débat sur le temps de travail revêt toute sa signification.

le temps des personnes et celui des machines

Dès le milieu des années 60, Pierre Naville insistait sur la distinction entre les opérations effectuées par les machines d'un côté et par les opérateurs de l'autre. Il soutenait en conséquence que si les systèmes automatiques des machines assurent une recomposition d'opérations auparavant séparées, il n'en est pas de même pour autant des opérations effectuées par l'opérateur. Du seul fait des transformations des machines, l'ouvrier ne contrôle ni plus ni moins d'opérations qu'auparavant, mais le temps d'utilisation des équipements peut en conséquence se distinguer de celui des salariés⁴.

4. Lors d'une interview, P. Naville évoquait en ces termes son apport à la sociologie du travail : «j'ai pu, en étudiant l'automatisation, distinguer le temps homme du temps machine», **L'état des sciences sociales en France**, sous la direction de M. GUILLAUME, La Découverte, Paris, 1986, p. 168.

Les formes organisationnelles sont marquées aujourd'hui par une déconnexion croissante entre le temps de travail des salariés et celui des machines. Si bien que la réduction du temps de travail des personnes ne s'est pas accompagnée d'un usage modéré du capital, mais au contraire de son usage plus intensif. L'utilisation différenciée des personnes qui en résulte empiète de plus en plus sur leurs marges temporelles traditionnelles (travail de nuit, de week-end...) et remet en cause les normes journalières et hebdomadaires de référence pour leur substituer, dans plusieurs cas, une norme annuelle plus souple.

Cependant, à partir du moment où l'horaire unique associé à un temps de travail journalier identique pour tous se desserre, où la répartition uniforme d'un temps de travail dans la semaine est remise en cause, des demandes multiples se font jour et des aspirations à une organisation du temps de travail mieux adaptée aux composantes de la vie hors travail émergent. La revendication des formes diverses de réduction du temps de travail peuvent s'imposer alors comme contre parties au mouvement de réorganisation et de modernisation en cours.

des situations éclatées

La Confédération Européenne des Syndicats (CES), a tenu en février 1994 un séminaire et en décembre 1994 une conférence sur le temps de travail, préparatoires au prochain congrès de l'organisation. Les débats témoignent d'une part de l'importance que le thème de la réduction du temps de travail revêt à nouveau pour le syndicalisme à l'échelle européenne et d'autre part, du contenu de la réflexion syndicale actuelle.

On peut en effet observer d'abord un partage du travail qui se fait dans tous les pays par l'infériorisation des catégories les plus vulnérables sur le marché du travail. La montée en puissance du temps partiel depuis 1980 en Europe en fait une question essentielle. Ainsi en 1991, 14% des emplois de l'Union Européenne sont à temps partiel bien que cette proportion soit très inégale suivant les pays. Il représente 33% de l'emploi total et 60% de l'emploi féminin aux Pays-Bas, et, 22% de l'emploi total et 43% de l'emploi féminin au Royaume Uni. Les proportions sont toutes différentes en Espagne et en Italie avec respectivement 5 et 6% de l'emploi total et 11 et 10% de l'emploi féminin. Si bien que le travail à temps partiel paraît davantage lié aux pays du Nord de l'Europe.

De plus, la différence entre temps plein et partiel paraît qualitative et recouvre plus peut-être qu'une différence de temps de prestation, une différence de statut qui traduit l'infériorisation des femmes dans l'emploi au moment même où la féminisation paraît la caractéristique majeure de l'évolution de la population active.

En Espagne, par contre, l'accroissement de l'activité féminine ne se traduit pas par une augmentation du temps partiel dans des proportions comparables à celles enregistrées dans les pays de l'Europe du Nord. Bien que dans ce pays aussi la journée moyenne de travail à temps plein tende à diminuer, alors que les heures prestées dans le cadre de contrats à temps partiel augmentent, la caractéristique espagnole réside dans la multiplication des formes de contrats à durée déterminée comme modalités diverses de la fixation de la distribution irrégulière de la journée de travail. Il en résulte une précarisation des conditions de travail.

Dans l'ensemble des pays cependant, l'horaire unique associé à un temps de travail journalier identique pour tous se desserre et la répartition uniforme d'un temps de travail dans la semaine se trouve remise en cause. Comment alors élaborer une stratégie syndicale de revendications à l'échelle européenne, surtout lorsque l'on sait que l'appréciation des différentes organisations par rapport à ces évolutions n'est pas toujours convergente ?

une stratégie revendicative axée sur le temps de travail

Poser la question en ces termes nécessite de prendre en compte non seulement la diversité des situations et des formes d'organisation et d'aménagement du travail mais aussi des changements récents du salariat. Ce dernier s'est principalement transformé sous l'effet de la féminisation, de la scolarisation croissante et de la tertiarisation de la population active. Il faudra tenir compte de cette évolution pour nouer de nouveaux compromis, en mettant au point des modalités de réduction du temps de travail qui associent des formes d'aménagement journalières, hebdomadaires et annuelles, à des démarches concernant les retraites, la formation, les congés parentaux et les rythmes de travail.

La marge de négociation est d'autant plus grande que l'éventail des possibilités s'élargit. D'une part, en effet, la dissociation entre le temps de travail des salariés et la durée d'utilisation des équipements comme des heures d'ouverture des magasins, multiplie la gamme des possibilités. Rien n'oblige les différents pays européens d'autre part, à adopter les mêmes normes concernant la durée du travail ni les mêmes modalités d'organisation. La compétitivité se mesure sans doute aux prix de revient mais s'accommode aussi parfaitement d'aménagements divers en termes d'horaires et d'organisation.

Si bien que les possibilités d'élargissement des choix personnels qui ne sont pas seulement individuels mais aussi collectifs s'agrandissent. Les modalités suivant lesquelles la réduction du temps de travail peut participer à une politique de lutte contre le chômage se multiplient simultanément.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les propositions de Dominique Taddei avancées à la conférence de la CES. Selon lui, une politique européenne pour l'emploi doit prendre un double appui. Elle nécessite en effet d'une part une croissance économique soutenue et d'autre part une diminution de la durée effective du temps de travail.

Pour assurer cette politique il faut, selon Taddei, créer les conditions pour, comme auparavant, que les gains de productivité horaire soient affectés aux salariés. Alors, il serait possible à la fois de maintenir le pouvoir d'achat des salariés et de diminuer leur temps de travail. Les économies résultant de la baisse escomptée du chômage devraient permettre un soutien public à la réduction du temps de travail.

Encore faut-il bien sûr créer les conditions d'une politique qui, en fin de compte, ne vise à rien d'autre qu'à rétablir quelque peu l'équilibre de la répartition des revenus en faveur des revenus du travail. Une telle politique, envisagée d'un point de vue syndical, pour exister, suppose un mouvement susceptible de la rendre possible. D'une part, une dynamique revendicative reposant sur les contreparties demandées par rapport aux exigences de l'organisation du travail et d'autre part, sur les possibilités de négociation centralisées du mouvement syndical ainsi que des capacités politiques de la gauche. Dans cette perspective, la revendication de la semaine de quatre jours pourrait cimenter un tel programme revendicatif.

C'est par la défense de l'emploi que le mouvement ouvrier a lutté pour réduire le temps dévolu au travail tout au long de son histoire. Amputation du travail aux deux extrémités de la vie en abaissant l'âge de la retraite et en augmentant le temps de la scolarité obligatoire. Pendant la vie active, diminution de la journée et de la semaine de travail et des vacances annuelles. En luttant contre les rythmes et les cadences de travail, les revendications ouvrières se sont attaquées à l'heure de travail elle-même. Enfin, en revendiquant le droit à l'absence (congé parental, possibilités de formation, pause carrière...), le mouvement syndical tente de faire des revendications sur le temps de travail un levier pour élargir les droits des salariés. Comme le salaire est la condition qui permet de jouir du temps libre, c'est la défense de l'emploi et l'amélioration des revenus qui a conditionné tout au long de cette histoire la réduction du temps de travail.

C'est pourquoi lier la réduction du temps de travail à une baisse des revenus est sans doute son antidote le plus sûr. Tout au long de l'histoire sociale d'ailleurs, la diminution du temps de travail s'est faite en même temps qu'une amélioration du pouvoir d'achat des salariés. A quelle régression des rapports de force a-t-il fallu assister pour que certains arrivent à supposer le contraire et imaginent que des salariés s'engagent dans leur travail en renonçant aux contreparties de ce travail ?

bibliographie

- M. Alaluf, J-Y. Boulin, R. Plasman, *Durée et organisation du temps de travail : La tension entre régulation collective et choix individuels*, Rapport pour la conférence de la CES «Un temps pour travailler, un temps pour vivre», 7et 8 décembre 1994 à Düsseldorf.
- J-Y. Boulin, G. Cette, D. Taddeï, (Sous la dir. de), *Le temps de travail*, Syros, Paris, 1993.
- G. Cette et D. Taddeï, *Temps de travail modes d'emploi : vers la semaine des quatre jours ?*, La découverte, Paris 1994.
- G. Vanthemsche, *Le chômage en Belgique. Son histoire son actualité, de 1920 à 1940*, Ed. Labor, Bruxelles, 1994.

livres

Carnets de prisons

Jean VAN LIERDE

Editions Vie Ouvrière, 1994, 264 pages.

Les *Carnets de prisons* de Jean Van Lierde, c'est l'histoire en direct d'un combat obstiné et finalement victorieux en faveur de l'objection de conscience. Et puisque le statut d'objecteur a trente ans en 1994, l'occasion était bonne de publier enfin ces notes militantes, prises au jour au jour entre le 10 octobre 1949 et le 25 janvier 1952, au cours de trois «séjours» en prison, entrecoupés de brèves parenthèses.

Le récit est minutieux, sans lyrisme, souvent coloré de verve; des descriptions factuelles y alternent avec colères, angoisses et espérances. Ce qui frappe et impose le respect, c'est la résistance acharnée de Jean Van Lierde à toutes les tentatives de dénaturer son combat, qu'elles émanent, papelardes, d'«amis qui lui veulent du bien», ou d'adversaires. Il fallait une détermination et une volonté exceptionnelles pour s'accrocher ainsi à son projet, à son refus de porter les armes, à son refus de se laisser incorporer dans l'armée.

La volonté de Jean Van Lierde s'alimente à deux sources: foi religieuse et conviction libertaire. Elevé dans un milieu catholique du Brabant wallon, marqué par le scoutisme et la JOC, le jeune Jean a sans doute d'abord été très semblable à tant d'autres jeunes formés dans le réseau scolaire et associatif chrétien. Mais il a un tempérament de rebelle, et il fait bientôt de manière exigeant-

PARCOURS DANS LE MONDE CATHOLIQUE

Notre prochain numéro (197) est déjà sous presse. Quinze chemins vous seront présentés, et ils ne mènent pas à Rome. Mais on y passera, comme par l'Afrique, la Pologne, et l'Europe centrale, ainsi que Jérusalem.

Par hypothèse éditoriale, le dossier s'adresse à des mécréants. Nullement invités à se repentir, ils devraient éprouver pourtant un sentiment d'aventure exotique, à mesure de leur ignorance : la *terra incognita* catholique, tache blanche de leur cartographie, est un monde divers et varié.

Sortie en janvier. Souscriptions bienvenues.

Et bonne année à tous.

te, la part entre préceptes évangéliques et Eglise-institution. L'anticiérisme de JVL est vigoureux. Il note le dimanche de Pâques 1951 : «*Grand'messe de huit heures. Communion. Ces trois curés m'ont tout l'air de bien jouer leur rôle. Ils font ça comme un job, sans courir, avec la gueule sérieuse qu'il faut pour vivre la liturgie. Je ne mords guère à cette fête de Résurrection au sacrifice renouvelé. Ma tête est chez Bakounine et Proudhon...*» Au chanoine Cardyn, il reproche de s'enfermer dans les impératifs de la guerre froide.

Tout ce qui détient et exerce l'autorité suscite sa méfiance, son aversion, voire sa haine. Certes c'est le cas avant tout de l'armée, du militarisme qui apprennent à tuer et mènent à la guerre. Mais c'est le cas aussi de l'administration pénitentiaire dont il subit l'arbitraire de plein fouet, et au delà de cette administration particulière, de l'Etat. «*Plus que jamais, je hais la fonction d'Autorité qui postule une dégradation de la liberté créatrice*», écrit-il en novembre 1951. Et ses carnets résonnent de coups de gueule contre «les salopards» et «les imbéciles»...

Mais trois «séjours» en prison n'auront pas été jugés suffisants par le pouvoir pour punir Jean Van Lierde de son refus de marcher au pas : il ne sera libéré de ses obligations militaires que si, au terme de sa dernière incarcération, il accepte de travailler comme mineur de fond jusqu'à l'âge de vingt-huit ans. (Il avait «fêté» ses vingt-cinq ans en prison). Soit dit en passant, l'inventivité répressive du gouvernement social-chrétien homogène qui règne de 1950 à 1954 indique clairement le respect porté aux mineurs de fond... JVL acceptera cette contrainte à condition qu'elle soit considérée comme une première forme de service civil. Le charbonnage où il est affecté est le Bois du Cazier, à Marcinelle; il y peinera six mois (avant que ne se produise la catastrophe d'août 1956), et signera ensuite, à l'enseigne de la Fédération bruxelloise des JGS, un réquisitoire intitulé «Six mois dans l'enfer d'une mine belge». C'est Pierre Arcq, collaborateur du CRISP et vice-président de la Confédération du Service civil de la jeunesse, qui rappelle cette période dans les *Carnets*. JVL ne sera effectivement libéré de ses obligations militaires qu'en février 1956. Quant à la loi reconnaissant un statut aux objecteurs de conscience, elle date de juin 1964.

Le combat a donc été ardu et long. Il aura valu à JVL des expériences humaines et sociales peu ordinaires. Sa cohabitation en prison avec des assassins ou violeurs, avec des collabos et des aventuriers, ses affrontements avec les proposés à l'ordre et à la

routine sont instructifs. Mais il n'aura pas été un homme seul, même si les soutiens proprement politiques ont été rares : l'amour de Claire, son épouse, a illuminé son combat. Ses parents et des amis fidèles l'ont accompagné sans défaillance.

Un remarquable bilan de trente années d'application du statut d'objecteur est présenté en fin de volume par Jean Jacquemain, chargé de cours à l'ULB et conseiller juridique de la Confédération du service civil de la jeunesse. Plus de trente mille jeunes se sont, depuis le vote de la loi, réclamés de l'objection de conscience, laquelle a conquis sa légitimité sociale. Pour Jean Jacquemain, il est établi que les objecteurs de conscience ont joué un rôle important dans les grandes luttes antimilitaristes des trente dernières années. «*Au moment où la détente a éclaté, les populations de l'Ouest aspiraient autant à la paix que celles de l'Est*», observe-t-il. Cette aspiration puissante ne devrait, sous aucun prétexte, être rangée au magasin des accessoires.

R. L.

La Pédagogie universitaire

PoI DUPONT et Marcelo OSSANDON

Que sais-je ? (n° 2891), Presses universitaires de France,
1994 (128 pages)

Neuf millions d'étudiants, dans l'Union européenne, sont engagés dans des études supérieures ou universitaires - et on ne risque pas d'oublier de sitôt les cent vingt mille d'entre eux, Wallons et Bruxellois, qui ont peint l'automne aux couleurs de la révolte, au grand dam du ministre Lebrun. C'est dire si le petit volume que publient nos amis Dupont et Ossandon (ce dernier collaborateur régulier de notre revue, rappelons-le), dans la célèbre collection *Que sais-je ?*, est en phase avec l'actualité. Une première remarque, en effet, relativise la distinction entre supérieur universitaire et non-universitaire, bien des pays classant dans l'universitaire ce qui, chez nous, relève du supérieur non-universitaire. Sociale autant que psycho-pédagogique, l'analyse des auteurs met en évidence l'explosion (numérique) de l'enseignement supérieur et pronostique sa généralisation à la toute grande majorité des jeunes en âge

de le fréquenter pour le début du troisième millénaire. Les auteurs se penchent sur l'échec, le contraire eût été étonnant, plus souvent dû à un abandon qu'à une «buse»; mais quelles sont les causes de ces abandons, et quelles sont les catégories d'étudiants les plus touchées ? La réponse, on s'en doute, est largement déterminée socialement, ce que montrent bien les enquêtes citées, effectuées en France, au Canada, aux Etats-Unis; cette réponse met en cause la maîtrise de la langue maternelle, ainsi que l'appropriation par l'étudiant d'une certaine culture académique, qui joue le rôle de paradigme institutionnel. Il apparaît clairement, à la lecture du livre, que les universités se posent de plus en plus de questions sur leur mode de fonctionnement, et que cette introspection induit des changements que quelques institutions ont traduits en programmes nouveaux (par exemple au Limbourg en Hollande, en Provence ou à Mons-Hainaut). C'est d'ailleurs cette idée de changement qui est le fil directeur du livre, appuyé sur une documentation synthétique bien utile pour tous ceux que la pédagogie universitaire préoccupe.

P.G.

Pierre Ryckmans 1891-1959
Coloniser dans l'honneur
 Jacques VANDERLINDEN

Bruxelles, De Boeck Université, 1994.

Précédé d'un Libre propos de Jean Stengers.

802 pages dont 16 de photographies. Index des noms propres.

L'ouvrage monumental et volumineux (802 p.) de Jacques Vanderlinden n'est pas un livre d'histoire, mais une biographie au sens strict du terme. Il en a les charmes et les limites. C'est l'histoire d'un homme et non d'une époque. Certes l'homme fut pendant douze ans Gouverneur général du Congo belge et occupa ensuite des fonctions internationales et nationales importantes aux Nations Unies et en Belgique, mais son biographe n'a recours au cadre historique que pour éclairer l'action et les idées de son sujet. Il s'en justifie dans une note technique en ces termes : *«Il arrivera fréquemment que j'évoque une action de mon sujet sans en dé-*

crire les aboutissants alors que j'en expose, dans les limites de l'indispensable, les tenants. C'est tout simplement parce que je m'intéresse essentiellement à Pierre Ryckmans et à ses actes ou à sa pensée.»

Sans doute y a-t-il place pour une autre étude consacrée aux «aboutissants» surtout politiques de l'action de Ryckmans comme Gouverneur général. Quel était l'état du «Congo politique» en 1946 lorsqu'il quitta l'Afrique ? L'immobilisme qui caractérisa la politique coloniale belge jusqu'en 1959 et qui conduisit à la catastrophe de 1960 est-il déjà perceptible dans l'action de Pierre Ryckmans ?

L'absence d'analyse politique globale est compensée par la description de la vie quotidienne du gouverneur et de sa famille, ses jugements sur son entourage, les difficultés, mais aussi les joies rencontrées chaque jour. Il en ressort le portrait d'un homme de principes, soucieux de «faire le bien», de «servir»; matériellement désintéressé jusqu'à la limite de la coquetterie anti-capitaliste, intraitable quant à son honneur, habité d'un patriotisme belge dont aujourd'hui on ne trouve plus d'exemple dans la fonction publique. Pierre Ryckmans appartient de toute évidence à cette catégorie de colonisateurs chez qui - pour reprendre les termes du *Libre propos* de Jean Stengers - «la colonisation a comporté une large part d'idéal» (p.V). C'est également le sentiment de l'Auteur qui ne cache pas que son sujet lui a inspiré «des sentiments d'immense admiration quel que soit l'aspect de sa vie que j'aborde» (p.11).

On peut distinguer quatre grandes périodes dans la vie politique de Pierre Ryckmans :

1) le premier engagement africain commence fin août 1915. Volontaire en août 1914, Ryckmans est transféré à sa demande au Congo où il participe, sans combattre d'ailleurs, à la campagne militaire du Cameroun. Il est ensuite chef de poste à Kitega au Ruanda et y commence sa carrière dans l'Administration d'Afrique. Dès 1919 il est Résident en Urundi, fonction qu'il exerce jusqu'en 1928. Il réussit de telle manière que son nom est cité comme remplaçant possible du Gouverneur Tilkens.

2) Cette possibilité ne s'étant pas matérialisée, Ryckmans quitte la carrière coloniale et devient avocat. Le barreau ne le mobilise pas. Son biographe n'a pu retrouver trace d'une seule plaidoirie (p.251). Mais ses activités sont multiples : enseignement, conférences, expertises au Congo, rapports; il siège dans de nombreux conseils d'administration de sociétés coloniales et il devient un spécialiste de la politique coloniale en Belgique.

3) Le retour à l'Afrique en 1934 s'effectue de manière surprenante. Pierre Ryckmans est nommé Gouverneur général à la demande expresse du Roi Léopold III qui le préfère à tous les autres candidats, plus titrés ou plus âgés, du ministre des Colonies Paul Tschoffen. Les raisons profondes de l'intervention royale demeurent obscures. Pierre Ryckmans a quarante-trois ans. Il était le plus jeune des candidats.

4) En 1946, après douze années passées en Afrique comme Gouverneur général, il rentre en Belgique et demande d'être déchargé de ses fonctions. La dernière partie de sa vie est partagée entre la défense de la politique coloniale et de Tutelle belge devant les organisations internationales (la thèse belge) et le commissariat à l'énergie nucléaire.

C'est évidemment la troisième période, celle du Gouverneur général, qui a fait la renommée de Pierre Ryckmans et particulièrement les années de guerre.

«L'an quarante» du jeune gouverneur est décrit et analysé de manière magistrale par son biographe. Pierre Ryckmans, bien secondé par le vice-gouverneur Paul Ermens, y déploie tous ses talents de négociateur, mais fait preuve aussi de fermeté quand il s'agit de poursuivre la guerre à côté des Anglais ou de défendre les intérêts de la Belgique et du Congo contre les convoitises étrangères. Il résiste aux groupes de pression coloniaux soit attentistes, soit bellicistes.

Pour Jean Stengers l'attitude de Ryckmans en 1940 «*restera le plus grand honneur de son existence*» (p.VII). C'est également la partie de l'ouvrage la plus passionnante et la plus originale grâce à de nombreux documents inédits.

En refermant cet ouvrage extrêmement bien documenté et d'une rigueur exemplaire on peut cependant se poser trois questions : qui était en définitive Pierre Ryckmans ? Quelle est sa part de responsabilité dans l'immobilisme de la politique coloniale belge qui a conduit à la crise de 1960 ? La méthode biographique utilisée par l'auteur est-elle fiable ? Chacune de ces questions mériterait de longs développements.

La vie publique de Pierre Ryckmans commence mal : engagé volontaire en août 1914, il parvient à échapper dès 1915 à la guerre des tranchées et à la boue de l'Yser en se faisant détacher, grâce à l'appui du Ministre Renkin, dans les cadres de la Force

Publique du Congo. De son passage dans les tranchées il dira étonnement : «*L'Yser est déjà un souvenir, et le plus beau, le plus fécond, le plus inoubliable de ma vie*» (p.49) ! Pendant son séjour à la Force Publique, il ne semble pas qu'il ait combattu; très vite il bifurque vers des fonctions administratives. L'ambition et le «*carriérisme*» de Ryckmans n'échappent pas à son biographe lorsque celui-ci résume les activités «*médiatiques*» de Ryckmans entre 1928 et 1934 (p.252). Mais une fois arrivé à l'échelon du pouvoir qu'il s'est assigné très tôt comme objectif - la fonction de gouverneur général - Ryckmans se révèle un chef responsable, désintéressé, soucieux avant tout de l'intérêt de son pays et des populations qu'il administre. Il déploie une énergie et une capacité de travail exceptionnelles.

Dans ce qu'elle a de meilleur et de pire, Ryckmans incarne la politique paternaliste du colonisateur belge. Il défendra avec acharnement les intérêts matériels et moraux des populations africaines, mais il ne fera guère avancer leur évolution politique. Enfermés dans leur bonne conscience de bienfaiteur des populations et obnubilés par leur souci d'efficacité, Ryckmans et son héritier spirituel Pétillon n'ont pas compris les besoins mais aussi les contraintes politiques des colonisés. Le Congo de 1957 est politiquement presque au même point qu'en 1933.

La méthode biographique utilisée par Jacques Vanderlinden laisse l'historien perplexe. La correspondance familiale et les archives personnelles de Ryckmans forment une source unique d'informations; mais on ne peut éviter de formuler - ici comme dans tout autre cas semblable - deux réticences : l'auteur des textes était-il sincère, objectif, soucieux de décrire la réalité ou bien... de plaire au lecteur, surtout s'il s'agit d'un proche ? Le biographe n'a-t-il pas choisi les textes et les extraits en fonction de l'image qu'il se fait de son sujet, image influencée sans doute par la dette de reconnaissance à l'égard de la famille qui lui a ouvert ses archives ? A cette dernière interrogation la réputation de rigueur scientifique incontestée de l'auteur et le recours à une abondante documentation complémentaire devraient donner la réponse. Il demeure que la méthode biographique, lorsqu'elle exploite principalement des documents familiaux, est d'une utilisation très délicate.

Benoît Verhaegen